

Les Cahiers du CRIEC | 39

*Immigration, diversité ethnoculturelle
et citoyenneté*

Actes du colloque international
et interdisciplinaire 2016 pour
étudiants et nouveaux chercheurs

Anne-Marie D'Aoust
Victor Alexandre Reyes Bruneau

Septembre 2016



D'Aoust, Anne-Marie et Victor Alexandre Reyes Bruneau (2016)
Immigration, diversité ethnoculturelle et citoyenneté

Actes de colloque

Dépôt à la Bibliothèque nationale du Québec
978-2-921600-40-8

Ce document est disponible au :

Centre de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC)
Département de sociologie, UQAM
C.P. 8888, Succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
Téléphone : (514) 987-3000 poste 3318
Télécopieur : (514) 987-4638
Courriel : criec@uqam.ca
Page web : www.criec.uqam.ca

Édition et montage
Victor Alexandre Reyes Bruneau

Féminin - masculin

Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

IMMIGRATION, DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE ET CITOYENNETÉ

Actes du colloque interdisciplinaire et international
pour étudiants et nouveaux chercheurs 2016

Sous la direction de

Anne-Marie D'Aoust

Professeure, Département de science politique, Université du Québec à
Montréal

Membre régulier, Centre de recherche en immigration, ethnicité et
citoyenneté

Victor Alexandre Reyes Bruneau

Professionnel de recherche et coordonnateur, Centre de recherche en
immigration, ethnicité et citoyenneté

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	1
RECONNAISSANCE SOCIALE ET INTEGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS A MONTREAL	3
QUAND LA RECONNAISSANCE DES AUTRES DESSINE LA RECONNAISSANCE DE SOI. LE CAS DE DEMANDEURS D’ASILE À MONTRÉAL	4
<i>Noémie Trosseille, candidate M.SC. Anthropologie, Université de Montréal</i>	
RECONNAISSANCE ET DISCOURS REÇUS : EXPÉRIENCES CONTRASTÉES DE MÉDECINS DIPLÔMÉS À L’ÉTRANGER SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL	21
<i>Marie-Jeanne Blain, Doctorat, Anthropologie, Université de Montréal</i>	
IMPACT DES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS D’ADMISSION ET D’INSERTION SUR LE PARCOURS DES RÉFUGIÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL	40
<i>Adèle Garnier, postdoctorante, Centre interuniversitaire de recherche sur la mondialisation et le travail (CRIMT), Université de Montréal</i>	
TRAVAIL ET IMMIGRATION, DES PARCOURS DIFFICILE POUVANT MENER À LA PRÉCARITÉ	59
PARCOURS MIGRATOIRE ET STRATÉGIES DES FEMMES PHILIPPINES AYANT IMMIGRÉ À MONTRÉAL EN TANT QU’AIDES FAMILIALES RÉSIDANTES	60
<i>Laura Chéron-Leboeuf, Maîtrise, Travail social, Université du Québec à Montréal</i>	
LE PARCOURS MIGRATOIRE DES INTERVENANTS SOCIAUX ŒUVRANT EN CONTEXTE INTERCULTUREL UN SAVOIR EXPÉRIENTIEL MOBILISÉ DANS L’ACTION	79
<i>Djénéba Traoré, Maîtrise, Travail social, Université du Québec à Montréal</i>	
AGENCES DE PLACEMENT ET DE RECRUTEMENT, TRAVAIL IMMIGRANT ET PRÉCARITÉ À MONTRÉAL	100
<i>Manuel Salamanca Cardona, Doctorat, Éducation-Sociologie, McGill</i>	
INTÉGRATION ET EXCLUSION DANS LE MILIEU DE L’ÉDUCATION, DU LOGEMENT ET DES SOINS EN TOUT GENRE: ÉTAT DE LA SITUATION.....	119
PASSER PAR LE LOGEMENT SOCIAL, UN FACTEUR D’INTÉGRATION OU D’EXCLUSION POUR LES FAMILLES DE NOUVEAUX ARRIVANTS À OTTAWA-GATINEAU?.....	120
<i>Chloé Reiser, Maîtrise, Géographie, Université d’Ottawa - École normale supérieure de Lyon</i>	
L’ABANDON SCOLAIRE DE JEUNES ET DE JEUNES ADULTES NOUVEAUX ARRIVANTS HAÏTIENS AU QUÉBEC ET À NEW YORK	142
<i>Venus Darius, Doctorat, Science de l’éducation, Université Laval</i>	
<i>Yamina Bouchamma, Ph.D., professeure, Département des fondements et pratiques en éducation, Université Laval</i>	

POLITIQUES PUBLIQUES, PERCEPTION ET EXCLUSION SOCIALE: RÉFLEXIONS THÉORIQUES ET PERSPECTIVE SUR LES DÉFIS LIÉS À L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS	161
DISCOURS DE SÉCURITISATION DE L'IMMIGRATION AU CANADA: ÉTUDE DE LA PRESSE, 1998-2015	162
<i>Elsa Vigneau, Maîtrise, Études politiques appliquées, Université de Sherbrooke</i>	
ACCÈS AUX SERVICES PÉRINATAUX DANS UN CONTEXTE D'IMMIGRATION: LES DÉFIS LIÉS À L'OFFRE DE SERVICES DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE	182
<i>Julie Massé, Maîtrise, Santé communautaire, Université Laval</i>	
LA SÉGRÉGATION SPATIALE D'UN GROUPE RACISÉ COMME POINT CULMINANT DE L'EXCLUSION SOCIALE	198
<i>Laurie Gagnon Bouchard, Science politique, Université Laval</i>	
BIOGRAPHIE DES AUTEUR.E.S	213

AVANT-PROPOS

Pour une 7^{ième} année consécutive, le Centre de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a convié des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs, ainsi que des chercheuses et chercheurs en début de carrière, à participer à un colloque international et interdisciplinaire portant sur l'immigration, la diversité ethnoculturelle et la citoyenneté. Ce colloque a eu lieu à l'UQAM, le 22 avril 2016 et a attiré plus d'une cinquantaine de personnes.

L'appel à communication a été entendu largement : le comité scientifique du colloque a évalué près de soixante-dix propositions de communication provenant d'horizons multiples. Au final, 11 propositions ont été sélectionnées afin de susciter des échanges de grande qualité. Ces propositions émanent de conférencières et conférenciers dont les recherches en développement, en cours ou récemment complétées présentaient une pertinence scientifique certaine pour l'équipe du CRIEC.

Ce *Cahier du CRIEC* | 39 offre donc les textes qui ont fait l'objet d'une présentation lors du colloque et évalués par le Comité scientifique du CRIEC. Nous avons regroupé ces textes sous quatre thèmes : Reconnaissance sociale et intégration des nouveaux arrivants à Montréal; Travail et immigration, des parcours difficiles pouvant mener à la précarité; Intégration et exclusion dans le milieu de l'éducation, du logement et des soins en tout genre : état de la situation; Politiques publiques, perception et exclusion sociale : réflexions théoriques et perspectives sur les défis liés à l'intégration des immigrants.

Je tiens à remercier les conférencières et les conférenciers pour leur participation au colloque du CRIEC ainsi que pour la qualité de leurs interventions. Pour des chercheuses et chercheurs en début de carrière, ce colloque est une occasion unique d'échanger avec des professeures et professeurs établis et de mettre à l'essai leurs qualités de communicateur scientifique.

Je souhaite également remercier l'équipe du CRIEC, à commencer par nos présidentes et présidents de panel : Jill Hanley, professeure associée à l'École de service social de l'Université McGill; Mireille Paquet, professeure adjointe au Département de science politique et directrice, Centre pour l'évaluation des politiques d'immigration de l'Université Concordia; Rachad Antonius, professeur au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal, Paul Eid, professeur au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal, ainsi que Corynne Laurence-Ruel, étudiante à la maîtrise du Département de sociologie de l'UQAM pour son aide lors du colloque.

Je remercie finalement Victor Alexandre Reyes Bruneau, professionnel de recherche et coordonnateur du CRIEC pour son aide dans la révision et la mise en page des communications, ainsi que pour son soutien à l'organisation du colloque.

Je vous souhaite une excellente lecture.



--
Anne-Marie D'Aoust

Professeure régulière | Associate Professor
Département de science politique | Université du Québec à Montréal
Directrice, Centre de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC)

**RECONNAISSANCE SOCIALE ET INTEGRATION DES
NOUVEAUX ARRIVANTS A MONTREAL**

QUAND LA RECONNAISSANCE DES AUTRES DESSINE LA RECONNAISSANCE DE SOI. LE CAS DE DEMANDEURS D'ASILE À MONTRÉAL

Noémie Trosseille, candidate M.SC. Anthropologie, Université de Montréal

INTRODUCTION

« Le voici maintenant cet habitant des frontières, sans identité, sans désir ni lieu propres, errant, égaré, douleur et rire mélangés, rôdeur écœuré dans un monde immonde. C'est le sujet de l'abjection » - Kristeva (1980 : 258).

Le corps violé d'une intrusion étrangère mobilise un arsenal d'agents protecteurs, déterminés à exterminer tout risque d'infection. Corps physique altéré d'une épine qui pourrait s'infecter. Corps social encombré d'un étranger anormal arrivé sans crier gare. « Une excroissance indue, menaçant l'organisme de l'intérieur, le menaçant de désorganisation et donc de mort » (Cornu, 2004 : 90). Le corps envahi se défend, face à cette inquiétante présence, pour maintenir l'immunité du corps sain. Circonscrire l'intrus, lui donner un visage, l'accueillir en son sein, le rejeter dehors, l'expliquer enfin.

Les sociétés ont érigé des frontières, délimitant physiquement leurs caractéristiques identitaires nationales et territoriales. Ceux qui se situent dedans font partie de la zone de confort, ceux qui sont en dehors sont le reste du monde. Pourtant,

« la différence ne se constitue plus seulement par la relation à des frontières externes représentées par l'étrangeté ou l'exotisme et traduites par le nous/eux, mais elle se constitue maintenant par une relation à des frontières internes, constituées en différences, intériorisées ou projetées, planifiées ou revendiquées et traduisibles par le nous avec eux » (Saillant, 2004 : 35).

Les immigrants défient ces frontières, et selon leurs intentions, ils sont plus ou moins bienvenus. Et lorsque l'étranger s'établit en son sein, le corps social négocie et renégocie le vivre-ensemble.

La société canadienne affligée d'une intrusion étrangère mobilise un arsenal d'agents d'immigration déterminés à écarter tout risque de désorganisation. Il s'agit de classer l'intrus dans une des catégories établies en fonction de la « compréhension que nous avons de notre appartenance comme membre de la communauté nationale [...] et des] représentations que nous nous faisons de l'étranger » (Ricoeur, 2006 : 265). Les

représentations sociales permettent aux groupes ou aux individus de donner un sens à l'environnement physique et social dans lequel ils évoluent, de le maîtriser et d'agir en conséquence. Elles « résultent d'un processus d'appropriation de la réalité, de reconstruction de cette réalité dans un système symbolique » (Abric, 2003 : 13). Ainsi lorsqu'un immigrant surgit dans les frontières, tout un dispositif d'interprétation de la situation se met en place, légitimant l'intervention qui protégera la rencontre. Dans une dynamique de rapports de force inégaux, ces étrangers, s'ils veulent entrer, doivent se conformer à la case dans laquelle ils sont placés, et ainsi se soumettre aux représentations sociales qui régissent la cohésion de l'intérieur. L'on peut alors se demander : dans quelle mesure l'étranger bénéficie-t-il d'une marge de manœuvre quant à la définition de sa propre personne ?

Le demandeur d'asile, dépossédé de son identité

"I had identity problems because when I arrived here, I actually didn't come with any identity, I didn't know it was necessary, I didn't have any identity." – Ousmane¹.

Ayant fui son pays natal, postulant au statut de réfugié, Ousmane était dans un entre-deux, incertain. Entre le citoyen qui ne subsistait plus qu'à la place invisible qu'il avait laissée auprès de ses pairs, et le réfugié qui n'existait encore que dans l'espoir de se faire reconnaître un statut, en sécurité. Ousmane était l'incarnation « d'un nouveau sujet politique qui déstructure entièrement ce qui avait été pensé en termes de citoyenneté à partir de la notion d'individu » (Cuillerai et Abélès, 2002 : 22), un demandeur d'asile, identité de passage aux marges du monde, suspendu aux lèvres de décideurs à l'immigration, dans un temps indéterminé qui verra inévitablement tomber une nouvelle identité. « Émigrer, c'est ne plus s'appartenir, voir un nouveau *soi* émerger dans les limites de l'ancien *soi*, et s'apparaître de ce fait comme témoin précaire de soi-même » (Le Blanc, 2010 : 65), obligé de se conformer aux traits que la société d'accueil lui a assignés pour justifier sa présence.

Selon la Convention de Genève relative au Statut de Réfugié de 1951, mise à jour dans le Protocole de 1967, est admissible au statut de réfugié :

¹ Par souci de confidentialité, nous utiliserons des noms fictifs.

« toute personne qui [...] craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays » (UNHCR, 2007 : 16).

Si l'objectif premier est de définir une catégorie d'étrangers, cette définition en dit davantage, car en circonscrivant un groupe d'êtres humains en fonction des conditions de son immigration, elle propose également un regard sur les sociétés d'accueil signataires de ces conventions. À travers cette définition universelle, les principes fondamentaux qui définissent un humain conforme se profilent en parallèle de cette catégorie d'humain hors-normes. L'ancrage territorial, l'appartenance nationale et le choix quant au déplacement manquent au demandeur d'asile qui, à la recherche de sécurité, frappe à la porte d'une société dont l'allégeance à un État-nation est le « point de référence légitime définissant les appartenances identitaires et citoyennes [...], une conception territoriale et sédentaire de l'identité » (Fresia, 2007 : 104). Le passage par cette catégorie d'étrangers est un entre-deux spatial, identitaire et temporel, dans et pendant lequel le demandeur d'asile doit prouver qu'il correspond à cette définition universelle, et qu'il se conforme aux représentations sociales que la société d'accueil lui a attribuées pour donner un sens à son intrusion. Dans cette dynamique de rapports de force, les assignations identitaires ont priorité sur les discours que les demandeurs d'asile pourraient avoir d'eux-mêmes.

Interprétant cette identité universelle, la société d'accueil canadienne a dressé une liste des caractéristiques à valider afin de vérifier la véracité de la requête du demandeur d'asile. La vulnérabilité de ce dernier est à l'honneur dans la définition de sa personne, et l'assignation de ce trait dénigrant ne lui appartient pas. Au contraire, il doit prouver cette vulnérabilité, au risque de ne pas être la victime parfaite à qui offrir l'hospitalité. Telle une spirale infernale, les représentations que la société d'accueil véhicule à l'endroit du réfugié modèlent à leur tour l'identité du requérant, avec lesquelles ce dernier doit négocier, pour garder un peu de pouvoir sur sa vie. C'est une dynamique de reconnaissance sociale qui s'installe, c'est-à-dire le processus d'acceptation de la société d'accueil envers la requête du demandeur d'asile, l'établissement d'une entente entre le reflet de son image dans le miroir de la société d'accueil, et l'image qu'il a de lui-même.

Quelles avenues alternatives les demandeurs d'asile empruntent-ils dans la négociation de leur propre personne ? Inspirée par Ricoeur remarquant : « est étranger qui

n'est pas de « chez nous » - qui n'est pas l'un des nôtres. Rien n'est dit par-là concernant ce que l'étranger est pour lui-même » (2006 : 264), ce sont leurs voix que nous voudrions mettre à l'honneur dans cet article.

Méthodologie

« Je vais juste aller faire mes prières, si t'es toujours là après je vais venir donner mon avis. Je sais pas c'est sur quoi mais je crois que je peux donner mon avis. » – Momar.

Dans le cadre d'une maîtrise en anthropologie à l'Université de Montréal, nous avons réalisé, en 2014, un terrain ethnographique de huit mois au sein d'un organisme communautaire d'hébergement et d'accompagnement d'hommes en situation de migration forcée, une catégorie à part dans le monde de l'immigration. Nous questionnant sur les enjeux de l'accès aux soins de santé des demandeurs d'asile, nous avons combiné des séances d'observation participante et des entrevues avec une dizaine de résidents, interrogeant leurs trajectoires thérapeutiques, partant des récits de vie afin d'appréhender de manière critique les définitions et présupposés occidentaux envers leur personne, et leur vulnérabilité.

En filigrane, nous avons donc également analysé la manière dont le statut de demandeur d'asile intervient dans la négociation de leur identité auprès des divers acteurs rencontrés. Dans ce sens, cet article tente de retracer le chemin de réappropriation identitaire qu'ils ont parcouru en terre d'accueil.

Dans un premier temps, nous explorerons l'impact que la nécessité de se conformer peut avoir sur leur perception identitaire. Ce survol permettra de comprendre les stratégies d'entrée en contact avec divers acteurs de la société d'accueil, en vue de négocier une reconnaissance sociale viable.

Les institutions et la culture de la vulnérabilité

“Even about the refugee claimant I didn't know anything. I didn't have any information because I had never plan to [...]. Most of the time you only focus on the reason on how you... when they are going to accept you to stay or not. It is difficult to have a hard mind, knowing that your family is somewhere else... ya [...]. You're blank.” – Amadou.

Une fois atterri en territoire canadien, le demandeur d'asile doit donc passer par tout un processus de vérification de son identité, et pour cela prouver sa vulnérabilité, considérant qu'elle apparaît « toujours là où s'observe le manque vis-à-vis de la santé, du

bien-être ou du "bien-vivre" » (Clément et Bolduc, 2004 : 61). Autrement dit il doit prouver que sa vie est en danger s'il est renvoyé dans son pays. Tout d'abord, lorsqu'il se présente à l'un des points d'entrée du Canada, il informe un agent d'immigration qu'il désire demander le statut de réfugié. Cette première preuve de soi auprès d'un membre de la société d'accueil est souvent perçue comme stressante : *"some were exhausted or suffering from health problems. Many were very nervous. They described how the words and actions of the officers either heightened their fears or helped them to relax"* (CCR, 2010 : 2). Si 98% des demandeurs d'asile passent cette première étape, ils devront répéter leur histoire à plusieurs reprises.

"It was very... It was a lot of anxiety... Because, then you have to provide information, you have to provide why... everyday why you are a refugee, you have to come by." – Malik.

Déféré à la Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié (CISR), il doit ensuite compléter le formulaire de Fondements de la Demande d'Asile (FDA), avant de recevoir une convocation à l'audience, menée par un commissaire de la Section de Protection des Réfugiés (SPR) de la CISR, deux mois après son arrivée. L'audience se positionne comme un moment crucial, le tournant d'une vie qui se verra accueillie ou refusée le statut de réfugié. Ce processus de remise en question des données antérieures vise à discerner les vrais réfugiés des réfugiés menteurs, dans le but de protéger la société d'accueil d'éventuels imposteurs. « La question qui se pose alors au demandeur d'asile [...] est de savoir comment transcrire son histoire, son parcours et son expérience de manière à établir la preuve de sa condition de victime » (D'Halluin, 2004 : 30).

Interrogeant les commissaires à l'immigration, les chercheuses Cécile Rousseau et Patricia Foxen (2006) mettent en lumière le développement d'un savoir expert basé sur les jeux de langage pour déceler la véracité ou le mensonge dans les récits de vie des demandeurs d'asile. L'imposture se glisse dans chaque regard, chaque incohérence potentielle, chaque écueil chronologique : « l'idée de mensonge incarne l'opinion que ces distorsions de l'histoire sont intentionnelles et introduit implicitement une dimension morale évoquant la tromperie et la confiance impossible » (Rousseau et Foxen, 2006 : 509). Cependant, le mensonge est une explication parmi d'autres, et les déformations diverses peuvent traduire d'autres enjeux.

Premièrement, des études montrent que les contradictions, omissions, incohérences chronologiques peuvent être des manifestations inconscientes d'un traumatisme, s'ajoutant alors comme preuve de la vulnérabilité de la personne, affectant leur capacité à témoigner ainsi que le contenu de leur témoignage (Cleveland, 2008; Rousseau *et al.*, 2002; Young, 1997). Deuxièmement, si les histoires de vie sont multiples, la définition internationale n'admet qu'une seule figure du réfugié et ils ont parfois intérêt à modifier leur récit pour se conformer aux assignations identitaires (D'Halluin, 2004; Meintel, 1998).

« Quand je t'appelle, je te dis que j'ai plus de statut, mais je peux pas retourner chez moi. Tu peux pas me dire par exemple : « c'est la seule chose à faire retourner chez toi ». Alors que je te dis que je peux pas retourner chez moi. Demande-moi au moins : « pourquoi tu peux pas retourner chez toi ? » ! » – Momar.

Dans cette dynamique de reconnaissance sociale, le mensonge occupe donc une place centrale : pour les politiques d'immigration, la construction du mythe du réfugié menteur est une manière de se protéger en justifiant la restriction de l'accueil; pour les requérants au statut de réfugié, il est un outil de conformation, qui leur donne une chance de franchir les frontières vers la sécurité. « Le mensonge est alors simultanément outil de reprise du pouvoir des réfugiés face aux barrières migratoires croissantes mises en place par les pays plus développés et instrument de maintien du pouvoir de ces mêmes pays sur leurs frontières » (Rousseau et Foxen, 2006 : 507). Pourtant, l'intériorisation et l'appropriation de caractéristiques dénigrantes telle que la vulnérabilité assignée, à laquelle se conformer, comporte un potentiel de réitération de cette vulnérabilité, qui peut se transposer en phase post-migratoire, et s'exprimer à travers des troubles de stress post-traumatiques.

D'ailleurs, l'ethnopsychiatre Laurence Kirmayer (2002) met en garde vis-à-vis de l'importance pour une personne vulnérable d'avoir la mainmise sur la narration personnelle de son histoire, avec toutes les déformations que cela peut impliquer, pour « recadrer l'expérience et construire un self autobiographique ayant conscience d'une continuité personnelle et historique » (2002 : 752), et lui permettre de faire du sens sur sa propre situation. Au lieu de cela, les demandeurs d'asile produisent différents récits en fonction des personnes qu'ils rencontrent et des intérêts qu'ils ont dans l'interaction : pour les décideurs à l'immigration, les intervenants des organismes communautaires, les anthropologues et autres chercheurs, ils racontent des histoires dans le souci de faire sens

pour l'interlocuteur et de se conformer aux assignations identitaires, au détriment parfois du discours qu'ils auraient d'eux-mêmes, et qui pourrait leur permettre de se retrouver. Finalement, les études en psychiatrie transculturelle montrent que le doute qui plane sur leur véritable persécution entretient la vulnérabilité : « la blessure engendre le récit et le récit ravive la plaie » (Kirmayer, 2002 : 752).

"I thought it was challenging and it was stressful because... I met people in detention they said people never go to hearing from the detention center and I was like... I think... One of those many that have been in the detention have go through... yes it was quite difficult for me preparing myself going for the hearing and that is the reason really that I came to Canada so... I found the challenge in that there was so hard..." - Ousmane.

Cette situation de culture de la vulnérabilité rencontre la définition que les sciences sociales proposent par rapport à ce concept ambigu, et qui présente un certain décalage avec l'interprétation que s'en font les politiques. Marc-Henry Soulet dit « ainsi, la vulnérabilité est-elle à saisir dans la relation entre un groupe ou un individu ayant des caractéristiques particulières et un contexte sociétal qui valorise la capacité à agir à partir de soi » (2005 : 25). Pour lui, la vulnérabilité est une notion potentielle, qui ne se réalise que si les conditions sont réunies. Alors, si des conditions précaires, telles que les conditions structurelles décrites ici, peuvent aggraver la vulnérabilité, des conditions favorables à leur épanouissement favoriseraient la résilience (Cleveland et al., 2008). Et lorsque les institutions sont trop violentes, ils mobilisent d'autres ressources qui leur permettent d'engager une négociation entre les assignations identitaires et leurs propres discours, tendant vers un consensus de reconnaissance sociale.

Les derniers liens originels et la destruction identitaire

"At times you are confused. It's like you're actually choosing to abandon where you were living, abandoning your family, for some time." – Amadou.

Fuyant la mort, les demandeurs d'asile n'ont donc pas le choix de leur départ, dernière option de survie, et l'inimaginable retour les distingue de toutes les autres catégories d'immigration. Plusieurs laissent derrière eux une famille, qui ne pourra peut-être les rejoindre que plusieurs années plus tard, à condition d'obtenir le statut de réfugié (Lacroix, 2004).

"Thanks to my mother I'm still alive. And then... my mother... died... and I was not with her..." - Joseph.

Plusieurs études montrent que les séparations familiales peuvent engendrer une détresse psychologique (Moreau *et al.*, 1999) comme la confusion exprimée dans ces témoignages, liée aux sentiments de perte et de manque, voire de honte. On y entend la culpabilité de survivre loin de la famille, l'angoisse de représailles à son égard, l'incertitude de la revoir un jour (Meintel, 1998). S'opère donc une première rupture avec cet « ancrage à la fois affectif et identitaire » (Rousseau *et al.*, 1999 : 591) que constitue la famille, et qui par ailleurs, lorsqu'elle vit l'exil ensemble, permet de penser de nouveaux projets collectivement, facilitant l'adaptation. Néanmoins, lorsque la famille n'est pas du voyage, le demandeur d'asile sollicite d'autres stratégies d'adaptation pour adoucir le choc identitaire et l'auto-abjection engendrés par ce déplacement forcé.

En effet, dans la soudaineté de la décision, ils gardent des liens complémentaires avec la société d'origine. Alors que les migrants économiques sont guidés par le faible taux de chômage et la générosité des salaires, les réfugiés privilégient le regroupement ethnique et la proximité linguistique, facteurs atténuant l'inconnu (McDonald, 2004). Les témoignages des répondants à l'étude corroborent ces deux critères. Huit répondants sur dix maîtrisent parfaitement l'une des deux langues officielles du Canada, et pour plusieurs, le Québec n'était pas la première destination. Trois anglophones sur cinq visaient prioritairement une province anglophone. Un autre exemple, Ousmane vient d'Afrique subsaharienne, et en plus de sa langue maternelle, il parle l'anglais et l'espagnol. Avant de faire sa demande au Canada, il est passé par deux pays hispanophones d'Amérique centrale.

« Après le passage de la frontière de l'Ontario, le service était seulement en anglais ! J'étais perdu. Et je me sentais naïf. Finalement, Montréal c'était mieux. » – Éric.

De plus, dans la moitié des cas, c'est la présence de contacts dans le pays d'accueil qui a influencé les trajectoires : un ami, un ami d'ami, une référence lointaine. Parmi eux on compte les deux allophones, et pour quatre participants sur cinq, le Québec était la première destination. Par exemple, Amadou vient d'un pays anglophone, et sa première destination était la Nouvelle Écosse. Il s'est par la suite dirigé vers Montréal où une connaissance l'a accueilli. Quant à Boris, il vient d'un pays allophone et c'est le contact d'un ami qui est venu le chercher à l'aéroport et l'a hébergé quelques mois. La présence de contact, maintien d'une sécurité affective, rétablit donc une certaine familiarité avec

une société totalement inconnue, et l'on attend de ces potentiels médiateurs un rôle de facilitateur pour l'accès à l'information, offrant un support personnel, parfois financier, aidant éventuellement à trouver logement et travail (Bauer, 2002).

"I was anxious... because considering the way you leave your country, you don't have that much support, so it was very difficult." – Malik.

Pourtant, les témoignages décrivent un décalage entre les attentes envers les contacts et l'utilité de leur proximité. Tous les répondants parlent d'un rapide détachement vis-à-vis de ces contacts, dû à un manque de confiance réciproque : plusieurs parlent de la peur de leurs contacts d'être associés à des illégaux, ou encore de devoir assumer des frais reliés à des soins médicaux.

"When I arrived here, the friend picked me from the airport, took me to the house. But the friend, I don't know what he was afraid of since I had to file in, for the refugee claimant... he did not want me to stay with him, not to use anything... and so on... so he didn't want me... so I left" – Amadou.

D'autres expliquent la méconnaissance ou le manque d'intérêt de leur réalité et s'éloignent de relations inintéressantes voire nuisibles lorsqu'ils reçoivent des informations erronées :

"Pretty much they didn't have to do with my situation or what I went through here in Montreal. And there is a lot of information out there that people don't know. You might know people in your community, but they are limited. They don't give you the full information." – Malik.

Ainsi, leurs témoignages sont une interprétation du comportement de l'Autre, et leurs paroles traduisent à la fois l'image qu'ils reçoivent d'eux-mêmes, l'image qu'ils ont d'eux-mêmes, et enfin celle qu'ils fournissent de la société d'accueil, représentations avec lesquelles ils doivent composer leur identité mouvante. *"Representation is a complex business and, especially dealing with 'difference', it engages feelings, attitudes and emotions and it mobilizes fears and anxieties in the viewer, at deeper levels than we can explain in a simple, common-sense way"* (Hall, 1997 : 226). Dans ce cercle vicieux, les derniers liens originels sont rompus, et le demandeur d'asile se retrouve dans une grande solitude, les traits qui le dessinent n'étant plus que ceux d'une définition froide et universelle interprétée par la société d'accueil. Ces violentes remises en question identitaires le plongent souvent dans une vulnérabilité relationnelle qui s'exprime, dans

une grande partie des témoignages récoltés, par une phase d'errance, voire d'itinérance, en quête d'un soi perdu, puisque plus personne ne le reconnaît.

« Après une semaine le colocataire voulait plus que je reste. Je me suis retrouvé dans la rue, sans argent. On m'a dit qu'au métro [X], des voitures amènent les travailleurs ouvriers dans les fermes. Mais on était trop près de la frontière [...]. Depuis que je suis allé en prison, c'est comme une renaissance, parce que je sais enfin où je vais, ce que je dois faire » – Éric.

Les choix concrétisent ces pérégrinations identitaires, les lieux de passage retiennent et écartent certains traits, les fréquentations plus longues précisent les visages. Bien vite les demandeurs d'asile s'écartent de ces contacts décevants, et se dirigent vers d'autres ressources, notamment Projet Refuge, lieu de recrutement de tous les participants à notre recherche, famille de substitution.

La communauté thérapeutique et l'épanouissement de la résilience

“Because when you arrive here by yourself, you don't even know who to ask what.” – Malik.

Ainsi démunis et dépourvu de ressources, plusieurs résidents de Projet Refuge ont erré spatialement, avant de se stabiliser dans cet organisme. Boris vient d'Europe de l'Est, il ne parle pas un mot de français, mais comprend l'anglais, y répondant tant bien que mal avec ce qu'en a appris, dans la rue. Son voyage à Montréal avait été pris en charge par un ami d'ami, qui lui avait payé son billet d'avion et l'a hébergé. Jusqu'au jour où, raconte Boris, il s'est fait voler tous ses papiers d'identité lors d'une soirée, pendant laquelle son ami a disparu. À la rue, il n'a pas reçu sa lettre de convocation à l'audience, et ne comprend pas pourquoi on ne lui laisse pas une seconde chance. Cherchant de l'aide, il aura fréquenté deux organismes communautaires avant d'être référé à Projet Refuge. Au moment de l'entrevue, il estime qu'il est au Canada depuis trois ans, sans statut, sans recours.

“And I can't move. Because my file is closed you know. So I can't move.” – Boris.

C'est une histoire parmi tant d'autres, un parcours semé d'embûches, à la recherche d'aide pour un statut reconnu. Ces lieux de passage se déclinent en pays, provinces, villes, organismes communautaires et autres espaces de survie. En moyenne, les résidents de Projet Refuge ont fréquenté six lieux de résidence depuis le départ de leur pays d'origine. L'errance se révèle lorsque les chemins prévus sont détournés, lorsque des

imprévus se dressent sur leurs parcours. Si le nombre de déplacements est assez uniforme entre l'arrivée en terre québécoise et l'audience, il diverge post-audience, entre ceux qui ont obtenu le statut de réfugié et tendent à se stabiliser, et ceux qui ont été refusés.

“Like, when you come through a social service, that is where you can easily get information but when you don't do it, it's really difficult for you to have the information.” – Ousmane.

Aussi, sept répondants sur dix ont eu recours aux services du Programme Régional d'Aide et d'Intégration des Demandeurs d'Asile (PRAIDA), programme chapeauté par les politiques québécoises, première référence fournie aux demandeurs d'asile dès leur arrivée, point central d'où viennent toutes les références vers d'autres organismes communautaires, œuvrant de près ou de loin pour la cause des demandeurs d'asile.

“There are not asylum seekers, there are some sort of destitute, drug addicts and so on. I didn't want the influence, I was already, you know I was already associated with them. So I had already seen myself in trouble... then I left.” – Amadou.

Ce résident de Projet Refuge traduit ici sa perception d'autres marginaux, et la perception de lui-même, le besoin de s'éloigner d'une association nuisible à ses yeux, la place qu'il veut occuper et celle qu'il ne veut surtout pas prendre. Son errance spatiale reflète donc le besoin de se constituer un cercle social. Les institutions non spécialisées sur le cas des demandeurs d'asile sont parfois écartées par refus d'une assimilation identitaire dans laquelle ils ne se reconnaissent pas.

Pourtant grâce à ce réseau complexe d'organismes communautaires, la majorité a finalement mis les pieds à Projet Refuge. « Les personnes qui ont subi ces réalités ne souhaitent pas être réduites à l'état de victime. Les intervenants en sont conscients et travaillent en quelque sorte dans la marge étroite de la reconnaissance de la souffrance du passé et de la force de pouvoir-devenir » (Saillant, 2007 : 81). Les éloges envers cette famille de substitution montrent un réel sentiment d'appartenance à cette communauté thérapeutique (Pocreau, 2013) qui offre la possibilité de s'approprier une place sociale.

“I wasn't expecting much. I was... I was just thinking it was just a place to stay, just to make sure you just have a secure place to do what you have to do. But when I came I didn't realize that it has like a hole office that you can address for order, paper work and stuff like that. Now that was a way beyond my expectations.” – Malik.

En effet, plusieurs participants soulignent les bienfaits de se retrouver dans un espace stable et sécuritaire, auquel ils s'identifient, sur lequel ils s'appuient pour se prendre en main et aller de l'avant : arrêter de fumer, s'inscrire à des cours de français, s'impliquer en tant que bénévole auprès d'autres demandeurs d'asile.

"I paint. The canvas is my wife. The paintings are my children. I will expose them in a few weeks at Concordia." – Rashid.

En décembre 2014, Projet Refuge s'est retrouvé face à des problématiques financières et éthiques, car si pour certains la maison était un tremplin, d'autres y stagnaient, trop longtemps et plongeaient dans la dépendance. Face à ces enjeux, une assemblée générale extraordinaire a été convoquée pour décider de l'avenir de l'organisme communautaire, et la forte présence et implication des résidents et anciens résidents témoignait de la chaleureuse reconnaissance envers cette maison qui fut pour plusieurs leur premier toit à Montréal, et l'opportunité d'y épanouir sa résilience au sein d'une communauté qui les reconnaît et dans laquelle ils se retrouvent.

« Fermer Projet Refuge, c'est comme enterrer une famille. » – Alex.

Ce lieu de liens était pour une majorité de résidents une opportunité de démontrer son intérêt de s'insérer dans la société québécoise, de se construire une vie en son sein et d'y participer. Le confort et la confiance qu'il procure permettent de retrouver des attaches spatiales et relationnelles qui se veulent cicatrisantes, apaisantes, et qui permettent de grandir.

CONCLUSION

« Déçu peut-être. Oui, déçu [...]. Parce que c'était pas ça mes plans, j'avais un plan que j'avais déjà établi d'aller à l'université pour 4 ans, avoir un job, acquérir de l'expérience, retourner chez moi, travailler avec ma famille. » – Momar.

Le paradoxe de l'asile, c'est la vulnérabilité qu'il engendre à travers ses institutions. Alors d'autres ressources prennent le relai, laissant une certaine marge de manœuvre aux demandeurs d'asile pour reconstruire leur identité.

« Le sentiment d'appartenance d'un individu à une collectivité se développe de pair avec la capacité qu'il a de pouvoir exprimer ses besoins, ses attentes, ses suggestions et le sentiment d'être reconnu dans la contribution qu'il peut apporter quelque chose à cette société » (Guilbert, 2005 : 9).

Acceptés en tant que réfugiés, ou gardant toujours espoir, les demandeurs d'asile ont fourni des témoignages mettant à l'honneur l'importance de l'écoute et de la reconnaissance de leur histoire, telle quelle, facultés par lesquelles peut s'opérer la guérison, d'un traumatisme que l'on exprime à un autre empathique. Leur attitude active de reprise de pouvoir sur leur vie, le processus de réconciliation avec un soi valable, sont autant de caractéristiques qui viennent contrer l'émergence des expressions de leur vulnérabilité, au profit d'une résilience inspirante.

« Dans nos sociétés modernes, la réussite repose sur l'individu. Il se voit confier de nouveaux rôles, de nouvelles responsabilités pour lesquelles il n'est pas adéquatement préparé. Il doit continuellement réaménager ses règles de conduite pour évoluer correctement à l'intérieur de dynamiques environnementales changeantes » (Roy, 2008 : 26).

N'ayant plus à s'inquiéter perpétuellement de leur sécurité et de leur stabilité, assurées au sein de la maison d'hébergement et d'accompagnement, plusieurs ont saisi l'occasion pour s'impliquer au sein de la société québécoise, et Projet Refuge devient alors un tremplin.

"Yes I like it. Because I want to give back what they gave me. I meet people and I go with them if they want, for social services" – Farid.

Les témoignages ont été récoltés dans le cadre d'une étude de maîtrise en anthropologie. Au regard de cette problématique entourant la vulnérabilité, la recherche était orientée sur les barrières à leur accès aux soins de santé, documentées par les intervenants en santé dans une recherche plus large menée par le CIUSSS de la Montagne. Nous avons donc choisi d'interroger leur point de vue sur ces barrières, et les entrevues portaient sur leur accès aux soins de santé une fois arrivés en société québécoise : leur connaissance de leur couverture médicale, du fonctionnement du système de santé, l'expression de leurs besoins et leur expérience du système médical. En effet, les traumatismes les amenant en terre d'accueil voyagent parfois avec eux, et leurs expressions post-migratoires peuvent les amener à tenter d'accéder à des services de soins de santé, par ailleurs difficilement atteignables de par leur manque de familiarité avec le fonctionnement du système. Il s'avère que plusieurs pensaient simplement ne pas avoir droit à des soins, ou que leur demande pourrait nuire à l'obtention de leur statut.

L'analyse qualitative des résultats de recherche a montré que leurs trajectoires thérapeutiques se superposent à leurs trajectoires sociales, dans la mesure où ils tissent ou décousent souvent les liens en fonction des informations que ces contacts leur procurent à propos de la société d'accueil. Les contacts qu'ils avaient étaient des sources potentielles d'information, et l'entretien de ces liens dépendait souvent de la confiance en ces informateurs. L'organisme dans lequel nous les avons rencontrés leur procure une zone de confort, une famille de substitution, diront certains, où les informations sont plus que jamais disponibles. Paradoxalement, beaucoup ont témoigné de la diminution de leurs besoins de santé à mesure que grandit leur cercle social de confiance et que se concrétise la place qu'il leur est permis d'occuper au sein de la société québécoise.

"I pray this house to stay here for other refugees, because it helps me a lot... and thank you for your help ! Thank you very much. So... we're done ? C'est fini ?" – Malik.

Un dernier mot cependant, car en tant qu'anthropologue, le défi éthique de parler d'une population fortement stigmatisée, et qui de surcroît n'a pas toujours confiance en sa propre personne, doit être mentionné ici. Car en entrant dans le dialogue des représentations, il nous est donné de participer à notre tour à sculpter l'idée que nos lecteurs et notre auditoire ont d'eux, et à dessiner l'image qu'ils ont d'eux-mêmes, à travers les enjeux de l'interaction. Ainsi, la transmission de leurs dires est un pari délicat, car les rencontrer et les raconter, c'est inévitablement participer aux représentations qui leur donnent un visage. C'est pourquoi nous voulions le plus possible les laisser s'exprimer.

BIBLIOGRAPHIE

Abric, J-C. (2003). « De l'importance des représentations sociales dans les problèmes de l'exclusion sociale », dans Abric, J-C. (dir.), *Exclusion sociale, insertion et prévention*, Toulouse, Eres, p. 11-19.

Bauer, T., Epstein, G., et Gang, I. (2002). « Herd Effects or Migration Networks ? The Location Choice of Mexican Immigrants in the US », *Mobility and Flexibility of Labor*, Discussion Paper no. 3505 [En ligne], <https://www.iza.org/iza/en/papers/transatlantic/1_gang.pdf>, consulté le 6 août 2015.

Conseil Canadien pour les Réfugiés (CCR), (2010). *Welcome to Canada : the Experience of Refugee Claimants at Port-of-Entry Interviews* [En ligne], <<http://ccrweb.ca/files/poereport.pdf>> consulté le 1er mai 2015.

Clément, M. et Bolduc, N. (2004). « Regards croisés sur la vulnérabilité : le politique, le scientifique et l'identitaire », dans F. Saillant *et al.* (dir.), *Identités, vulnérabilités, communauté*. Cap-Saint-Ignace, Nota Bene, p. 61-82

Cleveland, J. (2008). « The Guideline on Procedures with Respect to Vulnerable People Appearing Before the Immigration and Refugee Board of Canada : A Critical Overview », *Refuge*, vol. 25, n° 2.

Cornu, L. (2004). « Le corps étranger. Fantasmies et métaphores », *Le Télémaque*, vol. 1, n° 25.

Cuillerai M. et Abélès, M. (2002). « Mondialisation : du géo-culturel au bio-politique », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 26, n° 1.

D'Halluin E. (2004). « Comment produire un discours légitime ? », *Plein droit*, vol 4, n° 63.

Fresia M. (2007). « Les réfugiés comme objet d'étude pour l'anthropologie : enjeux et perspectives », *Refugee Survey Quarterly*, vol. 26, n° 3.

Guilbert L. (2005). « L'expérience migratoire et le sentiment d'appartenance » *Ethnologies*, vol. 27, n° 1.

Hall S. (1997). « Introduction » et « The spectacle of the Other », dans S. Hall *et al.*, *Cultural representations and signifying practices*, Open University, SAGE, p.1-11 et p. 223-279.

Kirmayer L. (2002). « Le dilemme du réfugié », *Évolution Psychiatrique*, vol. 67.

Kristeva J. (1980). *Pouvoirs de l'horreur. Essai sur l'abjection*, Paris, Éditions du Seuil.

- Lacroix M. (2004). « Les demandeurs d'asile au Canada : quelques enjeux pour la pratique du travail social », *Service social*, vol. 51, n° 1.
- Leblanc G. (2010). *Dedans, dehors. La condition d'étranger*, Paris, Éditions du Seuil.
- McDonald J.T. (2004). « Toronto and Vancouver Bound : The Location Choice of New Canadian Immigrants », *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 13, n° 1.
- Meintel D. (1998). « Récits d'exil et mémoire sociale des réfugiés », dans F. Laplantine *et al.* (éd.), *Récits et connaissances*. Lyon, Presses Universitaires, p. 55-74.
- Moreau S., Rousseau, C. et Mekki-Berrada A. (1999). « Politiques d'immigration et santé mentale des réfugiés : profil et impact des séparations familiales », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, n° 1.
- Pocreau J-B. (2013). « De l'ethnopsychiatrie à la psychiatrie transculturelle : un parcours sensible à la rencontre de l'autre », dans M. Seffahi, *Autour de Laplantine : d'une rive à l'autre*. Paris, Archives contemporaines, p. 71-89.
- Ricoeur P. (2006). « La condition d'étranger », *Esprit*, vol. 3.
- Rousseau C., Mekki-Berrada A. et Rufagari M-C. (1999). « Traumatismes et séparations familiales prolongées chez les réfugiés du Congo-Kinshasa établis à Montréal », *Revue Canadienne des études africaines*, vol. 33, n° 2-3.
- Rousseau C., Crépeau F., Foxen P. et Houle F. (2002). « The Complexity of Determining Refugeehood : A Multidisciplinary Analysis of the Decision-making Process of the Canadian Immigration and Refugee Board », *Journal of Refugee Studies*, vol. 15, n° 1.
- Rousseau C. et Foxen P. (2006). « Le mythe du réfugié menteur : un mensonge indispensable ? », *L'évolution psychiatrique*, vol. 71, p. 505-520.
- Roy S. (2008). « De l'exclusion à la vulnérabilité : continuité et rupture », dans V. Châtel et S. Roy (dir.), *Penser la vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 13-34.
- Saillant F. (2004). « Constructivismes, identités flexibles et communautés vulnérables », dans F. Saillant *et al.* (dir.), *Identités, vulnérabilités, communauté*. Cap-Saint-Ignace, Nota Bene, p. 19-42.
- Saillant F. (2007). « "Vous êtes ici dans une mini-ONU" : les réfugiés publics au Québec. De l'humanitaire au communautaire », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 31, n° 2.
- Soulet M-H. (2005). « La vulnérabilité comme catégorie de l'action publique », *Pensée plurielle*, vol. 2, n° 10.

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) (2007). *Convention et Protocole relatifs au statut de réfugié* [En ligne], <<http://www.unhcr.fr/4b14f4a62.html>>, consulté le 21 juin 2016.

Young A. (1997). « Suffering and the Origins of Traumatic Memory », dans A. Kleinman *et al.* (éd.), *Social Suffering*, Berkeley & Los Angeles, University of California Press, p. 245-260.

RECONNAISSANCE ET DISCOURS REÇUS : EXPÉRIENCES CONTRASTÉES DE MÉDECINS DIPLÔMÉS À L'ÉTRANGER SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Marie-Jeanne Blain, Doctorat, Anthropologie, Université de Montréal

INTRODUCTION

« C'est très humiliant depuis mon arrivée ici au Canada, concernant mon parcours professionnel » (Médecin d'origine africaine diplômé de Russie, 2 ans d'expérience comme médecin, immigrant sélectionné, préposé aux bénéficiaires au Québec).

Nos politiques d'immigration visent à attirer des candidats ayant des compétences élevées et pourtant, les migrants très qualifiés font face à de multiples barrières en lien avec leur reconnaissance professionnelle. Le cas des médecins est exemplaire en raison de la complexité du processus de reconnaissance professionnelle et de la multiplicité des acteurs impliqués (Blain, 2015).

Ce texte présente quelques résultats de ma recherche doctorale en anthropologie¹. Le thème général porte sur le processus d'intégration professionnelle de diplômés internationaux en médecine (DIM)², où j'y examine l'interface entre les individus, les pratiques et les politiques. Dans le cadre de ce chapitre, le fil directeur est l'exploration de la dimension identitaire, en particulier l'identité professionnelle des personnes immigrantes. Dans une perspective interactionniste, les deux faces de l'identité sont mises en relief : l'identité « pour soi » et l'identité « attribuée ». Celles-ci peuvent être différentes et sont négociées par les acteurs en présence (Dubar, 1995; Goffman, 1975; Sainsaulieu, 1977). En effet, les identités, ou mieux dit, les processus d'identification (Gallissot, 1987), résultent de situations d'interaction et de processus dynamiques, qui prennent place dans le cadre de rapports sociaux inégalitaires. Nous insistons sur les

¹ Sous la direction de Sylvie Fortin et de Fernando Alvarez, Université de Montréal. Nos sincères remerciements à toutes les personnes qui ont généreusement participé à cette recherche. Je tiens aussi à remercier le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH, Canada), la Fondation du CHU Sainte-Justine et des Étoiles ainsi que le département d'anthropologie de l'Université de Montréal qui ont appuyé cette recherche.

² Les termes « médecin diplômé à l'étranger », « diplômé international en médecine » (DIM) ou « médecin diplômé hors Canada et États-Unis (DHCEU) » sont considérés ici comme synonymes. Les DIM de notre enquête sont tous migrants et diplômés hors Canada et États-Unis. Ils ont été recrutés par des institutions depuis l'étranger ou ont migré sans emploi confirmé.

dimensions relationnelles et dynamiques de l'identité (Goffman, 1975; Taboada-Leonetti, 2002 [1990]).

L'identité professionnelle est l'une des facettes des processus d'identification et éclaire à sa manière des dimensions de l'intégration au marché du travail de personnes immigrantes. De fait, ce texte mettra en relief que l'attribution identitaire joue fortement dans les trajectoires d'intégration, tandis que plusieurs stratégies identitaires peuvent être mises en branle (les acteurs en présence n'étant pas passifs), mais parallèlement les stratégies peuvent être fortement limitées par le contexte de la reconnaissance. Ce texte vise ainsi à souligner l'influence des conditions de la reconnaissance et les effets des discours reçus sur les trajectoires d'intégration professionnelle de populations immigrantes.

Avant tout, quelques mots rapides sur le contexte de la recherche, avant d'aborder la méthodologie. Les analyses porteront en premier lieu sur la face de l'identité professionnelle « pour soi », pour ensuite explorer l'identité relationnelle, soit, « l'attribution identitaire ». Le texte se clôture par quelques réflexions critiques sur les limites des stratégies identitaires et les enjeux de la reconnaissance sociale de ces populations immigrantes très scolarisées, aux profils professionnels valorisés initialement, et pourtant très inégalement reconnus.

Brève mise en contexte

Le Québec et le Canada ont mis en place depuis une quarantaine d'années des politiques d'attraction et de sélection de l'immigration (Parant, 2001; Piché et Laroche, 2007; Simmons, 2002). Néanmoins, ces migrants, une fois établis, se trouvent confrontés à de nombreuses difficultés sur le marché du travail, et ce, malgré leurs caractéristiques personnelles et professionnelles qui laisseraient présager une intégration à la mesure de leurs talents. Ceux-ci n'ont pas un accès égal au marché du travail par rapport aux non-immigrants, ce qui se reflète par le taux de chômage, le niveau de salaire ou l'adéquation entre l'emploi convoité et obtenu (Boyd, 2013; Chicha et Charest, 2008; Eid, 2009, 2012; Zietsma, 2010). Selon des données du ministère de l'Immigration, au Québec, les personnes immigrantes ont un taux de chômage (19,5 %) et de déqualification (53 %) deux fois plus élevé que les personnes nées au pays (MICC, 2013b, 2013c). Les médecins n'échappent pas à cette tendance, selon des analyses de Statistiques Canada, il y aurait

44 % de médecins diplômés à l'étranger qui ne pratiqueraient pas leur profession (Zietsma, 2010).

Dans le cas des médecins, leurs trajectoires d'intégration professionnelle sont caractérisées par la complexité, tant pour ceux qui escomptent se requalifier que ceux qui cherchent à se réorienter professionnellement (Blain *et al.*, 2016). D'un côté, le processus de requalification via la résidence³ dure au minimum de six à huit ans. D'un autre côté, se réorienter est tout aussi complexe, travailler en santé clinique dans un poste autre que la médecine implique un retour aux études ainsi que des démarches de reconnaissance auprès d'un autre ordre professionnel, parmi 24 professions réglementées en santé, comme infirmière ou inhalothérapeute par exemple (CIQ, 2012).

Un pan important de recherches se penche sur les « performances » des immigrants sur le marché du travail et discute de leur adaptabilité à celui-ci, en se basant principalement sur leurs caractéristiques personnelles. À cet effet, il a été documenté comment plusieurs facteurs – et particulièrement leur cumul – peuvent freiner l'obtention d'un emploi correspondant aux qualifications des personnes immigrantes. Les plus fréquemment cités sont : le genre (être une femme), l'âge (être trop ou pas assez jeune), l'origine nationale (provenir d'un pays non occidental), le fait d'être une minorité visible, la langue (ne pas maîtriser l'une des langues officielles), la période d'immigration (post-1990 particulièrement), le fait de viser l'exercice d'une profession réglementée et les coûts liés au processus de reconnaissance professionnelle (Belkhodja *et al.*, 2009; Boyd, 2013; Boyd et Schellenberg, 2007; Galarneau et Morissette, 2004; Li *et al.*, 2006; Renaud *et al.*, 2003; Zietsma, 2010). Or, quoiqu'un pan important de recherches porte sur les dimensions liées à la discrimination, et au corporatisme dans le cas des médecins, assez peu documentent la reconnaissance sociale en tant que telle. Comme le mentionnent le sociologue et démographe Victor Piché et sa collègue :

³ Nous n'avons pas l'espace pour développer cet aspect, mais il y a plus de 7 voies d'entrée pour l'accréditation en médecine (Barer et Webber, 1999). Contrairement aux démarches de reconnaissance via la résidence, pour le professeur-chercheur en milieu universitaire ou pour le médecin spécialiste admissible au permis restrictif qui comble des besoins en région, les démarches d'accréditation sont considérablement plus courtes (d'un à trois ans). Ces « recrutés » répondent à des besoins précis de main-d'œuvre selon les plans d'effectifs du gouvernement et sont parrainés par un établissement (Blain *et al.*, 2016; Groupe ressources humaines en santé, 2013; McGill University, 2009). Notre enquête a toutefois mis en lumière que même ces « recrutés » peuvent expérimenter de multiples barrières.

« les études et les discussions publiques sur cette question font presque toujours référence à des indicateurs reliés à la performance de la population immigrante et rarement à des indicateurs de réceptivité de la part de la population dite d'accueil » (Piché et Laroche, 2007 : 19) (voir aussi Piché, 2004).

Ce texte se propose de poser des pistes de réflexion sur l'intégration des personnes immigrantes au Québec du point de vue de la reconnaissance sociale, c'est-à-dire « la reconnaissance sociale du groupe, de la place qu'il occupe et de la valeur de cette place au sein d'un milieu donné » (Fortin, 2013). La reconnaissance n'y sera pas tant appréhendée depuis la prise en compte de l'idéologie ou d'éléments liés à la discrimination, soit un point de vue davantage structurel, mais plutôt à partir d'une perspective microsociale, depuis les discours reçus par les personnes immigrantes. La reconnaissance sociale y est comprise comme un principe dynamique, sous-tendu par des dimensions relationnelles et symboliques.

La question développée ici portera sur les expériences d'intégration professionnelle des diplômés internationaux en médecine, et les effets possibles de la reconnaissance sociale au sein de ces trajectoires. Cette vision de l'intégration implique que la société dans son ensemble joue un rôle dans l'intégration des nouveaux arrivants, leur intégration ne dépend pas que de leurs caractéristiques individuelles (Blain, 2015; Fortin, 2000; Piché, 2004; Piché et Renaud, 2002). Ce point de départ permet de compléter le pan de recherches portant sur les « performances des personnes immigrantes » sur le marché du travail et de poser quelques réflexions sur les effets de cette « réceptivité »⁴ (Piché, 2004; Piché et Laroche, 2007; Piché et Renaud, 2002), ou à tout le moins, dans le cadre de notre recherche, de poser les premiers jalons d'une réflexion sur comment cette « réceptivité » se traduit à travers des discours donnés et comment elle est reçue et perçue par les personnes immigrantes elles-mêmes. La prise en compte de la reconnaissance de l'identité professionnelle sera notre porte d'entrée.

Méthodologie

Les résultats sont issus d'un doctorat en anthropologie⁵. L'objectif général est de documenter les trajectoires d'intégration professionnelle de diplômés internationaux en

⁴ « Par réceptivité sociale, il faut entendre essentiellement ici les attitudes de la population québécoise face à l'immigration et aux relations interculturelles » (Piché, 2004 : 16).

⁵ Démarche approuvée par les comités d'éthique à la recherche du CHU Sainte-Justine et de l'Université de Montréal.

médecine (DIM) au Québec et leurs expériences sur le marché du travail. Une attention particulière est portée afin de comprendre ce qui distingue les trajectoires d'intégration pour un même groupe professionnel, entre ceux qui se requalifient et ceux qui changent de profession. La porte d'entrée méthodologique est le point de vue et les expériences de médecins ayant immigré au Québec, mais tout en tenant compte du contexte sociopolitique au plan analytique (Desjeux, 2006; Massé, 2010).

La méthodologie est qualitative (terrain 2009-2012). Une cinquantaine de personnes ont été rencontrées. Les analyses sont principalement basées sur 31 récits de vie professionnelle⁶ de DIM ayant migré au Québec majoritairement dans les années 2000, depuis six ans en moyenne. Tous sont immigrants ayant un statut régularisé comme résident permanent (de catégories diverses : sélectionnés, réunification familiale ou réfugiés). Il y a autant d'hommes que de femmes, il y a autant de DIM requalifiés que de DIM s'étant réorientés au plan professionnel. Les lieux d'origine et les pays d'obtention du diplôme de médecine sont très variés⁷. Les régions d'obtention du diplôme de médecine sont⁸ : Europe de l'Ouest (huit), Europe de l'Est (trois), Amérique latine (neuf), Antilles (Cuba et Haïti) (trois), Maghreb (quatre) et Afrique subsaharienne (quatre).

Les données secondaires incluent onze entretiens auprès d'acteurs clés de milieux institutionnels, communautaires ou associatifs, ainsi que onze auprès de DIM très récemment immigré (moins de deux ans) ou ayant le projet d'immigrer. La méthodologie a été bonifiée par des observations ethnographiques ponctuelles d'événements pertinents liés aux DIM, tels que la participation à des activités associatives ou la présence à des sessions d'information pour les DIM du Collège des médecins du Québec.

L'anthropologie interprétative et critique a guidé la démarche analytique (Massé, 2010; Paillé et Mucchielli, 2008). Les récits de vie professionnelle ont été analysés à partir de thèmes préétablis, tandis que certains éléments significatifs ont émergé *a posteriori*. Les données secondaires ont permis de mettre en perspective les analyses

⁶ Entretiens semi-dirigés, d'une durée moyenne de 1h45.

⁷ À l'instar du portrait de l'immigration au Québec, la même diversité était souhaitée dans notre étude.

⁸ Pour trois répondants, le pays de naissance est différent du pays d'obtention du diplôme. Ce dernier a été retenu, alors que le processus de reconnaissance au Québec ne tient compte que du lieu des études.

principales, confirmant ou apportant un nouvel éclairage sur les représentations et points de vue des DIM.

Analyses

1. *L'identité professionnelle « pour soi » comme médecin immigrant*

Des recherches menées en contexte israélien auprès de médecins immigrants d'origine russe ont mis en évidence des liens entre les notions d'identité professionnelle et d'engagement (*professional commitment*) (Remennick et Shakhar, 2003; Shuval et Bernstein, 1996). Un médecin très engagé et lié émotionnellement à sa profession chercherait davantage à être reconnu professionnellement suite à sa migration. Remennick et Shakhar (2003) insistent sur la permanence d'une identité professionnelle forte chez des DIM d'origine russe qui se sont réorientés comme physiothérapeutes en Israël. Ceux-ci ont ajusté leur rôle professionnel, mais s'identifieraient toujours comme médecins. Notre recherche a repris cette question : une identité professionnelle forte pourrait-elle agir comme prédicteur des démarches de requalification? Trois scénarios se dégagent des analyses (voir Blain *et al.*, 2014 pour plus de détails).

Premièrement, une **identité vocationnelle forte** peut en effet influencer favorablement les démarches de requalification professionnelle, sachant l'investissement important devant être déployé (aux plans financier et humain) afin de se requalifier ainsi que la prise de risque prononcée qui y est associée. Cela a été le cas par exemple de Sayed⁹ (Algérie), qui a fait une tentative de réorientation inaboutie comme informaticien. Il témoigne : « J'ai commencé; j'ai vite lâché : j'étais malheureux. J'ai dit : je suis bon, mais ce n'est pas ça ma première **vocation**¹⁰ ». Il ajoute plus tard :

« je trouvais que, quelque chose de fabuleux, d'extraordinaire, c'est de pouvoir faire des études et continuer à le faire; j'aurais aimé faire ça [l'informatique]. Et je me suis aperçu que oui, c'est vrai, j'aimais faire ça, mais... m'enlever la médecine, c'est comme si on m'enlevait mon cœur : j'aurais été malheureux. On peut remplacer une chose qu'on aime par autre chose, mais... » (Sayed, Algérie, aujourd'hui médecin de famille, processus de reconnaissance d'une durée de six années).

Deuxièmement, les analyses soulèvent un autre cas de figure : l'identité **flexible ou fluide**. D'une part, le DIM peut percevoir sa nouvelle profession en continuité, malgré sa réorientation professionnelle, exerçant la médecine différemment, sans la clinique par

⁹ Tous les noms sont des pseudonymes.

¹⁰ Son emphase.

exemple. C'est le cas de Juan qui a entamé des études supérieures au Québec et qui ne se considère pas tout à fait comme « réorienté » : « Toutefois, ce n'est pas un changement de carrière, la santé publique... C'est quelque chose que j'avais étudié aussi au Mexique, que je voulais poursuivre ici [au Québec] » (Juan, Mexique). D'autre part, la vision de soi peut changer avec le temps, la médecine peut devenir secondaire dans sa vie. Cela a été la situation vécue par Ricardo (Colombie), aujourd'hui technicien en santé, mais qui entame un retour aux études supérieures incessamment, en santé non clinique. Il évoque à plusieurs reprises durant l'entretien combien la pratique de la médecine en Colombie lui causait un stress énorme (et les problèmes de santé qui s'ensuivent), insistant sur le fait qu'au Québec il préfère « vivre tranquille » et qu'il y trouve satisfaction.

« Nous avons parlé seulement de... de ma profession, de la job, du travail. Mais il y a beaucoup d'autres choses à faire, pour moi. [...] Mais je suis heureux ici! En ce moment, je... une chose importante c'est de... n'avoir pas de stress » (Ricardo, Colombie).

Mais, un troisième cas de figure apparaît, très distinct : l'**auto-retrait** malgré sa vocation. En effet, face à un processus de requalification comme médecin très long, onéreux, exigeant une prise de risque élevée, mais aussi face à des messages très pessimistes venant de part et d'autre quant à leurs avenir professionnels, plusieurs se sont « retirés de la course », certains suite à plusieurs obstacles, d'autres sans même tenter l'expérience. Ce phénomène d'auto-retrait ou d'auto-exclusion a touché plus de la moitié des DIM réorientés rencontrés dans le cadre de notre recherche.

« Je ne travaille pas comme médecin, ce n'est pas parce que j'ai décidé de ne pas travailler comme médecin. C'est parce qu'on ne me l'a pas permis. Tu comprends? » (Carmen, Venezuela, réorientée).

Ce qui nous amène à aborder la partie suivante sur l'autre face de l'identité, soit l'attribution identitaire.

2. L'identité « relationnelle » - l'attribution identitaire

Deux éléments ont particulièrement attiré mon attention en regard à l'attribution identitaire. D'une part, les DIM qui ont témoigné dans le cadre de notre recherche ont reçu une reconnaissance variable selon le contexte ou la personne à laquelle ils s'adressent. D'autre part, les messages de deuil et de flexibilité professionnelle

apparaissent comme des discours institutionnalisés, ce qui renforce leurs impacts dans la vie des DIM. Ce sont les deux idées maîtresses développées ici-bas.

Reconnaissance variable

Hormis les trajectoires d'exception de certains DIM qui ont bénéficié d'une reconnaissance rapide très particulière – cinq professeurs-chercheurs et un médecin de famille tous diplômés de France¹¹ –, la majorité des DIM rencontrés ont expérimenté une reconnaissance très variable, selon le contexte et la personne à laquelle ils s'adressent. Ainsi, selon l'endroit où le DIM se dirige, les conseillers ou les responsables des ressources humaines accorderont plus ou moins de valeur à ses acquis professionnels. Cette reconnaissance de leur bagage professionnel est contrastée, entre une reconnaissance comme professionnel où son diplôme et son expérience sont davantage valorisés (niveau universitaire) et une orientation vers des filières déqualifiantes telles que préposés aux bénéficiaires ou infirmières.

Par exemple, des responsables de programmes d'études supérieures à l'université (deuxième cycle) proposent plusieurs options dans le but de mettre à profit les compétences de ces migrants. Certains programmes d'études supérieures reconnaissent le niveau de scolarité du diplôme de médecine, tel que bioéthique, santé publique, santé et sécurité au travail, etc.¹² L'accès au marché du travail se fait plus aisément par la suite et le DIM peut dans certaines situations se sentir reconnu, du moins informellement par ses collègues. C'est le cas de Fahim qui travaille comme conseiller (pour une entreprise privée faisant affaire avec le milieu médical) :

« les médecins ici me considèrent comme médecin, c'est-à-dire qu'il y a un contact confrère à confrère [...] il n'y en a pas beaucoup, des médecins, je pense, au Canada ni en général, qui intègrent [ce type de secteur]. Donc on est plutôt une denrée rare,

¹¹ Trois hommes et trois femmes. Ces profils soulèvent notamment la force des ressources symboliques et relationnelles au cœur de la reconnaissance (Blain *et al.*, 2014). Cette reconnaissance favorisée a eu lieu avant l'application de *l'arrangement de reconnaissance mutuelle France-Québec (ARM)*, entente signée en 2009 (CMQ *et al.*, 2009). En deux mots : ces trajectoires d'exception se traduisent par leur durée relativement rapide (d'un à trois ans), leur aspect facilité (la reconnaissance se fait d'emblée ou après quelques démarches, l'envoi d'un CV ou le contact avec une personne clé), tandis que les institutions se mobilisent pour les recruter et les retenir.

¹² En contraste, l'accès au premier cycle universitaire s'avère généralement plus complexe en raison du contingentement des programmes en sciences de la santé (tels que sciences infirmières, nutrition ou ergothérapie).

quoi! Et ils sont bien contents qu'il y ait des médecins dans les compagnies [de ce secteur]; donc c'est plus... positif, en ma faveur » (Fahim, Russie, réorienté niveau universitaire en santé non clinique).

Par ailleurs, les récits de vie professionnelle des DIM mettent en relief que des conseillers – agent d'immigration, conseiller en emploi ou responsable des ressources humaines – les orientent de façon récurrente vers des postes tels que préposés aux bénéficiaires ou infirmières. C'a été le cas de Véronique par exemple qui est allée rencontrer un représentant d'un établissement de santé à son arrivée. Elle nous relate son expérience.

« J'ai dit : "Voilà, je suis médecin, bon, je sais que je n'ai pas le permis de pratique. Qu'est-ce que je pourrais faire d'autre? Est-ce que vous voyez quelque chose que je pourrais faire?" J'étais naïve, question naïve comme ça, j'ai dit : "Bon, bien, avec les compétences que j'ai, je ne peux pas pratiquer, mais il y a peut-être quelque chose à laquelle je ne pense pas, puis vous, vous pouvez...". Et là, un représentant d'un établissement m'avait dit : "Ah, préposée aux bénéficiaires, c'est tout ce que je peux vous proposer. Votre diplôme ne vaut rien"... Ouais. On est humiliés, en fait. Ouais." (Véronique, France, aujourd'hui réorientée niveau universitaire en santé non clinique suite à des études supérieures).

Il peut s'agir de conseils bien intentionnés, leur suggérant des avenues permettant d'accéder à une situation professionnelle moins incertaine que la médecine. Mais du point de vue des DIM, un sentiment de non-reconnaissance domine.

Un discours institutionnalisé de flexibilité et de deuil professionnel

Ce qui rend la situation plus complexe pour les DIM, c'est que transparaît un discours de flexibilité et de deuil professionnel que l'on pourrait qualifier « d'institutionnalisé ». En effet, malgré le fait que l'intégration soit « une responsabilité partagée », il incombe à la personne immigrante – selon les propos sur le site web du ministère de l'Immigration – de faire les efforts nécessaires afin de surmonter des obstacles à son intégration professionnelle. Ainsi, sur la page du ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI), dans la section « Prévenir les difficultés à trouver un emploi », il y est proposé :

« Être prêt à occuper un emploi autre que celui que vous voulez obtenir ou qui comporte moins de responsabilités, le temps que vous acquériez une expérience québécoise ou que vous suiviez une formation » (MIDI, 2016 : en ligne).

Ce message de flexibilité est en ligne depuis près d'une dizaine d'années. Il s'est modifié légèrement, il s'est adouci à certains moments pour redevenir plus explicite. En

fait, ce type de message est repris par différents documents du ministère de l'Immigration. Par exemple, la version la plus récente du Guide pour réussir votre intégration (MICC, 2012c)¹³ qui s'adresse aux nouveaux arrivants va dans une veine similaire et invite clairement à revisiter ses attentes et ses objectifs professionnels.

« Le Certificat de sélection du Québec ne vous donne aucune garantie de trouver rapidement un emploi dans votre domaine. Il serait étonnant qu'à votre arrivée au Québec vous puissiez avoir le même emploi que celui que vous occupiez dans votre pays d'origine. Comme la plupart des personnes nouvellement arrivées au Québec, vous aurez probablement à faire des compromis avant d'obtenir l'emploi que vous souhaitez » (MICC, 2012c :103).

Sans entrer dans les détails, soulignons que ces messages de flexibilité professionnelle, jusqu'au deuil de sa profession, sont relayés par d'autres instances, notamment des conseillers en emploi ou des conseillers en immigration. Par exemple, des conseillers en emploi diront sans détour à des médecins DIM « oublie ça », comme à Sayed (Algérie), dont nous avons mentionné sa réorientation inaboutie. Il a par ailleurs dû travailler pour survivre dans des emplois de manufacture (en raison notamment de la pression exercée par son agent d'Emploi-Québec lorsqu'il avait dû demander de l'aide de dernier recours). Il est aujourd'hui médecin de famille, suite à un parcours du combattant. Ç'a été le cas aussi d'Isabelle, une parmi d'autres, qui nous raconte son entretien auprès d'une conseillère d'un organisme qui l'accompagnait afin d'intégrer le marché du travail.

« Tu vois, parce que elle [ma conseillère], d'entrée de jeu elle m'a dit "bon, c'est pas compliqué, il faut que vous fassiez le deuil de votre métier, vous ne serez plus jamais médecin" (rires!) J'ai dit "ah bon?" "C'est comme ça. Et puis sur votre CV faut pas que ça n'apparaisse NULLE PART... Parce que sinon vous n'allez pas trouver de travail » (Isabelle, France, réorientée niveau universitaire).

L'enjeu ici, est qu'il s'agit de discours portés par des institutions officielles ou par des conseillers occupant un poste dans des institutions directement en lien avec le gouvernement. En ce sens, ces discours ont une réelle influence sur les choix professionnels, surtout s'ils proviennent de plusieurs sources et font écho l'un à l'autre.

3. Les stratégies identitaires... et ses limites

Face à des difficultés d'intégration professionnelle ou à des blocages, les nouveaux arrivants ne demeurent pas passifs. Piché et Renaud (2002) évoquent des stratégies de

¹³ Il s'agit de la 3^e édition, la version la plus récente au moment d'écrire ces lignes. Soulignons que ces messages de flexibilité professionnelle se retrouvaient dans les éditions précédentes.

« contournement » et de « requalification » mises en œuvre par les migrants face aux difficultés. Dans une perspective où le médecin DIM est considéré comme un acteur de sa destinée, avec une certaine capacité d’agir au sein de ce contexte de reconnaissance professionnelle particulier, différentes stratégies sont mises en branle, dont des stratégies identitaires (Taboada-Leonetti, 2002 [1990]). Dans le cadre de notre recherche, parmi les DIM qui se sont réorientés, deux types de stratégies identitaires sont récurrents.

Le migrant peut relativiser sa situation professionnelle. Cette relativisation permet de mettre en perspective son vécu et ses difficultés professionnelles, en mettant au premier plan la famille (par ex. mes enfants et ma famille vont bien, c’est le principal), en comparant avec d’autres contextes nationaux (par ex., en Espagne ce que vivent des amis qui ont migré là-bas est bien pire) ou en se comparant avec d’autres collègues immigrants qui vivent des difficultés similaires. Didace est éloquent sur ce dernier point :

« Et où j’ai fait ce programme [dans un domaine connexe à la santé], je suis avec des collègues médecins de la Russie, du Liban et même de la Chine, un peu comme ça, de ces pays orientaux, ils font ce que je fais... et ça, ça me console aussi un peu... on solidarise en se disant, on a fait ça, je suis pas seul au moins, vous êtes là. On se soutient, on se soutient. [...] C’est là que je comprends que c’est une réalité qui me dépasse, qui est, qui va au-delà de mes préoccupations personnelles. C’est vraiment un problème de société, malheureusement, que personne ne veut prendre en charge, que personne ne veut gérer » (Didace, République démocratique du Congo, réorienté technique en santé).

Un autre type de stratégies identitaires consiste à élaborer différents mécanismes de « protection identitaire ». Le DIM peut maintenir son identité professionnelle et se dire toujours médecin, malgré sa non-reconnaissance au Québec : par exemple avec un poste « en attente » au pays d’origine et un maintien de son permis d’exercice là-bas, ou bien en travaillant comme médecin lors de missions internationales. Une autre façon est de percevoir sa nouvelle profession en continuité, en faisant de la médecine sans la clinique par exemple, comme Juan mentionné plus haut qui poursuit sa carrière en santé publique.

Mais, ces stratégies identitaires ont leurs limites. La force de l’attribution identitaire est à souligner de nouveau, d’autant plus que ces messages pessimistes quant à leur avenir professionnel sont transmis via des discours institutionnalisés. Ce qui occasionne un important phénomène d’auto-retrait de la profession (plus de la moitié des DIM

rencontrés n'ont ni même entamé de démarches de requalification) ou d'auto-retrait du pays (mobilités de retour, dans un pays tiers ou une autre province)¹⁴.

Lorsqu'aucune stratégie n'est possible face à une situation de non-reconnaissance professionnelle, des situations particulièrement sensibles sont vécues. Le nouvel arrivant se sentira « coincé » de différentes manières. Carmen évoque par exemple que « la porte est fermée avant même d'entrer [...] moi, ça m'a beaucoup affectée » (Carmen, Venezuela, réorientée niveau universitaire). Un sentiment de ne pas être bienvenu se dégage des propos des DIM rencontrés. Cela est d'autant plus difficile dans les cas où aucune alternative intéressante n'est possible, ni reconversion professionnelle où l'on se sente reconnue, ni stratégie de protection identitaire, ni retour au pays possible... à ce moment, la réorientation professionnelle peut être douloureusement ressentie, s'agissant d'un choix professionnel « par dépit », sans autre avenue réalisable.

« Avec tout ce que j'ai investi dans ma vie là... je crois que, vous ne devez peut-être pas trop comprendre ce qu'on vit, mais, c'est... c'est très très dur, très douloureux. Pour peu qu'on s'arrête, qu'on y pense, qu'on réfléchit, on se dit... "Je suis heureux qu'on m'ait reçu, qu'on m'ait donné quand même une protection, j'aurais été davantage heureux qu'on m'ait montré qu'il est possible de... je dirais de recycler cette formation [de médecin] honorablement et selon les [disponibilités] de la communauté". Mais c'est ça. Je ne peux pas forcer les choses » (Didace, République du Congo, aujourd'hui technicien en santé).

Et la reconnaissance sociale? Pistes de conclusions

Revenons à la question de départ. En quoi les processus d'identification, particulièrement en lien avec l'identité professionnelle, peuvent-ils apporter un éclairage sur les trajectoires d'intégration professionnelle de personnes immigrantes? L'identité professionnelle vocationnelle joue certes un rôle dans les processus de requalification mis en branle, avoir sa profession à cœur est nécessaire au cours de ce processus long et exigeant au plan financier et humain. Mais, les processus d'attribution identitaire, et de façon sous-jacente la place de la reconnaissance sociale semble ici jouer un rôle déterminant dans leurs parcours.

De fait, au-delà de la transférabilité des compétences de ces migrants et de leur volonté, apparaissent des mécanismes de légitimation¹⁵ et de reconnaissance. Sur un

¹⁴ Nos répondants résidaient tous au Québec au moment de l'entrevue, mais la quasi-totalité a spontanément évoqué cette dimension comme une option possible, soit pour témoigner de leurs réflexions, soit pour relater l'expérience de collègues DIM.

marché du travail aux contraintes et règles nombreuses déterminant l'accès à la profession médicale, bien que les DIM soient des acteurs qui déploient un ensemble de stratégies pour accomplir leurs objectifs, leurs capacités stratégiques sont inégalement réparties. Leurs stratégies se déploient au sein de relations de pouvoir inégalitaires et dépendent de la position de l'individu (Sainsaulieu, 1997), de ses ressources sociales et symboliques (Berset *et al.*, 1999; Fortin, 2013; Fortin et Maynard, 2015; Fortin et Renaud, 2004).

Quant au discours de deuil et de flexibilité professionnelle, une question émerge : ces discours visent-ils à protéger le migrant d'un échec, à l'aider effectivement à surmonter des obstacles sur le marché du travail? À lui éviter des désillusions ou des démarches sans issues, parce qu'irréalistes? Ou bien ces discours sont-ils porteurs d'implicites ou d'a priori négatifs sur les compétences des personnes immigrantes? Il n'y a pas de réponse univoque. Mais ces propos visent à mettre en relief que, bien qu'ils ne reflètent pas la position de tous les conseillers, il semble s'inscrire dans un contexte idéologique institutionnalisé (voir aussi Chicha et Charest, 2008). Sachant qu'un emploi transitoire peut s'avérer être autant un tremplin qu'un cul-de-sac, sachant que le temps constitue un facteur central pour la réalisation du projet de requalification des médecins, les conseils obtenus en début du parcours jouent un rôle essentiel (voir aussi Chicha, 2009 sur le sujet). Ajoutons que l'accumulation de démarches inappropriées et menant à l'échec peut aussi décourager sinon bloquer le chercheur d'emploi (Blain, 2006).

La position des DIM rencontrés est unanime. D'aucuns ne remettent en question les mécanismes de reconnaissance, en particulier en lien avec la protection de la population. Également, il n'est pas nécessairement considéré négativement le fait d'être averti des difficultés potentielles afin d'intégrer le titre de médecin au Québec. Une position très fréquente explicitée est « qu'il est bien de le dire... mais c'est la façon de le dire... ». De nombreuses citations d'entrevues pourraient être reprises ici, mais je tiens plutôt à partager un extrait d'une conversation que j'ai eue récemment avec la conjointe d'un

¹⁵ La « légitimation » est comprise comme « des processus sociaux qui permettent l'élaboration d'objectifs légitimes » où « dirigeants, syndicats, corporatisme [...] peuvent s'efforcer d'imposer la domination de leurs propres valeurs » (Sainsaulieu, 1997 : 284).

DIM dont ses expériences lors de sa résidence sont troublantes et qui soulève à sa façon « cette façon de le dire ».

« **vous êtes incompetent jusqu'à preuve du contraire.** [...] C'est vrai qu'il y a des gens qui ont des lacunes et tout, mais ce n'était pas qu'il était bon ou pas bon, mais c'est le traitement qu'on fait. On diminue la personne, mon mari était en dépression à ce moment-là... on était tellement occupé à le tabasser, à aucun moment on a tendu la main... [...] Quand bien même, que quelqu'un soit bon ou pas bon, on peut lui dire que le milieu n'est pas pour lui, mais avec élégance, mais mon mari lui a vécu le harcèlement. Tout ce qu'il a eu c'est du dénigrement. Nous sommes passés à travers, parce qu'on a la foi. On était tellement sûr de parler de l'incompétence qu'on a oublié de parler de l'humain » (Conversation avec la conjointe d'un médecin DIM, 21 avril 2016).

Le processus de reconnaissance professionnelle des DIM, bien qu'il soit affiché comme un processus neutre, est sous-tendu par un caractère idéologique, relationnel et subjectif. Quelle place pour la reconnaissance sociale de ces médecins? Les processus d'intégration professionnelle impliquent l'ensemble des acteurs en présence : l'état, les institutions, les entreprises, mais aussi les collectivités. Ce court texte est une invitation à réfléchir sur les implicites liés à nos pratiques, aux influences idéologiques soutenant nos programmes, aux normes construites qui paraissent aller de soi, afin de répondre aux enjeux liés à la reconnaissance professionnelle de ces médecins venus s'établir au Québec. Comme le proposait Victor Piché (Piché, 2004; Piché et Laroche, 2007; Piché et Renaud, 2002), de futures pistes de recherches pourraient être menées afin de penser les dimensions de l'accueil, de la reconnaissance sociale, et de la place que l'on fait comme société aux nouveaux arrivants. Ce court texte visait à souligner les effets des discours reçus sur les trajectoires d'intégration d'une population particulière de migrants, mais des liens pourraient être créés pour d'autres types de migrants. En guise d'ouvertures, comme le soulignait Sylvie Fortin, la reconnaissance de l'autre dans la rencontre est fondamentale : « peut-être est-ce même un prérequis à l'émergence d'une normativité plurielle et dans ce sens, la voie vers un pluralisme "équitable" ou d'équité » (Fortin, 2013 : 195).

BIBLIOGRAPHIE

Barer, M.L. et Webber, W.A. (1999). *Immigration and emigration of physicians to/from Canada, Health Human Resources Unit Research Reports*, Centre for Health Services and Policy Research, University of British Columbia [En ligne], <<https://open.library.ubc.ca/cIRcle/collections/ubccommunityandpartnerspublicati/48503/items/1.0075937>>, consulté le 22 décembre 2006.

Belkhodja, C., Forgues, É., Gaboury, I., Guignard Noël, J., Bahi, B., Nkolo, C. et Tawil, N. (2009). *L'intégration des diplômés internationaux en santé francophones dans les communautés francophones en situation minoritaire. Rapport final de recherche*, Consortium national de formation en santé & Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.

Berset, A., Weygold, S.-A., Crevoisier, O. et Hainard, F. (1999). « Qualification-déqualification professionnelle des immigrants. Approche théorique », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 15, n° 3.

Blain, M.-J. (2006). *Trajectoires socioprofessionnelles et processus identitaires en contexte de migration: de la Colombie au Québec (dans les Laurentides)*, Maîtrise en Anthropologie, Université de Montréal.

Blain, M.-J. (2015). *Être médecin diplômé à l'étranger au Québec : des parcours contrastés d'intégration professionnelle*, Doctorat en anthropologie, Université de Montréal.

Blain, M.-J., Fortin, S. et Alvarez, F. (2014). « Être médecin et immigrant au Québec : une identité professionnelle malmenée », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 30, n° 3&4 [En ligne], <<http://remi.revues.org/7021>>, consulté le 12 décembre 2015.

Blain, M.-J., Fortin, S. et Alvarez, F. (2016). « Professional Journeys of International Medical Graduates in Quebec: Recognition, Uphill Battles, or Career Change », *Journal of International Migration and Integration (JIMI)* [En ligne], <<http://link.springer.com/article/10.1007%2Fs12134-016-0475-z>>, consulté le 2 février 2016.

Boyd, M. (2013). « Accreditation and the Labor Market Integration of Internationnaly Trained Engineers and Physicians in Canada », dans T. Triadafilopoulos (éd.), *Wanted and Welcome? Policies for Highly Skilled Immigrants in Comparative Perspective*, New York, Springer, p. 165-197.

Boyd, M. et Schellenberg, G. (2007). *Réagrément et professions des médecins et ingénieurs immigrants*, Statistique Canada, Tendances sociales canadiennes [En ligne] <www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2007004/10312-fra.htm>, consulté le 2 février 2012.

Chicha, M.-T. (2009). *Le mirage de l'égalité: les immigrées hautement qualifiées à Montréal*, La fondation canadienne des relations raciales, Septembre [En ligne], <www.cc-femmes.qc.ca/documents/MTChicha_MirageEgalite.pdf>, consulté le 10 janvier 2009.

Chicha, M.-T. et Charest, É. (2008). *L'intégration des immigrés sur le marché du travail à Montréal : politiques et enjeux*, Choix IRPP, IRPP - Institute for Research on Public Policy/ Institut de recherche en politiques publiques [En ligne], <www.irpp.org>, consulté le 08 octobre 2008.

Collège des médecins du Québec (CMQ), Ministère de la santé et des sports (France) et Ordre des médecins de France (2009). *Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des médecins, entre le Collège des médecins du Québec et la ministre de la Santé et des Sports et le Conseil national de l'Ordre des médecins de France* [En ligne], <www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/arm/ARM-medecins.pdf>, consulté le 12 mars 2014.

Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) (2012). Les professions réglementées, Montréal [En ligne], <<https://professions-quebec.org/les-ordres-professionnels/les-professions-reglementees/types-de-professions-et-d-ordres/>>, consulté le 5 février 2012.

Desjeux, D. (2006). « La question des échelles d'observation en sciences humaines appliquées au domaine de la santé », *Recherche en soins infirmiers*, no. 85 [En ligne], <<http://fulltext.bdsp.ehesp.fr/Rsi/85/14.pdf?GK1MQ-M464J-14MD4-8X97X-M8316>>, consulté le 12 février 2009.

Dubar, C. (1995). *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, 2^e éd., Paris, Armand Colin.

Eid, P. (dir.) (2009). *Pour une véritable intégration : droit au travail sans discrimination*, Montréal, Fides.

Eid, P. (2012). « Les inégalités 'ethnoraciales' dans l'accès à l'emploi à Montréal : le poids de la discrimination », *Recherches sociographiques*, vol. 53, n° 2.

Fortin, S. (2000). *Pour en finir avec l'intégration...*, Document de recherche, série 'Working Paper', Groupe de recherche ethnicité et société, Université de Montréal [En ligne], <<https://depot.erudit.org/id/000937dd>>, consulté le 5 janvier 2009.

Fortin, S. (2013). « Conflits et reconnaissance dans l'espace social de la clinique. Les pratiques cliniques en contexte pluraliste », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 37, n° 3 [En ligne], <www.erudit.org/revue/as/2013/v37/n3/1024085ar.html>, consulté le 14 décembre 2014.

Fortin, S. et Maynard, S. (2015). « Diversity, Conflict, and Recognition in Hospital Medical Practice », *Culture, Medicine and Psychiatry* [En ligne], <<http://link.springer.com/article/10.1007%2Fs11013-015-9461-8>>, consulté le 2 février 2016.

Fortin, S. et Renaud, J. (2004). « Stratégies d'établissement en contexte montréalais : une diversité de modalités? », dans J. Renaud, A. Germain et X. Leloup (dir.), *Le racisme et la discrimination : les tensions et les défis d'une société plurielle*, Ste-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 31-59.

Galarneau, D. et Morissette, R. (2004). *Les immigrants sont-ils perdants?*, Statistique Canada, Perspective, no. 75-001-XIF [En ligne], <www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/10604/6921-fra.pdf>, consulté le 10 juin 2006.

Gallissot, R. (1987). « Sous l'identité, le procès d'identification », *L'Homme et la Société*, vol. 83.

Goffman, E. (1975). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps (traduit de l'anglais par Alain Kihm)*, Paris, Les Éditions de Minuit.

Groupe ressources humaines en santé (2013). *Projet sur les DIM au Canada. Améliorer notre capacité d'intégrer les diplômés internationaux en médecine. Rapport final. Voies d'accès des DIM au Canada*, Health Hr Group, Caper [En ligne], <www.caper.ca>, consulté le 5 février 2015.

Li, C., Gervais, G. et Duval, A. (2006). *La dynamique de la surqualification : les universitaires sous-utilisés au Canada. Analyse en bref*, Division de la statistique du revenu, Statistique Canada, no. 11-621-MIF2006039 [En ligne], <www.statcan.gc.ca/pub/11-621-m/11-621-m2006039-fra.pdf>, consulté le 10 février 2010.

Massé, R. (2010). « Les nouveaux défis pour l'anthropologie de la santé », *Anthropologie et santé. Revue internationale francophone d'anthropologie de la santé*, no. 1 [En ligne], <<http://anthropologiesante.revues.org/116>>, consulté le 3 mars 2011.

McGill University (2009). *PEM-PREM 2009, règles de gestion*, Faculty of Medicine Academic Affairs, McGill University [En ligne], <www.mcgill.ca/medicine-academic/recruitment/md/>, consulté le 10 mai 2009.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) (2016). *Travailler au Québec. Prévenir les difficultés à trouver un emploi*, Gouvernement du Québec [En ligne], <www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/travailler-quebec/obstacles-emploi.html>, consulté le 16 mai 2016.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), Direction des politiques et programmes d'intégration sociale et économique (2012c). *Apprendre le Québec. Guide pour réussir votre intégration*, [En ligne] <www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/apprendrelequebec.pdf>, consulté le 15 mai 2012.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), Direction de la recherche et de l'analyse prospective (2013b). *Éléments explicatifs de la surqualification chez les personnes immigrantes au Québec en 2012* [En ligne], <www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/TXT_Surqualification_2013.pdf>, consulté le 18 septembre 2014.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), Direction de la recherche et de l'analyse prospective (2013c). *Résultats de l'Enquête sur la population active (EPA). Les immigrants et le marché du travail québécois en 2012* [En ligne], <www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/ImmigrantsMarcheTravail_2012.pdf>, consulté le 18 septembre 2014.

Paillé, P. et Mucchielli, A. (2008). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, 2e éd., Paris, Armand Colin.

Parant, M. (2001). *Les politiques d'immigration du Canada: stratégies, enjeux et perspectives*, *Les études du CERI*, Centre d'études et de recherches internationales, Sciences Po, n° 80 [En ligne], <www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr/ceri/files/etude80.pdf>, consulté le 5 février 2012.

Piché, V. (2004). « Immigration et intégration linguistique: vers un indicateur de réceptivité sociale », *Les Cahiers du Gres*, vol. 4, n° 1 [En ligne], <www.erudit.org/revue/lcg/2004/v4/n1/009712ar.pdf>, consulté le 8 novembre 2005.

Piché, V. et Laroche, D. (2007). *Dossier 1. L'immigration au Québec, Rapport préparé pour la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles* [En ligne], <<https://www.mce.gouv.qc.ca/publications/CCPARDC/rapport-11-piche-victor.pdf>>, consulté le 5 mars 2016.

Piché, V. et Renaud, J. (2002). « Immigration et intégration économique: peut-on mesurer la discrimination? », dans R. Côté et M. Venne (dir.), *L'annuaire du Québec 2003*, Québec, Éditions Fides, p. 146-152.

Remennick, L. et Shakhar, G. (2003). « You Never Stop Being a Doctor: The Stories of Russian Immigrant Physicians Who Converted to Physiotherapy », *Health*, vol. 7, n° 1.

Renaud, J., Piché, V. et Godin, J.-F. (2003). « L'origine nationale et l'insertion économique des immigrants au cours de leurs dix premières années au Québec », *Sociologie et sociétés*, vol. XXXV, n° 1.

Sainsaulieu, R. (1977). « Identités collectives et reconnaissance de soi dans le travail », dans *L'identité au travail : les effets culturels de l'organisation*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, p. 302-343.

Sainsaulieu, R. (1997). *Sociologie de l'entreprise : organisation, culture et développement*, 2e éd. revue et mise à jour, Paris, Presses de sciences po.

Shuval, J. T. et Bernstein, J. H. (1996). « The dynamics of professional commitment: Immigrant physicians from the former Soviet Union in Israel », *Social Science & Medicine*, vol. 42, n° 7.

Simmons, A. B. (2002). « Mondialisation et migration internationale : tendances, interrogations et modèles théoriques », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 31, n° 1 [En ligne], <<http://id.erudit.org/iderudit/000422ar>>, consulté le 8 mai 2006.

Taboada-Leonetti, I. (2002 [1990]). « Stratégies identitaires et minorités : le point de vue du sociologue », dans *Stratégies identitaires*, 4e éd., Paris, Presses Universitaires de France, p. 43-83.

Zietsma, D. (2010). *Immigrants exerçant des professions réglementées*, L'emploi et le revenu en perspective [En ligne], <www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2010102/article/11121-fra.htm>, consulté le 25 août 2012.

IMPACT DES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS D'ADMISSION ET D'INSERTION SUR LE PARCOURS DES RÉFUGIÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL¹

Adèle Garnier, postdoctorante, Centre interuniversitaire de recherche sur la mondialisation et le travail (CRIMT), Université de Montréal

INTRODUCTION

L'arrivée des réfugiés syriens au Canada et au Québec a mis leur intégration sous les feux de l'actualité,² alors que les réfugiés, au Canada et ailleurs, sont souvent marginalisés sur le marché du travail. Dans ce contexte, cet article explore les liens entre les arrangements institutionnels encadrant l'admission des réfugiés au Canada, ainsi que leur insertion professionnelle d'une part, et la trajectoire professionnelle des réfugiés dans la région de Montréal d'autre part.

Utilisant une approche institutionnaliste, nous définissons les arrangements institutionnels d'admission et d'insertion comme les régulations fédérales, provinciales et locales encadrant la sélection et l'établissement professionnel des réfugiés, ainsi que la mise en place de ces régulations. Notre méthodologie combine l'analyse qualitative de la réglementation de l'admission et des mesures d'insertion offertes aux réfugiés au Canada et au Québec avec des entretiens menés dans la région de Montréal auprès de réfugiés établis depuis au moins cinq ans et de représentants d'organismes soutenant l'insertion professionnelle des réfugiés. Alors que la littérature a surtout étudié l'impact des caractéristiques individuelles des réfugiés sur leurs trajectoires professionnelles, nous montrons que ces trajectoires sont également influencées par l'offre de services, la densité du maillage entre institutions et la façon dont les différents acteurs définissent et perçoivent leurs mandats.

La section qui suit clarifie notre objet de recherche. Nous faisons ensuite un panorama des études traitant des facteurs de marginalisation des réfugiés sur le marché

¹ Je remercie le CRIEC pour m'avoir permis de présenter une version préliminaire de cet article lors du colloque du 22 avril 2016, ainsi que, mes co-panélistes lors de ce colloque, Marie-Jeanne Blain et Noémie Trosseille, pour des échanges riches et fructueux.

² Voir par exemple la déclaration jointe des ministres québécois de l'Immigration et de l'Emploi du 8 décembre 2015 enjoignant à l'embauche des réfugiés syriens (Ici Radio Canada, 2015).

du travail, avant de présenter notre approche, méthode et résultats, puis, en conclusion, de discuter ces résultats en termes conceptuels et pratiques.

1. Statut de réfugié et accès au marché du travail au Canada et au Québec

Notre recherche porte sur les réfugiés tels qu'ils sont définis en droit canadien.³ Cette définition s'appuie sur celle de l'article 1 de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés (qualifiée ci-après de Convention de Genève),⁴ tout en reconnaissant le besoin de protection des personnes dont la situation n'est pas couverte par la Convention de Genève mais qui subissent des violations conséquentes de leurs droits. Nous reconnaissons l'inadéquation entre cette définition légale du réfugié et la définition sociologique ou économique du migrant forcé de quitter son pays (voir Delgado Wise *et al.*, 2013)⁵. Cependant, c'est cette catégorie légale qui est aussi bien au cœur des études statistiques sur la situation des réfugiés, que du maillage institutionnel d'admission et d'insertion des réfugiés, ce qui en facilite l'étude.

Au Canada, la définition légale du réfugié compte trois principales sous-catégories qui seront mentionnées plusieurs fois au cours de l'article : les réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG), les réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP) et les réfugiés admis au Canada (RAC). Les RPG et les RPSP ont fui leur pays et ont déjà été reconnus comme réfugiés avant d'être sélectionnés pour être réinstallés au Canada depuis le pays où ils résident.⁶ Par contraste, les RAC fuient directement leur pays vers le Canada et sont admis après une demande d'asile faite sur le territoire canadien (Yu *et al.*, 2007).

Pour les réfugiés admis au Québec, il existe dans le cadre de l'accord Canada-Québec de 1991 une répartition des compétences entre autorités fédérales et provinciales

³ Loi sur l'Immigration et la Protection des Réfugiés, LC 2001 ch. 27 s.12(3), art.95-99; Règlement sur l'Immigration et la Protection des Réfugiés, DORS/2002-227 art.144-147.

⁴ L'article 1 de la Convention de Genève définit un réfugié comme une personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays » (Assemblée Générale des Nations Unies, 1951).

⁵ Je remercie Jill Hanley, professeure à l'École de travail social de l'Université McGill et membre du CRIEC, d'avoir abordé cette question lors de la présentation de mes résultats au colloque du CRIEC le 22 avril 2016.

⁶ Existe également depuis 2013 le Programme mixte des réfugiés parrainés par le secteur privé mais désignés par un bureau des visas (RDBV), dont il ne sera pas question dans cet article qui porte uniquement sur des réfugiés présents au Canada depuis au moins 2011.

aussi bien au niveau de l'admission qu'au niveau du soutien à l'intégration. Alors que l'admission des RAC est décidée au niveau fédéral, le gouvernement du Québec est responsable de la sélection des RPG et des RPG destinés à la province, sachant que les réfugiés admis par le Québec doivent être reconnus comme admissibles au niveau fédéral (Becklumb, 2008). Le Québec pratique la régionalisation de l'accueil des RPG, qui sont répartis dans treize municipalités à travers la province, le but étant de ralentir la centralisation de l'immigration de la province dans la ville de Montréal (Vatz-Laroussi et Bezzi, 2010; Chiasson et Koji, 2011).

En matière d'intégration, le gouvernement fédéral canadien octroie annuellement au gouvernement québécois une enveloppe budgétaire destinée à l'intégration des nouveaux arrivants (Becklumb, 2008). Cette somme est principalement gérée par le ministère de l'Immigration québécois⁷, cependant les services d'intégration sont coordonnés par quatre ministères différents : Immigration, Santé, Education et Emploi⁸ pour un certain nombre de mesures liées à l'intégration professionnelle. Les services d'intégration ne sont pas fournis directement par ces ministères, mais par des organismes opérant dans le cadre d'ententes budgétaires (Chiasson et Koji, 2011). En ce qui concerne la recherche d'emploi, les organismes communautaires ont des ententes avec Emploi Québec (Chicha et Charest, 2008).

En dépit de l'existence de ces services, les réfugiés demeurent généralement marginalisés en termes de revenus et d'emploi. À leur arrivée au Canada, leur taux de participation au marché du travail est particulièrement faible. Ce taux augmente significativement au fil du temps, néanmoins, le taux de chômage des réfugiés reste très supérieur à celui des natifs du Canada dans la durée (Xue, 2008). Par ailleurs, les revenus d'emploi des réfugiés demeurent inférieur aussi bien à la moyenne canadienne qu'aux revenus d'autres catégories d'immigrants permanents au Canada, à l'exception de l'immigration familiale (CIC, 2012; Belevander et Pendakur, 2014).

⁷ Le nom actuel est ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), cependant ce nom a changé au fil des années sur lesquelles porte notre recherche, ce pourquoi nous considérons qu'il est plus simple de le qualifier de ministère de l'Immigration tout au long de l'article.

⁸ Les noms actuels des deux derniers ministères sont respectivement le ministère de la Santé et des Services Sociaux, le ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Si l'on compare les provinces canadiennes, le Québec fait figure de lanterne rouge au Canada en matière d'intégration des immigrants sur le marché du travail. La différence entre le taux d'emploi des natifs et des non-natifs est la plus importante par rapport à toutes les autres provinces et régions du Canada (Statistique Canada 2015a), et les salaires des immigrants au Québec sont inférieurs aux salaires des immigrants dans le reste du Canada (Nadeau et Seckin, 2010; Boudarbat et Connolly, 2013). Cette disparité se retrouve si l'on compare les grandes principales métropoles canadiennes, le taux de chômage des immigrants à Montréal étant supérieur à celui des immigrants à Toronto, Vancouver et Ottawa-Gatineau (Bastien et Bélanger, 2010). Les réfugiés constituent ainsi un groupe particulièrement marginalisé sur le marché du travail au Canada, et le sont encore plus sur le marché du travail québécois.

2. Facteurs de marginalisation des réfugiés sur le marché du travail: revue de la littérature canadienne

Survolant la littérature internationale sur l'intégration au marché du travail des réfugiés et demandeurs d'asile, Rea et Wets (2014 :1) différencient entre trois types de facteurs d'intégration: individuels, tels que le genre et la nationalité, liés à l'accès au marché du travail, par exemple les connaissances linguistiques le niveau d'éducation, et structurels et institutionnels, telles que les modalités du statut légal ou l'attitude des employeurs.

Dans le contexte canadien, les deux premiers types de facteurs ont été les plus étudiés. Au niveau des caractéristiques individuelles, il est important de noter les obstacles auxquels sont confrontées les « minorités visibles »⁹ au Canada (Pendakur et Pendakur 2012). La majorité des réfugiés sont de nationalités généralement associées au statut de minorité visible, ce qui peut donc avoir un impact sur leur intégration au marché du travail, sans que cette corrélation soit toujours claire (voir Renaud *et al.*, 2003). En outre, les femmes immigrantes et réfugiés sont particulièrement pénalisées. Chicha (2012) a mis en évidence l'intersectionnalité entre les normes culturelles et les stratégies familiales des immigrantes concernées, la reconnaissance ou non des diplômes l'étranger et l'attitude des employeurs.

⁹ L'article 3 de la loi sur l'équité en matière d'emploi (L.C. 1995, ch. 44) définit les minorités visibles comme « les personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».

Concernant les facteurs d'accès au marché du travail, plusieurs enquêtes statistiques importantes ont révélé la faiblesse comparative du «capital humain» des réfugiés, qui sont, par rapport aux autres catégories d'immigrants permanents et aux natifs du Canada moins éduqués et ont de plus faibles connaissances des langues officielles du Canada à leur arrivée (DeVoretz *et al.*, 2004; Yu *et al.*, 2007; Hyndman, 2011). Par ailleurs, on constate que les réfugiés réinstallés après l'adoption de la *Loi sur l'Immigration et la Protection des Réfugiés* (LIPR) en 2002 ont un niveau d'éducation et de connaissance des langues officielles plus bas que celui de leurs prédécesseurs. Le LIPR diminuait l'importance du potentiel d'intégration dans la sélection des réfugiés (CIC, 2007; CIC, 2011). Krahn *et al.* (2000), dans le contexte albertain, ont mis en évidence l'impact du faible niveau d'anglais de réfugiés qualifiés sur leur trajectoire professionnelle et insistent sur les obstacles à la reconnaissance de leurs compétences acquises à l'étranger. Ce problème affecte plus largement de nombreux immigrants (Houle et Yssaad, 2010; Blain *et al.*, 2013), mais il est particulièrement prononcé pour les réfugiés (Zikik *et al.*, 2010). Lamba (2003), dans une étude portant sur la même cohorte de réfugiés que Krahn *et al.* (2000) montre que les réseaux institutionnels sont plus utiles à la progression professionnelle des réfugiés que les réseaux ethniques.

L'impact des facteurs institutionnels a été moins étudié. En ce qui concerne l'impact de l'admission des réfugiés au Québec, Renaud *et al.* (2003) ont mis en évidence les difficultés plus grandes des RAC à obtenir un emploi comparé aux RPG et aux RPSP. Alors que les RPG et les RPSP ont le statut de résident permanent dès l'arrivée au Canada, les RAC arrivent comme demandeurs d'asile : leur statut de résident est précaire, ce qui peut poser problème pour les employeurs (voir aussi Goldring et Landolt, 2011). Vatz-Laroussi et Bezzi (2010), dans une étude concernant l'immigration au Québec en général, mettent en avant l'efficacité limitée de la régionalisation de l'immigration en termes de répartition des immigrants et de performance économique. Chicha et Charest (2008) mettent en avant l'impact négatif du morcellement administratif de la gestion de cette intégration au marché du travail de la ville de Montréal en termes d'accès des immigrants à l'information, mais aussi de divergences d'intérêts entre organismes.

3. Approche et méthodologie

Nous nous proposons d'analyser plus explicitement le rôle des arrangements institutionnels d'admission et d'intégration dans la trajectoire professionnelle des réfugiés. Dans le contexte canadien et québécois, nous définissons les arrangements institutionnels d'admission et d'insertion comme les régulations fédérales, provinciales et locales encadrant la sélection et l'établissement professionnel des réfugiés, ainsi que la mise en place de ces régulations. Nous inspirant en particulier des travaux de Hansen (2000), Guiraudon (2014) et Ellermann (2015), qui amènent une perspective institutionnaliste sur l'évolution des politiques migratoires dans plusieurs pays européens, nous concevons les arrangements institutionnels comme singuliers, ayant un impact de long terme et prônes au changement graduel plutôt qu'à l'alternance entre longues phases d'inertie et changement soudain et profond, comme l'était souvent présenté le changement institutionnel dans la littérature institutionnaliste plus ancienne (voir Streeck et Thelen, 2005). Ellermann (2006), Darrow (2015) et Paquet (2015), cette dernière dans le cas de Canada, ont montré que la marge de manœuvre des bureaucrates d'immigration locaux (gouvernementaux et non-gouvernementaux) chargés de mettre en œuvre les politiques migratoires est un facteur important de changement institutionnel graduel. Ces constats encadrent donc notre analyse en nous amenant à nous intéresser particulièrement à la cohérence intra- et interinstitutionnelles ainsi qu'aux dynamiques de changement institutionnel.

Notre méthodologie combine l'analyse documentaire de la réglementation de l'admission et de l'insertion professionnelle des réfugiés et des entretiens semi-dirigés à Montréal, Saint-Jérôme dans les Laurentides et Saint-Hyacinthe en Montérégie avec du personnel d'organismes soutenant l'insertion des réfugiés au marché du travail (n=7) et avec des réfugiés admis au Canada depuis au moins cinq ans, donc au plus tard en 2011, en emploi ou en recherche d'emploi (n=6)¹⁰. Nous nous sommes efforcée de prendre en considération aussi bien la capacité d'action que la vulnérabilité potentielle des participants (voir Refugee Studies Centre, 2007; Gifford, 2013). Notre étude bénéficie également de notre participation à une recherche-action de la Table de Concertation des

¹⁰ Certains entretiens ont été réalisés pendant la production de cet article et ne font pas encore partie de mon analyse. Leur analyse sera incorporée à des publications ultérieures.

organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) sur l'employabilité des réfugiés¹¹, qui a conduit à des entretiens informels avec des représentants d'organismes d'établissement des immigrants et réfugiés.

Le fait de conduire des entretiens dans trois communes nous permet d'avoir une perspective de terrain sur la régionalisation de l'accueil des réfugiés au Québec. Saint-Jérôme (environ 66 000 habitants au recensement de 2011) et Saint-Hyacinthe (54 000 habitants en 2011) font partie des treize communes recevant des RPG. Alors qu'à Montréal, 22,6% de la population était née à l'étranger en 2011, c'était le cas de 4% de la population à Saint-Hyacinthe et 3% à Saint Jérôme (Statistique Canada, 2015b, 2015c et 2015d). Cependant, il est important de noter que notre recherche est exploratoire et notre échantillon de participants réfugiés ne peut prétendre à représenter la population générale des réfugiés au Québec. Ayant conscience des limites conceptuelles et pratiques d'une telle approche (voir Jacobsen et Landau, 2003), notre recherche s'apparente au modèle de l'étude de cas qualitative interprétative et génératrice d'hypothèses (Lijphart, 1971).

4. Résultats

Tous les participants réfugiés sont arrivés comme RPG et ont été rencontrés grâce à des organismes d'établissements. L'un était né dans un camp de réfugié, les autres avaient fui leur pays d'origine et avaient été sélectionnés pour être réinstallés au Québec depuis un pays de transit. Deux participants respectivement à Montréal et Saint-Jérôme avaient au moment de l'interview trouvé un emploi stable (employé d'un organisme d'établissement et aide-cuisinier). Les autres participants étaient tous en recherche d'emploi à Saint-Hyacinthe. Une participante n'avait jamais travaillé depuis son arrivée, et les autres avaient alterné entre emplois précaires (en emballage alimentaire et industriel), longues périodes sans emploi et stages (usine de recyclage et friperie), et se trouvaient toutes sans emploi au moment de l'entretien.

Pour reprendre la typologie de Rea *et al.* (2014) mentionnée plus haut, en termes de facteurs individuels ayant un impact sur l'intégration professionnelle, on peut noter que les deux réfugiés ayant trouvé des emplois stables sont des hommes, dont l'un est de

¹¹ « Perspectives exploratoires sur l'employabilité des personnes réfugiées », Recherche-action mise sur pied par la Table de Concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, en cours.

nationalité catégorisée « minorité visible ». Les autres participants sont des toutes des femmes issues de « minorités visibles ». La participante n'ayant jamais travaillé au Canada avait fait le choix de prioriser sa famille depuis son admission jusqu'à peu avant notre entretien. En termes de facteurs de types « accès au marché du travail », les deux participants ayant des emplois stables me parlaient pas le français mais se débrouillaient en anglais lors de leur admission au Canada. L'un avait fait des études post-secondaires, le second finissait son secondaire avant l'arrivée au Canada. Une des participantes sans emploi maîtrisait le français oral et écrit et comprenait l'anglais, une autre maîtrisait le français oral et les autres ne parlaient ni français ni anglais en arrivant. L'une d'entre elles avait fait des études post-secondaires dans son pays d'origine. Les autres n'avaient jamais été scolarisées et étaient analphabètes à l'arrivée. La participante qui avait déjà quelques connaissances des deux langues officielles avait terminé ses études à la fin du primaire.

Tous les participants avaient travaillé avant leur admission au Canada. Les participantes non scolarisées avaient travaillé dans les champs toute leur vie dans leur pays d'origine ou de transit. Ceux qui avaient passé plusieurs années dans des camps de réfugié n'avaient pas été inactifs, alors même que la littérature mentionne souvent le peu d'opportunités d'emploi dans les camps de réfugiés (voir Garnier 2014). Une participante non scolarisée avait été gardienne de sécurité dans un tel camp. Le participant qui était né et avait passé toute sa vie dans un camp de réfugié avait travaillé pendant les vacances sur des chantiers de construction hors du camp. Une participante avait pu faire une formation en pâtisserie et avait travaillé en cuisine dans une garderie dans un camp, tout en travaillant dans les champs. Cette dernière, réinstallée à Saint-Hyacinthe, notait qu'au Québec, ce n'était pas la capacité d'adaptation au marché du travail mais l'obtention d'un diplôme du secondaire qui donnait accès à un emploi de bonne qualité :

« [...] parce que ici là, c'est pas comme chez nous. Chez nous là, par exemple, tu peux m'apprendre à faire quelque chose toute de suite : « [il] faut faire ça, fais ça faites ça ». Maintenant, demain, je mets tout ce que tu as dit là, je mets en pratique, et puis je fais ce que tu m'as dit. Et si je réussis, le lendemain je peux faire. Et ça peut marcher. Mais c'est pas comme ici, ici là il faut avoir forcément le niveau secondaire pour avoir de bonnes choses à faire ici. »

L'importance cruciale du diplôme du secondaire est revenue dans tous les entretiens avec les réfugiés sans emploi. La plus forte marginalisation des réfugiés

faiblement diplômés sur le marché du travail et aux connaissances faibles des langues officielles à l'arrivée reflète les recherches existantes (DeVoretz *et al.*, 2004; Yu *et al.*, 2007; Hyndman, 2011). Cependant, aussi bien les entretiens avec les réfugiés qu'avec le personnel des organismes soutenant leur insertion ont mis en relief que les trajectoires professionnelles des réfugiés sont également influencées par l'offre de services, la densité du maillage entre institutions et la façon dont les différents acteurs définissent et perçoivent leurs mandats respectifs. Ces aspects sont explorés dans les sections qui suivent.

Offre de service

Les deux participants réfugiés qui ont trouvé des emplois stables sont tous deux passés par des configurations institutionnelles singulières qui ont facilité leur accès à ces emplois. Le premier, une fois sa francisation terminée à Saint-Jérôme, a essayé de terminer son secondaire en éducation générale. En situation d'échec, il avait pu accéder à une formation professionnelle d'aide-cuisinier qui, comme le mentionnait une intervenante locale impliquée dans l'insertion professionnelle des réfugiés avait peu de temps auparavant été établie à Saint-Jérôme, et dont les exigences de diplômes à l'entrée avaient été abaissées, ce dans un contexte de pénurie de main d'œuvre dans le secteur de la restauration. Ce participant avait ensuite contacté des employeurs et fut recruté pour un stage dans un restaurant, qui l'embaucha comme employé à l'issue de son stage. En contraste avec la participante réfugiée mentionnée plus haut qui notait le manque de confiance des employeurs québécois en ses compétences, et la fixation sur le diplôme du secondaire, ce participant soulignait la reconnaissance de son patron pour sa capacité d'apprentissage sur son lieu de travail : « quand je travaille [pendant mon stage], maintenant, le patron il voit les bonnes qualités. Je fais là un an de stage, ensuite il aime beaucoup, et il engage moi jusqu'à maintenant ». Si la formation professionnelle aux exigences abaissées n'avait pas existé alors que le participant était proche du décrochage scolaire, il n'aurait sans doute pas accédé à son emploi actuel, et il n'aurait pas eu l'opportunité de prouver sa capacité individuelle d'adaptation à son employeur.

L'autre participant en emploi stable, à l'issue de sa francisation à Montréal, avait fait « carrière » dans un organisme d'établissement. Ayant commencé comme agent d'accueil bénéficiant d'une mesure d'aide à l'emploi, une dérogation individuelle

organisée par la directrice de l'organisme avait permis de prolonger ce premier emploi. Il s'était ensuite vu confier un poste spécifique pour une mission ponctuelle en lien avec ses compétences linguistiques et sa familiarité culturelle avec la population de nouveaux arrivants visée par la mission, pour enfin remplacer sa supérieure qui avait trouvé un autre emploi. Il avait donc non seulement bénéficié de la connaissance de la directrice de l'organisme d'une mesure d'aide à l'emploi mais aussi, et très certainement au vu de sa performance individuelle, de l'initiative de la directrice afin de pouvoir prolonger cette mesure d'aide, et de l'accord d'Emploi Québec pour exceptionnellement prolonger la mesure, qui lui servit de tremplin pour des postes plus qualifiés dans un contexte particulier imprévisible (arrivée soudaine du groupe de population parlant sa langue).

Tous les réfugiés ne bénéficient ni de cette flexibilité institutionnelle, ni bien sûr de circonstances hors de leur contrôle individuel propices à l'emploi. Si les participantes sans emploi rencontrées à Saint-Hyacinthe continuaient de chercher du travail sur place, et étaient toutes appréciatives du soutien qu'elles recevaient au centre d'aide à l'emploi ou nous les avons rencontrées, d'autres réfugiés choisissent de partir. Les participants soutenant l'insertion professionnelle des réfugiés à Saint-Hyacinthe et Saint-Jérôme mentionnaient des départs vers l'Ontario, la Nouvelle-Ecosse et l'Alberta, mis en lien avec la présence de communautés existantes de réfugiés, mais aussi d'offre de formations professionnelles et d'emploi en anglais, très peu présentes en région au Québec. Plus inquiétant peut-être si l'on considère la particularité linguistique du Québec, un intervenant montréalais soulignait les limites du programme provincial de francisation, de trop courte durée pour acquérir de véritables compétences en français écrit. Cela avait entraîné le départ de deux RPG de Montréal vers une province anglophone où ils avaient rapidement trouvé du travail. La potentielle plus grande ouverture des employeurs dans les provinces anglophones était aussi évoquée, alors qu'il était mentionné que certains réfugiés qui étaient partis avaient trouvé du travail en quelques mois seulement. Cette observation reflète le profil du Québec où les immigrants et réfugiés ont plus difficulté à s'insérer professionnellement (Nadeau et Seckin, 2010; Boudarbat et Connolly, 2013). Elle met en relief des limites de la régionalisation présentées plus généralement par Vatz-Laroussi et Bezzi (2010), tout en montrant que la situation à Montréal n'est pas forcément plus propice à l'emploi local.

Densité du maillage entre institutions

Si la flexibilité institutionnelle est au cœur des trajectoires professionnelles des deux réfugiés de notre échantillon qui ont trouvé un emploi stable, la complémentarité entre institutions d'insertion est également importante. La formation professionnelle du réfugié employé comme aide-cuisinier avait été établie au sein d'une institution d'enseignement en réponse aux demandes des employeurs locaux; le premier contrat du réfugié employé dans un organisme d'établissement avait été prolongé grâce à l'ouverture d'Emploi Québec à la demande de l'organisme d'étendre une mesure de subvention. L'importance cruciale des réseaux locaux entre partenaires impliqués dans l'insertion professionnelle des réfugiés a été soulignée dans plusieurs entretiens. Une intervenante de Saint-Hyacinthe insistait sur la densité et les bénéfices du réseau du soutien à l'insertion des immigrants dans sa commune, et les progrès réalisés depuis le début des années 2000:

En fait ce qu'on réalise peut-être avec le recul c'est que sans trop s'en rendre compte on a créé tout un réseau pour cette clientèle-là, ça bénéficie à toutes les autres clientèles aussi mais vraiment le réseau... je me sens assez au centre. Peut-être que chacun se sent un peu au centre du réseau mais c'est la force, je pense, c'est le réseau.

Plusieurs réfugiés de Saint-Hyacinthe, même sans emploi, mentionnaient aussi l'importance des interactions entre l'organisme d'insertion en emploi ou travaillait cette intervenante et, par exemple, leur lieu de stage. Par contraste, une intervenante rencontrée à Saint-Jérôme faisait état des progrès établis en la matière mais notait que beaucoup restait encore à faire. La même intervenante ainsi qu'une représentante d'organisme de Montréal notait que la Chambre de Commerce, en particulier, pourrait d'avantage s'impliquer dans la sensibilisation des employeurs.

Au-delà de la densité institutionnelle locale, les participants ont fait mention de deux dynamiques plus large de fragmentation institutionnelle pouvant avoir un impact négatif sur le parcours professionnel des réfugiés : le manque de cohérence entre les régulations fédérales et provinciales, et le morcellement ministériel provincial. L'intervenante de Saint-Jérôme mentionnée plus haut était en charge d'un programme d'employabilité financé au niveau fédéral et auquel participaient surtout des jeunes réfugiés peu qualifiés. Pendant la durée du programme, les participants n'étaient pas considérés comme au chômage, et étaient donc exclus des mesures provinciales de soutien à l'emploi offertes par Emploi Québec, ou par des organismes financés par

Emploi Québec. L'intervenante avait donc dû faire appel à un organisme extérieur de soutien à l'insertion professionnelle peu familier avec le profil des participants du programme, qui en réponse se montrèrent peu intéressés aux services offerts par cet organisme. Il n'est pas exclu que, dans la durée, des liens plus forts se soient tissés entre ce nouveau partenaire et le programme. Cependant, le financement de ce dernier, qui devait être demandé annuellement, ne fut pas renouvelé l'année suivante, ce qui entraîna aussi la perte d'emploi de l'intervenante au sein d'un organisme d'insertion des immigrants et réfugiés.

La problématique, singulière au Québec, du morcellement administratif de la gestion de l'intégration, a également été abordée par des représentants d'organismes d'établissement. L'attribution au ministère de l'Emploi de la gestion de l'intégration professionnelle des réfugiés et immigrants s'est très progressivement mise en place¹² et la création de liens entre les organismes d'établissement offrant des services d'intégration professionnelle et leur nouveau ministère d'attribution peut prendre du temps. La section suivante aborde la nature des liens entre ministères et organismes mandatés sous un autre angle.

Définition et perception des mandats¹³

Une littérature importante existe sur les tensions entre les organismes gouvernementaux mandatant des missions et les organismes en charge de ces missions, particulièrement dans un contexte de réduction de la taille de l'appareil étatique (Hall et Lamont, 2013). Au Québec, le secteur communautaire a traditionnellement su se prévaloir d'une forte autonomie (Vaillancourt, 2002), mais les organismes impliqués dans l'insertion professionnelle des réfugiés font face à de multiples demandes dans un contexte de contraintes budgétaires (voir plus largement Depelteau *et al.*, 2013). Aucun organisme n'a un mandat spécifique concernant l'intégration professionnelle des réfugiés. Les services d'insertion professionnelle sont ouverts à tous les nouveaux résidents permanents, cependant que des distinctions existent entre services en fonction du genre (certaines mesures sont réservées aux femmes) et de l'âge (certaines mesures ne visent

¹² Voir sur ce sujet la section «Employabilité» des rapports annuels de la TCRI, accessibles en ligne, <<http://tcri.qc.ca/publications/publications-rapports-activite>>.

¹³ Les points abordés dans cette section sont abordés plus longuement dans Garnier (à paraître).

que les jeunes). Toutefois, les intervenants étaient partagés quant aux bienfaits potentiels de mandats visant spécifiquement les réfugiés, étant donné l'hétérogénéité de cette catégorie d'admission. Par ailleurs, certains craignaient que des mesures visant explicitement les réfugiés ne les stigmatisent. Une intervenante montréalaise rapportait avoir été spontanément contactée par des employeurs offrant des emplois destinés spécifiquement aux réfugiés – ces emplois étaient uniquement des postes peu qualifiés, en maintenance de surface par exemple¹⁴.

Si le mandat de service aux « nouveaux arrivants » peut sembler large, in n'en reste pas moins que les demandeurs d'asile ainsi que les réfugiés établis au Canada depuis plus de cinq ans en sont exclus. En pratique, tous les intervenants rencontrés ont dit avoir au cours de leur carrière été amenés à aider des demandeurs d'asile en recherche d'emploi, en donnant par exemple accès à certains demandeurs d'asile à des formations déjà prévues. Ce constat reflète la littérature sur la marge de manœuvre des « bureaucrates locaux » (Ellermann, 2006; Darrow, 2015). Le fait de ne pas pouvoir officiellement soutenir les réfugiés admis depuis plus de cinq ans était également déploré. Cependant leur situation était considérée comme moins défavorable que celle des demandeurs d'asile étant donné l'existence d'autres services de soutien à l'insertion en emploi; de plus, tous les participants mentionnaient que jamais leur organisme ne refuserait d'aider un client connu qui aurait été au Canada depuis plus de cinq ans. Cela dit, un participant montréalais notait que les dossiers de ceux qui ne faisaient plus partie de leur mandat, n'étant plus considérés comme « nouveaux arrivants » étaient détruits, ce qui ne facilite pas un suivi dans la durée.

En écho aux constats de la complexité du changement institutionnel (Streeck et Thelen, 2005), des intervenants rapportaient par ailleurs être confrontés à une logique croissante de contrôle de leurs activités par leurs mandataires, mise en lien par plusieurs avec la politique d'austérité du gouvernement actuel. Ces intervenants refusaient d'être considérés comme des organismes de placement en emploi, ou insistaient sur la mission

¹⁴ En outre, lorsque nous avons tenté de recruter des participants par le biais d'un salon de l'emploi et de l'immigration à Montréal, l'explication de notre recherche à chez plusieurs organismes d'établissements présents élicita la réponse qu'ils ne « travaillaient pas avec des réfugiés, mais seulement des résidents permanents. » Pour certains, le fait que la très grande majorité des réfugiés au Canada et au Québec sont des résidents permanents lors de leur admission ne semble donc pas claire.

de transformation sociale, et non de prestataire de service, du secteur communautaire. Une intervenante montréalaise notait que le gouvernement lui-même, dans un contexte de coupes budgétaires internes à Emploi Québec, n'était pas particulièrement disposé à « écouter de la critique sociale ». Une intervenante de Saint-Hyacinthe travaillant pour un organisme de soutien à l'emploi en général et non un organisme spécialisé dans l'établissement des nouveaux arrivants notait toutefois que la vision de son organisme et celle d'Emploi-Québec étaient parfois concordante, notamment sur le besoin de suivre les clients dans la durée :

« C'est sûr, c'est comme une approche que nous on a, où on y croit là, le maintien durable. Depuis quelques années, c'était pas là avant, mais depuis quelques années on a une entente de maintien en emploi avec Emploi Québec... Fait que tant mieux, ça nous permet d'être plus efficaces à ce niveau-là. Puis... mais je dirais que toute notre clientèle est toujours invitée, même quand on termine un service avec eux, dire « s'il y a quoique ce soit, tu nous rappelles avant de quitter – peut-être que c'est une question de perception, avant de quitter ou pour bien quitter si tu veux te réorienter ». Les gens sont toujours invités à nous revoir. »

Et vous le voyez beaucoup, si vous comparez les réfugiés, les immigrants et la population québécoise, des gens qui reviennent ?

« Oui, les personnes immigrantes, réfugiées qui nous connaissent vont revenir. Oui, je dirais... si ils perdent leur emploi, des fois ils attendent de l'avoir perdu par exemple, ils sont comme les autres [rires], ils viennent pas nous voir en prévention nécessairement, ils viennent nous voir après. »

CONCLUSION : PERSPECTIVES CONCEPTUELLES ET PRATIQUES

L'attention portée dans notre analyse à la cohérence intra- et interinstitutionnelles ainsi qu'aux dynamiques de changement institutionnel révèle leur importance pour les trajectoires professionnelles des participants réfugiés de notre recherche. Cela indique la pertinence de l'approche institutionnaliste pour l'étude de l'insertion au marché du travail des immigrants et réfugiés dans le contexte canadien, alors que cette approche a jusqu'ici été plus utilisée dans le contexte européen que nord-américain, à l'exception de Darrow (2015). Cependant notre étude a des points communs avec certaines études québécoises, notamment les travaux de Chicha (2012; et Chicha et Charest, 2008), en nous référant explicitement à un cadre d'analyse institutionnaliste tout en reconnaissant les bénéfices d'une approche axée sur l'intersectionnalité. De ce point de vue, nos observations sur le rôle des facteurs individuels et d'accès au marché du travail concordent avec la littérature existante, mettant donc en avant la nature multifactorielle de l'intégration au marché du travail des réfugiés.

Nous en déduisons que la compréhension de la trajectoire professionnelle des réfugiés bénéficierait d'études plus larges multi-sites et longitudinales afin de tenir compte aussi bien de l'influence dans la durée des facteurs d'intégration au marché du travail, que des configurations et dynamiques des arrangements institutionnels d'admission et d'insertion. De telles enquêtes permettraient d'explorer les points communs et différences dans les trajectoires professionnelles de différentes catégories de réfugiés, alors que notre article s'est principalement penché sur le cas des RPG, et donc potentiellement d'actualiser les observations de Renaud *et al.* (2003). Elles augmenteraient aussi notre compréhension de l'impact de la régionalisation de l'accueil des RPG, alors que notre étude indique le rôle de l'offre de services dans leur migration secondaire aussi bien hors région que hors province. En outre, des études comparatives interprovinciales au Canada, et/ou avec d'autres pays, mettraient également en relief la singularité des arrangements institutionnels québécois d'admission et d'insertion.

Alors que le Québec fait face au défi de l'intégration des réfugiés syriens, et que les réfugiés syriens réinstallés en région ont un profil proche des RPG avec lesquels nous nous sommes entretenus (voir Gervais, 2016), nous ne pouvons nous empêcher de présenter une suggestion pratique qui ressort de notre recherche de terrain. Aussi bien la complémentarité que la flexibilité institutionnelles semblent bénéfiques au parcours professionnel des réfugiés, ce que nous avons constaté en matière de création de formations professionnelle accessibles aux moins diplômés, d'adaptation de la durée des subventions salariales, mais aussi en termes d'offre de services à des catégories de personnes « hors mandat ». Arrimer cette complémentarité et cette flexibilité dans les ententes-cadres entre organismes d'établissement et d'insertion en emploi et Emploi Québec, mais aussi, plus largement, les mettre au cœur du maillage institutionnel de l'insertion des réfugiés, serait bénéfiques aux réfugiés tout en permettant à la société québécoise de réaliser plus pleinement l'intégration des nouveaux arrivants.

BIBLIOGRAPHIE

Assemblée Générale des Nations-Unies (1951). *Convention relative au statut des réfugiés* [En ligne], <<http://www.refworld.org/docid/48abd59af.html>>, consulté le 10 mai 2016.

Bastien, Y. et Bélanger, A. (2010). *Un portrait comparatif de la situation de l'emploi chez les immigrants et les minorités visibles dans les RMR de Montréal, Ottawa-Gatineau, Toronto et Vancouver, Rapport No.2 présenté à Emploi Québec*, Institut National de La Recherche Scientifique.

Becklumb, P. (2008). *L'immigration : l'Accord Canada-Québec*, Parlement du Canada [En ligne], <<http://www.bdp.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/bp252-f.pdf>>, consulté le 10 mai 2016.

Belevander, P. et Pendakur, R. (2014). « The labour market integration of refugees and family reunion immigrants: A comparison of outcomes in Canada and Sweden », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 40, n° 5.

Blain, M.-J., Fortin, S. et Alvarez, F. (2013). « Être médecin et immigrant au Québec : une identité professionnelle malmenée », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 30, n° 3-4.

Boudarbat, B. et Connelly, M. (2013). *Évolution de l'emploi et des conditions de travail des immigrants au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique entre 2006 et 2012* [En ligne], Série scientifique, CIRANO, <<http://goo.gl/VHJk3V>>, consulté le 10 mai 2016.

Chiasson, G. et Koji, J. (2011). « Québec immigrant settlement policy and municipalities », dans E. Tolley et R. Young, R (éds.), *Immigrant settlement policy in Canadian municipalities*, Montréal et Kingston, McGill-Queens' University Press, p. 148-191.

Chicha, M.-T. (2012). « Discrimination systémique et inégalités: La déqualification des femmes immigrantes à Montréal », *Revue Femmes et Droit*, vol. 24, no 1.

Chicha, M.-T., et Charest, E. (2008). « L'intégration des immigrés sur le marché du travail à Montréal : politique et enjeux », *IRRP Choix*, vol. 14, n° 2.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) (2012). *Rapport de base de la BDIM 2008. Portrait national des résultats des immigrants : revenu d'emploi de 2001 à 2008* [En ligne], <www.cic.gc.ca/francais/ressources/recherche/bdim2008/index.asp>, consulté le 10 mai 2016.

CIC (2007). *Évaluation sommative du Programme de parrainage privé de réfugiés (PPPR)* [En ligne], <<http://goo.gl/5PL1tZ>>, consulté le 10 mai 2016.

CIC (2011). *Évaluation du Programme de réfugiés parrainés par le gouvernement (RPG) et du Programme d'aide au rétablissement (PAR)* [En ligne], <<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/RPG-RAP.pdf>>, consulté le 10 mai 2016.

Darrow, J. (2015). « Getting refugees to work: A street-level perspective of refugee resettlement policy », *Refugee Survey Quarterly*, vol. 34, n° 2.

Delgado Wise, R., Marquez Corravubias, H. Puentes, R. (2013). « Reframing the debate on migration and human rights », *Population, Space and Place*, n° 19.

Depelteau, J., Fortier, F. Hebert, G. (2013). *Les organismes communautaires au Québec. Financement et évolution des pratiques*, Rapport de recherche, Montréal, Institut de recherche et d'informations socio-économiques.

DeVoretz, D., Pivnenko. S., Beiser. M. (2004). *The economic experience of refugees in Canada* [En ligne], < <http://repec.iza.org/dp1088.pdf>>, consulté le 10 mai 2016.

Ellermann, A. (2006). « Street-level Democracy? How Immigration Bureaucrats Manage Public Opposition », *West European Politics*, vol. 29, n° 2.

Ellermann, A. (2015). « Do policy legacies matter? Past and present guest worker recruitment in Germany », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 41, n° 8.

Garnier, A. (à paraître). « Resettled refugees and work in Canada: The inconsistencies of pro-market humanitarianism », dans A. Garnier, L. L. Jubilut et K. B. Sandvik, K. B. (éds.), *Refugee Resettlement: Power, Politics and Humanitarian Governance*, New York, Berghahn Books.

Garnier, A. (2014). « Arrested development: UNHCR, ILO and the refugees' right to work », *Refugee*, vol. 30, n° 2.

Gervais, L.M. (2016). « Arriver et partir de loin » [En ligne], *Le Devoir*, 30 Avril, <<http://goo.gl/SSfgLH>>, consulté le 13 mai 2016.

Gifford, S. (2013). « To respect or protect? Whose values shape the ethics of refugee research? », dans K. Block, E. Rigg et N. Haslam (éds.), *Values and vulnerabilities: the ethics of research with refugees and asylum seekers*, Samford Valley, Australian Academic Press, p 41-59.

Goldring, L, Landoldt, P. (2011). « Caught in the Work-Citizenship Matrix: the Lasting Effects of Precarious Legal Status on Work for Toronto Immigrants », *Globalizations*, vol. 8, n° 3.

Guiraudon, V. (2014). « Economic Crisis and Institutional Resilience: The Political Economy of Migrant Incorporation », *West European Politics*, vol. 37, n° 6.

Hall, P. A., Lamont, M. (2013) (éds.). *Social Resilience in the Neoliberal Era*, Cambridge, Cambridge University Press.

Hansen, R. (2000). *Citizenship and Immigration in Post-War Britain*, Oxford, Oxford University Press.

Houle, R., Yssaad, L. (2010). « Recognition of foreign credentials and work experience », *Perspectives*, n° 18 [En ligne], <<http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2010109/article/11342-eng.htm>>, consulté le 10 mai 2016.

Hyndman, J. (2011). *Research summary on resettled refugee integration in Canada*, rapport de recherche commandé présenté à l'Agence pour les Réfugiés des Nations Unies, [En ligne], <<http://www.unhcr.ca/wp-content/uploads/2014/10/RPT-2011-02-resettled-refugee-e.pdf>>, consulté le 10 mai 2016.

Ici Radio Canada (2015). *Les patrons pressés d'embaucher des réfugiés syriens*, 8 décembre [En ligne], <<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2015/12/08/002-refugiés-syriens-weil-hamad-integration-emploi-canada-quebec.shtml>>, consulté le 12 mai 2016.

Jacobsen, K., Landau K. B. (2003). « The Dual Imperative in Refugee Research : Some Methodological and Ethical Considerations in Social Science Research on Forced Migration », *Disasters*, vol. 27, n° 3.

Krahn, H., Derwig, T., Mulder, M. Wilkinson, L. (2000). « Educated and underemployed: Refugee integration into the Canadian labour market », *Revue de la Migration Internationale et de l'Intégration*, vol. 1, n° 1.

Lamba, N. (2003). « The Employment Experience of Canadian Refugees: Measuring the Impact of Human and Social Capital on Quality of Employment », *Revue Canadienne de Sociologie*, vol. 40, n° 1.

Lijphart, A. (1971). « Comparative politics and the comparative method », *The American Political Science Review*, vol. 65, n° 3.

Nadeau, S. et Seckin, A. (2010). « The immigrant wage gap in Canada: Quebec and the rest of Canada », *Canadian Public Policy*, vol. 36, n° 3.

Paquet, M. (2015). « Bureaucrats as Immigration Policy-makers: The Case of Subnational Immigration Activism in Canada, 1990–2010 », *Journal of Ethnic and Migration Studies* vol. 41, n° 11.

Pendakur, K. et Pendakur, R. (2012). « Colours by numbers: minority earnings in Canada 1996 - 2006 », *Journal of International Migration and Integration*, vol. 12, n° 3.

Rea, A. et Wets, J. (2014). « Introduction », dans Rea, A. et J. Wets (éds.) *The long and winding road to employment : An analysis of the labour market careers of refugees and asylum seekers in Belgium*, Gent, Academia Press, p.1-10.

Refugee Studies Centre (2007). « Ethical guidelines for good research practice », *Refugee Survey Quarterly*, vol. 26, n° 3.

Renaud, J., Piché, V., Godin, J.-F. (2003). « ‘One’s bad and the other is worse’: Differences in economic integration between asylum seekers and refugees selected abroad », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 35, n° 2.

Statistique Canada (2015a). *Les immigrants sur le marché du travail Canadien de 2001 à 2011 : Analyse* [En ligne], <<http://www.statcan.gc.ca/pub/71-606-x/2012006/part-partie1-fra.htm>>, consulté le 10 mai 2016.

Statistique Canada (2015b). *Montréal, RMR* [En ligne], <<https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/fogs-spg/Pages/FOG.cfm?lang=F&level=3&GeoCode=462>>, consulté le 11 mai 2016.

Statistique Canada (2015c). *Saint-Hyacinthe, AR* [En ligne], <<https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/fogs-spg/Pages/FOG.cfm?lang=F&level=3&GeoCode=452>>, consulté le 11 mai 2016.

Statistique Canada (2015d). *Saint-Jérôme, ville* [En ligne], <<https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/fogs-spg/Pages/FOG.cfm?lang=F&level=4&GeoCode=2475017>>, consulté le 11 mai 2016.

Streeck, W., Thelen, K. (2005). « Introduction: institutional change in advanced political economy », dans Streeck, W. et K. Thelen, K. (éds.) *Beyond continuity: institutional change in advanced political economies*, New York, Oxford University Press, p.3-39.

Vaillancourt, Y. (2002). « Le modèle québécois de politiques sociales et ses interfaces avec l’union sociale canadienne », *IRPP Enjeux Publics*, vol 3, no 2.

Vatz-Laroussi, M., Bezzi, G. (2010). « La régionalisation de l’immigration au Québec : des défis politiques aux questions éthiques », dans F. Armand et M. McAndrew (éds.), *Le Québec*, Ottawa, Metropolis, Nos diverses cités, n° 7, p.53-57.

Xue, L. (2008). *Initial labour market outcomes: A comprehensive look at the employment experience of recent immigrants during the first four years in Canada*, Ottawa, Citoyenneté et Immigration Canada [En ligne] <<http://www.cic.gc.ca/english/resources/research/LSIC-employment-outcome/index.asp>>, consulté le 10 mai 2016

Yu, S., Ouellet, E., Warmington, A. (2007). « Refugee integration in Canada: A survey of empirical evidence and existing services », *Refugee*, vol. 24, n° 2.

Zikic, J., Damsbaek, N., Pham, M., Kelly, P., Lemoine, M., Fang, T. (2010). *How does immigration class affect immigrants’ experiences with credential recognition?*, TIEDI Analytical Report No. 10, Toronto, York University [En ligne], <<http://www.yorku.ca/tiedi/doc/AnalyticalReport10.pdf>>, consulté le 10 mai 2016.

TRAVAIL ET IMMIGRATION, DES PARCOURS DIFFICILE POUVANT MENER À LA PRÉCARITÉ

PARCOURS MIGRATOIRE ET STRATÉGIES DES FEMMES PHILIPPINES AYANT IMMIGRÉ À MONTRÉAL EN TANT QU'AIDES FAMILIALES RÉSIDANTES

Laura Chéron-Leboeuf, Maîtrise, Travail social, Université du Québec à Montréal

INTRODUCTION

Ce texte présentera l'avancement de notre recherche dans le cadre de la maîtrise en travail social. Nous en sommes présentement en phase de recrutement et nous présenterons dans cet article pour la première fois nos résultats préliminaires. Notre recherche s'intéresse aux enjeux de la migration internationale ainsi qu'aux stratégies mises en place par les travailleuses migrantes pour faire face aux contraintes migratoires et plus spécifiquement celles qui sont reliées à leur expérience avec les programmes d'aides familiaux résidants.

La première partie de ce texte s'attardera à la présentation de la problématique de recherche. Dans un premier temps, nous poserons le contexte du travail temporaire dans le monde et au Canada en présentant spécifiquement les programmes des aides familiaux résidants (PEME et PAFR) et nous finirons en exposant la politique d'émigration des Philippines. En seconde partie, nous présenterons notre cadre conceptuel constitué des concepts de stratégies et du parcours migratoire. Nous aborderons par la suite les éléments de notre méthodologie de recherche et pour finir, nous présenterons de manière descriptive les résultats préliminaires des trois premières entrevues que nous avons effectuées ainsi que des réflexions qui ont émergé suite au contact avec le terrain.

1. Contexte et problématique : migration, travail temporaire et politique d' « exportation de main-d'œuvre »

1.1 Migration temporaire dans le monde et mondialisation des services du « care »

Afin de mettre en contexte notre sujet d'étude, il sera question dans un premier temps de la migration temporaire dans le monde en insistant sur la migration temporaire des femmes au Canada. L'immigration internationale affecte presque toutes les régions du monde que ce soit par le départ, l'accueil, le transit d'immigration et parfois les trois à la fois (Wihtol de Wenden, 2013 et 2014). Au courant des dernières années, les flux migratoires internationaux se sont transformés sous l'effet de la mondialisation et de

l'intégration des marchés en effectuant un virage important vers la migration temporaire¹ (Brickner et Straehle, 2010; Soussi, 2013). Dans le contexte de la mondialisation, le concept de mobilité s'est tranquillement imposé afin de décrire une nouvelle forme de migration dans laquelle la mobilité temporaire prend une place de plus en plus importante au détriment de la migration permanente (Pellerin, 2012). Cette nouvelle tendance internationale a eu une influence importante sur les politiques gouvernementales de plusieurs pays développés qui semblent désormais davantage intéressés à « encadrer la mobilité plutôt que de favoriser l'immigration permanente » (Soussi, 2013 : 154; Wihtol de Wenden, 2013). Dans tous les pays de l'OCDE, le nombre de travailleurs étrangers temporaires a augmenté en moyenne de 7% chaque année entre 2003 et 2007 (OECD, 2010 : 30 - cité par Brickner, Straehle, 2010 : 311).

La participation des femmes à cette tendance mondiale se reflète principalement dans la « mondialisation des services du *care* » (Kofman et Raghuram, 2013; Moffette, 2010 : 71; Parreñas, 2000 : 561; Parreñas, 2001). En 2013, l'Organisation internationale du travail (OIT) estimait qu'il y avait entre 53 et 100 millions de travailleuses domestiques dans le monde et qu'il s'agissait majoritairement de migrantes effectuant généralement leur travail dans des conditions abusives et non réglementées (Schwenken, 2011; Soussi, 2013). Selon Hanley et Vaddapalli (2011), les travailleuses domestiques sont, encore aujourd'hui, parmi les travailleurs migrants les plus vulnérables et exploités.

1.2 La migration temporaire et le travail domestique au Canada

Au Canada, la transition vers la migration temporaire s'est effectuée principalement par l'instauration des programmes de travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés (PTET) ainsi qu'une réorientation des politiques publiques en matière d'emploi et d'immigration (Pellerin, 2012; Soussi, 2013). Actuellement, il existe deux grandes sous-catégories de travailleurs étrangers temporaires au Canada : les travailleurs qualifiés et les travailleurs dits « peu spécialisés » (Gesualdi-Fecteau, 2014). Au cours des dernières années, le système d'immigration canadien est devenu de plus en plus élitiste. Certains auteurs affirment que le Canada a abandonné sa politique d'immigration traditionnelle

¹ Selon Garson et Thoreau (1999), le terme migration temporaire ne concerne pas une idée de durée de la migration, mais signifie plutôt que les individus n'obtiennent pas le statut de résident permanent dès leur entrée sur le territoire (Garson et Thoreau, 1999).

qui permettait aux personnes d'immigrer de manière permanente afin d'adopter une nouvelle approche qualifiée de « main-d'œuvre à louer » (Valbuena *et al.*, 2014 :185) en recrutant des travailleurs étrangers majoritairement par le biais des PTET. En 2008, le nombre de travailleurs temporaires arrivés au Canada surpassait pour la première fois le nombre d'immigrants et de résidents permanents du pays (Valbuena *et al.*, 2014). Dans les dernières années, plusieurs auteurs se sont penchés sur les problématiques associées aux conditions de santé des travailleurs étrangers temporaires et aux difficultés de faire exercer leurs droits (Gravel *et al.*, 2014). Au Canada, trois programmes fédéraux réagissent aujourd'hui les flux du travail migrant temporaire et encadrent le recrutement des travailleurs étrangers temporaires : le programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS), le programme des travailleurs étrangers et temporaires « peu spécialisés » (PTET-PS) et le programme des aides familiaux résidents (PAFR) qui a été en vigueur jusqu'à novembre 2014 (FDNS, 2010; Gouvernement du Canada, s.d).

C'est au programme concernant les aides familiaux résidents que nous allons nous intéresser dans cette recherche ainsi qu'aux femmes philippines qui ont immigré sous celui-ci et qui ont pour projet de s'installer au Québec. Avec ce programme, le Canada poursuit une longue tradition « d'importation » de main-d'œuvre étrangère pour effectuer des tâches domestiques (Valbuena, *et al.*, 2014; Spitzer, 2011). En effet, depuis le XVIII^e siècle, le Canada a fait appel à des travailleuses étrangères pour combler son besoin de main-d'œuvre dans ce secteur d'activité (Brickner, Strachle, 2010; Cohen, 1991; Perras st-jean, 2014, Rose, 2000). Jusqu'aux années 1950, les domestiques provenaient majoritairement de pays d'Europe notamment d'Irlande, de la Finlande et du Royaume-Uni (Moffette, 2010). Le lieu d'origine des travailleuses a changé au cours des années et en fonction de leur provenance, leurs conditions d'immigration ont été modifiées. Alors que les travailleuses domestiques britanniques aux 19^e et 20^e siècles obtenaient la citoyenneté rapidement, les travailleuses migrantes provenant de pays non européens ou de l'Europe de l'Est, se retrouvaient devant des restrictions à la citoyenneté beaucoup plus importantes (Bals, 1999; Moffette, 2010; Rose, 2000). À titre d'exemple, une entente entre les gouvernements prévoyait que les travailleuses provenant des Caraïbes seraient renvoyées dans leur pays « si leur travail n'était pas bien accompli ou si elles se révélaient inaptes à accomplir le travail domestique » (Hanley et Vaddapalli, 2011 : 94)

alors que durant la même période, les travailleuses domestiques européennes obtenaient facilement le statut d'immigrante reçue qui menait à la citoyenneté canadienne (Bals, 1999; Rose, 2000).

1.3 Programme des aides familiales résidentes

C'est en 1981 que fut instauré le Programme pour les employés de maison étrangers (PEME). LE PEME, qui est le premier programme d'immigration qui concernait directement le travail du care et le travail domestique, fut remplacé en 1992 par le Programme des aides familiaux résidents (PAFR), pour ensuite connaître une transformation majeure en novembre 2014 en devenant le programme d'aide familiale (PAF)². Cette recherche, s'intéressera aux femmes ayant immigré sous le PAFR et le PEME.

Ces deux programmes d'immigration ont permis à des ménages canadiens d'embaucher des travailleuses migrantes pour effectuer, à domicile, le travail du « care » et à des travailleuses migrantes d'obtenir la résidence permanente après avoir complété ces programmes. Cependant, en contraste avec le programme précédent, le PAFR avait pour objectif de se concentrer davantage sur les tâches en lien avec le « care » tels que les soins aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Les employeurs pouvaient également assigner des tâches domestiques légères (Citoyenneté et Immigration Canada, 2010 cité par Spitzer, 2011; Galerand *et al.*, 2015), toutefois, dans la pratique, il n'y a généralement pas de distinction entre le travail de soin et les tâches de type « domestique » qui prennent souvent une partie importante du travail des aides familiales (Galerand *et al.*, 2015; Oxman *et al.*, 2004). Au Canada, en 2013, le nombre de personnes ayant immigré sous le PAFR était estimé à 23 000 et environ 15 % résident au Québec (CIC, 2013; Ciso, 2012). De ce nombre, 93% sont des femmes et 90 % de celles-ci sont originaires des Philippines (Hanley, Vaddapalli, 2011; Valbuena *et al.*, 2014).

1.3.2 Critiques positives et négatives à l'égard de ces programmes

Concernant les critiques positives, si les démarches se déroulaient dans les temps, ces programmes permettaient aux travailleurs migrants d'arriver au Canada à l'intérieur d'un

² Plusieurs changements ont été apportés au programme PAFR en devenant le PAF. Cependant, puisque notre étude s'attardera exclusivement aux femmes ayant immigré avec le PAFR ou le PEME, ces modifications législatives ne seront pas exposées plus explicitement dans ce texte.

délai de six mois après avoir appliqué à celui-ci. Cette voie d'immigration était donc beaucoup plus rapide en comparaison aux autres voies d'immigration qui pouvaient prendre un minimum de deux ans et auxquels elles ne se qualifiaient généralement pas malgré leur niveau de scolarité élevé (Choudry *et al.*, 2009; Perras St-jean, 2014). Il est important de mentionner que le Canada est un des rares pays dans le monde qui permet aux femmes de migrer en tant que travailleuses domestiques et d'avoir la possibilité d'obtenir la citoyenneté par la suite (Parreñas, 2001). De plus, le PAFR est le seul programme fédéral de migration temporaire peu qualifié qui permet de demander la résidence permanente³ sous certaines conditions et d'inclure leur conjoint et enfants dans leur demande (Brickner, Straehle, 2010; Spitzer, 2011). Parmi les conditions, celles-ci doivent avoir complété 24 mois ou 3900 heures de travail sur une période de 48 mois (Ciso, 2012)⁴. Une fois ces conditions complétées, l'obtention de la résidence permanente était, en théorie, presque garantie (Pinay, 2008). Toutefois, pour atteindre l'objectif d'obtenir la résidence permanente, des travailleuses peuvent tolérer des abus tels que des mauvaises conditions de travail ou de logement afin de ne pas perdre cette possibilité (Gesualdi-Fecteau, 2014).

Ces programmes contenaient toutefois plusieurs facteurs qui contribuaient à rendre ces femmes vulnérables à différentes formes d'exploitation, et ce, même si plusieurs batailles ont été gagnées⁵ dans les dernières années pour améliorer l'accès aux droits et les conditions de travail des travailleuses domestiques (Hanley et Vaddapalli, 2011).

Dans les écrits sur le PEME et le PAFR, les contraintes qui ressortent le plus et qui contribuent à déséquilibrer le rapport de force entre la travailleuse migrante et son employeur sont : le statut migratoire précaire, le permis de travail nominatif, les longs délais pour obtenir la résidence et l'obligation de résider chez l'employeur. De plus, la déqualification systémique à laquelle elles sont confrontées, ainsi que la non-protection contre les accidents de travail, constituent également des contraintes importantes. Selon

³ Cependant, dans certaines provinces canadiennes, tel que le Manitoba, les personnes ayant immigré sous le PTAS peuvent faire une demande de résidence selon certaines conditions telles que d'être parrainé par son employeur. Toutefois, ce n'est pas encore le cas au Québec.

⁴ Avant le 1^{er} avril 2010, elles devaient avoir complété 24 mois de travail sur une période de 36 mois (FDNS, 2010).

⁵ Parmi celles-ci l'on retrouve l'application du salaire minimum pour les travailleuses domestiques résidentes (Hanley, Vaddapalli, 2011).

Brickne, Straehle, 2010; Dépatie-Pelletier, Dumont Robillard, 2013 et Moffette, 2010, l'accumulation de ces contraintes augmente leur vulnérabilité et impose des restrictions significatives quant aux libertés personnelles de ces femmes qui proviennent majoritairement des Philippines.

1.4 Le cas des Philippines : une politique « d'exportation » de la main-d'œuvre ?

Les programmes de migrations temporaires peuvent être bénéfiques autant pour les pays d'accueil, tel que le Canada, qui peuvent régler leurs problèmes de pénurie de main-d'œuvre en versant de bas salaires aux travailleurs migrants, que pour les pays d'origine des travailleurs qui peuvent s'en servir notamment pour abaisser leur taux de chômage. Le gouvernement philippin utilise ces programmes à cet effet et encourage la migration de masse des Philippines en misant sur la demande de pays en manque de main-d'œuvre non qualifiée tel que le Canada (Valbuena *et al.*, 2014).

À partir des années 1970, des programmes d'ajustements structurels ont été imposés aux Philippines par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale afin de lutter contre son importante dette extérieure (Bals, 1999; Parreñas, 2001). Ces mesures d'austérité ont eu pour conséquences d'entraîner une diminution significative du filet de protection sociale et une hausse importante du chômage (Ciso, 2012; Oxman *et al.*, 2004; Parreñas 2001; Spitzer, 2011). Pour faire face au taux de chômage important et aux graves problèmes économiques du pays, le gouvernement philippin s'est doté d'une politique d'exportation de la main-d'œuvre. De nos jours, les Philippines sont un des plus grands exportateurs de travailleurs migrants au monde (Bals, 1999; Boti et Guy, 2012; Choudry *et al.*, 2009; Sassen, 2003; Spitzer, 2011) et en 2008, environ 10% de la population, hommes et femmes confondus, travaillaient à l'étranger dans près de 200 pays différents (Valbuena *et al.*, 2014). En ce qui concerne les femmes philippines, il était estimé en 2014 qu'entre 6 et 8 millions de celles-ci travailleraient à l'étranger majoritairement en tant que travailleuses domestiques (Valbuena *et al.*, 2014). Les travailleurs expatriés sont des acteurs économiques très importants pour ce pays : en 2015, les transferts d'argent des migrants philippins sont désormais estimés à 18% du PIB de ce pays et 30 à 50 % de la population des Philippines serait dépendante des envois d'argent de l'étranger (Valbuena *et al.*, 2014; Parreñas, 2003; Sassen, 2003).

1.5 Objectifs de recherche

Ces différents éléments que nous venons de soulever nous ont permis de construire nos questions et objectifs de recherches. Ceux-ci vont nous permettre de nous intéresser aux expériences des travailleuses domestiques philippines ainsi qu'aux contraintes du PAFR qui ont affecté leur parcours migratoire et plus particulièrement en ce qui a trait à l'obtention de leur résidence et à différentes sphères de leur processus d'intégration.

Questions et objectif de recherches

Quelle est l'expérience migratoire des femmes philippines ayant immigré à Montréal en tant qu'aides familiales résidentes ?

- À partir de leurs discours et expérience, quelles sont les contraintes⁶ rencontrées qui ont affecté :
 - Leur inscription à ce programme et les démarches d'obtention de la résidence permanente;
 - Les sphères institutionnelles, économiques, sociales et communautaires de leur intégration à la société d'accueil;
 - Leur dynamique familiale.
- Quelles sont les stratégies d'établissement qu'elles ont utilisées pour composer avec les contraintes rencontrées ?

Notre objectif général est de mieux comprendre le parcours migratoire des femmes philippines ayant immigré à Montréal et identifier les stratégies mises en œuvre par celles-ci pour faire face aux contraintes qu'elles ont rencontrées. L'idée ne sera pas de nier les difficultés importantes que ces femmes peuvent rencontrer, mais plutôt de reconnaître leur capacité d'agir à travers l'utilisation de stratégies (Augustin, 2005) et d'explorer comment ces femmes agissent en tant qu'actrices dans leur parcours migratoire.

2. Cadre conceptuel : Parcours migratoire et stratégies

Le cadre théorique de cette recherche est composé de deux principaux concepts : le parcours migratoire et les stratégies d'établissement.

2.1. Parcours migratoire : un concept multidimensionnel

Dans cette recherche, nous retiendrons de la notion du parcours migratoire tel que défini par Legault et Frongeau (2008). Pour ceux-ci, le parcours migratoire « comprend

⁶ Dans le cadre de cette recherche, le terme « contrainte » sera défini en tant que difficultés, obstacles ou barrières rencontrés par ces femmes dans leurs parcours migratoires et qui découlent des obligations des programmes d'immigration.

l'ensemble des phénomènes, émotifs et physiques, affectant un individu à partir du moment où il prend la décision de migrer jusqu'à son adaptation dans son nouveau pays. » (Legault et Fronteau, 2008 : 44). Le processus migratoire est dans un premier temps une émigration du pays d'origine puis une immigration dans un pays d'accueil. Nous retiendrons également les trois contextes migratoires définis par ces auteurs - soit les contextes pré-migratoire, migratoire et post-migratoire - que nous enrichirons avec des éléments de certains auteurs clés que nous trouvons pertinents afin d'explorer le parcours migratoire des travailleuses domestiques.

2.1.1 Pré-migration et migration

Dans le contexte pré-migratoire et migratoire, nous nous attarderons aux "*pull and push factor*" tels que définit par Wihtol de Wenden (2002) et Green (2002). Ils nous permettront d'aborder les facteurs d'attraction envers le pays d'accueil et les facteurs d'expulsion qui s'entremêlent dans les décisions des personnes de migrer au Canada (Green, 2002). En ce qui concerne le cas des aides familiales résidentes, le contexte pré-migratoire et migratoire comprend également les délais bureaucratiques, les exigences des agences de placement, les attentes envers le pays d'accueil, les pays de transit et la séparation avec les membres de sa famille.

2.1.2 Post-Migration

En ce qui concerne le contexte post migratoire, nous nous intéresserons principalement aux différentes interprétations du concept d'intégration pour finalement retenir celle de Legault et Fronteau qui la définit en tant que processus. Pour sa part, Abou (1988) qui s'est inspiré du modèle développé par John W. Berry (1988), indique que dans leur intégration, les immigrants vont effectuer trois processus distincts qui se dérouleront à des rythmes différents soit; les processus d'adaptation, d'intégration et d'acculturation (Abou [1988] cité par Legault et Fronteau, 2008). Nous nous intéresserons à ces trois processus, en nous concentrant toutefois sur l'intégration. Nous aborderons également les obstacles spécifiques aux travailleuses domestiques qui nuisent à ce processus.

Le processus d'intégration dans le contexte post migratoire comporte son lot d'obstacles et de difficultés. Dans cette recherche, nous définirons le processus

d'intégration selon trois sphères importantes à ce processus⁷ soit; l'intégration institutionnelle, l'intégration économique et l'intégration sociale/communautaire.

Nous définirons l'**intégration institutionnelle** en nous référant à « la capacité des immigrants de devenir des citoyens fonctionnels de plein droit, sans faire face à des barrières systémiques émanant des structures et fonctionnements des grandes institutions comme l'éducation, le système de santé, la justice, la police, etc. » (P2P, s.d).

L'intégration dans la **sphère économique** sera définie par la capacité des immigrants à « entrer sur le marché du travail et de trouver un emploi correspondant à leurs qualifications, formations, et diplômes » (P2P, s.d). Tel que mentionné précédemment, le PAFR peut avoir des conséquences de déqualification à court et long terme et nous nous intéresserons à explorer comment ce programme affecte l'intégration de ces femmes sur le marché du travail.

L'intégration dans la sphère **sociale/communautaire** s'intéressera la capacité des immigrants à « développer des liens sociaux et à avoir des interactions sociales significatives et fructueuses avec la population née au Canada » (P2P, s.d). En ce sens, le MCCI souligne que l'intégration communautaire permet aux personnes « d'établir des relations qui transcendent les appartenances culturelles et raciales » (MCCI, 1991 cité par Legault et Frontoau, 2008 :60). Dans cette recherche, nous considérerons que l'intégration linguistique fait partie de l'intégration sociale. Nous explorerons donc si ces femmes considèrent que leur connaissance du français et/ou l'anglais et leur possibilité de perfectionner leur connaissance d'une de ces langues a influencé leur intégration dans le contexte du bilinguisme canadien.

2.2. Privilégier la notion de stratégies

Il nous apparaît désormais important de définir et de clarifier le concept de stratégie afin de répertorier celles utilisées par les travailleuses domestiques pour atténuer les

⁷ Pour développer ces trois sphères, nous nous sommes inspiré d'une proposition pour les recherches pancanadiennes comparées 2012-2013 du projet Pathways to Prosperity (P2P, s.d) qui indique qu'une intégration « complète et approfondie » implique une intégration dans trois grandes sphères soit; institutionnel, économique et sociale/communautaire. Le projet Pathways to Prosperity est mené par une alliance de partenaires universitaires, communautaires et gouvernementaux résolus à la promotion des communautés accueillantes et à l'intégration des migrants et des minorités partout au Canada (P2P, s.d). Afin de compléter les définitions de ces trois sphères, nous avons rajouté des éléments développés par Frontoau et Legeault (2008).

contraintes rencontrées lors leur parcours migratoire et plus particulièrement celles concernant leur intégration. Dans les travaux consultés, différentes formes de stratégies ont été utilisées. Concernant les stratégies mises en œuvre par les femmes immigrantes, certains auteurs se sont intéressés davantage aux stratégies d'adaptation (Bals, 1996; Choudry *et al.*, 2009; Cohen, 1991; Spitzer, 2011), d'autres aux stratégies identitaires (Amin, 2012; Camilleri, 1990), aux stratégies d'insertion-citoyenneté (Vatz Laaroussi, 2001). D'autres auteurs se sont plutôt intéressés aux stratégies de luttes (Galerand *et al.*, 2015) et aux stratégies de résistance (Hollander et Einwohner, 2004; Guillemaut, 2007; Soares, 1997).

2.2.1 Stratégies d'établissement

Fortin et Renaud (2004) se sont pour leur part intéressés à la notion de stratégie d'établissement qui implique « des acteurs sociaux et leur capacité d'agir sur le social ». Selon ces auteurs, « les comportements résultent d'une interaction entre l'environnement, les objectifs personnels et les capacités d'action » (Fortin et Renaud, 2004 : 35). Fortin et Renaud (2004) amènent donc l'idée de « l'acteur social » et selon eux, la capacité d'élaborer des stratégies et par conséquent d'agir sur le social dépend des ressources dont disposent les individus. Celles-ci peuvent être sociales, matérielles ou symboliques (Fortin et Renaud, 2004). Dans cette recherche, nous avons choisi de nous concentrer davantage sur les stratégies d'établissement puisque nous souhaitons considérer ces femmes comme des acteurs sociaux et nous intéresser à leur capacité d'action. Nous schématiserons ces stratégies en quatre catégories en nous inspirant des aspects développés par Moujoud (2008) soit : les dimensions économiques, juridiques, sociales et associatives militantes des stratégies. À travers cette catégorisation, nous pourrions explorer les ressources sociales, matérielles et symboliques (Fortin et Renaud, 2004) utilisées par ces femmes.

3. Méthodologie de recherche : le choix d'une approche qualitative

En ce qui concerne la méthodologie, nous avons opté pour une recherche qualitative de type exploratoire. Avec ce type de méthodologie, nous espérons ainsi être plus proche de la parole de ces travailleuses philippines de leurs expériences et perceptions, ainsi que du sens qu'elles donnent à leurs parcours migratoires et aux contraintes que leur impose le PAFR (Mayer *et al.*, 2000; Paillé, 2006). Nous avons choisi d'effectuer un

échantillonnage non probabiliste composé de 8 participantes sélectionnées selon les critères suivants :

- Ressortissantes des Philippines admises au Canada sous un programme d'aide familiale résidente depuis au moins novembre 2012;
- Ayant obtenu la résidence permanente ou qu'elles aient comme projet de l'obtenir;
- D'âge diversifié, vivant à Montréal et s'exprimant en anglais ou français.

Le recrutement s'est effectué dans un premier temps avec un échantillonnage de volontaires (Mayer *et al.*, 2000) par le biais des associations de défense de droits des aides familiales. Nous avons effectué un recrutement direct en demandant à ces organismes un espace pour présenter notre recherche lors d'activités organisées par leur organisme. De plus, afin de diminuer le biais possible que pourrait engendrer un échantillon de femmes qui s'impliquent dans les milieux associatifs, la méthode « boule-de-neige » (Miles et Huberman, 2003; Mayer *et al.*, 2000) pourra être utilisée. Toutefois, aucune des femmes ayant participé à notre recherche jusqu'à maintenant n'a été recrutée par cette méthode.

À ce jour, 6 entrevues individuelles semi-dirigées d'une durée approximative de 90 minutes ont été effectuées et seulement trois ont été retranscrites. Le présent texte présentera ces premiers résultats de manière essentiellement descriptive puisque les démarches d'analyse n'ont pas été encore approfondies. Pour l'analyse de nos données, nous utilisons l'analyse thématique (Miles et Huberman, 2003; Paillé et Muchielli, 2012). Pour ce faire, la codification du matériel recueilli est effectuée en nous basant sur notre cadre conceptuel ainsi que notre problématique.

Plusieurs considérations éthiques ont été prises en compte pour effectuer cette recherche. Avant de commencer notre terrain, nous avons préalablement reçu le un certificat éthique du Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPÉ) de l'UQAM et un formulaire de consentement expliquant les inconvénients et avantages à participer à cette recherche a été signé par chacune des participantes. De plus, par souci de préserver la confidentialité des participantes, certains éléments ont été modifiés et les noms changés.

4. Résultats préliminaires

4.1 Pré migratoire

Information socio démographique

Les trois premières répondantes à notre étude ont entre 50 et 59 ans. Elles sont arrivées au Canada en 1991, 1994 et 2004. Deux d'entre elles travaillent présentement comme aides familiales et la troisième travaille dans un domaine de travail peu spécialisé qui ne correspond pas à son niveau de formation. Elles ont chacune eu trois enfants, deux d'entre elles ont eu tous leurs enfants avant de quitter les Philippines et l'une a eu ses deux derniers enfants au Canada. Deux de ces femmes ont complété des études de niveau universitaire aux Philippines et l'une a commencé une formation universitaire qu'elle a arrêtée suite la naissance de son premier enfant.

Expérience concernant l'inscription du programme

Jusqu'à maintenant, en explorant les "*push and pull factor*" qui ont influencé leur décision de quitter les Philippines pour venir au Canada, les facteurs d'ordre économique ont été présents dans nos trois entretiens. Elles ont notamment abordé les faibles salaires malgré des emplois qualifiés qui ne leur permettaient pas de subvenir convenablement aux besoins de leur famille (2/3) et toutes les trois ont exprimé que leur désir de partir était lié à un espoir d'une meilleure vie au Canada. Deux des femmes interviewées ont mentionné avoir profité de l'opportunité de quitter les Philippines avec ce programme afin de fuir une situation de violence conjugale qu'elles auraient autrement difficilement pu fuir : le divorce est interdit aux Philippines.

De plus, le sentiment de se sentir forcé de quitter les Philippines à cause de la situation économique de ce pays a été explicité dans deux de nos entretiens. "*The problem with our country is that we are forced to leave, there is not much for us overthere. (...) The gouvernmenet just want us to go abroad and send money*". Pour certaines, la possibilité d'obtenir la citoyenneté canadienne était un des attraits principaux de ce programme et toutes les trois avaient une connaissance très limitée du Canada ou une idéalisation de celui-ci : "*I heard Canada was a champion of human rights, Canada in books looks so good*" (Muriel). De plus, pour s'inscrire au PAFR ou au PEME plusieurs obstacles souvent d'ordre administratif ont été mentionnés par ces femmes.

Parmi les stratégies utilisées pour leur inscription au PAFR et au PEME, deux d'entre elles ont dû avoir recours à des agences de placement. Elles ont ainsi déboursé jusqu'à 5000\$ (américains) afin d'avoir un contrat avec un employeur canadien parce qu'elles ne connaissaient personne au Canada. De plus, deux de ces femmes se sont inscrites « as single » même si elles étaient mariées afin d'avoir plus de chance d'être acceptées dans le programme et l'une de nos répondantes a utilisé son réseau social pour être parrainée par un employeur canadien.

4.2 Migratoire

Deux des répondantes ont séjourné dans des pays de transit avant de migrer au Canada et ont eu une expérience professionnelle en tant que travailleuses domestiques immigrantes à l'extérieur du Canada.

4.3 Post Migratoire

4.3.1 *Expérience vécue avec le PAFR et PEME et pour l'obtention de la résidence permanente*

Concernant leur expérience avec les programmes d'aides familiales résidentes, toutes les trois ont travaillé de longues heures et en ont travaillé plus que ce qui était indiqué sur leur contrat de travail. Toutefois, deux d'entre elles considèrent que leur expérience de travail sous le programme d'aides familiales résidentes a été majoritairement positive. Ces deux femmes ont complété les 24 mois avec le même employeur. La troisième femme a eu une expérience très différente : *"You know, in my case, in my experience, LCP was like really slavery"* (Muriel). Cette femme a changé à deux reprises d'employeurs et, à cause des délais administratifs de changement de permis de travail, elle n'a pas réussi à compléter les 24 mois de travail requis à l'intérieur des 36 mois réglementaires. L'une d'entre elles considère que ses droits ne sont pas respectés, mais elle se dit *"I'll just take it until I move out and have my papers"*.

Stratégies pour faire face aux difficultés rencontrées

Pour faire face aux obstacles rencontrés, toutes les trois ont eu recours à un bon réseau d'amis et partagé des appartements la fin de semaine pour briser l'isolement et épargner de l'argent. Au niveau économique, deux d'entre elles ont également travaillé « au noir » à différents moments de leur parcours lorsqu'elles n'avaient pas de permis de travail valide ou pour avoir un deuxième employeur à temps partiel. Deux d'entre elles ont eu

recours à l'aide d'organismes de défense des droits pour les aider dans leur démarche de demande de résidence permanente. L'une d'entre elles a porté plainte aux normes du travail contre son employeur pour ses heures non payées et a obtenu gain de cause. Par ailleurs, cette femme a dû faire une demande d'ordre humanitaire afin d'obtenir la résidence permanente.

4.3.2 Après l'obtention de la résidence permanente

Réunification familiale

Même après l'obtention de la résidence permanente, plusieurs contraintes du programme continuent d'avoir un impact sur les femmes. Concernant le parrainage de leur famille, deux d'entre elles ont eu de la difficulté, puisqu'elles s'étaient inscrites « as single » sur leur document en arrivant. Ces dernières ont dû changer leur statut à cet effet. Malheureusement, l'une n'a pas pu parrainer un de ses enfants parce qu'il n'était plus aux études au moment où la demande de parrainage a été acceptée. Toutes les trois ont vécu des problèmes importants suite à la réunification familiale, ayant été séparées de leurs enfants pour une durée d'au moins 6 ans pour l'une d'elles - et de 9 ans pour les deux autres. *"Yeah it's hard because at first there is the long separation with your family. But after, you don't know how to, to (hesitation) You don't know how to deal with them already".*

Déqualification professionnelle

Deux des femmes interviewées ont vécu de la déqualification professionnelle une fois le programme complété. Elles ne vivent toutefois pas cette déqualification de la même manière. D'une part, une considère qu'elle obtient un salaire décent en travaillant en tant qu'aide familiale à Montréal et juge qu'elle n'aurait pas eu mieux aux Philippines en exerçant dans son domaine de formation. De plus, elle dit aimer le travail qu'elle fait. D'autre part, une autre femme interviewée vit difficilement cette déqualification : *"I'm not boosting myself, but base on my experience, I'm really overqualified, I'm under paid and overqualified. That's why it's really? Sometime I can't reconcile myself about the fact that why I am doing this. Sometime I'm sad, sometime I'm smooshy"*. Deux d'entre elles considèrent que leur faible niveau de français a un impact sur leur recherche d'emploi et augmente leur difficulté de se trouver un emploi qualifié.

Pour faire face aux obstacles rencontrés, toutes les trois ont mentionné avoir le support de leurs réseaux sociaux qui est composé majoritairement de d'autres femmes philippines ayant vécu le même processus de réunification familiale et de déqualification professionnelle. Deux d'entre elles ont notamment eu recours à un « parent support group » afin d'avoir un espace pour parler de leur situation familiale difficile suite à la réunification avec leur famille.

CONCLUSION

Ce texte s'est attardé à présenter l'avancement de notre recherche sur le parcours migratoire et les stratégies des femmes philippines ayant immigré avec les programmes d'aides familiales résidentes. Nous y avons présenté notre problématique, nos objectifs de recherche, notre cadre conceptuel et notre méthodologie. Étant encore en période de recrutement, nous en sommes au tout début de nos codifications et notre analyse est à peine amorcée. Toutefois, en nous confrontant au terrain au courant du dernier mois, deux thèmes ont émergé de ces premières entrevues et qui n'avaient pas -ou très peu- été abordé dans notre problématique : 1-le fait qu'avoir subi de la violence conjugale soit l'un des « push » facteurs pour quitter les Philippines de deux des participantes puisque le divorce est interdit dans ce pays; 2- les problèmes qui surviennent lors de la réunification familiale. Au niveau des stratégies, les propos recueillis font état de nombreuses stratégies mises en place par ces femmes philippines afin de s'inscrire à ce programme. Nous avons préalablement prévu de nous intéresser qu'aux stratégies utilisées par ces femmes pour faire face aux obstacles rencontrés dans le PAFR ou PEME, cependant suite à nos premiers entretiens, nous avons décidé d'inclure les stratégies pour s'inscrire à ces programmes puisque celles-ci nous permettent de répondre à notre objectif d'avoir une meilleure compréhension de l'expérience migratoire des femmes philippines ayant immigré à Montréal en tant qu'aides familiales résidentes.

Concernant les retombées attendues de ce projet, nous espérons qu'en s'intéressant à la parole de ces femmes sur leur expérience migratoire, notre recherche permettra de faire ressortir la capacité d'agir de ces femmes sur leurs parcours migratoires et ainsi de nuancer l'image de l'immigrante passive, victime et vulnérable qui a été parfois mise de l'avant dans les écrits sur la migration.

BIBLIOGRAPHIE

Amin, A. (2012). « Stratégies identitaires et stratégies d'acculturation : deux modèles complémentaires », *Alterstice*, vol. 2, n° 2.

Augustin, L. M. (2005). « Cessons de parler de victimes, reconnaissons aux migrants leur capacité d'agir », dans C. Verschuur et F. Reysoo (dir.), *Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations*, Paris, L'Harmattan.

Bals, M. (1996). « Le travail domestique des femmes en contexte migratoire : effets psychosociaux et stratégies d'adaptation », Thèse de doctorat en sciences humaines appliquées, Université de Montréal.

Bals, M. (1999). « Les domestiques étrangères au Canada: esclaves de l'espoir », Paris : L'Harmattan.

Brickner, R. et Straehle, C. (2010). « The missing link: Gender, immigration policy and the Live-in Caregiver Program in Canada », vol. 29, n° 4.

Boti, M. et Guy, M. (2012). « La fin de l'immigration », Multi-Monde.

Camilleri, C. *et al.*, (1990). « Stratégies identitaires », Paris, Presses universitaires de France (PUF).

Choudry, A. *et al.*, (dir.). (2009). « Fight back: workplace justice for immigrants », Halifax, Fernwood.

Cohen, R. (1991). « Women of Color in White Households: Coping Strategies of Live-in Domestic Workers », *Qualitative Sociology*, vol. 14, n° 2.

CISO, (2012). *Trousse d'information sur le droit international et l'action syndicale*, Fiche B4.

Ehrenreich, B. et Hochschild, A. R. (dir.). (2003). « Global woman: nannies, maids, and sex workers in the new economy » (1^{er} édition), New York, Metropolitan Books.

Fortin, S. et Renaud, J. (2004). « Stratégies d'établissement en contexte montréalais : une diversité de modalités? », dans J. Renaud et X. Leloup (dir.), *Racisme et discrimination: permanence et résurgence d'un phénomène inavouable*, Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval, p. 31-59.

Fronteau, J. et Legault, G. (2008). « Les mécanismes d'inclusion des immigrants et des réfugiés », dans G. Legault et L. Rachédi (dir.), *L'intervention interculturelle* (2^e éd.), Montréal : Gaëtan Morin/Chenelière éducation, p. 251-272.

Galerand, E., Gallié, M. et Ollivier Gobeil, J. (2015). « Travail domestique et exploitation : Le cas des travailleuses domestiques philippines au Canada (PAFR) », Rapport de recherche [En ligne], <https://www.mcgill.ca/lldrl/files/lldrl/15.01.09_rapport_fr_vu2.5.11_0.pdf>, consulté le 16 juin 2016.

Garson, J.-P. et Thoreau, C. (1999). « Typologie des migrations et analyse de l'intégration », dans P. Dewitte (dir.), *Immigration et intégration: l'état des savoirs*, Paris, Découverte, p. 15-42.

Gesualdi-Fecteau, D. (2014). « Les travailleurs étrangers temporaires "peu spécialisés": une étude de l'effectivité du droit du travail », Actes de la XXe Conférence des juristes de l'État, Québec.

Green, N. L. (2002). « Repenser les migrations ». Paris, Presses université de France.

Guillemaut, F. (2007). « Stratégies des femmes en migration : Pratiques et pensées minoritaires repenser les marges au centre », Thèse de doctorat en sociologie, Université de Toulouse II.

Handal, L. (2011). « La migration de main-d'œuvre temporaire: Ses causes et ses répercussions », *IRIS*, Note de recherche

Hanley, J. and Gal, S. (2009). « Canada's Live-In Caregiver Program : Popular among both Employers and Migrants – but structured for dependency and inequality », dans *Fight Back : Workplace Justice for Immigrants*, Blackpoint, NS : Fernwood Press, p.74-94.

Hanley, J. et Vaddapalli, N. (2011). « Travailleuses domestiques, prolétariat à domicile », *Nouveaux Cahiers du socialisme*, Montréal : Écosociété, p. 93-98.

Hollander, J. A. et Einwohner, R. L. (2004). « Conceptualizing Resistance. Sociological Forum », vol. 19, n° 4.

Kofman, E. et Raghuram, P. (2014). « Repenser les migrations féminines. Sites et travail qualifiés dans la reproduction sociale mondialisée », dans Ribas-Mateos N. et Manry V. (dir.), *Mobilités au féminin. La place des femmes dans le nouvel état du monde* Paris, Karthala, p. 31-52.

Legault, G et Fronteau, J. (2008). « Les mécanismes d'inclusion des immigrants et des réfugiés », dans G. Legault. et L. Rachédi (dir.), *L'intervention interculturelle*, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur.

Mayer, R., Ouellet, F., Saint-Jacques, M-C., Turcotte, D., et coll. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Montréal, Gaëtan Morin.

Miles, M. B. et Huberman, M. (2003). *Analyse des données qualitatives*, Bruxelles, De Boeck.

Morokvasic, M. (2008). « Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard rétrospectif », *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, vol. 16.

Moujoud, N. (2008). « Effets de la migration sur les femmes et sur les rapports sociaux de sexe. Au-delà des visions binaires », *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, vol. 16.

Oxman-Martinez, J., Hanley, J., et Cheung L. (2004). « Another Look at the Live-in-Caregivers Program: An Analysis of an Action Research Survey Conducted by PINAY, the Quebec Filipino Women's Association with the Centre for Applied Family Studies », Montréal, Metropolis.

Paillé P. (dir.), (2006). *La méthode qualitative. Postures de recherche et travail terrain*, Paris, Armand Colin.

Paillé, P. et Muchielli, A. (2012). « L'analyse qualitative en sciences humaines », (3^e éd.). Paris, Armand Colin.

Parreñas, R. S. (2001). *Servants of globalization: women, migration and domestic work*, Stanford, Californie, Stanford University Press.

Parreñas, R. S. (2003). « The care crisis in the Philippines : children and transnational families in the new global economy », dans B. Ehrenreich et A. R. Hochschild (dir.), *Global woman: nannies, maids, and sex workers in the new economy*, New York, Metropolitan Books.

Pathways to Prosperity Partnership (P2P).(s.d). *Un accueil chaleureux: Intégration économique et sociale/communautaire des immigrants au Canada*, Canada, Pathways to Prosperity.

Pellerin, H. (2012). « De la migration à la mobilité : changement de paradigme dans la gestion migratoire. Le cas du Canada », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 27, n° 2.

Perras St-Jean, G. (2014). « Résister au quotidien : perspective féministe sur les stratégies des aides familiales migrantes pour contrer l'isolement », Mémoire de maîtrise en étude urbaine, Institut national de la recherche scientifique.

Pinay, 2008, « Warning! Domestic work can be dangerous to your immigration status, health, safety and wallet; Report on the finding of a community based survey of work condition of Montreal domestic workers », Montréal.

Rose, R. (2000). « Le travail des aides familiales : Beaucoup de labeur, peu de valeur », *Recherches féministes*, vol. 13, n° 1.

Sassen, S. (2003). « Global Cities and Survival Circuits », dans B. Ehrenreich et A. R. Hochschild (dir.), *Global woman: nannies, maids, and sex workers in the new economy* (1^e éd.). p. 254-274. New York, Metropolitan Books.

Schwenken H. (2011). « Mobilisation des travailleuses domestiques migrantes : de la cuisine à l'Organisation internationale du travail », *Cahiers du Genre*, vol. 2 n° 51.

Soares, A. (1997). *Stratégies de résistance et travail des femmes*, Montréal, Harmattan.

Soussi, S. A. (2013). « Les flux du travail migrant temporaire et la précarisation de l'emploi : une nouvelle figure de la division internationale du travail ? », *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail*, vol. 8, n° 2.

Spitzer, D. L. (2011). « Transnational Transitions: Filipino Migrant Workers and Canada's Live-in Caregiver Program », City university of Hong Kong.

Valbuena, J., Guy, M. et Boti, M. (2014). « Être une femme et vivre loin des siens: Les vulnérabilités des travailleuses domestiques philippines au Canada ». *Possible Féministe*, vol. 38, n° 1.

Vatz Laaroussi, M. (2001) *Le familial au cœur de l'immigration : les stratégies de citoyenneté des familles immigrantes au Québec et en France*, Paris, L'Harmattan.

Wihtol de Wenden, C. (2002). « Motivations et attentes de migrants », *Revue Projet*, vol. 272, n° 4.

Wihtol de Wenden, C. (2013). *Le droit d'émigrer*, Paris, CNRS.

LE PARCOURS MIGRATOIRE DES INTERVENANTS SOCIAUX ŒUVRANT EN CONTEXTE INTERCULTUREL UN SAVOIR EXPÉRIENTIEL MOBILISÉ DANS L'ACTION

Djénéba Traoré, Maîtrise, Travail social, Université du Québec à Montréal

INTRODUCTION

Cet article reprend les points saillants de notre projet de mémoire, lequel est teinté de notre expérience personnelle d'intervenante sociale immigrante en contexte interculturel. Celle-ci nous a amenée à nous intéresser dans le cadre de notre maîtrise en travail social au parcours migratoire des intervenants sociaux œuvrant en contexte interculturel afin d'explorer les liens à faire entre cette expérience migratoire et les savoirs développés en milieu de pratique.

Nous avons constaté qu'il existe une variété d'écrits sur les questions relatives à l'immigration ainsi qu'aux défis et enjeux qu'elle pose au sein des sociétés d'accueil. Dans ces écrits, la trajectoire des personnes immigrantes et les difficultés qu'elles rencontrent y sont mises en lumière. Leur parcours est par ailleurs vu comme un processus qu'il faut prendre en compte afin de mieux les soutenir dans l'intervention. Toutefois, même si ce processus est généralement bien documenté, il existe peu d'études portant spécifiquement sur celui des intervenants sociaux immigrants.

En travail social, les intervenants en général sont vus comme des personnes polyvalentes qui possèdent plusieurs types de savoirs. Nous postulons qu'il y a parmi eux des praticiens qui font usage, parmi leurs savoirs pratiques acquis à la fois par l'action et l'expérientiel, d'un savoir tiré de leur expérience migratoire : des savoirs antérieurs à leur arrivée en terre d'accueil, ainsi que les apprentissages réalisés au cours du processus migratoire. Sachant cela, notre recherche tentera d'explorer et de comprendre la place du parcours migratoire dans la construction des savoirs d'expérience chez l'intervenant social immigrant et ultimement d'apporter quelques éléments de plus dans le champ des savoirs de type expérientiel.

Enfin, dans ce texte qui vise à donner une vue d'ensemble de ce que sera notre mémoire de maîtrise en travail social, nous situerons brièvement le contexte de notre

objet d'étude avant de nous attarder un peu plus longuement sur le cadre d'analyse et, enfin, présenter notre méthodologie de recherche.

1. Contexte de l'étude : Immigration, services sociaux et interventions

Le phénomène migratoire n'est plus l'apanage d'une société donnée ; il concerne toutes les sociétés modernes, qui se sont brassées au fil du temps. À ce jour, il touche presque toutes les régions du monde d'une façon ou d'une autre (Wihtol de Wenden, 2008; 2013). Ainsi, le Canada, deuxième pays au monde après l'Australie, qui a une frange significative de sa population née en dehors du pays (Statistiques Canada, 2007; 2011) a une histoire d'immigration composée de vagues et qui remonte loin.

Le Québec n'échappe pas à ces mouvements et se distingue par sa particularité linguistique. Au-delà de l'emphasis mise sur une immigration francophone, le Québec est aussi une mosaïque ethnoculturelle (Recensement 2006, Statistiques Canada) qui accueille chaque année un nombre constant d'immigrants. Montréal, sa métropole qui concentre le plus d'immigrants, selon l'ENM (2011), comptait environ 33.2% de personnes immigrantes. On y dénombrait aussi 200 ethnies et pas moins de 120 communautés culturelles différentes¹. Il faut de façon générale, retenir de ces différents constats et chiffres, que la population immigrante n'est pas homogène.

En outre, cette immigration comporte son lot de défis autant pour la société d'accueil que pour les personnes qui immigreront. Une des difficultés concerne l'insertion sur le marché de l'emploi des immigrants en dépit « de leurs expériences professionnelles et de leurs connaissances linguistiques » (Chicha, 2012 : 82). En effet, malgré un taux de scolarisation hautement plus élevé que la moyenne canadienne et québécoise (Bourdabat *et al* 2010; Forcier *et al.*, IRIS, 2012), cette richesse académique et professionnelle est « gaspillée » (Chicha, 2013). Ce gaspillage résulte de plusieurs obstacles structurels et humains qui donne lieu à un taux de chômage élevé (Cloutier, 2005; Rachédi et Legault, 2008; Eid, 2012; Chicha, 2012 et 2013; Badwall, 2014; Pullen-Sansfaçon, 2015). Cependant, même si ce nombre est encore faible, à force d'acharnement et de travail (Cloutier, 2005; Pullen-Sansfaçon, 2015), de plus en plus d'immigrants se frayent un chemin dans certaines professions au Québec.

¹ Données tirées du Recensement de 2006 de Statistiques Canada.

Un autre obstacle tient à la question de l'adaptation même des services destinés à aider ces immigrants à s'adapter et s'intégrer. Ainsi, selon Kalanga W-T et Legault (2008), dans un contexte marqué de plus en plus par une diversification sociale et culturelle, les besoins doivent être analysés en tenant compte d'éléments à la fois personnels, culturels et historiques propres à la personne qui les a formulés. Ce qui n'est pas toujours le cas comme le soulignent plusieurs études (Nduwimana et Home, 1995, Battaglini *et al.*, 2007 et 2010; Vissandjée, 2008; Léanza, 2013).

Pour faire face à ces défis, des modèles ont parallèlement fait leur apparition en vue de rendre les services de la société d'accueil plus accessibles et adéquats pour les personnes immigrantes. C'est dans ce contexte que s'est faite l'émergence conceptuelle de « l'interculturel ». Selon Abdallah-Pretceille (2011) et plusieurs auteurs dans son sillage, l'interculturel réfère à « une mise en relation et une prise en considération des relations entre des groupes, des individus, des identités [...] ». Pour notre part, nous retenons la définition de l'interculturel comme celle d'un rapport dynamique, « une interaction entre deux identités qui se donnent mutuellement un sens » (Legault et Rachédi, 2008 : 124).

La plupart des définitions de l'interculturel se recoupent dans deux notions : celles de la culture et du parcours migratoire. Au niveau de la notion de culture, la plupart des auteurs consultés ont en commun d'ouvrir le concept à quelque chose de doublement visible et non visible (Das, 1988 cité dans Gratton, 2009), de dynamique non figée, en constante construction de sens (Bouchard, 2012; Léanza, 2013).

Le deuxième concept relié à l'interculturel est celui du parcours migratoire, quasiment considéré par certains auteurs comme la clé de voûte de l'approche interculturelle (Gratton, 2009; Cohen Emerique, 2011). Dans la perspective de cette approche, deux acteurs sont à prendre en compte : les intervenants et les personnes immigrantes. Autant il est nécessaire de s'arrêter au parcours migratoire des usagers immigrants pour avoir une meilleure compréhension de leur situation, autant il faut s'arrêter à la personne de l'intervenant. En effet, celui-ci est vu comme son premier outil de travail et ses savoirs, ses connaissances, ses habiletés ainsi que son identité sont grandement mobilisés dans l'intervention.

Dans un contexte marqué par l'immigration, ces intervenants doivent composer avec plusieurs défis, notamment en revoyant leurs façons d'intervenir pour s'adapter à cette clientèle (Kalanga, W-T et Legault, 2008). Parfois, ces interventions complexes amènent les intervenants à développer des savoirs en cours de pratique, savoirs qui demeurent souvent méconnus². En travail social, les intervenants sont vus comme des personnes polyvalentes qui possèdent plusieurs savoirs dont des savoirs théoriques produits scientifiquement, des savoirs pratiques produits par l'action et l'expérience et finalement des savoirs existentiels englobant les croyances et les valeurs qu'ils utilisent dans leur pratique (Crête, 2013).

En ce sens, notre postulat est qu'il y a parmi eux des praticiens qui font usage, parmi leurs savoirs pratiques produits par l'action et l'expérientiel, d'un savoir tiré de leur expérience migratoire tel que mentionné plus haut. Ce postulat est soutenu par l'une des rares recherches existant au Québec sur cette question spécifique, menée par Cloutier (2005), qui a mis en lumière les savoirs expérientiels des intervenantes immigrantes œuvrant dans des organismes communautaires à Montréal. Nous pensons que le fait d'avoir vécu les différentes phases du processus migratoire a amené les intervenants sociaux immigrants à faire des apprentissages et des expériences qui font partie désormais de leur bagage de connaissances disponibles (Schön, 1994) qu'ils utilisent pour aider les nouveaux arrivants et immigrants moins récents. Ce qui nous amène à nos questions de recherches qui sont les suivantes :

- Dans quelle mesure les intervenants sociaux immigrants exerçant en contexte interculturel réfèrent-ils aux savoirs d'expérience de vie tirés de leur propre parcours migratoire ?
- Quelle place occupent ces savoirs parmi les différents types de savoirs et comment sont-ils mobilisés dans l'action ?
- Concrètement, il s'agit de qu'est ce qui est utilisé dans la pratique, de quelle façon ?

Ces questions permettront de répondre ultimement aux objectifs suivants :

² Certains auteurs soutiennent dans un cadre non spécifique à l'interculturel que la pratique est un lieu de production de savoirs. Pour la plupart de ces auteurs consultés, les intervenants utilisent des outils et des éléments tirés de leur expérientiel, un processus tacite, conduisant à des actions qui s'inspirent autant de la théorie que de l'expérience pratique (Schön, 1986 : 70).

- Explorer et comprendre la place du parcours migratoire dans la construction des savoirs d'expérience chez l'intervenant social immigrant;
- Documenter comment ce savoir est mobilisé dans l'intervention.

Le contexte de notre recherche étant présenté ainsi que les objectifs, nous allons nous atteler à présent à exposer l'ensemble des concepts, hypothèses et théories qui soutiennent tout ceci, c'est-à-dire le cadre conceptuel (Maxwell, 1999).

2. Cadre d'analyse : parcours migratoire, approche interculturelle et savoirs expérientiels, potentiel de ces croisements dans l'intervention

Deux principaux concepts seront utilisés pour notre cadre d'analyse. Il s'agit des concepts de parcours migratoire et des savoirs expérientiels.

En ce qui concerne le parcours migratoire, nous nous attarderons sur les apprentissages et expériences réalisés par la personne immigrante à différentes phases de sa trajectoire. Seront mises en lumière les compétences culturelles pouvant s'arrimer aux savoirs, expériences et apprentissages tirés du parcours migratoire dans une perspective interculturelle. Ensuite, nous aborderons le concept des savoirs expérientiels. Pour mieux le comprendre, nous verrons les façons dont il est conceptualisé en nous appuyant sur quelques-uns des auteurs qui ont étudié cet aspect important en travail social.

Parcours migratoire et approche interculturelle, vecteurs d'apprentissages

Dans la littérature, plusieurs termes sont utilisés pour parler du parcours migratoire : trajet, projet, trajectoire ou processus. Plusieurs auteurs le voient comme un déplacement au sens géographique (Dasseto, 1993; Parant, 2001, cités dans Balleux, 2006), certains sous l'angle d'une mort sociale, de deuils ou de ruptures (Fugazzi, 1992; Manço, 1999; Stern, 2003 cités dans Balleux, 2006). Enfin, d'autres s'intéressent au parcours comme à une dynamique complexe. Nous nous inscrivons dans cette vision qui permet d'intégrer l'essentiel des visions mentionnées plus haut et souligner qu'il existe une très grande hétérogénéité de parcours et que l'expérience migratoire des personnes est unique (Rachédi et Legault, 2008; Gratton, 2009; Cohen-Emerique, 2011; Cloutier, 2011).

La définition de Legault et Fronteau l'exprime bien : « le processus migratoire comprend ainsi l'ensemble des phénomènes émotifs et physiques, affectant un individu à partir du moment où il prend la décision de migrer jusqu'à son adaptation dans son nouveau pays » (2008 : 44). Cette définition assez large, contient des éléments que l'on

retrouve dans celle de Metraux (2011) qui propose de partir d'un concept imagé et de voir « *la migration comme métaphore* »³. Ainsi, cet auteur aborde le parcours migratoire comme une phénoménologie en insistant tant sur l'aspect spatial que celui temporel⁴.

Ces deux définitions ne sont pas si éloignées l'une de l'autre. En effet, les dimensions décrites par Metraux (2011) ponctuées des passages et deuils présentent des points communs avec le processus décrit par Fronteau (2008). Chez ce dernier, les phases du processus sont pour le moins délimitées, mais comportent aussi les pertes évoquées par Metraux (2011). Nous privilégions en définitive le découpage de phases de Fronteau (2008) surtout au niveau de la phase post-migratoire parce qu'elle nous permettra de bien situer le cheminement ainsi que les nouvelles connaissances faites par la personne durant son adaptation, son intégration et éventuellement l'acculturation⁵.

Dans les différentes étapes du parcours migratoire, il y a des apprentissages ou « réapprentissage » qui se font (Fronteau, 2008). Se basant sur Abou (2009), Fronteau parle de trois principales phases dans le pays d'accueil : l'adaptation, l'intégration, et l'acculturation.

Dans la phase d'adaptation, le nouvel arrivant met en place une série d'attitudes et modifie son comportement pour s'acclimater et s'insérer dans son nouveau milieu social. (Abou, 1988) alors que dans la phase d'intégration, la société doit venir en aide au nouvel arrivant en lui permettant de s'insérer dans la société. (Abou, 1988, MIDI, 2015). On peut ajouter en cela la vision de Vatz-Laaroussi pour voir cette étape comme un moment consacré à « l'apprentissage et le partage des compétences sociales liées à la vie de groupe, à l'engagement dans le débat collectif et l'action commune » (2001 : 150). C'est aussi une période où l'immigrant peut expérimenter le choc culturel (Berry, 1997; Cohen-Emerique, 2011), la confrontation qui sont des passages obligés vers l'apprentissage. Enfin la dernière étape est l'acculturation, la « fin » du processus en quelque sorte. C'est un moment où l'on choisit de « s'intégrer créativement », d'avoir des « appartenances plurielles » (Metraux, 2011).

³ Titre de son ouvrage, voir bibliographie

⁴ Metraux (2011) souligne six phases qui se déclinent comme suit : vivre dans un monde, quitter ce monde, passer d'un monde à un autre, vivre dans cet autre monde et être de cet autre monde

⁵ Dans la littérature, ce terme est aussi utilisé pour signifier le contact des cultures et les transformations qui en résultent ; C'est donc une étape qui peut être continue dans la migration (Hofstede, 1980; Berry, 1994).

Ce qu'il faut retenir de ces phases, c'est que la plupart des auteurs sont unanimes sur le fait que les phases d'adaptation et d'intégration sont porteuses d'expériences, d'apprentissages réalisés par l'immigrant. Cette acquisition d'expériences par les apprentissages peut être aussi soutenue d'un point de vue conceptuel par des théoriciens tels que Knowles (1970) qui a considéré l'expérience comme une source importante d'apprentissage ou encore « l'apprentissage par l'expérience » hérité de Piaget. Comment situer ce processus dans un contexte d'intervention interculturelle ?

Rappelons notre vision de l'interculturel comme un rapport dynamique, « une interaction entre deux identités qui se donnent mutuellement un sens » (Legault et Rachédi, 2008 : 124). Cette perspective de la rencontre marquée par l'interaction entre deux subjectivités va servir de cadre, de lunettes pour l'intervention interculturelle. Cohen-Emerique est une auteure-référence de l'approche concrète qui en découle, basée sur trois principaux points. Le premier élément qui concerne la décentration est le fait pour l'intervenant de tenir compte de son propre cadre de référence, c'est-à-dire son champ perceptuel avec tout ce qu'il comporte comme représentations personnelles, familiales, culturelles ou professionnelles (Cohen-Emerique, 2011).

Le second élément de l'approche est la prise en compte du cadre de référence de l'Autre, dans sa globalité, sa singularité et sa complexité. Ce qui met en présence non seulement deux personnes, mais aussi deux cultures. L'intervenant est appelé ici à utiliser de lunettes pour voir avec les yeux de l'Autre (Elkaïm, 1995, dans Rachédi et Legault, 2008).

Le dernier élément, la négociation-médiation, peut être vu comme une conciliation de points de vue, de valeurs (société d'accueil québécoise versus société d'origine). À ce niveau, il est important de dépasser la prise de conscience pour créer un espace de parole, basé sur le respect et la confiance, négocier et parfois confronter avant de trouver un compromis, un « accommodement »⁶.

Si l'approche interculturelle que nous venons de décrire peut parfois présenter des limites qui tiennent selon nous au découpage même de phases qui peut être très loin de la

⁶Allusion à l'accommodement raisonnable, mais pas dans le sens propre qui lui relève d'un droit accordé à une personne issue d'une minorité.

réalité d'intervention qui va parfois en escamoter des points, elle est intéressante au sens où c'est une approche qui prône la prise en compte du parcours migratoire dans l'intervention, la compréhension de la réalité des personnes immigrantes via une grille de lecture de leur situation. Par ailleurs, les 3 éléments qui la composent peuvent être vus comme des vecteurs d'apprentissage au sens où ils exigent une certaine réflexivité à l'intervenant. Nous pensons que c'est ainsi que la plupart des « compétences » reliées à l'interculturel ont fait leur apparition.

Le parcours migratoire et les compétences interculturelles

Plusieurs concepts en lien avec des habiletés, des aptitudes et compétences ont fait leur apparition dans le sillage du concept de l'interculturel. Ce sont par exemple la compétence culturelle ou interculturelle (Robichaud, 2009), l'empathie interculturelle (Brunel, 1989), la compétence pluriculturelle (Marandon, 2008), le « savoir-faire ethnique » (Lagier, 2008, citée dans Bouquet *et al.*, 2011) ou encore l'expertise interculturelle (Gratton, 2009). Dans cette perspective, il est demandé aux intervenants d'acquérir une certaine dextérité pour faciliter leur pratique auprès de personnes immigrantes. Robichaud (2009) propose ainsi aux intervenants d'acquérir la « compétence culturelle » qui est un processus de formation continue du professionnel en vue de s'approprier à la fois des habiletés et une disponibilité qui lui permettront de travailler à l'intérieur du contexte culturel de l'utilisateur. Cette compétence est appelée à varier « d'un intervenant à l'autre selon sa propre origine, ses expériences passées, et les valeurs qu'il a intégrées » (*Ibid.* : 230). Qu'en est-il d'un intervenant immigrant ? Marandon (2008) voit des avantages à tirer du vécu direct qu'il nomme « formation par l'expérience » toutefois assortie de conditions. Cohen-Emerique préfère, pour sa part, privilégier le concept d'approche interculturelle afin de limiter le risque d'enfermement et de tomber dans « le schéma simpliste concernant l'action professionnelle en milieu multiethnique selon lequel il suffit de connaître la culture de l'autre ou d'être de la même origine ethnique pour être efficace » (Cohen-Emerique, 1993 : 73). Pour cette dernière, si la connaissance objective et la connaissance du dedans sont importantes, il ne faut pas s'y limiter, car cela exclut la prise en compte de la complexité du contact interculturel. Brunel (1989) a une réflexion similaire sur la question, mais propose néanmoins de favoriser une plus grande présence des personnes issues de groupes culturels dans les

programmes de formation en counseling pour en voir les retombées dans la relation d'aide. Une intégration de ce qu'elle nomme « empathie interculturelle » de conseillers ayant un vécu migratoire pourrait être une plus-value en étant bien encadrée.

Selon les auteurs consultés, l'expérience migratoire peut offrir un potentiel à explorer et à utiliser en intervention à la condition de mettre certaines balises. Sur cette question, Cohen-Emerique, analyse le vécu migratoire des médiatrices, une catégorie d'intervenantes en soulignant certaines qualités et compétences : « cette expérience de vie et de migration sert aux médiatrices dans leurs interventions à la condition d'avoir été réfléchie sous peine d'une perte de distance. Les plus compétentes d'entre elles font une véritable élaboration de leur parcours personnel que les formations tentent de systématiser » (2011 : 413-414). L'auteure estime que l'intervention des médiatrices offre une certaine proximité avec les usagers et qu'on pourrait s'en inspirer pour le transférer à l'action des travailleurs sociaux astreints au principe de neutralité. Nous partageons ce positionnement au sens où nous le voyons comme un effort de « renouvellement » de la pratique qui tout en favorisant une attitude personnalisée qui n'exclut pas le professionnalisme. Chénouard (2012) a une réflexion analogue concernant les médiateurs-interprètes en ethnopsychiatrie. Elle souligne que ces derniers sont parfois d'une aide précieuse au sens où ayant fait leurs propres expériences d'adaptation, ils arrivent à un stade de connaissance et compréhension de la culture du pays d'accueil qui peut être rassurant pour l'utilisateur rencontré. Même si nous ne parlons pas exactement du même type d'acteurs, il est possible de faire un parallèle avec des intervenants sociaux dans ce cas précis.

Pour en revenir aux balises, Marandon considère que « le vécu migratoire comme le déracinement ou le métissage sont en quelque sorte la voie naturelle à la fois directe et éprouvante d'accès à cette formation par l'expérience » (2008 : 10). Il estime toutefois qu'il est fondamental que la personne ait dépassé et traversé cette expérience critique pour pouvoir en voir les retombées et pouvoir en faire bénéficier d'autres. Ce qui demande une élaboration psychique. Pour cet auteur, cette expérience peut être réinvestie sur le terrain social pour appréhender les difficultés des personnes soumises au même type d'épreuves si et seulement si un effort a été fait et qu'elle est désormais constitutive de la personnalité de cet acteur social. Ces conditions font aussi écho à celles formulées

par Cloutier (2005). Sa recherche sur les savoirs des intervenantes immigrantes précise que ces dernières ont dû faire un « travail phénoménal sur elles-mêmes » pour arriver à trouver un équilibre. C'est seulement après avoir effectué ce travail sur soi, dépassé cette étape, qu'elles ont été capables de s'investir pour ensuite aider d'autres personnes.

Il ressort de cette section que si l'expérience tirée du parcours migratoire présente des éléments intéressants pour la pratique, il est nécessaire préalablement qu'un effort de dépassement et de réflexivité soit fait. Ce sont là autant de garde-fous qui permettront de limiter d'éventuels risques de contretransfert et de résonance (Montgomery *et al*, 2013) et de reconnaître comme légitimes les savoirs expérientiels issus du parcours migratoire. Toutefois, il nous semble nécessaire de nous questionner sur la nature de ces savoirs.

Les savoirs expérientiels⁷, potentiel de prise en compte du parcours migratoire

Notre intérêt pour les savoirs expérientiels trouve sa source dans des réflexions qui nous ont toujours accompagnées en tant qu'intervenante il y a de cela quelques années en milieu multiethnique. Nous référons brièvement à cette expérience d'où sont issus nos questionnements sur la pratique. Interpellée par la situation des personnes immigrantes avec lesquelles nous avons eu la chance de travailler, nous avons parfois eu à composer avec l'incertitude dans plusieurs de nos interventions. Ces diverses situations nous ont permis de réfléchir seule ou avec des pairs, de confronter certains faits, bref de remettre en question nos compréhensions et nos façons d'intervenir et, ainsi, d'apprendre de nos expériences. Notre postulat est que la pratique est source d'apprentissages qui enrichissent les savoirs formels transmis académiquement. La revue de la littérature présentée dans cette section nous permettra d'élaborer un peu plus sur ces questions qui ont intéressé plusieurs domaines de la connaissance.

Pendant longtemps, dans le champ de la production des connaissances théoriques soutenu par le courant positiviste qui prône la production des savoirs par la science et son application par la pratique (Scott, 1990, cité dans Cloutier, 2011), peu de place est faite aux savoirs qui ne sont pas formalisés. Le champ du travail social ne fait pas exception à la règle; les savoirs expérientiels demeurent, encore aujourd'hui, moins reconnus dans la

⁷ Nous retenons le terme « savoirs expérientiels » aussi nommés « savoirs pratiques, savoirs ou encore savoirs d'action ». Ces différentes appellations sont utilisées pour référer aux différentes sources de savoirs mobilisés dans l'action des praticiens. Ces termes sont utilisés aussi distinguer ces savoirs de ceux dits théoriques, formels, codifiés, ou homologués.

hiérarchisation des savoirs (Racine, 2007). Ils sont vus comme des savoirs de deuxième ordre (Bourassa et Leclerc, 2004, cité dans Cloutier, 2011). Toutefois, dans ces trois à quatre dernières décennies, une dynamique de reconnaissance et de valorisation de ces savoirs a été enclenchée avec un tournant marquant en 1994 lors de la parution du « Praticien réflexif » de Donald A. Schön. En parallèle aux écrits de ce dernier, bon nombre d’auteurs ont travaillé et contribué à créer un contexte propice à susciter l’intérêt pour ces savoirs pratiques (Racine, 2007). Pour mieux comprendre ce concept des savoirs expérientiels, il importe au préalable d’en exposer les idées majeures. Pour ce faire, nous nous appuyons sur Schön, une des figures de proue, avant de nous arrêter sur quelques-uns des auteurs qui se sont inscrits dans cette foulée.

La construction des savoirs : état de la question

Selon Schön, l’expérience pratique est un levier, un point d’ancrage pour connaître. Il souligne ainsi qu’un « bon praticien est continuellement engagé dans un processus d’appréciation, de sondage, de modélisation, d’essai, de diagnostic ou d’évaluation qu’il peut à peine décrire, et le plus souvent, pas du tout » (Schön, 1986 : 89). Ce processus que décrit Schön résume les grandes lignes de ses travaux qui portent sur des postulats sur lesquels se sont basés plusieurs tenants des savoirs expérientiels. Ces réflexions portent sur 4 principaux postulats (Racine, 2007) que nous résumerons ici : premièrement, les praticiens sont bien plus que de simples exécutants, tel qu’énoncé par Scott (1990). En effet, la part d’incertitude qui vient avec toute situation d’intervention, soulevée aussi par Soulet (2003), ne peut pas permettre la simple application d’une règle prédéfinie ou de savoirs acquis lors de la formation académique des intervenants sociaux. En second lieu, les praticiens ont un rôle dans la construction des savoirs professionnels. L’intervention comportant une part de complexité, ceux-ci sont constamment amenés à réfléchir « sur l’action » et « en cours d’action ». Ce qui favorise l’émergence de nouvelles pratiques et de savoirs qui, eux aussi, orientent l’intervention tout autant que les savoirs homologués. Cette expérience se doit d’être réflexive, donc de dépasser le cadre de l’application somme toute ordinaire de solutions qui ont fonctionné par le passé. En troisième lieu, il est important de tenir compte des impacts de la hiérarchisation et de la prédominance des savoirs formels sur les savoirs pratiques. Enfin, le dernier postulat suggère une inversion du rapport traditionnel entre théorie et pratique qui pourrait

soumettre la part d'incertitude inhérente au contexte des savoirs pratiques à celui de la théorie habituée au confort positiviste.

Ces idées soutenues par Schön et partagées par plusieurs des auteurs qui se sont inspirés de ses travaux ont permis de mettre en lumière le fait que l'action produit la connaissance et que la pratique peut conduire à un processus de théorisation. Cela a conduit à un courant de valorisation des savoirs expérientiels dit « mouvance praxéologique » qui a donné lieu à une multiplicité d'écrits et à une vision plurielle de ces savoirs. Sans prétendre être exhaustive, nous en référons à quelques-uns de ces tenants en lien avec le travail social.

Racine (2000) met l'emphasis sur l'émergence des savoirs d'action des intervenantes qui émergent d'un processus de construction, participatif, collectif et non planifié. Selon cette auteure, les intervenantes qu'elle a étudiées apprennent « en étant dedans » (Racine, 2000 : 73), c'est-à-dire en faisant des interventions, en y mobilisant leurs capacités intellectuelles et en acquérant ainsi « de l'expérience », ce qui les mènent à s'inscrire dans un processus d'analyse réflexive qui se perpétue au fur et à mesure du développement de leurs pratiques d'intervention.

D'autres auteurs ont préféré mettre l'accent sur la complémentarité des différents types de savoirs comme c'est le cas de Crête (2010) qui, dans sa recherche en milieu de réadaptation en déficience physique, fait ressortir les différents types de savoirs mobilisés en intervention psychosociale. Elle conclut qu'autant les savoirs dits formels, produits scientifiquement, que les savoirs pratiques, produits par l'action et l'expérience et les savoirs existentiels regroupant croyances et valeurs sont nécessaires et ont un impact différent dans l'intervention. Ce positionnement est partagé à certains égards par Godrie (2015) qui estime qu'il faut voir au-delà des barrières qui peuvent exister entre ces différents types de savoirs pour entrer dans un processus de « co-construction » de nouveaux savoirs pratiques.

Il ressort que la pratique est source de connaissances et qu'elle permet de mettre en branle un processus de théorisation de l'action et que les savoirs sont pluriels et enrichissent la pratique.

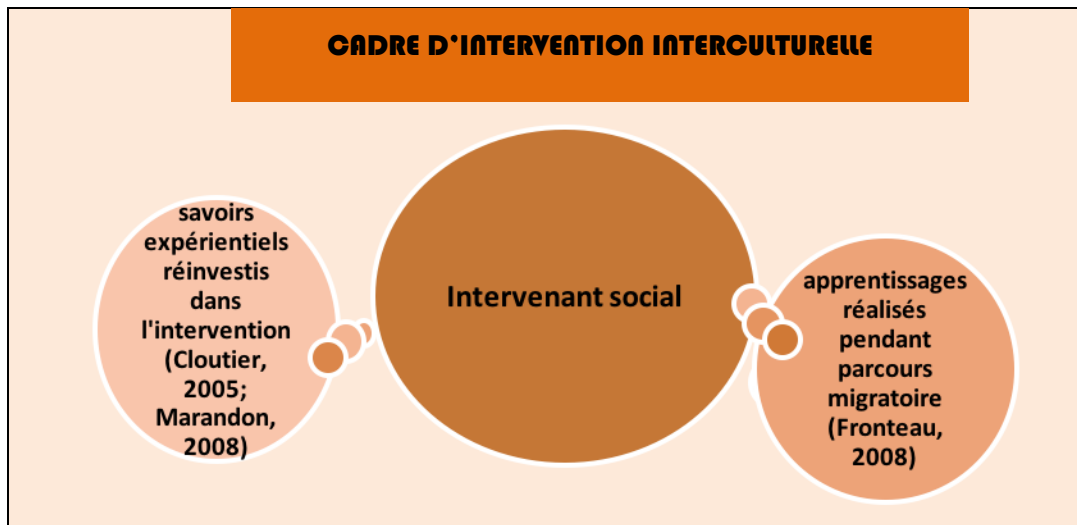
Ce processus de production de savoirs décrit ici rejoint, en notre sens, l'acquisition d'expériences que nous avons vue au niveau du parcours migratoire. La production de savoirs prend en compte l'expérience faite jour après jour par les intervenantes et devient un atout pour celles-ci, à la condition d'avoir été réfléchi (Racine, 2000). Si la pratique est source de savoirs, l'ensemble des expériences de vie des intervenants peut aussi produire des savoirs. En ce sens, il est plausible de croire que l'expérience migratoire des intervenants puisse ainsi être considérée comme une plus-value et, potentiellement, productrice de savoirs qui sont mobilisés dans l'intervention. À cet égard, plusieurs auteurs considèrent que l'expérience migratoire, en autant que celle-ci ait été apprivoisée, dépassée, analysée, peut faire partie des acquis de l'immigrant intervenant (Brunel, 1989; Marandon, 2008; Cohen-Emerique, 2011). Cloutier (2005) abonde dans ce sens à travers sa recherche sur les savoirs des intervenantes immigrantes œuvrant dans les organismes communautaires.

Vers une praxéologie des acquis migratoires

Le parcours migratoire appartient spécifiquement aux personnes immigrantes et les savoirs d'action en jeu ici sont produits par des intervenants. Cloutier (2005) est l'une des seules au Québec à s'être intéressée à des intervenantes dont les savoirs sont doublement marginalisés : marginalisés tout d'abord parce qu'elles œuvrent dans des organismes communautaires, ensuite parce qu'il s'agit d'intervenantes immigrantes qui n'avaient pas nécessairement une formation académique professionnelle reconnue dans leur société d'accueil. Cloutier s'est donc attardée à expliciter le processus par lequel ces femmes d'abord usagères, ont pu s'intégrer grandement grâce à ces organismes en y étant bénévoles puis, par la suite pour certaines, des intervenantes. Dans sa recherche, elle a dressé le portrait de ces femmes souvent présentées comme ayant des rôles traditionnels et parfois peu éduquées (Cloutier, 2005; Chicha, 2012) qui sont pourtant engagées et porteuses de savoirs s'actualisant dans l'intervention. Elle ajoute que le vécu migratoire, tout comme d'autres expériences professionnelles et personnelles des intervenantes qu'elle a rencontrées, façonnent leurs savoirs comme intervenantes; les acquis professionnels et académiques antérieurs qui, comme le rapporte une des intervenantes dans l'étude, « se perdent quelque part entre ciel et terre » sont aussi mis en exergue.

Ces résultats font écho à notre pratique personnelle. Cette expérience nous permet de nous inscrire à bien d'égards dans cette valorisation et prise en compte des savoirs expérientiels tirés du vécu migratoire mise en lumière par Cloutier (2005, 2011). Les apprentissages effectués pendant le processus et soulignés par Cloutier, deviennent selon nous, constitutifs de l'intervenante immigrante. Ceux-ci vont lui permettre d'appréhender des situations en étant mieux outillée. En effet, l'étude de Cloutier relève que les embûches rencontrées par les intervenantes immigrantes pendant leur processus migratoire sont utiles en fin de compte dans l'intervention, car elles ont ainsi un point commun avec les personnes qu'elles rencontrent. Les perspectives des « raisons de l'agir et les formes de l'agir » (Soulet, 2004) ont permis à Cloutier de mieux saisir les pratiques de ces intervenantes ainsi que le sens donné à la pratique comme leur motivation d'aider à leur tour.

Nous pensons qu'à ce niveau interviennent certains éléments de résonance auxquels l'intervenant doit être sensible. En effet, ceux-ci doivent faire appel à la distanciation et l'exercice de réflexivité (réfléchir pendant l'action et après). Ces balises ainsi que les connaissances et savoirs en lien avec le parcours migratoire, relevés par l'étude de Cloutier (2005) rejoignent les garde-fous suggérés par Marandon (2008) afin que ce type de savoirs puisse offrir un certain potentiel à l'intervention. Ce qui pourrait être schématisé comme suit :



3. Choix d'une méthodologie de recherche qualitative

Anadon souligne que la recherche qualitative permet de prendre en considération un assez large éventail d'éléments parmi lesquels figurent « la valorisation des expériences et des potentialités des sujets et le renforcement, chez les personnes impliquées d'une prise de conscience de leurs capacités » (2006 : p.13). La méthode qualitative est ainsi pertinente à notre étude puisque nous cherchons à avoir accès aux expériences des intervenants sociaux afin de mettre en lumière des éléments pouvant s'inscrire comme des savoirs d'action. Recueillir ces pans du vécu ne peut se faire sans l'implication soutenue des premiers concernés qui détiennent les réponses aux questions que nous nous posons. Cette méthodologie de nature qualitative nous permettra d'atteindre nos objectifs de recherche qui sont les suivants :

- Explorer et comprendre la place du parcours migratoire dans la construction des savoirs d'expérience chez l'intervenant social immigrant;
- Documenter comment ce savoir est mobilisé dans l'intervention.

Échantillon et population à l'étude

La population visée par notre recherche est celle d'intervenants sociaux immigrants travaillant dans un contexte interculturel à Montréal et ses environs, dans le réseau institutionnel ou communautaire. Nous souhaitons recruter environ 8 à 10 intervenants sociaux qui remplissent nos critères avec des profils aussi variés que possible. Pour résumer ces critères, nous rechercherons donc :

- Des personnes immigrantes (quel que soit le pays de provenance) arrivées au Canada à l'âge adulte, francophones ou anglophones;
- Des femmes, des hommes, travaillant autant dans le communautaire que dans l'institutionnel et exerçant depuis au moins une année en contexte interculturel;
- Des personnes ayant exercé comme intervenants ou travailleurs sociaux dans leur pays d'origine ainsi que des personnes ayant choisi de se réorienter ici au Québec dans ce domaine.

Ce sont là autant d'éléments qui pourraient contribuer à arriver à une diversification maximale de notre échantillon en regard de notre objet de recherche (Huberman et Miles, 1991) et finalement permettre d'enrichir nos données.

Notre recrutement se fera via l'OTSTCFQ ainsi que la clinique transculturelle de l'hôpital Jean Talon où nous exerçons en tant que co-thérapeute clinicienne bénévole. Pour limiter des biais, nous veillerons à exclure les personnes qui travaillent directement avec nous.

Nous intégrerons conjointement la méthode « boule de neige » mettant ainsi à contribution les personnes recrutées pour qu'elles nous réfèrent au besoin des personnes dans leur réseau répondant aux critères de participation de notre étude. Nous attendons présentement notre certificat éthique dont nous avons fait la demande auprès du CERPÉ de l'UQAM.

Méthode de collecte et analyse des données

Nous envisageons de réaliser 8 à 10 entrevues semi-dirigées d'environ 90 minutes. L'entrevue semi-dirigée est adaptée si la recherche vise par exemple « la reconstitution d'expériences ou événements du passé, les trajectoires de vie dans leurs dimensions sociales et individuelles » (Campenhoudt et Quivy, 2011 : 172).

Notre grille d'entretien nous permettra de garder un fil conducteur pendant notre entrevue. Ce schéma d'entretien, tout en demeurant flexible, propose une série de grands thèmes qui nous permettront d'explorer avec les participants les éléments suivants de leur expérience :

- Exploration du parcours migratoire;
- Parcours migratoire, savoirs expérientiels et pratiques d'intervention.

Nous privilégierons une analyse thématique qui nous permettra de construire un panorama au sein duquel les grandes tendances du phénomène à l'étude vont se matérialiser (Paillé et Mucchielli, 2012 : 232). Un de nos objectifs de recherche étant de documenter l'utilisation du parcours migratoire en intervention comme un savoir expérientiel, nous souhaitons que cette fonction de documentation de l'analyse thématique nous aide dans l'atteinte de cet objectif. Enfin, nous utiliserons aussi une codification simple pour nous faciliter la tâche et mieux recouper le matériel retranscrit.

CONCLUSION

Ce texte visait à donner une vue d'ensemble de ce que sera notre mémoire de Maitrise en travail social. Ainsi, nous avons dans un premier temps présenté sommairement le contexte de notre sujet. Ce qui nous a permis de souligner quelques aspects du contexte migratoire ainsi que les défis qui y sont reliés. Nous avons, en outre, souligné comment des approches interculturelles prenant en compte le parcours migratoire ont vu le jour dans le champ de l'intervention sociale en amenant nos questions et objectifs de recherche.

Par la suite, nous avons présenté notre cadre conceptuel qui s'appuie sur deux concepts : le parcours migratoire, un élément essentiel de l'approche interculturelle et les savoirs expérientiels offrant un potentiel intéressant pour une prise en compte du parcours migratoire des intervenants sociaux immigrants. Enfin, nous avons donné un aperçu de notre méthodologie qui est de nature exploratoire et qualitative. Pour terminer, nous souhaitons, qu'en dépit d'un des biais qui tient à la petite taille notre échantillonnage ($n=8$), que notre terrain ainsi que le mémoire final contribuent à l'émergence de nouvelles connaissances et permettent aux savoirs d'action d'avoir plus de visibilité notamment celui que nous choisissons de nommer « savoir-vécu migratoire ».

BIBLIOGRAPHIE

Abdallah-Pretceille, M. (2011). *L'éducation interculturelle*, 3^e éd, Paris, Presses universitaires de France.

Abou, S. (1988). « L'insertion des immigrés, une approche conceptuelle », dans P. J. Simon et I. Simon-Barouh, *Les étrangers dans la ville : Le regard des sciences sociales*, Paris, L'harmattan.

Abou, S. (2009). *La mondialisation, de l'angoisse identitaire et sa signification plurielle*, Beyrouth, Les Éditions Perrin et Les presses de l'université Saint Joseph.

Anadon, M. (2006). « La recherche dite "qualitative" : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents », *Recherches qualitatives*, vol. 26, no 1.

Badwall. H. (2014). « Colonial encounters: Racialized social workers negotiating professional scripts of whiteness », *Intersectionalities*, vol. 3.

Balleux, A. (2006). « L'entrée en enseignement professionnel au Québec : l'apport du processus migratoire à la lecture d'un mouvement de passage », *Carriérologie* [En ligne], <http://www.carriérologie.uqam.ca/volume10_3-4/13_enseignement/index.html>, consulté le 16 juin 2016.

Battaglini, A. (2010). *Les services sociaux et de santé en contexte pluriethnique*, Anjou, Éditions Saint Martin.

Berry, J. (1997). « Immigration, acculturation and adaptation » *Applied Psychology, an international review*, vol. 46, n° 1.

Bilodeau, G (1993). « Méthodologie de l'intervention sociale et interculturalité », *Service social*, vol. 42, n° 1.

Bourdabat, B., et Boulet, M. (2010). *Immigration au Québec : politiques et intégration au marché du travail, rapport de projet*, Institut CIRANO [En ligne], <<http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2010RP-05.pdf>>, consulté le 16 juin 2016.

Bourassa, B., Serre, F. et Ross, D. (1999). *Apprendre de son expérience*, Québec, PUQ.

Brunel, M-L. (1989). « L'empathie interculturelle », *Santé mentale au Québec*, vol. 14, n° 1.

Chénouard, B. (2012). « Évaluation psychosociale des familles migrantes : l'apport de l'ethnopsychiatrie », *Intervention*, n° 137.

Chicha, M.T. (2012). « Discrimination systémique et intersectionnalité : déqualification des immigrantes à Montréal », *Canadian journal of women and the law*, vol. 24, n° 1.

Chicha, M.T *et al.* (2013). « La discrimination à l'embauche », *Relations* [En ligne], <<http://www.cjf.qc.ca/fr/relations/article.php?ida=3092>>, consulté le 16 juin 2016.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) (2013). *Faits et chiffres 2013 : Aperçu de l'immigration-Résidents permanents* [En ligne], <<http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2013/permanents/02.asp>>, consulté le 10 juin 2016.

Crête, J. (2010). *La complémentarité et la place des différents types de savoirs dans l'intervention psychosociale en réadaptation physique*, Mémoire en service social, Université de Montréal.

Crête, J. (2013). La complémentarité et la place de différents types de savoirs dans l'intervention psychosociale en réadaptation physique, *Intervention*, n° 138.

Cloutier, G. (2005). *Femmes immigrantes et organismes communautaires, partage d'histoire et de savoirs*, Thèse de doctorat en service social, université de Montréal.

Cloutier, G. (2011). *La valorisation des savoirs de femmes immigrantes en milieu communautaire*. Québec, Richard Vézina Éditeur.

Cohen-Emerique, M. (2011). *Pour une approche interculturelle en travail social, théories et pratiques*, Rennes, Presses de l'EHESP.

Eid, P. (2012). *Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées : résultats d'un testing mené dans le grand Montréal*, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), Québec.

Statistique Canada (2011). *Immigration et diversité ethnoculturelle au Canada* [En ligne], <<http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-010-x/99-010-x2011001-fra.cfm#a2>>, consulté le 10 juin 2016.

Forcier, M. et Handal, L. (2012). *L'intégration des immigrants et immigrantes au Québec*, Montréal, Institut de recherche et d'informations socio-économiques.

Godrie, B. (2015). *Savoirs d'expérience et savoirs professionnels : un projet expérimental dans le champ de la santé mentale*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Montréal.

Gratton, D. (2009). *L'interculturel pour tous. Une initiation à la communication pour le troisième millénaire*, Anjou, Éditions Saint Martin.

Guay, C. (2010). *La rencontre des savoirs à Uashat mak Mani-Utenam : Regards des intervenants sociaux innus sur leur pratique*, Thèse de doctorat en sciences sociales appliquées, Université du Québec en Outaouais.

Léanza, Y. (2013). « La culture comme un iceberg », *Alterstice*, vol. 3, n° 2.

Legault, G. et Fronteau, J. (2008). « Les mécanismes d'inclusion des immigrants et des réfugiés », dans Legault, G. et Rachédi, L. (2^e éd.) *L'intervention interculturelle*, 2^e éd, Gaëtan Morin. P.43-66

Legault, G. et Rachédi, L. (2008). *L'intervention interculturelle*, 2^e éd, Gaëtan Morin.

Marandon, G. (2008). « Expérience pluriculturelle et pratique professionnelle dans le travail social », *Empan*, vol. 3, n^o 71.

Metraux, J.C. (2011). *La migration comme métaphore*, Paris, La dispute.

Miles, R. et Huberman, A-M. (2005). « La codification thématique », *Analyse des données qualitatives*, Bruxelles. Éd. De Boeck, p.133-140.

Ministère de l'immigration et des communautés culturelles (MICC) (2007). *L'immigration au Québec, partage des responsabilités Québec-Canada, statuts des personnes se trouvant au Québec. Catégories d'immigration* [En ligne], <<http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/Immigration-quebec-partage-responsabilites.pdf>>, consulté le 14 juin 2016.

Gagnon, A.G., Milot, M., Seidle, F.L, et Boucher, F. (2014). *Rapport présenté au ministère de l'immigration, de la diversité et l'inclusion en vue de l'élaboration d'un nouvel énoncé de politique* [En ligne], <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/ETU_AmenagDiversite_GagnonMilotSeidleBoucher.pdf>, consulté le 14 juin 2016.

Montgomery, C., Racine, G., Xenocostas, X., Rhéaume, J., Labescat, G. (2013). *Récits de pratique d'intervenants dans des organismes d'aide aux nouveaux immigrants, guide d'animation*, Collection MÉTISS. Bibliothèques et Archives Canada.

Nduwimana, M. et Home, A. (1995). « Vers des services attirants, accessibles et pertinents pour des personnes âgées immigrantes, francophones? », *Reflets : Revue d'intervention sociale et communautaire*, vol. 1, n^o 1.

Paillé, P. (2007). « La recherche qualitative, une méthode de proximité », dans H. Dorvil (dir.), *Problèmes sociaux, Tome III, Théories et méthodologies de recherche*, Montréal, PUQ.

Paillé, P et Mucchielli, A. (2012). « L'analyse thématique », dans *L'analyse qualitative en sciences humaines*, Paris, Armand Colin.

Pullen-Sansfaçon, A. et al. (2015). « A complicated welcome: Social workers navigate policy, organizational contexts and social cultural dynamics following migration to Canada », *International Journal of social science studies*, vol 3, n^o 1.

Racine, G. (2000). « La construction des savoirs d'expérience chez les intervenantes d'organismes communautaires pour femmes sans abri : un processus participatif, collectif et non planifié », *Nouvelles pratiques sociales* (NPS), vol 1, n° 13.

Robichaud, F. (2009). « Les familles et l'immigration : apprécier les différences et faire face aux défis », dans Lacharité, C. et Gagnier, J.P. (dir.), *Comprendre les familles pour mieux intervenir, repères conceptuels et stratégies d'intervention*, Gaëtan Morin.

Schön, D.A. (1994). *Le praticien réflexif : à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Montréal, Les Éditions Logiques.

Statistiques Canada (2011). *Faits et chiffres 2011, aperçu de l'immigration : Résidents permanents et temporaires* [En ligne], <<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/recherche-stats/faits2011.pdf>>, consulté le 14 juin 2016.

Vatz- Laaroussi, M. (2001). *Le familial au cœur de l'immigration : Stratégies de citoyenneté des familles immigrantes au Québec et en France*, Paris, l'harmattan.

Vissandjée, B., et al. (2008). « Des services à domicile culturellement sensibles : Perspectives des intervenants et proches aidantes originaires d'Haïti en tant que cas traceur » *Revue canadienne de vieillissement*, vol. 27, n° 2.

Withol de Wenden, C. (2008). « Les enjeux migratoires comme facteurs de recompositions des sphères d'influence », *Revue internationale et stratégique*, vol. 4, n° 72.

Withol de Wenden, C. (2013). *Le droit d'émigrer*, Paris, CRNS.

AGENCES DE PLACEMENT ET DE RECRUTEMENT, TRAVAIL IMMIGRANT ET PRÉCARITÉ À MONTRÉAL

Manuel Salamanca Cardona, Doctorat, Éducation-Sociologie, McGill

Introduction

Actuellement, peu de personnes savent que les agences de placement et de recrutement (APR) mettent à l'épreuve l'observance du Code du travail au Québec, notamment le respect des droits du travail et des droits de la personne des travailleurs et des travailleuses immigrants. De plus, la précarité du travail qui est caractéristique des APR est reliée au statut migratoire des travailleurs et au racisme institutionnel et à la « racialisation » dont ils souffrent. Cette problématique émerge avec la croissance constante de l'industrie de location de personnel et grâce à l'absence d'un cadre légal spécifique pour sa régulation (Bernier, 2012, 2014b).

Cette communication veut exposer les résultats provisoires de ma recherche sur les effets des politiques migratoires canadiennes et québécoises sur la restriction à l'accès au marché du travail pour les immigrants. Ce processus restrictif a lieu dans un environnement de racisme et de « racialisation » qu'aggrave la situation des immigrants avec des statuts précaires. Je veux mettre en évidence comment des APR utilisent les vulnérabilités des immigrants pour gérer cette main d'œuvre afin de faire compétition au sein de l'industrie du travail intérimaire à Montréal.

Pour accomplir les objectifs mentionnés ci-haut, j'utilise mon travail ethnographique comme chercheur militant au Centre des travailleurs immigrants (CTI) et dans l'Association des travailleurs temporaires d'agence de placement (ATTAP). Aussi, j'ai recours à l'analyse d'entrevues approfondies de 39 travailleurs et travailleuses immigrants d'agence dans plusieurs secteurs où la précarisation est plus commune (alimentation, nettoyage, entrepôts, santé, recyclage et agriculture). Ceci inclut des travailleurs immigrants avec des statuts migratoires différents. Les entrevues ont été effectuées dans le cadre du projet de recherche « Les agences de placement et de recrutement : des partenaires silencieux dans l'emploi des personnes migrantes » de l'École de travail social de l'Université McGill et dans le cadre de ma propre thèse sur l'émergence du mouvement contre les APR et la précarité du travail à Montréal. Les catégories d'analyse

utilisées pour cette communication sont l'ancienneté au travail, l'érosion de la syndicalisation, l'éducation, les compétences et les habilités, les conditions de sécurité et de santé dans le milieu de travail et le racisme et la « racialisation » dans les milieux de travail. Les entrevues ont été analysées avec le logiciel d'analyse qualitative Nvivo. Finalement, l'utilisation de différents témoignages dans le texte illustre la relation entre les conditions précaires que les travailleurs et travailleuses immigrants d'APR vivent dans leur milieu de travail et leur vulnérabilité découlant de leur condition d'immigrant et de leur statut migratoire.

Le rôle des APR dans le marché du travail

Au Québec, comme au Canada, il existe possiblement des milliers d'agences de travail intérimaire (Commission des normes du travail, 2013; Choudry et Henaway, 2012). Leur dissémination a été très intensive, surtout après l'année 2000 (Choudry et Henaway, 2012), et elles ont laissé l'espace marginal qu'elles avaient dans le marché du travail pour commencer à être une source de provision de main d'œuvre chaque fois plus importante. Les données de Statistiques Canada montrent la croissance progressive de l'industrie de location de personnel avec des revenus d'exploitation de 12,5 milliards de dollars en 2013 au Canada. Au Québec, ce montant est de 1,5 milliard de dollars¹. De plus, à Montréal et au Québec, il y a une grande quantité d'agences qui opèrent sans une attestation fiscale ou un nom légal. Cela arrive surtout dans les milieux plus précaires du travail où il y a une gamme d'agences « fantômes » qui opèrent sans une base permanente (Choudry et Henaway, 2012).

L'accentuation de l'influence des APR sur le marché du travail est directement liée à la précarité et aux mauvaises conditions de travail qui accompagnent le travail flexible (Mandarino et Van Arsdale, 2009; Gonos et Martino, 2011; Bernier, 2012). Aussi, la gestion de la main d'œuvre par les agences permet à leurs clients l'évasion de leurs obligations légales envers les travailleurs et les travailleuses (Smith et Neuwirth, 2008; Mandarino et Van Arsdale, 2009; Belkacem et Kornig, 2011; Calugay *et coll.*, 2011; Choudry et Henaway, 2012; Van Arsdale, 2013). Par conséquent, les APR fournissent de la main-d'œuvre de manière massive avec l'intention de diminuer son coût pour les

¹ Statistique Canada [En ligne], <http://acsess.org/sites/default/uploads/files/ReportOnSurveyEmployment2013-eng.pdf>, consulté le 30 mars 2016.

entreprises clientes (Gonos et Martino, 2011; Smith et Neuwirth, 2008). Cela crée une dynamique de compétition basée sur la production d'une main d'oeuvre bon marché, s'appuyant sur la précarité des travailleurs et des travailleuses (Smith et Neuwirth, 2008).

Actuellement, plusieurs secteurs productifs au Québec utilisent ces agences. Les secteurs principaux incluent l'industrie de l'alimentation, les entrepôts, l'agriculture et les services de soins de santé. Il est possible de les trouver dans d'autres secteurs, mais ceux qui ont été signalés sont les secteurs les plus précaires dans le monde du travail au Québec (Baltodano *et coll.*, 2007; Choudry *et coll.*, 2009; Calugay *et coll.*, 2011; Salamanca, 2015).

Plusieurs chercheurs au Canada (Ng *et coll.*, 2013) et au Québec (Choudry *et coll.*, 2009) ont déjà remarqué que les immigrants doivent accepter l'incertitude comme condition générale dans leurs milieux de travail. En général, les immigrants se sentent comme des ressources renouvelables, échangeables et jetables, et doivent renoncer à leur statut éducatif et social, dissimulant leurs qualifications pour s'adapter aux plus bas échelons du marché du travail. De cette manière, ils sont forcés d'accepter et d'internaliser qu'ils font partie d'une classe inférieure et doivent souvent continuer d'accepter leurs conditions d'*outsider* ou « d'étranger » (Thobani, 2007) même après avoir reçu leur résidence permanente. Cette situation confirme la discrimination latente dans la société canadienne (Arat-Koç, 1999; Thobani 2007) et l'existence de conditions d'exclusion systémique qui se combinent avec un système de catégories migratoires et de citoyenneté qui, dans la réalité du monde du travail, génère plusieurs autres catégories sociales.

De plus, les modifications aux politiques d'immigration québécoises et canadiennes adoptées au cours des dix dernières années ont empiré les conditions de travail et de vie des travailleurs et des travailleuses immigrants (Salamanca, 2016). Ces modifications incluent l'augmentation des frais administratifs dans divers programmes d'immigration, le resserrement des exigences linguistiques pour obtenir la résidence permanente, la difficulté d'obtenir le statut de réfugié pour certaines nationalités, etc. Ces modifications ont un effet variable sur le niveau de précarité des travailleurs immigrant. Par exemple, un homme jeune, blanc et citoyen vit moins de précarité au travail qu'une femme de

couleur, « racialisée », chef de famille monoparentale qui attend une réponse à une demande de résidence permanente fondée sur des considérations humanitaires. Le niveau de vulnérabilité au travail de la femme est plus grand que celui de l'homme avec la citoyenneté.

Ainsi, les vulnérabilités produites par les politiques migratoires sont diverses; il s'agit d'un ensemble de situations objectives et subjectives propres aux trajectoires personnelles des immigrants. Il y a aussi d'autres facteurs contextuels essentiels à considérer, soit l'absence de régulations légales spécifiques au fonctionnement des APR au Québec et le manque d'une analyse et d'une discussion plus claire sur les relations tripartites dans les milieux de travail (entreprise cliente – agence – travailleur) (Commission des normes du travail, 2013; De Tonnancour, 2014). Au Québec, il n'existe pas de loi spécifique depuis 1982 sur les APR. Donc, l'absence d'un cadre légal a permis l'existence de situations de travail avec des relations triangulaires sans restrictions ni limitations qui peuvent affecter directement des conditions de travail des travailleurs et travailleuses immigrants.

La relation entre les vulnérabilités des travailleurs et des travailleuses immigrants et les politiques migratoires

Plusieurs situations d'injustice peuvent être identifiées dans les milieux de travail où des travailleurs immigrants sont employés par le biais des APR. La précarité au travail se manifeste en abus malhonnêtes tels que l'omission de payer les heures de travail, les vacances, les heures supplémentaires, les pauses et les jours fériés. D'autres problèmes sont les paiements en retard ou l'évasion des paiements, l'absence de remboursements pour des équipements de travail, les salaires en dessous du salaire minimum légal, l'absence de bulletins de paie détaillés, le manque de transparence sur les conditions contractuelles, les écarts salariaux entre les travailleurs permanents ou les « Québécois de souche » et les travailleurs immigrants d'agence. Enfin, les conditions de travail sont aussi médiocres : environnement propice aux blessures et aux maladies professionnelles, rythme de travail abusif, manque de reconnaissance des habiletés, de l'éducation et des diplômes, « racialisation » et pratiques discriminatoires basées sur le genre et le groupe ethnique des travailleurs et des travailleuses, impossibilité de se syndicaliser, irrespect des périodes de pause et des repas.

Pour illustrer, nous pouvons mentionner des exemples représentatifs de la relation entre ces types de situations et certain aspects des politiques migratoires. Par exemple, la réduction graduelle du budget destiné à la francisation au Québec² représente un problème pour sortir du cycle d'exploitation et donne la responsabilité du processus d'intégration linguistique chaque fois plus aux immigrants. Les immigrants ne peuvent souvent pas compléter leur formation linguistique à cause de pressions d'ordre économique, par manque de temps ou par manque d'accès à une francisation plus complète reliée à leur statut. Ils détiennent donc une connaissance de plus en plus déficiente de la langue française. Cette situation diminue la possibilité d'être plus compétitifs sur le marché du travail et de trouver des emplois qui correspondent avec leur formation (Baltodano *et coll.*, 2007). Voici le témoignage de Ricardo³, un Salvadorien avec la résidence permanente qui est arrivée comme réfugié à Toronto avec sa famille en 1985, et qui a déménagé à Montréal en 2013.

« Oui, c'était ma préoccupation principale, parce que j'ai payé environ 460 dollars à Hydro-Québec, et si nous continuons comme ça, bien sûr que je ne peux pas économiser de l'argent pour étudier la langue française. En 2012, mon plan était quelque chose comme ça, j'ai gagné de l'argent et j'ai épargné pour payer un prêt... »
« **Et en ce moment, vous n'essayez pas de voir la possibilité de suivre un cours?** »
« Non, car j'ai le sentiment, pour être honnête, je pense que les gens du Québec, ils veulent que je suive le même chemin que mon père, c'est-à-dire de travailler dans le nettoyage ».

Dans le cas des travailleurs d'origine mexicaine, des directives controversées au niveau fédéral qui considèrent le Mexique comme un pays « sûr » ont eu des effets concrets sur les réponses faites aux demandes d'asile. Voici l'exemple de Maximo, un travailleur d'origine mexicaine avec une demande d'asile rejetée :

² Le Devoir [En ligne], <<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/287467/francisation-des-immigrants-quebec-coupe-encore>>, consulté le 28 Mars 2016.

³ Les noms des personnes interviewées sont fictifs afin de protéger leur identité.

« Combien de temps pensez-vous que la demande humanitaire va tarder ? »

Et bien, ce n'est pas quelque chose de défini, cela pourrait prendre des mois, des années même. »

« Mais, pendant que l'application est en traitement, est-ce que vous pouvez étudier ? »

« Non, c'est impossible jusqu'à ce qu'ils vous donnent une réponse, et c'est impossible d'étudier quand tu dois travailler. Mais, je dois continuer à chercher des solutions. L'autre chose c'est le parrainage. C'est l'autre voie. Ça prend environ deux ans. »

« Et en matière d'éducation, votre situation a-t-elle changé ? »

Je suis des cours par Internet, je les suis à l'aide de la technologie. Je prends un cours par Internet dans « *aula fácil* » [un service de cours en ligne] et, là, je suis en train d'améliorer et de pratiquer mon français. Je cherche un cours de français adapté à mon horaire de travail. J'essaie d'être positif, de penser qu'un jour, je vais bien apprendre le français ou étudier autre chose qui aide à améliorer ma situation économique dans le pays. Mais, pour l'instant, la priorité est de régler ma situation de statut. »

« Et quels seraient vos plans à ce sujet ? »

« Oui, mes perspectives sont, tout d'abord, apprendre bien le français, et en même temps, la recherche sur les moyens de faire reconnaître mes études effectuées au Mexique ».

Pour sa part, Jonas, travailleur mexicain qui est un réfugié rejeté, attend d'épargner de l'argent pour engager un avocat pour commencer le processus d'application pour la résidence permanente fondée sur des motifs humanitaires :

« Suivez-vous des cours ou allez-vous à l'école ? »

« Rien. J'ai besoin de suivre des cours de français, parler le français serait ma priorité, et je voudrais grimper les échelons au travail. J'aimerais suivre un programme professionnel, quelque chose de simple pour améliorer ma situation, par exemple opérateur d'ascenseur, avoir un meilleur emploi et avancer un peu plus. Et je voudrais obtenir mon permis de conduire, mais comme je n'ai pas de papiers, je suis sans papiers, je n'ai accès à rien, je suis dans cette situation, je n'ai droit à rien. En fait, si je me blesse dans mon travail et ils se rendent compte de ma situation, ils me renverront tout simplement vers le Mexique ».

Esteban est pilote commercial originaire du Nicaragua avec la résidence permanente, il est arrivé à Toronto comme étudiant étranger en 2005. Il a déménagé à Montréal en 2014 avec son épouse et ses deux filles. Voici son témoignage :

« Quand avez-vous commencé ce cours ? »

« C'était il y a trois mois, et j'ai terminé il y a un mois. Mais comme je vous l'ai dit, le problème était que j'ai commencé un travail, et ce travail est très lourd et dur, et j'arrive très fatigué à mon domicile. Et je me suis rendu compte que je ne retiens rien du français dans ma tête et que je ne l'apprends pas, c'est un peu frustrant. Donc, j'ai décidé de suivre le cours de « Rosetta Stone », qui est un cours par ordinateur ».

Cependant, les limitations vécues dans le domaine de l'éducation ne se rapportent pas seulement aux habiletés linguistiques, mais aussi à la possibilité d'accéder à des processus de formation professionnelle et à la reconnaissance des diplômes. Plusieurs

travailleurs mentionnent des obstacles pour suivre des cours pour améliorer leur formation professionnelle : le manque de temps, le besoin de travailler ou leurs difficultés financières. Aussi, les APR ne reconnaissent généralement pas les études et les qualifications universitaires des travailleurs immigrants. Donc, souvent, ce capital social n'est pas mis en valeur. Les témoignages de Camilo et de Marcela illustrent cette situation. Camilo est un travailleur d'origine chilienne avec la citoyenneté canadienne. Il a déménagé à Montréal de Toronto en 2014 pour suivre des études de maîtrise et travaille dans une usine de yogourt :

« L'expérience d'aller à l'usine est fascinant, car il y a tellement de Latinos et chacun avec leur propre histoire et bien, les conversations commencent très vite, "depuis combien de temps êtes-vous ici?", "quel est votre statut?". Une fois, un sociologue s'est approché de moi et m'a demandé "vous êtes un intellectuel?" et je lui ai dit "oui", Et il m'a dit "moi aussi, et j'ai étudié dans un programme de maîtrise ici au Québec en sociologie de la famille". C'est un sujet intéressant, mais ce garçon a déjà sept mois dans ce cercle vicieux ».

Pour sa part, Marcela est une ex-travailleuse d'agence et bénévole de l'Association des travailleurs et des travailleuses d'agence de placement (ATTAP) et du Centre des travailleurs immigrants :

« Pendant de nombreuses années, j'ai eu à travailler avec des gens qui sont venus avec des maîtrises et une éducation scolaire supérieure de leur pays d'origine. Ils travaillaient dans les agences, à un rythme très difficile, et, en même temps, ils étudiaient pour faire reconnaître les diplômes qu'ils possédaient, parce qu'ils n'avaient pas d'autre option. Il n'y a pas moyen pour eux de quitter ce cycle. ... Parce qu'en vérité, tout est fait pour que tu restes dans ce cercle vicieux. »

L'ancienneté des travailleurs d'agence

Selon Mandarino et Van Arsdale (2009), l'augmentation de l'utilisation des APR accroît le recours au travail temporaire et le maintien des travailleurs dans ce système pendant de longues périodes du temps. Des études ont remis en cause l'affirmation selon laquelle les travailleurs d'agence finissent généralement par trouver un travail permanent. (Bernier, 2014a). Les recherches démontrent que, pour la plupart des travailleurs et des travailleuses, la situation normale, c'est de travailler de courtes périodes dans plusieurs lieux de travail ou de longues périodes pour une même agence sans être embauché par l'entreprise cliente (Mandarino et Van Arsdale, 2009; Choudry et Henaway, 2014). Ron, bénévole et organisateur de l'ATTAP et au Centre des travailleurs immigrants explique cette situation :

« [...] en ce qui concerne les agences, le principal problème, c'est le droit à un travail permanent. Les travailleurs sont des « *perma-temps* » [des travailleurs temporaires permanents], les gens luttent pour un environnement de travail sécuritaire et pour des choses de base qui permettraient aux gens d'avoir plus de droits au lieu de vivre le sentiment qu'ils sont jetables. En plus, il n'est pas toujours clair pour le travailleur si l'APR ou l'entreprise cliente est l'employeur, créant ainsi une zone grise [...] Les entreprises ne cherchent pas à combler un poste temporaire, elles utilisent effectivement les APR pour arrêter tout processus d'organisation, comment dire, c'est ainsi que les entreprises sont capables de mettre leur responsabilité de côté en utilisant simplement l'agence, donc tu vois qu'un gros entrepôt comme Dollarama où travaillent 800 personnes, 20 sont directement employées par la compagnie, et tout le reste travaillent au travers de l'agence ».

Parmi les travailleurs interviewés, cette situation est normalisée dans les secteurs de l'alimentation et pour les travailleurs journaliers (travailleurs qui ne savent pas s'ils auront un travail le lendemain) avec des statuts précaires. Bien qu'il y ait certains qui ont été embauchés de manière directe par l'entreprise cliente, aucune de ces entreprises n'a pu offrir le travail plus de trois mois. Souvent, les contrats sont terminés, soit à cause de l'absence de travail ou parce que la durée du contrat est très courte. Ces travailleurs retournent donc travailler avec les agences à nouveau. Dans le secteur des entrepôts et de la santé, il y a des situations plus stables, mais les travailleurs ne sont jamais embauchés par l'entreprise cliente. Cependant, dans le secteur de la santé, certaines personnes interviewées ont décidé de terminer la relation de travail avec l'agence à cause de difficultés (les bas salaires et les difficultés pour se rendre aux endroits lointains). Donc, il y a une forte tendance à changer d'agence dans ce secteur particulier.

Pour les travailleurs, il est commun d'aller d'une agence à l'autre ou de se faire embaucher par plusieurs agences pour avoir plus d'opportunités d'être appelé pour un poste. Cette tendance est encore plus fréquente dans les secteurs des travailleurs journaliers et de l'alimentation. Dans le cas des entrepôts, la plupart des travailleurs sont employés par une agence et travaillent dans la même entreprise cliente pour des périodes supérieures à trois mois sans être embauchés directement par cette entreprise (Centre de travailleurs et travailleuses immigrants, 2016). Cette instabilité est généralisée. En effet, selon les observations des personnes interviewées, il existe une surreprésentation de personnes immigrantes qui travaillent dans ces secteurs, qui sont engagées par le biais des APR et qui vivent une situation de travail incertaine.

L'érosion de la syndicalisation

Il a été détecté que les APR mettent à mal les droits des travailleurs et utilisent l'érosion de la syndicalisation pour y parvenir (Smith et Neuwirth, 2008; Mandarino et Van Arsdale 2009; Belkacem et Kornig, 2011; Calugay *et coll.*, 2011; Choudry et Henaway, 2012; Van Arsdale, 2013). Des activistes de l'ATTAP ont confirmé que l'existence des APR augmente la vulnérabilité et la précarité des travailleurs et des travailleuses et diminuent leur capacité à se défendre et à s'organiser dans les milieux du travail. Marcela, ex-travailleuse d'agence et bénévole de l'ATTAP et au Centre des travailleurs immigrants mentionne ce phénomène :

« Et c'est là où nous sommes, il est présentement difficile de mobiliser et d'engager les travailleurs. Souvent, ce n'est pas parce qu'ils ne veulent pas, mais parce que la vie ne permet pas de bien faire les choses. Vous travaillez pendant 12 ou 13 heures debout et vous devez venir à une réunion de 2 heures. Eh bien, non, parce que la journée vous donne à peine le temps d'aller à la maison, de cuisiner de la nourriture pour le lendemain, et dans le cas de la femme, c'est encore pire, alors c'est difficile [...] mais ce sont aussi des travailleurs instables qui changent souvent de lieux et d'horaire de travail, ce sont des gens qui sont là un jour et l'autre jour ils sont absents, pour cela c'est très difficile de les organiser ».

Ceci est confirmé par le fait qu'aucun des travailleurs interviewés n'appartenait à un syndicat ou n'avait la possibilité de se syndicaliser. Dans quelques cas, des obstacles à la syndicalisation ou à l'organisation des travailleurs étaient majeurs à cause des statuts migratoires. Des barrières pour s'organiser proviennent aussi du haut niveau de fragmentation dans les lieux de travail, car les travailleurs sont envoyés dans des entreprises différentes et pour de courtes périodes de temps, ils ont des statuts distincts, et parlent des langues différentes. Aussi la peur de perdre leur emploi joue un rôle important. Un exemple est décrit par Maximo :

« L'hôtel avait un syndicat, mais l'agence n'en avait pas, comprenez-vous ? L'idée était d'obtenir que le syndicat de l'hôtel se batte pour les mêmes conditions pour tous les travailleurs. Eh bien, nous avons commencé à travailler pour cela, et à un moment, quand ils nous ont donné les cartes à signer, au moment où la décision de signer devait se prendre, quand la majorité des femmes de chambre ont commencé à nous soutenir, elles ont commencé à ressentir de la peur et aussi elles ont commencé à entendre des rumeurs, et une pression a commencé. À la fin, il n'y avait que moi et une femme mexicaine pour continuer à lutter, puis il n'y a plus eu que moi, comprenez-vous? Parce qu'elle a dit qu'elle était sous pression. Ils me regardaient beaucoup [les superviseurs de l'hôtel], et j'ai été la seule personne responsable des documents à signer. Enfin, trois des femmes ont renoncé et je n'ai pas pu atteindre le 50 % et plus qui était nécessaire [...] Ensuite, j'ai commencé à recevoir de la pression aussi, les superviseurs, le patron, ils ont commencé à couper ma communication avec les femmes de chambre, au début nous avions l'habitude de travailler avec une radio, et elles m'appelaient quand elles avaient besoin d'aide pour déplacer des trucs lourds, un lit, ou un meuble, etc. Puis le patron a coupé cette communication, et elles appelaient le boss et le boss m'appelait, donc ils ont coupé cette communication. J'étais moins en contact, alors j'ai eu moins de possibilités de convaincre ces trois femmes. Ainsi, ils ont cherché toutes les chances de me renvoyer, en me donnant trop de travail et en me donnant des mesures disciplinaires, etc. [...] Comme j'étais au milieu de cette dynamique, j'ai oublié de demander mon permis de travail, puis ils ont vu que mon permis de travail a expiré, alors ils ont profité de cela et m'ont dit "votre permis de travail est expiré et nous ne pouvons pas continuer avec vous". J'ai refait une demande pour mon permis de travail et je leur ai présenté les papiers, mais ils m'ont dit "non, la politique de l'agence est comme ça" »

Parmi les travailleurs avec des statuts précaires et sans papiers (étudiants, demandeurs d'asile, réfugiés acceptés, réfugiés rejetés, demandeurs de résidence permanente fondée sur des motifs humanitaires, travailleurs temporaires), les difficultés pour obtenir les permis de travail et les coûts qui y sont associés sont des problèmes très communs. Souvent, les travailleurs se risquent à travailler sans ce permis, mais ont peur que l'employeur ou l'agence apprennent leur situation. Donc, la nécessité de posséder ces documents est une faiblesse lorsque les travailleurs veulent s'organiser dans leur milieu de travail. Aussi cela permet à l'agence ou à l'entreprise de réprimer les travailleurs revendicatifs.

L'éducation, les compétences et les habiletés

Souvent, les travailleurs sont embauchés sans considération pour leurs habilités et leurs compétences (Vosko, 2010; Choudry et Henaway, 2012, Bernier, 2012). La plupart des entrevues ont laissé entrevoir que leur éducation était bien au-dessus des nécessités du poste occupé. Cette situation est commune dans l'industrie de l'alimentation, chez les travailleurs journaliers et dans les entrepôts. La plupart de ces travailleurs et travailleuses ont exprimé que leurs habilités et leurs compétences étaient supérieures aux tâches exigées par leur employeur. Les tâches mentionnées sont les suivantes : emballer, couper

la viande, travailler à la chaîne, empiler des boîtes, décharger des conteneurs, etc. La plupart des travailleurs dans ces secteurs possèdent une éducation universitaire.

Table 1. Niveau éducatif et secteur d'emploi au moment de la première entrevue

Niveau éducatif	Alimentaire	Travailleurs journaliers	Entrepôts	Santé	Professionnel	TOTAL
Secondaire incomplet	0	1	1	0	0	2
Secondaire	1	1	1	1	0	4
Diplôme d'études profession.	0	0	1	1	0	2
Diplôme d'études techniques	1	1	1	0	0	3
Baccalauréat incomplet	2	3	0	0	1	6
Baccalauréat	3	2	3	3	2	13
Maîtrise incomplète	1	1	0	0	0	2
Maîtrise complète	1	1	2	0	1	5
TOTAL	9	10	9	5	4	37⁴

Source : Élaboration propre.

Certains travailleurs ont des qualifications très élevées. Par exemple, l'un des travailleurs est pilote d'avion commercial, mais travaillait pour une entreprise de nettoyage de conduits de ventilation (travailleur journalier au moment de l'entrevue) et un autre était un étudiant de maîtrise dont le travail était de remplir des récipients de yogourt. Sur ce point, il est important de rappeler le concept « d'apprentissage à l'envers » (Baltodano, *et coll.*, 2007), qui fait référence à l'adaptation forcée des immigrants, qui ont ainsi des attentes réduites et travaillent bien en dessous de leurs qualifications. Camilo s'exprime de la manière suivante sur ce sujet :

« Ce qui m'a dérangé n'était pas le travail physique, c'était l'idée dans ma tête que je pouvais être quelque chose de plus productif. Aussi, pour te sentir valorisé, tu sens que toute ton expérience doit être appréciée. Les choses que tu as apprises, les langues que tu parles, ou tes capacités à faire des projets, ou des films, toutes ces choses dont ils ne se soucient pas, ils ont juste besoin de quelques mains faisant les choses qu'ils veulent [...] Il y a aussi un sociologue. Il est un sociologue avec une famille et avec deux maîtrises, et il est ici depuis plusieurs mois déjà. Et c'est comme ça, avec beaucoup de gens avec des talents différents, mais finalement, la seule chose que le système a besoin ce sont tes deux mains ou la prochaine personne à venir ».

⁴ Le total a été calculé sur 37 travailleurs, car il y a trois cas avec des informations imprécises. Pour cette communication, les travailleurs professionnels n'ont pas été inclus dans l'analyse.

Le paiement

Un constat important s'est dégagé des entrevues : les travailleurs immigrants ne savent pas le montant que les APR reçoivent des entreprises clientes pour le travail qu'elles vendent. Officiellement, les agences ne fournissent jamais cette information aux travailleurs. Cependant, il a été possible de savoir qu'il y a des cas où le paiement reçu par l'agence peut être jusqu'à 80 % plus élevé que le salaire reçu par le travailleur. Cependant, le paiement reçu par les APR est tabou. De plus, selon plusieurs travailleurs, les superviseurs des agences exigent des travailleurs de ne pas parler de salaire et de conditions de travail. Cette consigne est aussi reliée aux faibles opportunités d'organisation des travailleurs. Voici le témoignage de Maximo sur ce sujet:

« [...] Le problème était l'environnement de travail, parce que nous sommes toujours éloignés les uns des autres, nous ne parlons jamais des conditions de travail, des questions liées à l'emploi. Personne ne disait rien [...] je pense qu'il y avait un ordre ou une consigne pour éviter que les gens des agences parlent trop avec les gens engagés directement par l'entreprise [...]. Les gens n'étaient pas autorisés à parler de notre salaire, combien d'heures, comprenez-vous ? Ce type de contact n'existait pas à cet endroit ».

Un autre problème récurrent était l'omission de payer les vacances ou le manque d'information sur cet aspect du Code du travail. Selon Bernier (2014b), le manque de connaissances parmi les travailleurs sur ce que le Code du travail comporte permet à des APR d'éviter le paiement des vacances ou de trouver des manières plus commodes pour l'agence de rembourser les vacances aux travailleurs. Chez les personnes interviewées, les travailleurs du secteur de l'alimentation et les travailleurs journaliers ne reçoivent généralement pas ce paiement du tout. Aussi, cette violation du Code du travail était rapportée de manière plus commune chez les travailleurs payés en argent comptant.

La pratique du paiement en argent comptant survient souvent avec les travailleurs sans papiers qui préfèrent cette méthode parce qu'elle se fait sans l'enregistrement légal du montant payé. Cela implique l'absence de preuve dans les cas où un travailleur entreprend un recours légal contre l'agence ou pour prouver un cas d'abus. En effet, même si les agences donnent communément une note avec le nombre d'heures travaillées et le montant payé, elles ne fournissent pas un bulletin de paie détaillé. Selon le Code du travail, ce bulletin détaillé doit inclure les heures travaillées, les revenus, les déductions et les vacances.

Les normes de sécurité et de santé au travail

Les histoires sur des conditions de travail dangereuses étaient communes dans les entrevues effectuées. La *Loi sur la santé et la sécurité au travail du Québec* établit que les employeurs sont responsables d'assurer un environnement de travail sécuritaire. L'absence d'un cadre légal sur le travail des agences gêne l'identification claire de l'entité responsable des conditions de sécurité, car l'agence ne peut pas faire cette supervision dans les lieux de travail. En particulier, nous avons détecté un manque de climatisation et de ventilation dans l'industrie de la production de pizzas, de pogos et de pain. Rita, une travailleuse mexicaine qui a fait une demande de résidence permanente fondée sur des motifs humanitaires, témoigne de conditions difficiles:

« Comment va ce travail ? »

« Ouf, c'est difficile, il y a beaucoup de travailleurs d'agence. Je travaille légalement là-bas, mais il y a de nombreux travailleurs d'agence qui travaillent en dessous de la table. J'ai eu quelques problèmes parce que je reste beaucoup de temps dans une salle trop chaude, et j'ai dit à mon superviseur de ne pas me laisser là trop longtemps, parce que l'environnement chaud dérange ma poitrine, et il semblait très empathique, mais après un peu de temps, il m'a mis là de nouveau [...] Ce qui arrive, c'est que les plateaux sont comme ça et il y a les plateaux à pâtisserie circulaires en aluminium, et il y a six lignes de cuisson, puis il y a une personne qui étend la boule de pâte, et je prends les plateaux et les mets sur le convoyeur, mais quand je fais ce mouvement, il y a beaucoup de chaleur dans ma poitrine, parce que tout cela est très chaud, ça doit être chaud. J'utilise des gants de coton, mais je ressens tout de même la chaleur. Le problème n'est pas seulement les mains, c'est l'irradiation de la chaleur. Et ils ont un ventilateur et ce ventilateur aspire la chaleur des plaques et l'air chaud frappe ma poitrine ».

Dans les entrepôts et dans l'industrie d'élevage de volailles, les travailleurs mentionnent parfois la poussière comme une source d'inconfort. Des travailleurs inhalent cette poussière sans la protection appropriée. Jonas explique cette situation:

« Pourquoi les gens ne veulent-ils pas travailler dans les fermes d'élevage de cailles? Parce qu'ils t'envoient ramasser les œufs des animaux, les nourrir, leur donner de l'eau, et le sol est plein de matières fécales des mois passés. Si l'odeur est insupportable et les gaz produits par la décomposition... ce sont des gaz qui, selon moi, sont toxiques. Si une personne fume, il y a du méthane... Aussi... je ne suis pas spécialiste, mais je pense que des matières fécales pourraient avoir des virus ou des spores. Puis, tu entres des les poulaillers sans masque. Avec le temps, ça doit être nuisible. Il y a des moments où vous devez être dans la salle de conditionnement sous zéro degré, et la seule chose qu'ils vous donnent est un sarrau et des gants, et c'est tout ».

Cependant, les conditions d'insécurité ne sont pas limitées aux lieux de travail; les cafétérias et les salles de toilette manquent aussi parfois de propreté.

L'un des avantages du manque de clarté dans la relation tripartite (entreprise cliente – agence – travailleur) pour les agences et les entreprises, c'est la possibilité d'épargner en évitant de donner l'équipement de santé et de sécurité approprié aux travailleurs. Le manque d'un cadre légal leur permet d'avoir un rôle imprécis dans les relations de travail et d'éluder cette responsabilité. Par exemple, parmi les travailleurs d'entrepôts, la violation la plus commune c'est le refus de la part des agences et des entreprises de fournir ou de payer les bottes de sécurité des travailleurs. Les bottes sont une protection de base contre les objets lourds, chauds ou liquides qui pourraient tomber sur les pieds des travailleurs. Le Code du travail indique que les employeurs doivent fournir cet équipement sans charger le travailleur ou bien elles doivent rembourser le travailleur si celui-ci a acheté l'équipement avec son propre argent⁵.

Cependant, plusieurs agences développent des pratiques pour éviter de fournir les bottes de sécurité ou pour rembourser les travailleurs pour leur achat. Par exemple, quelques agences demandent aux travailleurs de se présenter avec leurs propres bottes de travail au moment de leur parler au téléphone pour leur donner un contrat dans une entreprise. Aussi, dans les annonces des journaux et dans les sites web, elles demandent aux travailleurs de se présenter avec leurs bottes. (Centre de travailleurs et travailleuses immigrants, 2016). Ceci est controversé puisque l'employé doit acheter des bottes, mais se situe dans une position d'infériorité rendant la demande de remboursement difficile. Des agences demandent aux travailleurs d'exiger le remboursement à l'entreprise cliente, et les entreprises demandent aux travailleurs d'exiger le remboursement à l'agence. À la fin, il y a des délais qui découragent les travailleurs de continuer à demander leurs droits. Les vulnérabilités migratoires s'intensifient et facilitent ces pratiques de la part des agences et des employeurs. Nazim, un travailleur d'entrepôt originaire du Burkina Faso témoigne de cette situation :

« Ils m'ont conseillé. Je suis allé à Drakar quand je suis arrivé, et ils m'ont demandé si je veux du travail général, j'ai dit oui. D'abord, ils m'ont demandé : "Est-ce que vous avez des bottes de sécurité?" J'ai dit : "Non, je n'ai pas de bottes de sécurité". "Bon, écoute, si tu veux travailler, il te faut des bottes de sécurité". Voilà. »

⁵ Gouvernement du Québec [En ligne], <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_2_1/S2_1.html>, consulté le 20 Mars 2016.

Aussi, beaucoup des travailleurs décident de ne pas demander de remboursement parce qu'ils ont peur de n'être pas appelés à nouveau par l'agence. Aussi, parce que le travail dure peu de temps, ils considèrent que le remboursement ne sera probablement pas fait par l'agence.

Même si la situation des bottes est la plus commune en termes de santé et de sécurité au travail, le manque de clarté sur cette responsabilité a aussi été détecté pour le cas des masques, des gants, des lunettes, des habits et des ceintures de sécurité. Dans le cas des masques, certains travailleurs des entrepôts et de l'industrie de l'alimentation devaient acheter leurs propres masques sans remboursement et sans conseil ou assistance pour les caractéristiques techniques nécessaires. Le même peut être dit pour les gants. Dans le secteur du nettoyage, dans les fermes et dans l'industrie de l'alimentation, les travailleurs achètent leurs gants ou ils obtiennent des gants en mauvaises conditions. Ceci donne une protection déficiente pour certaines activités.

Aussi, la formation en santé et en sécurité est souvent absente. Et si elle existe, il s'agit d'une formation de base et incomplète, comme l'a détecté le CTI grâce à la révision des rapports d'intervention de la Commission des normes de santé et de sécurité du travail (Centre de travailleurs et travailleuses immigrants, 2016). Le rapport du CTI indique que la responsabilité et la supervision des conditions de santé et de sécurité tombent en dehors du champ d'action de l'agence parce qu'elle n'a pas la possibilité d'être dans les lieux du travail pour faire le suivi. Donc, le manque d'un cadre légal pour l'agence ne permet pas d'établir clairement qui est responsable de la sécurité pour les travailleurs d'agence et les travailleurs n'ont pas une réponse immédiate. Dans le cas d'un accident ou d'un besoin spécifique de sécurité, les travailleurs n'ont pas un chemin clair à suivre pour demander le respect de leurs droits.

Une autre situation dangereuse, c'est la transportation offerte par l'agence jusqu'au lieu de travail. Quelques travailleurs ont mentionné le danger qu'implique d'être dans les voitures qui les transportent aux usines. Ces risques viennent du fait que le conducteur est souvent un autre travailleur qui n'est pas entraîné pour la transportation de travailleurs, et souvent ces travailleurs conduisent dans un état avancé de fatigue.

En plus du manque d'information et de formation sur leurs droits du travail, de santé et de sécurité, les normes et les règlements pour chaque secteur de travail représentent un ensemble de connaissance très alambiqué que les travailleurs n'ont pas la capacité d'apprendre, de gérer et d'appliquer dans leur réalité de précarité et de flexibilité au travail.

Discrimination envers les travailleurs immigrants d'agence

Dans la plupart des lieux de travail où les personnes interviewées se rappellent avoir travaillé, la majorité des travailleurs d'agence étaient des immigrants. Seulement dans certains cas ont-ils mentionné que des travailleurs d'origine québécoise composaient la majorité de la main-d'œuvre. C'est illustratif du fait que les travailleurs immigrants sont plus susceptibles d'être destinés comme main d'œuvre bon marché dans des industries où les conditions de travail sont précaires. Toutes les personnes interviewées ont pu noter qu'il y a généralement plus de superviseurs québécois que de superviseurs immigrants. Aussi, les positions hiérarchiques et les postes de travail permanents étaient occupés presque totalement par des Québécoises ou par des personnes ne faisant pas partie d'une minorité visible. Cela confirme l'idée de l'existence d'un « Apartheid économique » au Québec et au Canada (Galabuzi, 2006). Dans les rares cas où la majorité de la main d'œuvre était d'origine québécoise, il est frappant de constater la préférence de certains travailleurs immigrants à travailler dans ces lieux de travail parce qu'ils étaient plus hygiéniques, le rythme du travail y était moins intense et les heures de travail et les pauses étaient respectées par l'employeur. Toutefois, les travailleurs immigrants remarquaient également que les salaires des travailleurs québécois étaient plus élevés.

Conclusion

Ce texte expose l'existence d'un processus d'intensification de la précarisation du travail immigrant grâce aux APR. Leur expérience du travail précaire avec les agences comporte plusieurs difficultés telles que les obstacles à l'obtention ou la reconnaissance d'une éducation professionnelle et des embûches pour l'apprentissage de la langue française. Vu que les travailleurs immigrants sont mal payés et qu'ils vivent des conditions de travail médiocres, ils n'ont pas les ressources pour accéder à l'apprentissage du français et à d'autres processus éducatifs permettant leur perfectionnement professionnel. De plus, ils ont tendance à destiner leurs ressources et leur énergie à résoudre leur situation

migratoire. Par ailleurs, le manque de reconnaissance de leur formation professionnelle accentue leur sentiment d'être des ressources renouvelables et jetables, ce qui naturalise leur instabilité et les mauvaises conditions au travail créées et produites par les APR. Donc, leur vulnérabilité est souvent renforcée par leur statut migratoire. À cause de ces conditions, il est difficile pour les travailleurs immigrants de s'échapper du circuit de précarité et d'exploitation. Ainsi, l'instabilité, l'incertitude et la flexibilité demandée par les entreprises sont les caractéristiques du milieu de travail des travailleurs d'agence. Ces milieux présentent une surreprésentation des immigrants. Une partie de cette précarité s'exprime aussi par les difficultés vécues par les travailleurs pour se syndicaliser. Il a été constaté que les obstacles à la syndicalisation sont directement liés au statut migratoire des travailleurs et à la caractéristique temporaire et instable du travail fourni par les agences. Le fait que les travailleurs ne parlent pas entre eux des paiements et de leur salaire met en évidence le haut degré de fragmentation des travailleurs. Cette fragmentation est associée à leur statut précaire, au manque d'information sur leurs droits et aux pressions qu'ils souffrent de la part des agences pour éviter la formation d'associations de travailleurs ou de syndicats. Le manque d'information sur les droits des travailleurs est aussi relié aux conditions déficientes de santé et de sécurité au travail. Le peu d'information que les travailleurs reçoivent sur leurs droits permet aux entreprises clientes d'économiser des coûts associés à la sécurité au travail. L'existence des agences et le manque de réglementations spécifiques à ces agences facilitent ces violations. L'existence d'une main d'œuvre vulnérabilisée par les politiques migratoires produit des travailleurs toujours prêts à travailler, quelles que soient les conditions de travail. Cela donne aux agences la possibilité d'offrir cette main d'œuvre avec un pouvoir discrétionnaire permettant de diminuer les coûts aux entreprises clientes.

BIBLIOGRAPHIE

Arat-Koc, S. (1999). « Neoliberalism, State Restructuring and Immigration: Changes in Canadian Policies », *Journal of Canadian Studies*, vol. 34, n° 2.

Baltodano, C., Choudry, A., Hanley, J., Jordan, S., Shragge, E. et Stiegman, M. (2007). « Becoming an immigrant worker: Learning in everyday life », *Canadian Journal for the Study of Adult Education*, vol. 2, n° 20.

Belkacem, R. et Kornig, C. (2011). « La construction sociale du travail intérimaire: de ses origines au États-Unis à son institutionnalisation en France », *Socio-Économie du Travail*, vol. 45, n° 33.

Bernier, J. (2012). « La location de personnel temporaire au Québec : un état de situation », *Relations industrielles*, vol. 2, n° 67.

Bernier, J. (2014a). « Chapitre 1. L'industrie de la location de personnel: un univers très particulier, en pleine expansion, non règlementé et peu connu scientifiquement », dans M. Vultur et J. Bernier (dir.), *Les agences de travail temporaire. Leur rôle et leur fonctionnement comme intermédiaires du marché du travail*, Laval, Les Presses de l'Université Laval, p. 13-38.

Bernier, J. (2014b). « Chapitre 5. Les conditions réglementaires de travail: perceptions et impressions des salariés d'agences de travail temporaire », dans M. Vultur et J. Bernier (dir.), *Les agences de travail temporaire. Leur rôle et leur fonctionnement comme intermédiaires du marché du travail*, Laval, Les Presses de l'Université Laval, p. 113-144.

Canada. Statistiques Canada (2015). *Employment Services, 2013* [En ligne], <<http://goo.gl/a2kBx7>>, consulté le 17 Mars 2016.

Calugay, J., Henaway, M. et Shragge, E. (2011). « Working Through the Loopholes Undermining Workplace Gains, One Temp Worker at a Time », *Canadian Dimension*, vol. 45, n° 3.

Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (2016). *Une action concertée pour le respect des lois en matière de santé et sécurité au travail*, Rapport préparé par le Centre des travailleurs et travailleuses immigrants, Montréal.

Choudry, A. et Henaway, M. (2012). « Agents of Misfortune: Contextualizing Migrant and Immigrant workers' Struggles against Temporary Labour Recruitment Agencies », *Labour, Capital and Society*, vol. 45, n° 1.

Choudry, A. et Henaway, M. (2014). « Temporary Agency Worker Organizing in an Era of Contingent Employment », *Global Labour Journal*, vol. 1, n° 5.

Choudry, A., Hanley, J., Jordan, S., Shragge, E. et Stiegman, M. (2009). *Fight Back. Workplace Justice for Immigrants*, Halifax, Fernwood.

De Tonnancour, V. (2014). « Quelques difficultés soulevées par l'intervention des agences de travail temporaire en milieu syndiqué et non syndiqué », dans M. Vultur, et J. Bernier (dir.), *Les agences de travail temporaire. Leur rôle et leur fonctionnement comme intermédiaires du marché du travail*, Laval, Les Presses de l'Université Laval, p. 145-168.

Dutrisac, R. (2010). « Francisation des immigrants. Québec coupe encore », *Le Devoir* [En ligne], <<http://goo.gl/9d2HU8>>, consulté le 30 mars 2016.

Galabuzzi, E. (2006). *Canada's Economic Apartheid. The Social Exclusion of Racialized Groups in the New Century*, Toronto, Canadian Scholar's Press Inc.

Mandarino, M. et Van Arsdale, D. (2009). « The proliferation and consequences of Temporary Help Work: A cross-border comparison », *Just Labour: A Canadian Journal of Work and Society*, vol. 14.

Ng, W., Sundar, A., Galabuzi, G.E., Arat-Koc, S., Khan, S. et Serajelahi, S. (2013). *An Immigrant All Over Again? Recession, Plant Closures and Older Racialized Workers: A Case Study of the Workers of Progressive Moulded Products*, Toronto, Centre for Labour Management Relations, Ryerson University.

Québec. Commission des Normes du Travail (CNT) (2013). *Agences de placement de personnel : profil de leurs salariés les plus à risque d'infractions à la Loi sur les normes du travail. Rapport complémentaire*, Gouvernement du Québec.

Québec. Gouvernement du Québec (2016). *Loi sur santé et sécurité du travail* [En ligne], <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_2_1/S2_1.html>, consulté le 21 mars 2016.

Salamanca, M. (2015). « Trabajadores inmigrantes y migrantes racializados y agencias de trabajo temporal y reclutamiento (ATTRs) en Montreal », *ODISEA. Revista de Estudios Migratorios*, vol. 2, n° 1.

Salamanca, M. (2016). « 10 years of immigration policies promote precarious jobs at poverty wages », *La voix des migrants.e.s*, Troisième édition.

Smith, V. et Neuwirth, B. E. (2008). « Chapter One: The temporary Advantage », dans V. Smith et B. E. Neuwirth, *The Good Temp*, New York, IRL Press.

Thobani, S. (2007). *Exalted subjects*, Toronto, University of Toronto Press.

Van Arsdale, D. G. (2013). « The temporary work revolution: The shift from jobs that solve poverty to jobs that make poverty », *The Journal of Labor & Society*, vol.16, n° 1.

Vosko, L. (2010). « A New Approach to Regulating Temporary Agency Work in Ontario or Back to the Future? », *Industrial Relations*, vol. 4, n° 65.

**INTÉGRATION ET EXCLUSION DANS LE MILIEU DE
L'ÉDUCATION, DU LOGEMENT ET DES SOINS EN
TOUT GENRE: ÉTAT DE LA SITUATION**

PASSER PAR LE LOGEMENT SOCIAL, UN FACTEUR D'INTÉGRATION OU D'EXCLUSION POUR LES FAMILLES DE NOUVEAUX ARRIVANTS À OTTAWA-GATINEAU?

Chloé Reiser, Maîtrise, Géographie, Université d'Ottawa - École normale supérieure de Lyon

INTRODUCTION

Les concepts d'assimilation, d'intégration et d'inclusion des immigrants et des minorités constituent des paradigmes dominants dans la compréhension du fait métropolitain en Amérique du Nord. Or, la place du logement dans la lecture de ces concepts a été très discutée, notamment par les chercheurs en sociologie urbaine et les géographes. Pour beaucoup d'auteurs, la mobilité résidentielle et l'accès à un logement en banlieue sont considérés comme des conditions essentielles de réalisation de cette intégration; pour d'autres, le logement est une barrière difficile à franchir pour les nouveaux arrivants et renforce parfois leur exclusion.

En effet, ces dix dernières années, avec la crise du logement abordable et l'augmentation des difficultés d'insertion économique pour les nouveaux arrivants, la question du logement des immigrants a fait l'objet d'une attention renouvelée de la part des politiques et des chercheurs en sciences sociales en Amérique du Nord. Pour comprendre la manière dont le logement joue dans l'intégration des familles immigrantes à la société du pays d'accueil, de nombreuses études nord-américaines vont s'appuyer sur un travail de "*housing careers*" hérité de la sociologie (Carswell, 2012). Alors que le concept de carrière implique souvent une idée de progression, les "*housing careers*" n'ont pas de direction prédéterminée. Bien que la majorité des immigrants en Amérique du Nord connaissent une "*housing progressive career*" (Teixeira, 2010), c'est-à-dire que leurs conditions de logement ont tendance à s'améliorer au cours du temps, d'autres n'ont pas cette chance et sont confrontés à des situations de grande précarité. Les études de géographie sociale les plus récentes vont ainsi mettre en lumière les inégalités auxquelles sont confrontés les nouveaux arrivants au sein du marché du logement et révéler dans quel contexte et à quelles échelles (nationale, régionale, urbaine et communautaire) le

logement peut être un outil d'exclusion autant que d'intégration pour les familles et les individus, notamment au Canada (Pinseonneault *et al.*, 2010 ; Picot et Hou, 2014).

L'objectif de ce travail de recherche est de se demander quelle place occupe le logement, et en particulier le logement social, dans le processus d'intégration des familles immigrantes récemment arrivées au Canada ; des ménages qui se classent parmi les plus vulnérables en matière de logement à Ottawa-Gatineau, la région de la capitale nationale. Le logement permet-il de positionner socialement ces familles et de favoriser leur insertion géographique ou, au contraire, provoque-t-il le déclassement de ces dernières ? Quelles sont les stratégies résidentielles déployées par les familles face à l'offre en logement social et au reste du marché du logement à Ottawa et à Gatineau ? Quels sont les différents facteurs influençant ces stratégies en matière de logement ? A partir d'une revue de littérature des différentes manières d'investir les questions d'assimilation, d'intersectionnalité et de stratégies résidentielles des immigrants ainsi que de l'analyse préliminaire de mes premiers entretiens avec les acteurs institutionnels et associatifs des municipalités d'Ottawa et de Gatineau, le but est d'expliquer les relations existantes à différentes échelles entre le logement, l'insertion urbaine et l'intégration au sein de la société canadienne des familles de nouveaux arrivants au Canada.

Contexte spatio-temporel de la recherche

Le choix de la capitale nationale canadienne comme terrain de recherche

Ces questions autour du logement des familles immigrantes semblent particulièrement intéressantes à analyser dans un contexte canadien. Tout d'abord, la financiarisation de l'immobilier et ses conséquences sur la production de logement social en Amérique du Nord ont été moins explorées au Canada qu'aux Etats-Unis. En effet, le Canada, moins touché par les effets de la crise des "*subprimes*", présente des spécificités d'origines et de complexités tout comme le montrent les travaux de Charney (2001) qui soulignent l'importance des sociétés immobilières dans la production urbaine au Canada. De plus, la singularité canadienne en termes de schéma d'établissement des immigrants en font un terrain privilégié pour l'étude des parcours résidentiels des familles immigrantes. A la concentration historique des populations immigrantes dans les quartiers centraux des villes canadiennes succèdent aujourd'hui les "*ethnoburbs*" (Li, 2009), des banlieues au profil ethnique très diversifié qui s'opposent aux hyper ghettos des centres urbains

étatsuniens (Leloup, 2008). En effet, aujourd'hui, de plus en plus de nouveaux arrivants au Canada vont s'établir directement en banlieue, dans les municipalités entourant le centre urbain principal (Teixeira, 2010). De surcroît, une des caractéristiques récentes de l'immigration canadienne est son hétérogénéité culturelle et raciale mais aussi socio-économique, particulièrement visible dans les plus grandes villes à l'est du Canada. Cette grande hétérogénéité se lit notamment à travers les besoins et les préférences variés en matière de logement des ménages immigrants.

Ottawa-Gatineau est l'aire métropolitaine que j'ai choisie comme terrain de recherche ; sa situation frontalière unique me permettant d'observer en un seul espace deux systèmes très différents. En effet, la « région de la capitale nationale » est la seule région métropolitaine du pays divisée par une frontière interprovinciale - entre le Québec et l'Ontario - marquant des paysages démographiques, linguistiques, culturels et politiques disparates de part et d'autre de la rivière des Outaouais. Malgré des distinctions importantes en termes d'immigration et de revenus de part et d'autre de la frontière, c'est autour de la langue que les inégalités spatiales sont les plus flagrantes. Tandis qu'à Ottawa, l'essentiel de la vie quotidienne se déroule en anglais, la langue d'usage est très majoritairement le français à Gatineau. Ces différences linguistiques ont un impact sur les divergences entre les univers culturels des deux municipalités (Lefebvre, Gilbert et Ray, 2014). En effet, cette frontière infranationale sépare politiquement et symboliquement le Québec du reste du Canada et reproduit les deux idéaux dominants d'identité nationale et de citoyenneté, canadien-anglophone à Ottawa et québécois-francophone à Gatineau (Veronis, 2013). A ces divergences en termes de construction linguistique, politique et identitaire, s'ajoute un contraste important entre les structures de gouvernance et les politiques sociales de chaque côté de la frontière. En effet, chacune des deux provinces a son propre modèle de développement auquel correspondent des financements et des politiques publiques très contrastés dans différents domaines de la vie quotidienne tels que l'éducation, la santé, l'économie sociale, les transports publics ou encore le logement social. Ces différences de politiques, de gouvernances et de représentations entre Ottawa et Gatineau ont une influence sur les expériences et les pratiques quotidiennes en matière de logement des nouveaux arrivants (Veronis et Ray, 2014), renforcé par le contexte particulier du marché immobilier dans les deux municipalités.

Une période de pénurie de logement social et abordable à Ottawa-Gatineau

Au début des années 1990 au Canada, l'État fédéral se désengage des programmes de construction de logements sociaux et décentralise ses compétences vers les provinces après plus de vingt ans de production de logement social. Ce désinvestissement de l'État fédéral sur la question du logement s'accompagne bientôt du même désengagement par les provinces qui transfèrent leurs compétences financières aux municipalités. Ces dernières, devant assumer désormais seules les coûts d'exploitation des immeubles construits par la province, se tournent vers d'autres acteurs. Des deux côtés de la frontière interprovinciale, le logement social n'est donc plus seulement une politique publique mais tient aussi de la responsabilité des promoteurs immobiliers, des coopératives d'habitation et des groupes communautaires sans but lucratif. À Ottawa, c'est Logement communautaire Ottawa qui est le plus grand pourvoyeur de logements sociaux avec près de 15 000 unités de logement tandis qu'à Gatineau, c'est l'Office municipal d'habitation de Gatineau qui détient la majorité des logements sociaux, soit environ 3 000 logements. Le vieillissement du parc de logements sociaux s'ajoute aux frais de gestion des deux municipalités.

Malgré une résorption remarquée de la crise du logement des années 1990, les problèmes d'accès au logement abordable persistent dans les grandes villes canadiennes, en particulier pour les familles nombreuses les plus pauvres. À Ottawa et à Gatineau, la majorité des acteurs sociaux, soulignent le problème des prix trop élevés des loyers, qui ne correspondent pas aux revenus des ménages les plus pauvres, en parallèle du constat concernant le manque de projets de construction de logements sociaux lancés par les municipalités¹. Ce problème est renforcé pour les logements avec plus de deux ou trois chambres. L'offre reste essentiellement dirigée vers les segments du marché les plus rentables, soit les logements luxueux et les condominiums pour les personnes en couple sans enfant (Bouchet, 2007).

L'accueil des réfugiés syriens exacerbe la demande en logement abordable de grande taille, en particulier à Ottawa. Fin Février 2016, seulement 57% des réfugiés ont

¹ A Gatineau, il n'y a eu aucune nouvelle construction de HLM durant l'année 2015 (source : entretien avec Line Bernier de l'Office municipal d'habitation de Gatineau, 2016). A Ottawa, on dénombre seulement la construction de 34 unités de logement abordable et aucune nouvelle subvention au loyer en 2015 (source : Alliance pour mettre un terme à l'itinérance, 2016).

trouvé un logement permanent dans la région de la capitale nationale (Radio-Canada, 2016 : en ligne), certaines familles syriennes sont logées dans des centres d'hébergement d'urgence ou des hôtels mis à disposition par la municipalité. Cependant, plus que représenter une véritable concurrence pour les familles immigrantes sur le marché du logement abordable, l'arrivée des familles de réfugiés syriens est le moyen de mobiliser les acteurs municipaux autour de la question du logement et de proposer de nouvelles ressources aux nouveaux arrivants.

Méthodologie de recherche

Étant aujourd'hui en cours de réalisation de mon travail de terrain, cet article présente essentiellement les débats qui m'ont permis de construire le cadre théorique de ma recherche et un état de l'art de la littérature scientifique canadienne croisant la question du logement avec celle de l'intégration des immigrants.

Ce travail de revue de littérature est complété, dans cet article, par l'étude exploratoire de mes premiers entretiens informatifs avec les acteurs politiques et associatifs des deux municipalités, à savoir les services d'aide à la recherche de logement, les services d'aide à l'établissement des immigrants et les fournisseurs de logements sociaux. Le but de cette première phase d'entretiens est de dresser un bilan des politiques en faveur de l'établissement par le logement des familles immigrantes dans le contexte d'Ottawa-Gatineau. L'autre objectif de cette première phase est de montrer les différences existantes entre les politiques et les organisations de part et d'autre de la rivière des Outaouais.

Cette phase d'entretiens informatifs sera suivie par une phase d'entretiens biographiques semi-dirigés avec des membres de familles immigrantes passées par le logement social. Cette seconde phase consistera à expliquer les différentes trajectoires résidentielles de ces familles au sein de l'espace métropolitain d'Ottawa-Gatineau et relever la part des facteurs individuels et contextuels dans la détermination de leurs stratégies résidentielles. Elle sera aussi l'occasion de comprendre à une échelle plus intime quel est l'accès des immigrants au logement social et quelles sont les représentations des familles immigrantes par rapport à ce type d'habitat.

Positionnement conceptuel

Il existe une littérature importante en géographie sociale et culturelle sur les questions d'immigration, d'intégration et de trajectoires résidentielles des immigrants dans l'espace urbain. Cependant, le choix des termes n'est pas toujours explicite et ces derniers paraissent parfois choisis au gré des tendances politiques plutôt qu'en fonction de leur signification épistémologique originale et de la conception de la société et de l'Autre qu'ils traduisent.

Assimilation, intégration, inclusion, insertion : bilan sur les concepts parmi les plus débattus des sciences sociales

Dans cette étude sur l'accès au logement social des familles de nouveaux arrivants à Ottawa-Gatineau, il semble nécessaire de faire le point sur les différentes théories anglo-saxonnes qui dépeignent le processus d'intégration des immigrants en Amérique du Nord. En effet, s'ils paraissent parfois galvaudés et même instrumentalisés par les acteurs politiques et les médias, les différents termes utilisés dans les discours sociaux et politiques ne sont pas neutres et suggèrent une vision subjective de ce phénomène. Ils décrivent chacun le processus qui consiste, pour un individu ou un groupe n'ayant pas la même culture que celle de la société d'accueil, à s'adapter à ce nouveau milieu.

L'assimilation, théorisée outre-Atlantique par les sociologues urbains de l'Ecole de Chicago, désigne dans un contexte migratoire le processus par lequel un individu issu de l'immigration se fond dans le nouveau cadre social et culturel de la société d'accueil en épousant ses valeurs et ses principes. Etape ultime après l'adaptation dans la théorie des relations interethniques (Park et Burgess, 1921), ce concept associe à la fois la mobilité sociale et économique des immigrants à d'autres dimensions culturelles comme l'amélioration des compétences en anglais ou encore les mariages mixtes. Dans cette lecture quasi idéologique de l'assimilation, le processus est analysé comme résultant de parcours et de décisions individuels (Nagel, 2009). Cependant, l'accumulation par les membres des communautés immigrées de capital culturel, social, économique et spatial, dont le logement fait partie, accroît leurs chances d'assimilation à un modèle social normé par la majorité (Alba et Logan, 1991). À partir des années 1990 et plus récemment au début des années 2000, l'approche assimilationniste en matière de gestion de l'immigration et de la diversité culturelle en Amérique du Nord a été remise en question

par beaucoup d'auteurs et de politiques. Les théories sur les diasporas, le transnationalisme et l'hybridité ont démontré les limites conceptuelles de la perspective assimilationniste, notamment sa vision idéalisée de la société d'accueil qui n'évolue pas à travers le temps et au contact des immigrants (Gilroy, 1992 ; Basch et al., 1994). La perspective assimilationniste a été aussi critiquée pour avoir manqué de reconnaître la complexité de la diversité culturelle et pour avoir participé à la marginalisation et l'aliénation de groupes culturels ne correspondant pas à la majorité nationale (Nagel, 2009).

Le concept d'intégration exprime davantage « une dynamique d'échange, dans laquelle chacun accepte de se constituer partie d'un tout, où l'adhésion aux règles de fonctionnement et aux valeurs de la société d'accueil, et le respect de ce qui fait l'unité et l'intégrité de la communauté, n'interdisent pas le maintien des différences » (Van Eeckhout, 2006 : 101). Développé dans les années 1990, il revêt des significations différentes selon les contextes anglo-saxons et français, l'intégration passant par le groupe dans le modèle anglo-saxon alors qu'elle est un processus individuel selon le modèle français. Cependant, ce concept a lui aussi fait l'objet de vives critiques, la responsabilité du travail d'intégration étant laissée à la charge des immigrants.

L'utilisation du terme inclusion semble alors plus appropriée dans la perspective épistémologique et politique de ma recherche. En effet, au contraire du terme intégration, la responsabilité du travail d'inclusion est portée par la société d'accueil. Ce terme permet de souligner l'importance du rôle des acteurs publics dans l'accompagnement des familles de nouveaux arrivants par exemple. De plus, l'identité d'origine et les spécificités culturelles de l'immigrant ne sont pas considérées comme des obstacles dès lors que ce dernier respecte les règles et les valeurs de la société d'accueil. En complément de ce terme, j'utilise aussi le mot insertion quand il s'agit de parler d'intégration des immigrants dans l'espace. En effet, ce terme, venant du latin « insere », peut être défini comme le fait de trouver sa place, dans un groupe social ou un espace.

Parmi les différentes échelles sociales et spatiales de l'insertion des immigrants au Canada, l'échelle urbaine me semble particulièrement stimulante pour explorer le processus d'inclusion des familles immigrantes à Ottawa-Gatineau. En effet, de

nombreux chercheurs ont réfléchi à la manière de construire une ville plus inclusive pour les nouveaux arrivants et les groupes minoritaires (Fainstein, 2011 ; Sandercock, 2003). Enfin, je fais la distinction entre l'insertion collective, à travers le groupe ou la famille, et l'insertion individuelle des immigrants que je vais interroger.

L'intersectionnalité, ou l'importance de croiser les différents facteurs pour comprendre l'exclusion des familles immigrantes dans un contexte particulier

L'intersectionnalité, définie en premier lieu par des intellectuelles noires marginalisées au sein du mouvement féministe (Crenshaw, 2005), désigne l'ensemble des réflexions politiques concernant la situation des individus subissant simultanément plusieurs formes de domination et/ou d'oppression (Bilge, 2009). L'approche intersectionnelle en géographie permet à la fois de théoriser les interactions qui existent entre les différents déterminants sociaux parmi lesquels le genre, la classe, la race/ethnicité, l'âge, l'origine, le statut migratoire,...etc., et aussi de souligner le rôle de l'espace dans la formation de ces identités (Valentine, 2007). Les formes de domination étudiées sont multiples mais ne sont pas additionnelles, elles sont interactives. De plus, les oppressions dépendent du contexte spatial et temporel, il n'existe pas hiérarchie même si certaines sont considérées comme plus fondamentales que d'autres selon les contextes.

Dans ce travail de recherche, je m'intéresse à la situation particulière des familles immigrantes en situation de précarité et aux différentes barrières auxquelles elles sont confrontées sur le marché du logement à Ottawa-Gatineau. L'approche intersectionnelle s'avère donc indispensable pour comprendre la combinaison des différents facteurs qui handicapent ces familles de nouveaux arrivants dans leur recherche de logement (Simone et Newbold, 2014), et ce dans le contexte particulier de la région de la capitale nationale (Stasiulis, 1999). En effet, au-delà de la faiblesse de leurs revenus économiques, les nouveaux arrivants sont confrontés à plusieurs désavantages sur le marché du logement canadien (Leloup, 2010). Le fait de rechercher un logement dans des marchés immobiliers complexes avec des taux d'inoccupation très bas est un défi difficile à relever ; surtout quand la barrière de la langue, le manque d'informations, le manque d'historique de crédit ou de garant, les pratiques discriminatoires des propriétaires et un manque de connaissances à propos de ses droits en tant que locataire ou propriétaire viennent s'ajouter aux aléas de la recherche (Teixeira, 2010). Les géographes analysent

dans une perspective intersectionnelle ces différents facteurs qui jouent dans le renforcement des inégalités entre catégories d'immigrants. Dans la lignée des recherches de géographie féministe, Ray et Rose (2011) étudient la manière dont le genre compte dans les expériences d'immigration et d'établissement dans les grandes villes canadiennes et américaines. Hulchanski (1997) affirme que la race, l'ethnicité, la classe et le genre sont des réalités sociales qui peuvent être perçues comme autant de filtres dans la recherche de logement tandis que Klodawsky, Aubry et Nemiroff (2010) suggèrent, dans leur étude sur l'itinérance à Ottawa, que le genre et le statut familial sont les éléments qui affectent le plus la capacité des nouveaux immigrants à trouver un logement. Pour beaucoup de nouveaux arrivants, ces difficultés impliquent de devoir vivre dans des logements de taille inadéquate, insécuritaires ou insalubres, ou encore de payer dans le marché privé des loyers au-dessus de leurs moyens (Walsh, 2015; Teixeira, 2010; Leloup, 2007; Leloup et Zhu, 2006). Ces familles immigrantes sont aussi les plus nombreuses sur les listes d'attentes de logements sociaux (Germain et Leloup, 2010).

Le choix de cette approche intersectionnelle me permet également de nuancer et de contextualiser les différentes barrières à l'accès au logement abordable. En effet, les différents facteurs énoncés n'ont pas la même importance selon le contexte géographique et temporel étudié (Doan, 2011). Dans un article, Ray et Preston (2009) étudient les différences de perception de la discrimination en fonction des espaces de la vie quotidienne, le quartier, le domicile et le lieu de travail, en montrant à quels points certains espaces peuvent être plus ou moins inclusifs que d'autres.

Enfin, l'approche intersectionnelle permet de rendre visible les familles immigrantes parmi les autres populations qui connaissent des enjeux de logement à Ottawa-Gatineau, comme les autochtones ou les femmes victimes de violence par exemple, et de comparer leurs difficultés à une échelle plus fine.

Défendre l'agentivité des familles immigrantes : des stratégies plutôt que des mobilités ou des trajectoires résidentielles

Avec cette recherche de géographie sociale, l'objectif est de redonner de l'agentivité aux familles immigrantes sans effacer les contraintes politiques, sociales et économiques qui les déterminent. À l'instar des travaux de David Ley (1996), le but est de comprendre et expliquer les effets combinés des choix et des contraintes dans la production d'action

spatiale comme le choix d'un logement. Pour ce faire, je tente de dépasser le débat *structure/agency* en essayant de déterminer le degré d'intentionnalité et d'initiative de mes sujets d'étude (Goodwin, 1999).

Les nouveaux arrivants que j'étudie sont d'abord des individus, produits d'un contexte socio-économique et héritiers d'un ensemble de déterminations. Les structures sociales et spatiales qui s'imposent à ces individus sont multiples et influencent leurs choix résidentiels. Il est important d'introduire ici le concept d'intersectionnalité, défini notamment par les géographes féministes (Valentine, 2007). Ce concept permet à la fois de théoriser les relations qui existent entre les différentes catégories sociales (parmi lesquelles le genre, la classe, la race, l'origine,...etc.) et de souligner le rôle de l'espace dans la formation de ces identités.

Cependant, je cherche à montrer qu'il n'existe pas de relations causales directes entre ces facteurs et la construction des parcours résidentiels des nouveaux arrivants, mais plutôt une récursivité, c'est-à-dire qu'ils s'influencent et interagissent. En effet, malgré leur situation de précarité importante, ces familles immigrantes ont des goûts et des préférences pour un quartier plutôt qu'un autre, elles ont aussi des attentes, des désirs et certaines représentations concernant les différents types de logement. Enfin, elles se projettent et elles ont des espoirs particuliers pour leur avenir et celui des membres de leur famille. Ces familles agissent donc en fonction de leur propre système de sens et font des choix de manière autonome à partir d'un arbitrage complexe entremêlant des logiques économiques, sociales, patrimoniales, culturelles et symboliques. La faculté d'improvisation et le libre-arbitre pourront permettre de comprendre et d'expliquer les trajectoires résidentielles différentes entre des familles qui ont la même origine géographique et la même position sociale (Veronis et Ray, 2014). L'idée est donc de choisir une position médiane où mes sujets d'étude, très contraints et multi-déterminés sur le marché immobilier, gardent une certaine marge de manœuvre et de liberté dans leur choix de logement.

Cette prise de position dans le débat structure/agentivité a des conséquences sur les concepts que je choisis d'étudier. Tandis que le terme de mobilité résidentielle est plutôt neutre et souligne le déplacement et le mouvement des individus d'une place à une autre,

celui de trajectoire résidentielle donne un ordre intelligible à ces différentes mobilités (Authier, 2010). Ce concept fait référence :

« aux positions résidentielles successivement occupées par les individus et à la manière dont s'enchaînent et se redéfinissent au fil des existences ces positions -en fonction des ressources et des contraintes objectives de toute nature qui dessinent le champ des possibles, en fonction des mécanismes sociaux qui façonnent les attentes, les jugements, les attitudes et les habitudes des individus, et en fonction de leurs motivations et de leurs desseins » (Fol, Miot et Vignal, 2014 : 203).

Plus encore que le mot « trajectoires », la notion de « stratégies résidentielles » accorde au sujet, y compris le plus défavorisé, un « réel pouvoir de décision ou à défaut, une maîtrise partielle de son devenir » (Gotman, 1990). Au contraire de la définition donnée par Pierre Bourdieu qui parle avant tout de stratégies de reproduction inconsciente des mécanismes de domination (Bourdieu, 1980), je choisis donc de parler de stratégies résidentielles au sens fort pour insister sur l'intentionnalité des familles immigrantes dans leurs choix successifs de logement et sur leur rôle d'actrices dans la production des lieux. L'objectif est à la fois de s'intéresser aux stratégies résidentielles de ces familles immigrantes sans oublier cependant de les resituer au sein d'un environnement physique et social qui les détermine et donc sans négliger la dimension collective et communautaire de ces stratégies.

Résultats préliminaires

A partir de ces réflexions et de l'analyse des premiers entretiens avec les acteurs institutionnels et associatifs des municipalités d'Ottawa et de Gatineau, il est possible de mettre en lumière quelques résultats préliminaires selon les échelles nationale, métropolitaine, municipale, communautaire et individuelle. Cette analyse multiscalaire ne doit pas occulter les liens qui existent entre les différentes échelles énumérées comme le montre le premier développement.

Le manque de coordination criant entre les politiques du logement et de l'immigration à l'échelle nationale : des nouveaux arrivants non perçus comme population vulnérable à l'échelle municipale

Lors des premiers entretiens, les acteurs associatifs et les bailleurs de logement interrogés regrettent tous d'une même voix le manque de coordination entre les politiques de logement et les politiques d'accueil des immigrants à l'échelle nationale. Dans l'extrait suivant, Mike Bulthuis, directeur général de l'Alliance pour mettre un terme à l'itinérance

à Ottawa, souligne l'impact à l'échelle municipale du manque de planification au niveau fédéral :

« J'ai eu une conversation avec le Partenariat local pour l'Immigration à Ottawa² et je crois me souvenir que le plan pour l'immigration à Ottawa ne parlait pas de logement, tout comme le plan pour le logement abordable sorti cette semaine ne parlait pas des nouveaux arrivants. Donc il y a un vrai fossé à combler. »

En effet, les familles de nouveaux arrivants n'ont jamais fait l'objet de programmes spécifiques à l'échelle municipale, contrairement aux autochtones ou aux jeunes qui sont identifiés comme population à risque d'itinérance à Ottawa et à Gatineau. Le seul lien existant entre ces deux thématiques s'opère lors de la semaine d'accueil des immigrants à Ottawa organisée par le Partenariat local pour l'immigration d'Ottawa. L'Alliance pour mettre un terme à l'itinérance y participe depuis deux ans en partenariat avec des bénévoles de centres communautaires pour présenter les défis spécifiques auxquels sont confrontés les immigrants et les réfugiés en matière de logement et exposer les particularités du marché immobilier à Ottawa.

Pour la plupart des acteurs associatifs interrogés, la solution se trouve dans une politique intégrée de logement et de réduction de la pauvreté à l'échelle nationale, avec un soutien particulier montré aux immigrants récents. Cette impulsion du gouvernement fédéral pourrait pousser les provinces et les municipalités à investir davantage sur la question du logement abordable pour les nouveaux arrivants.

À l'échelle de la région de la capitale nationale, une frontière interprovinciale qui fonctionne comme une barrière administrative en matière de services pour les nouveaux arrivants

La majorité des acteurs interrogés déplorent le manque de dialogue et de collaboration entre les deux rives de la rivière des Outaouais, comme le montre cet extrait d'entretien avec Francine Vachon, responsable du développement communautaire à Logement communautaire Ottawa :

« A vrai dire, j'ai honte de dire ça, mais on ne connaît pas vraiment ce qui se passe de l'autre côté de la rivière. On ne travaille pas d'aussi près avec les voisins de Gatineau qu'avec Montréal ou Toronto, des grandes villes comme nous ».

² Partenariat multisectoriel responsable de la politique municipale d'immigration à Ottawa.

D'après les premiers entretiens, en matière de politique de logement, la rivière des Outaouais semble fonctionner comme une véritable barrière administrative et politique (Veronis, 2013). En effet, le Canada n'ayant pas de politique de logement à l'échelle nationale, les provinces et les municipalités travaillent en autonomie avec leurs programmes et leurs politiques publiques propres (Boudreau et al., 2007). De plus, certains acteurs interrogés soulignent la différence de culture politique entre les deux rives qui a des conséquences sur la manière dont les organismes d'aide au logement et d'aide aux immigrants établissent leur action. Etienne Grand-Maitre Saint-Pierre, directeur général d'Action Logement à Ottawa, relève ces différences institutionnelles de mandat et de culture politique en comparant son organisation à des associations qui 'semblent' équivalentes du côté gatinois :

« Ils [les services équivalents d'aide au logement à Gatineau] font les choses différemment, ils ont une responsabilité plus large qui s'étend dans des services à l'itinérance si je comprends bien [...] Ils font aussi beaucoup plus d'*advocacy*, de représentations des besoins de leur clientèle. Nous, on essaye plus de changer de l'intérieur ; eux-autres sont plus à mettre des pressions politiques en affichant publiquement leurs opinions politiques. [...] Nous-autres, on est plus impliqué de manière locale et interne au système et moins en opposition frontale. Il y a des avantages et des désavantages. C'est un peu la culture du système de services à Ottawa de travailler avec la municipalité. »

J'ai pour hypothèse que ces remarques concernant le manque de collaboration entre les deux rives de la rivière des Outaouais se ressentiront dans les discours des nouveaux arrivants qui ont eu à affronter ces discontinuités lors de leur recherche de logement. Comme l'affirment Veronis et Ray (2014), la frontière institutionnelle interprovinciale n'est pas qu'une interface et peut créer des barrières relativement étanches dans certains domaines de la vie quotidienne comme le logement ou encore l'accès aux services de garde, des secteurs clés pour les familles immigrantes.

À l'échelle municipale, le manque de logements sociaux disponibles empêche de voir ce type d'habitat comme un outil d'inclusion

Le désengagement de l'État Fédéral des programmes de construction de logements sociaux et la décentralisation de ses compétences vers les provinces, puis le délestage de ces dernières vers les municipalités, se notent particulièrement à Ottawa et à Gatineau. En effet, malgré l'efficacité du travail en réseau des associations à l'échelle des municipalités, le manque de moyens financiers des deux villes et la trop importante charge de travail laissée au milieu communautaire empêchent les acteurs institutionnels et

associatifs de répondre localement aux problèmes de logement des familles immigrantes les plus précaires. De plus, l'existence de listes chronologiques sans priorité spécifique pour les nouveaux arrivants amène les familles immigrantes à attendre plusieurs années avant d'accéder à un logement social, plus de cinq ans à Ottawa et entre deux et trois ans du côté gatinois.

Ainsi, les logements sociaux, fréquemment en mauvais état, ne sont pas disponibles en assez grand nombre pour être considérés comme des instruments d'inclusion efficaces pour les nouveaux arrivants à Ottawa et à Gatineau. Les organismes d'aide au logement sont alors obligés de suggérer aux familles immigrantes de rechercher un logement dans le marché locatif privé. Les propos de Mike Bulthuis³ soulignent cette contradiction :

« Je repense ici au Centre catholique pour immigrants, au travail d'assistance qu'ils font avec les réfugiés pour le gouvernement. Ils passent majoritairement par le marché privé [...] parce que le problème, avec le logement social, c'est qu'ils doivent attendre sur une liste de plusieurs années. Voilà pourquoi je pense que le logement social aujourd'hui ne peut pas être la seule réponse à notre politique migratoire et à nos enjeux concernant les réfugiés. »

Si tous les acteurs associatifs et communautaires des villes d'Ottawa et de Gatineau réclament la réalisation de nouveaux programmes de construction de logements sociaux, ces derniers proposent aussi comme solution de développer l'offre de logement abordable disponible dans le marché privé.

À l'échelle communautaire, le logement social favorise l'inclusion sociale et l'insertion spatiale durable des nouveaux arrivants

Chaque acteur interrogé lors de cette première phase d'entretiens a rappelé l'importance de l'accès à un logement abordable et adéquat pour l'insertion sociale et spatiale des familles immigrantes (Dansereau, 2010 ; Hulchanski, 1997). Plus qu'un simple toit, l'installation dans un logement permanent et sain permet de s'établir dans un espace et de développer les premiers liens avec la communauté, comme l'affirme Mike Bulthuis, directeur de l'Alliance pour mettre un terme à l'itinérance à Ottawa, dans ces quelques lignes :

« Je continue de penser que le logement abordable est fondamental. Je ne suis jamais passé par une expérience d'immigration, mais je pense bien que le fait de s'inquiéter

³ Une des stratégies de l'Alliance pour mettre un terme à l'itinérance à Ottawa dirigée par Mike Bulthuis est de construire un réseau d'acteurs pour augmenter la diversité de types de logement disponibles afin de répondre au problème de l'itinérance.

à propos du logement, d'avoir cette angoisse permanente, n'aide pas pour établir les connexions sociales et s'installer durablement au Canada. »

Le logement social, en plus de proposer des logements subventionnés accessibles pour les ménages les plus précaires, s'accompagne souvent d'une offre de services et de ressources communautaires mis en place dans le but de développer un sentiment d'appartenance chez les locataires et de les faire participer à la vie de quartier (Roche et Bernèche, 2000). Dans le cas de Logement communautaire Ottawa, le plus grand pourvoyeur de logements sociaux de la ville, des partenariats sont créés avec les organismes d'aide à l'établissement des immigrants comme le Centre catholique pour immigrants par exemple pour mettre en place des ateliers spécifiques pour les locataires immigrants. De plus, la création d'associations de locataires dans la plupart des édifices de l'organisme permet de favoriser la communication interculturelle et les relations entre les voisins et de développer des compétences, au même titre que les centres de ressources communautaires.

Ainsi, le logement social peut être considéré comme un type d'habitat favorisant l'inclusion des nouveaux arrivants à la société d'accueil et notamment, à l'échelle du quartier. Selon les acteurs associatifs, le passage par ce type de logement aurait un effet positif sur les trajectoires résidentielles des familles immigrantes, ce que l'on cherchera à déterminer dans la deuxième phase de terrain à partir du retour d'expérience des nouveaux arrivants ayant vécu dans des logements sociaux à Ottawa-Gatineau.

À l'échelle des individus, des familles immigrantes mettent en place des stratégies résidentielles originales pour contourner les difficultés

Ces stratégies, qui m'ont été rapportées à titre d'anecdotes ou d'illustrations par les acteurs associatifs travaillant directement avec les nouveaux arrivants, sont représentatives des réalités du marché du logement auxquelles sont confrontées les familles immigrantes à Ottawa-Gatineau.

Un des exemples les plus criants est l'augmentation croissante du nombre de familles habitant les centres d'hébergement d'urgence. En effet, ne profitant d'aucune priorité sur les registres d'attribution, certaines familles préfèrent s'installer de manière temporaire dans des refuges pour accéder plus rapidement au logement social en tant que familles à risque d'itinérance. Cependant, ce passage par des logements temporaires

d'urgence, où les conditions d'habitation sont très précaires, peuvent avoir un impact important sur les trajectoires résidentielles et le parcours d'insertion des membres de la famille, notamment les enfants. Dans ce cas précis, le logement devient une barrière à la mobilité spatiale et socio-économique plus qu'un moyen d'inclusion.

D'autres stratégies sont développées par les familles nombreuses immigrantes ne trouvant pas d'unités de logement assez grandes à Ottawa et à Gatineau pour héberger tous les membres de la famille au complet. Certaines familles s'installent dans des logements plus petits et parfois insalubres pour bénéficier de loyers moins élevés. D'autres séparent les membres de la famille en deux groupes et logent dans deux foyers distincts. Certains pourvoyeurs de logements sociaux, comme Logement communautaire Ottawa ou l'Office municipal d'habitation de Gatineau, appuient ce genre d'initiatives en proposant à la location deux unités de logement subventionné au même étage pour la même famille.

CONCLUSION : UNE OUVERTURE SUR LA GEOGRAPHIE DU CARE

L'analyse de mes premiers entretiens informatifs avec les acteurs politiques et associatifs du domaine du logement et de l'immigration de part et d'autre de la frontière me permet d'établir un panorama général des enjeux concernant le logement social et abordable pour les familles de nouveaux arrivants à Ottawa et à Gatineau à différentes échelles. Cependant, il est nécessaire de souligner que ces constats sont basés sur des discours sociaux et politiques et donc des visions subjectives.

Dans la suite de mon travail, j'aimerais creuser la perspective du *care* définie par Fisher et Tronto (1990) et citée par Bourgault et Perreault (2015 : p. 9) comme :

« Une activité caractéristique de l'espèce humaine qui inclut tout ce que nous faisons en vue de maintenir, de continuer ou de réparer notre 'monde' de telle sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde inclut nos corps, nos individualités et notre environnement, que nous cherchons à tisser ensemble dans un maillage complexe qui soutient la vie ».

Développé depuis la fin des années 1980, ce champ d'analyse féministe a une forte portée politique et dénonce le manque de programmes sociaux et les conséquences de la désinstitutionnalisation néolibérale par son étude de la pauvreté et des inégalités structurelles qui touchent les populations marginalisées (Lawson, 2007, 2009 ; Yuval-Davis, 2011).

Ainsi, à partir de cette définition, il me semble intéressant de penser le logement social et abordable comme un des enjeux géographiques à étudier au même titre que d'autres analyses du *care* telles que la fonction maternelle, le travail domestique, le travail social ou encore les soins de santé en géographie. Dépassant le simple fait de répondre à un besoin matériel et économique des nouveaux arrivants, ce type d'habitat est aussi perçu par beaucoup de familles comme le moyen d'établir des connexions sociales avec les individus et l'environnement qui les entourent ainsi que de 'réparer' les éventuelles blessures vécues lors du parcours migratoire. L'étude des enjeux de logement pour ces familles en situation de précarité sociale et économique implique aussi un engagement politique du chercheur en quête de plus de justice sociale et spatiale (Lawson, 2009). De surcroît, la géographie du *care* permet de souligner l'importance, à toutes les échelles, des dimensions personnelles et morales qui sous-tendent une telle recherche (Lawson, 2007). Elle encourage à la prise en compte des expériences singulières des individus dans la démarche scientifique, démarche dans laquelle s'inscrit l'analyse des trajectoires résidentielles des personnes enquêtées. Enfin, cette perspective du *care* pousse à réfléchir aux implications éthiques d'une telle recherche géographique et à ses bénéfices pour les participants (Lawson, 2007). Comme le souligne très justement Nagel (2009) dans son commentaire sur les théories de l'assimilation et de l'inclusion, en tant que chercheurs travaillant sur ces théories, nous sommes impliqués dans les processus que l'on étudie. Ainsi, on peut se demander si ce travail montrant les difficultés croissantes des nouveaux arrivants sur le marché du logement dessert l'image des familles interrogées. Rendre visible les échecs du processus d'assimilation ne pousse-t-il pas à des représentations péjoratives des familles immigrantes plutôt qu'interpeller les acteurs publics sur le problème ? Il faut alors réfléchir à la manière de communiquer et d'utiliser les résultats d'une telle recherche sans nuire à l'image des nouveaux arrivants ni participer à l'exclusion que l'on dénonce.

BIBLIOGRAPHIE

Alba, R. and Logan, J. R. (1991). « Variations on Two Themes: Racial and Ethnic Patterns in the Attainment of Suburban Residence », *Demography*, vol. 28, n° 3, p. 431-453.

Andrew, C., Biles, J. Burstein, M. Esses, V. and Tolley, E. (2013). *Immigration, Integration and Inclusion in Ontario Cities*, Montréal, Mc Gill-Queen's University Press.

Authier, J.-Y. (dir.) (2010). *Etat des lieux sur les trajectoires résidentielles*, rapport du PUCA, Groupe de recherche sur la socialisation (UMR 5040), Université Lyon 2.

Bilge, Sirma (2009). « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », *Diogène. Revue internationale des sciences humaines*, n° 225.

Bouchet, C. and Centretown Citizens Ottawa Corporation (2007). « Social Housing in Ottawa », *Our Diverse Cities*, vol. 4, p. 48-50.

Boudreau, J.-A., P. Hamel, B. Jouve and Keil, R. (2007). « New state spaces in Canada: Metropolitanization in Montreal and Toronto compared », *Urban Geography*, vol. 28, n° 1, p. 30-53.

Basch, L., Glick N., Schiller, and Szanton Blanc, C. (1994). *Nations Unbound. Transnational Projects, Postcolonial Predicaments and Deterritorialized Nation-States*, London: Routledge.

Bourdieu, P. (1980). *Le sens pratique*, Paris, Minuit.

Bourgault, S. et Perreault, J. (dir.) (2015). *Le Care, éthique féministe actuelle*, Montréal, Les éditions du remue-ménage.

Carswell, A. (2012). *The encyclopedia of housing*, Los-Angeles, London, SAGE Publications, second edition.

Charney, I. (2001). « Three dimensions of capital switching within the real estate sector: a Canadian Case study », *International Journal of Urban and regional research*, vol. 25, n° 4, p. 740-758.

Crenshaw, K. W. (2005), « Cartographie des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur [1994] », *Cahiers du Genre*, vol. 2, no. 39.

Dansereau, F. (2010) « Introduction générale », Actes de symposium « L'habitat comme vecteur d'intégration dans la ville : quoi de neuf ? », organisé par le Centre Métropolis du Québec, Immigration et Métropoles, tenu le 21 Novembre 2008 à Montréal, p. 8.

Doan, P. D. (2010). « The tyranny of gendered spaces – reflections from beyond the gender dichotomy », *Gender, Place & Culture: A Journal of Feminist Geography*, vol. 17, n° 5.

Fainstein, S. (2011). *The Just City*, Ithaca, Cornell University Press.

Fol, S., Y. Miot et Vignal, C. (dir.) (2014). *Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

Germain, A., Rose, D. et Twigge-Molecey, A. (2010). « Mixité sociale ou inclusion sociale ? Bricolages montréalais pour un jeu à acteurs multiples », *Espaces et sociétés*, n° 140-141, p. 143-157.

Germain, A. and Leloup, X. (2010). « Young people living in public housing projects: a problem of Inter-ethnic coexistence? », dans Teixeira, C. (dir.), “Newcomers Experience of Housing and Homelessness in Canada”, *Canadian Issues*, p. 83-85.

Gilroy, P. (1992). *The Black Atlantic: Modernity and Double Consciousness*. Cambridge: Harvard University Press.

Goodwin, M. (1999). « Structure-Agency », dans Cloke, P., Crang P. and Goodwin M. (dir.), *Introducing human geographies*, London: Edward Arnold.

Gotman, A. (1990). « Stratégies résidentielles, stratégies de la recherche », dans Bonvalet, C. et A.-M. Fribourg (dir.). *Stratégies résidentielles*, Paris, INED, p. 23-34.

Hulchanski, J. D. (1997). *Immigrants and access to housing: How welcome are newcomers to Canada?*, Summary of Keynote Presentation to the « Housing and Neighbourhoods », Workshop Metropolis Year II Conference, The Development of a Comparative Research Agenda, Montreal, November 23 to 26, 1997.

Klodawsky, F., Aubry, T. and Nemiroff, R. (2010). « Exiting Homelessness: Comparing Foreign Born and Canadian Born Individuals and Families Over Time », dans Teixeira, C. (dir.). « Newcomers' experiences of housing and homelessness in Canada », *Canadian issues*, p. 44-46.

Lawson, V. (2007). « Geographies of care and responsibility », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 1, n° 97, p. 1-11.

Lawson, V. (2009). « Instead of radical geography, how about caring geography? », *Antipode*, vol. 41, no. 1, p. 210-213.

Lefebvre, M., Gilbert, A., et Ray, B. (2014). « Les langues et la culture dans l'espace régional », dans Gilbert, A., Brosseau, M., Ray, B. K. et Veronis, L. (2014). *La frontière au quotidien : expériences des minorités à Ottawa-Gatineau*, Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, p. 59-86.

Leloup, X. (2010). Présentation du dossier « Le logement et l'habitat : enjeux politiques et sociaux », *Lien social et Politiques*, n°. 63, p. 7-12.

Leloup, X. (2008). « La géographie résidentielle : bilan et approche critique sur les questions de concentration, ségrégation, 'ghettoïsation' », Actes de symposium « L'habitat comme vecteur d'intégration dans la ville : quoi de neuf ? » organisé par le Centre Métropolis du Québec, Immigration et Métropoles, tenu le 21 Novembre 2008 à Montréal, p. 14-23.

Leloup, X. (2007). « Conditions de logement des ménages immigrants et dynamiques métropolitaines à Montréal : une analyse multiniveau exploratoire », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 36, n° 1, p. 5-48.

Leloup, X. et Zhu, N. (2006). « Différence dans la qualité de logement : immigrants et non immigrants à Montréal, Toronto et Vancouver », *International Migration and Integration*, vol. 7, n°2, p. 133-166.

Ley, D. (1996). « Geography without human agency: a humanistic critique », dans Agnew, J. Livinstone, D. and Rogers, A. (dir.). *Human geography. An essential anthology*, Oxford, Blackwell, p. 192-210.

Li, W. (2009). *Ethnoburb: The New Ethnic Community in Urban America*, Honolulu, University of Hawaii Press.

Nagel, C. (2009). "Rethinking geographies of assimilation", *The Professional Geographer*, vol. 61, n° 3, p. 400-407.

Park, R. et Burgess, E. (1921). *Introduction to the Science of Sociology*. Chicago: University of Chicago Press.

Picot, G. et F. Hou (2014). *Immigration, faible revenu et inégalité des revenus au Canada : Quoi de neuf durant les années 2000*, Document de recherche de la Direction des études analytiques de Statistiques Canada, no. 364.

Pinsonneault, G., Lechaume, A., Benzakour, C. et Lanctôt, P. (2010). *Recours au programme d'aide sociale par les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés : échec ou transition dans le processus d'intégration?*, Rapport du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Gouvernement du Québec.

Radio Canada (2016). *Accueil des réfugiés syriens : ce n'est que le début du travail dans la région* [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/regions/ottawa/2016/02/29/012-accueil-refugies-ottawa-gatineau-gros-du-travail-reste-faire-francisation.shtml>, consulté le 15 avril 2016.

Ray, B. & Preston, V. (2009). « Geographies of Discrimination: Variations in Perceived Discomfort and Discrimination in Canada's Gateway Cities », *Journal of Immigrant and Refugee Studies*, vol. 7, n° 3.

Ray, B. and Rose, D. (2011). « How gender matters to immigration and settlement in Canadian and US cities », dans Teixeira, C., Li, W. and Kobayashi, A. (eds) *Immigrant Geographies of North American Cities*, Toronto: Oxford University Press.

Rose D. et Charette A. (2011). *Pierre angulaire ou maillon faible? Le logement des réfugiés, demandeurs d'asile et autres immigrants à Montréal*, Rapport final du Centre Métropolis du Québec soumis au Secrétariat des partenariats de lutte contre l'itinérance, Ressources humaines et Développement des compétences du Canada.

Rose, D., et Bernèche, F. (2000). *L'insertion des immigrants dans le logement social à l'heure de la réorganisation municipale : problématique et enjeux*, Actes du colloque Immigration et métropole tenu le 3 novembre 2000 à l'université de Montréal.

Richard M., Germain A. et Rose D. (2015). « Les trajectoires contrastées des banlieues de l'immigration de la région montréalaise », dans Arcand, S. et Germain, A. (dir.) *Travailler et cohabiter: l'immigration au-delà de l'intégration*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 145-170.

Sandercock, L. (2003). *Cosmopolis II: Mongrel cities of the 21st century*, London, New York, Continuum.

Simone, D., and Newbold, K. B. (2014). « Housing Trajectories Across the Urban Hierarchy: Analysis of the Longitudinal Survey of Immigrants to Canada, 2001–2005 », *Housing Studies*, vol. 8, n° 29, p. 1096-1116.

Stasiulis, D. (1999). « Feminist Intersectional Theorizing », dans Peter LI (dir.), *Race and Ethnic Relations in Canada*, Toronto : Oxford University Press.

Teixeira, C. (dir.) (2010). « Newcomers' experiences of housing and homelessness in Canada », *Canadian issues*.

Valentine, G. (2007). « Theorizing and researching intersectionality: A challenge for feminist Geography », *The Professional Geographer*, vol. 1, n° 59, p. 10-21.

Van Eeckhout, L. (2006). *L'immigration*, Paris, Odile Jacob.

Veronis, L. (2013). « The border and immigrants in Ottawa-Gatineau: governance practices and the (re)production of a dual Canadian citizenship », *Journal of Borders Studies*, vol. 2, n° 28, p. 257-271.

Veronis, L. et Ray, B. (2014). « Parcours de vie à la frontière : stratégies d'établissement des familles immigrantes » dans Gilbert, A., Brosseau, M., Ray, B. K. et Veronis, L. (2014). *La frontière au quotidien : expériences des minorités à Ottawa-Gatineau*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 153-166.

Walsh, C. A., Hanley, J. Ives, N. and Hordyk, S. R. (2015). « Exploring the Experiences of Newcomer Women with Insecure Housing in Montréal Canada », *Journal of International Migration and Integration*, p. 1-18.

Yuval-Davis, N. (2011). *The politics of belonging: intersectional contestations*, Los Angeles, London, SAGE.

L'ABANDON SCOLAIRE DE JEUNES ET DE JEUNES ADULTES NOUVEAUX ARRIVANTS HAÏTIENS AU QUÉBEC ET À NEW YORK

Venus Darius, Doctorat, Science de l'éducation, Université Laval

Yamina Bouchamma, Ph.D., professeure, Département des fondements et pratiques en éducation, Université Laval

INTRODUCTION

Ce texte est issu de notre thèse de doctorat qui a porté sur : la persévérance scolaire des immigrants haïtiens de première génération au Québec et à New York¹. La recherche a été effectuée dans deux villes : Montréal et Brooklyn considérées comme deux grands pôles de concentration de la diaspora haïtienne dans le monde, selon les données recueillies (World Bank, 2010; Immigration et Communautés culturelles Québec, 2010; Statistique Canada, 2010; Fortuny *et al.*, 2009; Center of the Study of Brooklyn, 2010).

Problématique du départ du départ prématuré du milieu scolaire

De prime à bord, il convient de faire le point sur certaines divergences qui entourent les notions d'abandon et de décrochage scolaire. Certains auteurs et institutions socioprofessionnelles et officielles les utilisent comme synonymes, tandis que d'autres les évoquent suivant des caractéristiques sémantiques distinctes. Selon Statistique Canada (1995), le décrocheur représente un jeune qui a abandonné ses études bien avant d'obtenir le diplôme d'études secondaires (DES). Cette instance gouvernementale confine non seulement le phénomène au secondaire, mais considère aussi décrochage et abandon scolaire comme synonymes. Pour le ministère de l'Éducation du Québec (2000), le décrochage scolaire se rapporte à une interruption temporaire des études, contrairement à l'abandon qui est définitif. La définition du gouvernement du Québec va au-delà de la période de scolarité obligatoire, elle s'étend, conformément aux objectifs du ministère de réformer l'éducation au niveau de la province, à d'autres cycles d'études, notamment celui de l'éducation des adultes à laquelle il a été envisagé d'attribuer des moyens favorisant la persévérance et la réussite scolaire (Gouvernement du Québec, 1997).

¹ Thèse réalisée et soutenue par Venus Darius sous la direction de Yamina Bouchamma, professeure, Département des fondements et pratiques en éducation, Université Laval.

Dans le souci de suivre une logique d'identité dans cet article, nous nous sommes inspirés des deux approches précédentes pour adopter la définition suivante du décrocheur : tout élève qui abandonne le milieu scolaire temporairement ou définitivement sans avoir obtenu le diplôme de fin d'études secondaires ou son équivalent. Cette définition englobe les programmes d'éducation des adultes, dont la Formation générale des adultes (FGA) au Québec et le General Equivalency Diploma (GED) à New York, qui donnent la possibilité aux élèves récemment arrivés et aux non-immigrants (surtout les jeunes et les jeunes adultes) d'accéder à une certification équivalente au diplôme d'études secondaires.

La thématique de l'abandon scolaire des nouveaux arrivants haïtiens au Québec et à New York est très peu documentée. Néanmoins, d'autres recherches sur des populations plus larges, notamment les Caribéens et les Latino-Américains, nous ont permis de comprendre l'ampleur du phénomène (MELS, 2007a; Sattin-Bajaj, 2009).

Abandon scolaire des nouveaux arrivants haïtiens au Québec

Pendant ces deux dernières décennies, la persévérance scolaire au Canada et au Québec a connu une grande amélioration. Le taux d'abandon scolaire des jeunes Canadiens et Canadiennes est passé de 15,7% à 8,1% entre 1990 et 2012, tandis que celui des jeunes Québécois et Québécoises est passé de 14,7% à 10,6% au cours de la même période (Ressources humaines et Développement des compétences Canada, 2013). Une baisse qui, pourtant, ne sous-estime pas l'ampleur du phénomène au sein des nouveaux arrivants suivant les groupes ethniques et les générations pris en considération (Mc Andrew, Ledent, Murdoch et Ait-Said, 2012).

Montréal est, selon une étude du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2005), l'endroit au Québec où s'établit la plus forte communauté d'immigrants et de noirs. Il s'ensuit de cette recherche que cette communauté est en majorité constituée d'immigrants d'origine haïtienne et est particulièrement touchée par le problème d'abandon scolaire. Au Canada, les familles d'origine immigrée qui jouissent de conditions socioéconomiques décentes, à en croire Abada et Tenkorang (2009), se gardent souvent de placer leurs enfants dans des écoles situées dans des zones à risque. Les auteurs affirment que cela favorise l'intégration des nouveaux arrivants; une situation qu'ils croient être différente de celle d'autres parents de race noire originaires de la

Caraïbe. La précarité du niveau socioéconomique des parents ne leur permet pas toujours de répondre de façon satisfaisante aux exigences de l'école et d'encadrer convenablement leurs enfants sur le plan socioéducatif.

De ce point de vue, il convient de mentionner que les immigrants originaires d'Haïti vivant au Québec sont, depuis les années 1970, l'objet d'une proportion de retard, d'échecs et de décrochage scolaire plus importante que celle des Québécois natifs et des autres groupes d'immigrants (Lafortune, 2012).

Au secteur français du secondaire au Québec (Mc Andrew *et al.*, 2012), les immigrants de première et de deuxième génération qui viennent de l'Asie du Sud connaissent le taux de décrochage scolaire le plus élevé, soit 28,7%. En deuxième position, on trouve les immigrants qui sont originaires de l'Amérique centrale et du Sud avec un taux de 27,7%. En troisième lieu viennent ceux des Antilles et de l'Afrique subsaharienne (groupe dans lequel se trouvent les Haïtiens) avec 25,5%. Quatrièmement, on trouve les jeunes originaires de l'Europe de l'Est avec 17,4% et ceux de l'Asie de l'Est 11,4%.

Il faut rappeler ici que les immigrants haïtiens font partie, dans l'échantillon, du groupe des Antilles et de l'Afrique subsaharienne avec le taux de décrochage scolaire de 25,5%. Ce taux est plus bas que celui des immigrants en provenance de l'Asie du Sud et de l'Amérique centrale et du Sud. Par contre, ce taux est plus élevé que celui des élèves originaires de l'Europe de l'Est et de l'Asie de l'Est. Par ailleurs, dans le secteur de l'éducation des adultes au Québec, que ce soit dans la catégorie des immigrants ou dans celle des non-immigrants, l'abandon scolaire constitue un phénomène sérieux, cependant, les recherches sur la question restent presque inexistantes (Staiculescu, 2011). Dans le groupe des élèves du secondaire qui se sont inscrits annuellement au niveau de l'éducation des adultes, près de 37% ont abandonné sans accéder au diplôme correspondant (MELS, 2007b).

Abandon scolaire des nouveaux arrivants haïtiens à New York

L'abandon scolaire aux États-Unis constitue un fléau majeur sachant que plus de 26 millions d'adultes n'ont pas le diplôme de fin d'études secondaires (Ritt, 2008). En outre, les immigrants noirs d'origine caribéenne font partie de ceux qui occupent le sommet de

la liste des décrocheurs, un problème qui, selon Mitchell et Bryan (2007), est, entre autres, associé à la faiblesse du réseau social des familles d'accueil. La non-maitrise de l'anglais, l'attitude autoritaire de certains parents, majoritairement originaires d'Haïti, à l'égard de leurs enfants et leurs conditions économiques précaires sont d'autres facteurs souvent évoqués pour décrire cette situation (Nicolas, DeSilva et Rabenstein, 2009; Roopnarine, Krishnakumar, Metindogan et Evans, 2006).

Les jeunes immigrants haïtiens âgés de 7 à 21 ans à Brooklyn, font partie des dix groupes ethniques les plus représentés. Ces jeunes sont pourtant de la fraction des plus pauvres et de ceux qui abandonnent le milieu scolaire le plus prématurément dans cette ville américaine très peuplée (Center of the Study of Brooklyn, 2010). Les recherches scientifiques et socioprofessionnelles sur la persévérance scolaire des immigrants de race noire aux États-Unis, particulièrement par génération et par sexe sont rarissimes (Rong et Brown, 2001). Ce qui peut rendre plus délicate la tâche des jeunes chercheurs voulant s'engager dans la compréhension de certains aspects spécifiques de la vie de ce groupe ethnique hétérogène, à titre d'exemple : l'étude sur l'abandon scolaire des immigrants haïtiens en Amérique du Nord.

Ainsi, le but de cette recherche consiste à comprendre les facteurs du processus psychosocial selon lesquels les jeunes et les jeunes adultes nouveaux arrivants haïtiens, vivant au Québec et à New York, abandonnent le milieu scolaire prématurément sans l'obtention du diplôme d'études secondaires ou son équivalent au Québec et à New York, à Montréal et à Brooklyn en particulier.

Trajectoire migratoire, institutions établies et persévérance scolaire

L'examen de la question a été réalisé à la suite d'une recension de recherches scientifiques et socioprofessionnelles (Lee, 1966; Blaud, 2011) et à la lumière d'une analyse de plusieurs courants théoriques qui considèrent les déterminants des phénomènes sociaux de façon globale ou qui valorisent le rôle de l'école et des enseignants dans la persévérance scolaire. D'abord, nous avons analysé les théories du rendement scolaire des immigrants qui se divisent en modèle de l'assimilation classique et en modèle de l'assimilation sélective (Rong et Brown, 2001; Warikoo et Carter, 2009; Greenman et Xie, 2008; Xie et Greenman, 2011). Le modèle de l'assimilation classique met l'accent sur les difficultés des nouveaux arrivants caractérisés par la non maitrise de

la langue d'enseignement majoritaire, la méconnaissance de la culture du pays d'accueil et de ses institutions. Tandis que le modèle de l'assimilation sélective est fondé sur l'influence des caractéristiques ethniques des familles d'accueil, à savoir les conditions économiques, sociales et culturelles, sur la performance des immigrants au cours des générations.

Les conclusions de la majorité des recherches que nous avons recensées correspondent aux postulats du modèle de l'assimilation sélective en ce sens qu'elles considèrent les difficultés économiques des parents et des familles d'accueil, leur faible niveau intellectuel, les mauvais comportements liés à leur mentalité et les limites de leur réseau social comme les principaux facteurs de la persévérance et de l'abandon scolaire des élèves (Suarez-Orozco, 1987; Rong et Brown, 2001; Portes et Rumbaut, 1996; Warikoo et Carter, 2009). Ces facteurs se rapportent, en grande partie, à ce que Bourdieu (1979) désigne dans son analyse de l'espace social par capital économique, capital culturel et capital social. La considération de cette approche de Bourdieu des capitaux est d'un apport considérable à la systématisation de notre cadre conceptuel.

De leur côté, l'approche de la reproduction socioculturelle de Bourdieu et de Passeron (1970) et l'approche structuro-fonctionnaliste Merton (1968), nous ont permis de mettre en relief les méfaits des faiblesses institutionnelles, notamment celles de l'État et de l'école, sur la persévérance scolaire des élèves en général. En revanche le courant effets-écoles/ effets enseignants de Bressoux (1994) et de Crahay (2000, 2003) nous a apporté un autre regard dans l'analyse de la question qui est axé sur l'importance des directions d'école et des enseignants dans la persévérance scolaire.

La mise en relation de la recension d'écrits et des modèles d'analyse susmentionnés nous a permis de systématiser les facteurs d'abandon scolaire en ces quatre concepts : capital économique, capital culturel, capital social, encadrement institutionnel.

Abandon scolaire et caractéristiques des élèves

Si les différentes approches théoriques précédentes ont pu contribuer à notre compréhension du phénomène de l'abandon scolaire des jeunes et des jeunes adultes en général, les explications qu'elles ont fournies renvoient néanmoins à des déterminants généraux qui ne privilégient pas ou presque la subjectivité des acteurs. Vu que nous

avons voulu réaliser une recherche qualitative, nous avons choisi d'attirer l'attention sur la théorie interactionniste (Weber, 1959; Goffman, 1998; Garfinkel, 1967) et l'approche du rapport au savoir formalisée et soutenue par l'équipe de l'ESCOL (Bernard, Savard et Beaucher, 2014; Charlot, Bautier et Rochex, 1999). Ces deux approches présentent l'homme comme l'épicentre de l'analyse des faits sociaux eu égard à sa complexité et à sa singularité. Et c'est à la lumière de ce relativisme que nous avons décidé de donner la priorité aux expériences de nos participants concernant le processus psychosocial de leur abandon scolaire.

MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de ce travail, qui est une recherche qualitative, nous avons réalisé des entrevues individuelles semi-dirigées auprès de 11 décrocheurs, nés en Haïti, dont sept hommes et quatre femmes. Ils ont tous abandonné l'école au secondaire ou au secteur des adultes entre quinze et trente-quatre ans, à Montréal et à Brooklyn. Le corpus issu des entrevues a fait l'objet d'une analyse thématique (Paillé et Mucchielli, 2012) selon un codage mixte. Les participants de Montréal sont surnommés : Prinsa, Derly, Ted, Carl, Ken, Simon et Sentia; et ceux de Brooklyn : Lens, Mandy, Elta et Dady.

RÉSULTATS

L'analyse thématique du corpus nous a permis d'effectuer un classement en cinq rubriques : capital économique, capital culturel, capital social, encadrement institutionnel et facteurs spécifiques. Les quatre premières rubriques sont prédéfinies au niveau du cadre conceptuel, alors que celle des facteurs spécifiques regroupe les thèmes émergents liés aux expériences particulières des participants.

Capital économique

Le capital économique dans cette recherche se rapporte à l'environnement économique des participants pendant la période qui a précédé leur décision d'abandon scolaire. Cela correspond aux conditions économiques des familles d'accueil des nouveaux arrivants et à celles de leurs proches en Haïti.

Les jeunes et les jeunes adultes haïtiens qui ont quitté Haïti pour s'établir au Québec ou à New York ont généralement, au début, du soutien économique de la part de la structure familiale qui les a reçus pour qu'ils puissent évoluer sur les plans socioéducatif et socioprofessionnel. À l'exception de Carl, l'un des sept participants de

Montréal, les interviewés ont tous mentionné les problèmes économiques de leur environnement familial dans le processus de leur abandon scolaire. Le support familial, sur le plan matériel, lorsqu'il est disponible, demeure ponctuel comme le précise ce participant de Brooklyn.

« J'avais beaucoup de volonté à mon arrivée ici aux États-Unis de retourner à l'école, pour pouvoir terminer mes études et obtenir le diplôme de fin d'études secondaires en vue d'avoir un bon emploi. Mais j'ai été stoppé dans la réalisation de mes rêves [...]. C'est mon père qui m'avait permis de venir ici aux États-Unis, mais rapidement après je devais aller chercher du travail pour être autonome. Je ne peux pas dire que mon père n'avait pas l'habitude de m'aider, il me donnait quand même un peu de support, mais c'était très dur pour moi économiquement » (Dady).

Dans la logique du regroupement familial, plusieurs familles haïtiennes, qui vivent aux États-Unis et au Canada ont effectué des démarches auprès des autorités de l'immigration en faveur de leurs proches qu'ils avaient laissés en Haïti. Les parrainés sont souvent déçus, leurs attentes ne sont pas toujours comblées. Une situation qui concerne particulièrement les jeunes adultes qui ont eu un retard scolaire et qui veulent tenter d'obtenir une certification correspondant au diplôme d'études secondaires en intégrant le secteur de l'éducation des adultes. Lens est, dans cette recherche, le cas typique des participants qui ont déploré le manque de support conjugal dont il a été l'objet au début à New York.

« Au début, je devais faire un premier versement à l'école, c'est mon frère qui m'avait permis de répondre à cette obligation. Par la suite, je devais faire un deuxième versement. J'ai été ainsi auprès de ma femme pour essayer de voir comment elle aurait pu m'aider. Elle m'avait dit catégoriquement qu'elle ne pouvait pas m'aider [...] Elle m'avait invité à me débrouiller personnellement » (Lens).

L'urgence de se trouver les moyens économiques pour gagner leur vie oblige beaucoup de nouveaux arrivants à se diriger prématurément vers le marché du travail. Une décision qui brise souvent leur rêve d'obtenir le diplôme d'études secondaires (DES) ou son équivalent. S'il y en a qui ont déclaré s'être dirigés volontairement vers le marché du travail dans le but de pourvoir à leurs besoins, d'autres ont affirmé avoir été contraints par les membres de leur famille d'accueil de s'y rendre. Prinsa est consciente du fait que ses parents ne voulaient pas qu'elle aille travailler peu après son arrivée à Montréal. Mais, vu que ces derniers ne pouvaient pas lui fournir le strict nécessaire, elle s'était dirigée rapidement vers le marché de l'emploi, ce qui a nui sa persévérance scolaire.

Si certains, comme Prinsa, ont pris eux-mêmes la décision d'aller travailler prématurément, d'autres y ont été contraints par les membres de leur entourage familial d'accueil comme l'illustre Derly.

« En arrivant ici, je pensais que mon grand frère allait m'aider économiquement afin de pouvoir aller à l'école, mais ce n'était pas le cas. C'est vrai que j'habitais chez lui en arrivant, en compagnie de mon autre frère et de ma mère, mais 6 mois après notre arrivée, nous avons dû quitter sa maison pour aller louer notre propre appartement parce que nous n'avions pas aimé les conditions dans lesquelles nous vivions. Il nous avait clairement dit qu'il ne pouvait pas nous aider. »

Outre le fait de vouloir subvenir à leurs besoins personnels, certains de nos participants ont déclaré avoir abandonné le milieu scolaire dans le but de faire face aux besoins économiques de leurs familles. Le souci économique des jeunes et des jeunes adultes nouveaux arrivants haïtiens est d'abord lié aux cas de maladie des parents, à leur incapacité de travailler ou, de façon plus générale, à la précarité des proches au pays d'origine. Aussi, la santé et les conditions de vie des parents, en compagnie desquels ils vivent sur la terre d'accueil, préoccupent énormément les jeunes et les jeunes adultes concernés. Comme en témoigne Derly : « Ma mère aurait pu m'aider à rester à l'école, mais à Montréal elle ne travaille pas, elle est malade. C'est mon autre frère et moi qui la soutenons financièrement ».

La conciliation école-travail représente ainsi un grand défi auquel la grande majorité des nouveaux arrivants haïtiens font face. Le travail à temps partiel prend souvent le dessus et contraint leur cheminement faute de temps et, conséquemment, par manque de motivation, comme l'affirme Simon, un participant de Montréal, en ces termes : « je dors souvent à deux, trois heures du matin. Je dois me lever de très tôt pour aller travailler dans la manufacture et aller à l'école des adultes le soir; ce n'est pas une mince affaire ». Elta a décrit à peu près de la même manière la situation en soulignant le manque de temps et la fatigue qui étaient liés à sa conciliation école-travail.

Les conditions économiques difficiles, évoquées par les participants, ont dans tous les cas comme conséquence la démotivation qui est une prédisposition à l'abandon scolaire.

Capital culturel

Les facteurs associés au capital culturel se regroupent en quatre thèmes à savoir : le soutien académique, le contrôle parental, les renseignements sur la culture et les institutions et la mentalité sociofamiliale.

Le manque de soutien académique des familles d'accueil à l'égard des jeunes et des jeunes adultes nouveaux arrivants haïtiens constitue une lacune considérable qui explique le fait que les élèves concernés vont parfois solliciter de l'aide académique externe. Au début les jeunes et les jeunes adultes sont souvent consternés face au faible soutien académique dont ils sont l'objet. À ce sujet, Prinsa a affirmé n'avoir eu aucun encadrement académique sachant que sa mère monoparentale n'avait pas le niveau pour l'encadrer sur le plan scolaire. Le manque de support académique de la part de la famille d'accueil, a mis souvent les élèves nouveaux arrivants dans l'obligation d'aller chercher de l'aide ailleurs. Cette situation correspond à Ted, mais aussi à un autre participant de Montréal, Derly qui a déclaré ceci :

« Personne dans ma famille ne m'a jamais encadré sur le plan scolaire. Mais, il y a quelqu'un qui habite tout près de chez moi, je l'ai considéré comme mon cousin. Jusqu'à présent, il est parfois là pour m'aider lorsque j'en ai besoin. Il a déjà terminé ses études secondaires. En ce qui concerne ma mère, elle ne sait pas lire, elle ne peut pas m'aider. Mon grand frère, celui qui m'a fait venir ici au Québec, n'a pas de temps pour m'aider ».

Le contrôle scolaire est le deuxième thème relevé dans la rubrique du capital culturel. La présence de ce thème dans cette recherche s'explique par le manque de disponibilité et de responsabilité des familles d'accueil à l'égard des nouveaux arrivants haïtiens. Carl, Mandy, Elta et Ted sont les quatre participants de la recherche qui ont évoqué ce manque de disponibilité et de responsabilité dans la dynamique de leur décrochage scolaire. En effet, les irrégularités observées chez Ted ont poussé la direction de son école à vouloir s'entretenir avec son père pour mieux comprendre la situation, mais c'était en vain. Il n'était pas disponible et n'avait aucune responsabilité en ce qui a trait au fonctionnement scolaire de son fils, selon le témoignage de celui-ci.

« Lorsque les responsables de l'école prenaient un téléphone pour appeler chez moi, on n'avait jamais pu trouver mon père [...] c'est quelqu'un qui ne venait jamais dans les réunions de parents de l'école lorsque les invitations lui avaient été lancées ».

Pour sa part, Elta a dressé un portrait de son père qui n'était guère disponible pour elle. Elle a affirmé que ce dernier avait l'habitude de l'aider parfois dans ses devoirs. Elle a, toutefois, associé le manque de disponibilité de son père au fait qu'il a toujours été au travail.

Beaucoup de familles haïtiennes d'origine immigrée ont une connaissance limitée de la culture et du fonctionnement des institutions du pays dans lequel ils vivent. Cette lacune qui déborde souvent le contexte familial peut influencer négativement l'intégration et la persévérance scolaire des jeunes et jeunes adultes nouveaux arrivants. Ainsi ces derniers sont souvent peu informés quant aux règlements sociaux et au système des droits et devoirs en vigueur dans la société. Les participantes Prinsa et Sentia se sont toutes deux prononcées sur le manque d'informations à leur arrivée, particulièrement quant au programme d'aide financière. Elles affirment qu'elles n'auraient pas décroché si elles avaient été bien renseignées.

Simon et Dady ont mentionné le déficit de leurs familles d'accueil sur le plan culturel, ce qui a été néfaste à leur intégration sociale et à leur persévérance scolaire. En effet, Dady s'est exprimé avec amertume sur le fait qu'il s'était lui-même débrouillé à son arrivée pour maîtriser l'espace dans lequel il a évolué.

« Lorsque j'étais arrivé à New York, c'était à moi de m'arranger, moi-même, pour comprendre la culture et la façon dont fonctionnent le système et les gens. Ce n'est pas facile de trouver ici des gens qui ont du cœur qui sont disposés à vous aider, pour vous faire visiter et comprendre les choses. C'est très rare de trouver un tel encadrement. En arrivant ici, j'ai découvert New York par moi-même. J'avais appris moi-même à prendre le train, à aller un peu partout. Même « Manhattan », tout le monde sait ce que représente Manhattan, c'est une ville que j'avais appris à connaître moi-même. Personne ne m'avait jamais offert de m'amener la visiter » (Dady).

Le dernier thème de la rubrique de capital culturel est la mentalité sociofamiliale qui correspond à des comportements liés à l'identité culturelle, c'est-à-dire qui sont enracinés dans la culture des membres des familles d'accueil. Le désengagement parental, l'autoritarisme parental et la jalousie sociofamiliale constituent les trois sous-thèmes qui résument le témoignage des participants.

Les nouveaux arrivants haïtiens qui ont déjà atteint l'âge adulte à leur arrivée, au Québec ou à New York, sont souvent contraints par les membres de leurs familles d'accueil de se rendre sur le marché du travail précocement. Les participants (Prinsa, Ted

et Alta) considèrent cette manière de penser comme étant préjudiciable à la persévérance scolaire de ceux et celles qui veulent progresser sur le plan socioéducatif. Cette attitude est aux yeux des participants, tant à Montréal qu'à Brooklyn, une perte de valeurs et des prérequis académiques acquis et appris en Haïti.

Aussi, les résultats de cette recherche présentent l'autoritarisme parental comme un comportement qui ferme la porte à la communication efficace entre les jeunes et certains parents haïtiens d'origine immigrée. Ted a critiqué l'attitude de son père qui, quoique toujours indisponible et irresponsable, a souvent tenté de faire preuve d'autoritarisme à son égard.

Enfin dans cette rubrique, la jalousie socio-familiale constitue une attitude négative des personnes de l'environnement familial et socioprofessionnel des nouveaux arrivants. Il s'agit, selon Dady et Lens, des gens qui n'ont pas un niveau intellectuel élevé pour la plupart et qui ont peur que les nouveaux arrivants ne viennent les dépasser sur le plan du progrès socioprofessionnel et économique.

Capital social

Le réseau d'amis et de connaissances des familles d'accueil revêt une importance majeure pour l'intégration et la persévérance scolaire des nouveaux arrivants, d'après le témoignage des participants. Aussi, ils ont souligné l'importance de la mise en place de leur propre structure de relations socioéducatives ou socioprofessionnelles au pays d'accueil. Ce qui nous a amenés à classer les données relatives à la rubrique du capital social en deux thèmes : le réseau social existant et le réseau social du nouvel arrivant.

Le réseau social existant correspond à la structure d'amis et de contacts des familles d'accueil qui a précédé l'arrivée des nouveaux arrivants. Tant à Montréal qu'à Brooklyn, tous les participants ont évoqué le poids de l'absence d'un réseau social solide de leurs familles d'accueil ou de celle de certains de leurs compatriotes et les effets pervers de cette lacune sur leur persévérance scolaire.

Le capital social du nouvel arrivant est vu dans cette recherche empirique comme une arme à double tranchant en ce sens que les personnes qu'il côtoie peuvent influencer son parcours scolaire positivement ou négativement. La faiblesse de l'influence des pairs

et des connaissances de l'environnement socioprofessionnel sur les résultats scolaires a été mentionnée par plusieurs participants, dont Lens, Elta, Dady. Ken et Sentia.

Encadrement institutionnel

La rubrique de l'encadrement institutionnel met en évidence les lacunes de certaines institutions de la société dans la persévérance scolaire des concernés. Elle comprend quatre thèmes : gestion scolaire, gestion de classe, encadrement sociopolitique et l'influence des médias de masse.

Les données sur la gestion scolaire portent sur le rôle des responsables des directions d'école à mettre en place des structures et à adopter des mesures susceptibles de contrer le décrochage scolaire des élèves. Certains décrocheurs ont déploré l'absence d'une éducation interculturelle dans les écoles. Une forme d'éducation qui prend en considération la culture, particulièrement le passé sociolinguistique des élèves immigrants. Prinsa a été choquée, traumatisée parce qu'elle a été orientée vers une classe d'alphabétisation en arrivant. Son traumatisme a été surtout dû au fait que le terme alphabétisation en Haïti concerne l'instruction des personnes qui n'ont jamais été à l'école avant, tandis qu'elle avait déjà réalisé ses études primaires en Haïti. Sa situation a été vécue à peu près de la même façon que Ted suivant l'extrait suivant :

« L'enseignant m'a appelé « tête de cochon ». Une tête de cochon, cela veut dire que tu as la tête dure, tu es têtu, mais au début je n'avais pas cette signification ; je pensais surtout à la réputation de cet animal qu'on appelle cochon en Haïti. Un cochon en Haïti est un animal qui se nourrit de toutes sortes de déchets. Aïe ! Je connais tout ce que mangent les cochons en Haïti et je ne suis pas non plus un cave là, j'ai l'habitude de me regarder dans un miroir, je n'ai pas la tête d'un cochon, ça m'a fait vraiment chier, franchement. »

Les participants ont aussi mis l'accent sur la taille des classes qui empêche les enseignants de bien contrôler les cas d'intimidation et les problèmes de comportement dont Carl a été une vraie victime. Aussi, Simon et Elta ont suggéré la prise en compte des prérequis des nouveaux arrivants dans les tests d'évaluation et de classement au début.

Le thème de gestion de classes a été au centre du témoignage des participants de Montréal. La gestion de l'hétérogénéité des classes et la gestion des comportements difficiles en constituent les deux sous-thèmes. Les données des extraits précédents de Ted et de Prinsa mettent au clair la nécessité pour que les enseignants fassent preuve de

compétence face à certaines variables comme l'état civil, l'appartenance ethnique, etc., qui peuvent rendre difficile la gestion d'une classe.

La gestion des comportements difficiles requiert aussi des compétences spécifiques de la part des enseignants s'ils veulent vraiment œuvrer à la persévérance scolaire des décrocheurs et de leurs camarades. Dans cet ordre d'idées, Ken a exprimé son regret quant à sa mauvaise attitude en classe qui avait eu des effets néfastes sur la persévérance scolaire de ses pairs. Il a également fustigé ses enseignants qui, selon lui, ont été hors de tout contrôle. Il pense que si ses enseignants lui avaient prodigué de bons conseils il aurait changé de comportement et n'aurait pas décroché.

L'encadrement sociopolitique est l'avant dernier thème de la rubrique de l'encadrement institutionnel. Il se rapporte au test de classement et à l'aide sociopolitique. Le test de classement est l'évaluation à laquelle les nouveaux arrivants sont soumis au Québec et à New York. D'après les participants, il serait différent d'une école à l'autre et ne tiendrait pas compte des spécificités des systèmes éducatifs des pays d'origine des élèves en question. Ce qui entraîne généralement le mauvais classement, la frustration, la démotivation voire l'abandon scolaire, comme il a été le cas pour Simon, Sentia et Prinsa. Le mauvais classement a engendré chez les nouveaux arrivants haïtiens de Montréal un sentiment de regret et d'humiliation qui les rend discrets et les pousse à se replier sur eux-mêmes.

L'apport des instances politiques et de certains organismes sociaux établis a aussi été mis en relief par les nouveaux arrivants. Tout en critiquant l'individualisme des gens de leur milieu, Derly, Carl, Sentia, Simon et Elta ont placé l'encadrement sociopolitique sur un même pied d'égalité que l'encadrement familial. Tant à Montréal qu'à Brooklyn, les participants ont presque à l'unanimité attiré l'attention sur l'importance de l'aide socioéconomique des gouvernements dans l'intégration et la persévérance scolaire des nouveaux arrivants haïtiens.

Nonobstant toute leur importance dans le processus d'éducation des sociétés, Derly, Ken et Mandy pensent que les médias de masse ont une grande part de responsabilité dans la décision d'abandon scolaire des jeunes et des jeunes adultes par certains messages qui y sont véhiculés. Si Mandy a fait allusion aux émissions mondaines présentées à la

télévision, Ken et Carl ont, pour leur part, pointé du doigt la musique populaire en provenance des États-Unis. Ken a pris l'exemple d'une vidéo de musique haïtienne titrée « *pale pawòl* » télédiffusée à Montréal dont le message principal banalise l'importance de l'école dans la réussite socioéconomique.

Facteurs spécifiques

Contrairement aux quatre premières rubriques, la rubrique des facteurs spécifiques regroupe les facteurs qui sont associés à ce qu'il y a de singulier dans les expériences d'abandon. Facteurs démographiques, motivation personnelle, lacunes de base, facteurs affectifs, traits de personnalité et problèmes de comportement en sont les six thèmes.

Les facteurs démographiques correspondent à l'âge d'arrivée au pays d'accueil et à celui du retour aux études. Aussi, le sexe des élèves nouveaux arrivants et leur rang dans la fratrie peuvent être déterminants quant à leur responsabilité économique vis-à-vis des leurs proches tant au pays d'origine qu'au pays d'accueil. Les quatre participantes de notre échantillon : Prinsa, Sentia, Elta, Mandy et le participant Simon ont été les plus touchés par ces facteurs.

Une motivation personnelle est un facteur interne d'abandon scolaire, c'est-à-dire qui reflète la volonté du décrocheur. Mandy, Ken et Ted sont alors trois participants de la recherche qui ont tous mentionné, dans un sens ou dans un autre, ce facteur dans leur témoignage. Ils voulaient tous aller travailler pour avoir de l'autonomie financière et vivre leur folie de jeunesse.

Les résultats de la recherche établissent que la majorité des participants qui se sont rendus à l'école secondaire ou au secteur des adultes, tant à Montréal qu'à Brooklyn, afin d'obtenir le DES ou son équivalent, font généralement face à des difficultés en mathématiques. C'est une faiblesse de base qui constitue un facteur d'abandon scolaire pour la plupart des élèves concernés, surtout ceux qui n'ont guère d'encadrement en conséquence, notamment dans le milieu familial. Dady, Derly, Prinsa et surtout Elta ont tous fait état de leur faiblesse en mathématiques. Elta, en particulier, qui avait quitté le milieu scolaire suite à un échec en mathématiques.

Dans le contexte de cette étude, les facteurs affectifs sont caractérisés par les séparations qui peuvent se produire au sein des familles. Ainsi, Ted s'est exprimé sur la

tristesse qu'il a éprouvée plusieurs années après sa migration au Canada à cause qu'il a laissé derrière lui en Haïti sa mère et son grand-père qui l'avaient élevé. Prinsa a aussi déclaré avoir connu plusieurs jeunes d'origine haïtienne au Québec qui ont eu de mauvais rendements scolaires suite au divorce de leurs parents.

Les traits de personnalité représentent le cinquième thème de la rubrique des facteurs spécifiques de la recherche. Mandy et Ted sont deux participants qui se sont prononcés sur l'existence d'un bon réseau social de leurs familles d'accueil respectives. Pourtant, ils ont choisi de ne garder aucun lien avec elles ni de solliciter leur aide, soit pour faire valoir une position ou par préservation de la liberté individuelle. En effet, Ted a déclaré avoir volontairement refusé l'aide de la famille et des proches de son père pour manifester son opposition au fait que son père ne voulait pas que sa mère vienne s'établir avec lui au Canada. Pour ce qui est de Mandy, elle a déclaré s'être volontairement abstenue d'être en contact avec les amis de ses parents dans l'optique de préserver sa liberté individuelle.

Enfin, le thème ayant trait aux problèmes de comportements s'explique par la mauvaise attitude de certains participants à l'école et en classe, ce qui a constitué une entorse à leur persévérance scolaire et à celle de leurs camarades. Ken et Ted sont les deux participants de la recherche qui ont admis avoir eu de mauvais comportements en classe et avoir dérangé les autres élèves voire les enseignants. De son côté, Carl a affirmé avoir été victime du mauvais comportement de ses pairs au secondaire cinq; une intimidation intense qui a pesé lourd dans sa décision d'abandon scolaire.

CONCLUSION

Eu égard à notre but, la recherche a révélé que les facteurs de l'abandon scolaire des nouveaux arrivants haïtiens au Québec et à New York sont associés aux difficultés économiques des familles d'accueil et d'origine des nouveaux arrivants, à la faiblesse culturelle des familles d'accueil, aux limites du réseau social des parents et des nouveaux arrivants eux-mêmes, au manque d'encadrement de l'école et de l'État et à certains facteurs spécifiques. Ces facteurs spécifiques sont au nombre de six à savoir : facteurs démographiques, motivation personnelle, lacunes de base, facteurs affectifs, traits de personnalité et problèmes de comportement.

S'il est certain que la revue de littérature et les modèles explicatifs auxquels nous avons fait référence précédemment nous ont permis de mieux cerner la problématique et examiner la question, ils ne nous ont, toutefois, pas amenés à comprendre toutes les facettes de la dynamique du processus psychosocial de l'abandon scolaire des nouveaux arrivants au Québec et à New York. Les facteurs spécifiques de la recherche qui s'identifient aux thèmes et aux sous-thèmes émergents nous portent à proposer un nouveau modèle dénommé : « Relance scolaire des nouveaux arrivants haïtiens au Québec et à New York ». Ce nouveau modèle qui est une synthèse de notre cadre conceptuel et des résultats de la recherche s'explique à travers cinq concepts : capital économique, capital culturel, capital social, encadrement institutionnel et encadrement psycho-intégrationnel.

L'encadrement psycho-intégrationnel, conceptualisé à partir des facteurs spécifiques de la recherche, devra mettre en relation les faits psychologiques liés aux expériences pré-migratoires des jeunes et jeunes adultes d'origine haïtienne avec certains faits sociaux qui pourront influencer leur vie socioéducative au pays d'accueil. Cet exercice, qui incombera fondamentalement à l'État, à l'école et aux institutions sociales d'intégration, permettra de comprendre les nouveaux arrivants, autrement dit de connaître leurs lacunes et leurs prérequis, leurs rêves, leurs motivations personnelles, leur personnalité, leurs conditions de vie affective, etc., afin de les orienter convenablement sur les plans socioéducatif et socioprofessionnel. Une telle structure d'encadrement requerra le service de plusieurs intervenants notamment des travailleurs sociaux et des psychologues.

Les informations apportées par cette recherche serviront à mieux documenter la thématique du décrochage scolaire des nouveaux arrivants haïtiens au Québec et à New York. Les conclusions pourront être d'une grande utilité pour les chercheurs qui travailleront sur la problématique de la persévérance et de l'abandon scolaire des nouveaux arrivants d'autres groupes ethniques et dans d'autres endroits du monde.

BIBLIOGRAPHIE

Abada, T., et Tenkorang, E. Y. (2009). « Pursuit of University Education among the Children of Immigrants in Canada: the Roles of Parental Human Capital and Social Capital », *Journal of Youth Studies*, vol. 12, n° 2.

Beaud, M. (2006). *L'art de la thèse : Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*, Paris, La découverte.

Bernard, M.-C., Savard, A., et Beaucher, C. (2014). *Le rapport aux savoirs : une clé pour analyser les épistémologies enseignantes et les pratiques de classe*, Québec, CRIRES [En ligne], <http://lel.crires.ulaval.ca/public/le_rapport_aux_savoirs.pdf>, consulté le 9 juin 2016.

Blaud, C. (2001). *La migration pour études*, Paris, Montréal, Budapest, Torino, L'Harmattan.

Bourdieu, P. (1979). *La distinction critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de minuit.

Bourdieu, P., et Passeron, J- C. (1970). *La reproduction : Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Les éditions de minuit.

Bressoux, P. (1994). « Les recherches sur les effets-écoles et effets-maitres », *Revue française de pédagogie*, vol. 108.

Center of the Study of Brooklyn (2010). *Youth in Brooklyn: Demographic, Economic, Education and Risk Behavior Data for Youth Age 7-21*, Moving Mountains, Inc. [En ligne], <www.studybrooklyn.org>, consulté le 10 novembre 2015.

Charlot, B., Bautier, E., et Rochex J. -Y. (1999), *École et savoir dans les banlieues et ailleurs*. Paris, Armand Colin.

Crahay, M. (2000). *L'école peut-elle être juste et efficace ? De l'égalité des chances à l'égalité des acquis*. Bruxelles, De Boeck.

Crahay, M. (2003). *Peut-on lutter contre l'échec scolaire*, Bruxelles, De Boeck.

Fortuny, K., Capps, R., Simms, M., et Chaudry, A. (2009). *Perspectives on Low-income Working Families (Children of Immigrants: National and State Characteristics)*, Washington, the Urban Institute.

Garfinkel, H. (1967). *Studies in Ethnomethodology*, Cambridge, Polity Press.

Goffman, E. (1998). *Les rites d'interaction*, Paris, Éditions de Minuit.

Gouvernement du Québec (1997). *Prendre le virage du succès, Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation*. Québec, Ministère de l'Éducation.

Greenman, E., et Xie, Y. (2008). « Is Assimilation Theory Dead? The Effect of Assimilation on Adolescent Well-being », *Sciences social research*, vol. 37.

Immigration et communautés culturelles Québec (2010). *Portrait statistique de la population d'origine ethnique haïtienne recensée au Québec en 2006*, Québec, Gouvernement du Québec.

Lafortune, G. (2012). *Rapport à l'école et aux savoirs scolaires des jeunes d'origine haïtienne en contexte scolaire défavorisé à Montréal*, Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal.

Lee, E. S. (1966). « A Theory of Migration », *Demography*, vol. 3, n° 1 [En ligne], <www.students.uni-mainz.de/jkissel/Skripte/Lee.pdf>, consulté le 9 juin 2016.

Mc Andrew, M., Ledent, J., Murdoch, J., et Ait-Said, R. (2012). « La réussite scolaire des jeunes canadiens issus de l'immigration », Québec, *Centre Métropolis du Québec : Immigration et métropoles*, n° 47.

Merton, R., K (1968). *Social Theory and Social Structure*, New York, The Free Press.

MELS (2007a). *Décrochage et retard scolaires : caractéristiques des élèves à l'âge de 15 ans (analyse des données recueillies dans le cadre du projet PISA/ EJET)*, Québec, Gouvernement du Québec.

MELS (2007b). *La formation professionnelle et technique au Québec. Un aperçu*, Québec, Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Éducation du Québec (2000). *Indicateurs de l'éducation*, Québec, Bureau de la direction des statistiques et des études quantitatives.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2005). *Des valeurs partagées, des intérêts communs : la pleine participation à la société québécoise des communautés noires*, Québec, Gouvernement du Québec.

Mitchell, N. A., et Bryan, J. A. (2007). « School-Family-Community Partnerships: Strategies for School Counselors Working with Caribbean Immigrant Families », *Professional School Counseling*, vol. 10, n° 4.

Nicolas, G., DeSilva, A., et Rabenstein, K. (2009). « Educational Attainment of Haitian Immigrants », *Urban Educational*, vol. 44, n° 6.

Paillé, P., et Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin (troisième édition).

Portes, A., et Rumbaut, R. G. (1996). *Immigrant American: A portrait*, Berkeley, University of California Press.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (2013). *Apprentissage-Décrochage scolaire* [En ligne], <www.rhdcc.gc.ca>, consulté le 10 novembre 2015.

Ritt, E. (2008). « Redefining tradition: Adult Learners and Higher Education », *Adult Learninig*, vol. 16, n° 1-2.

Rong, X. L., et Brown, F. (2001). « The effects of immigrant generation and ethnicity on educational attainment among young african and caribbean blacks in the United States », *Harvard Educational Review*, vol. 71, n° 3.

Roopnarine, J. L., Krishnakumar, A., Metindogan, A., et Evans, M. (2006). « Links between Parenting Styles, Parent–Child Academic Interaction, Parent–School Interaction, and Early Academic Skills and Social Behaviors in Young Children of English-Speaking Caribbean Immigrants », *Early Childhood Research Quarterly*, vol. 21, n° 2.

Sattin-Bajaj, C. (2009). *Home- School Conflicts and Barriers to the Academic Achievement of Children of Latin American*, New York, Perspective on Urban Education.

Staiculescu, R. (2011). *La persévérance scolaire des adultes (immigrants récents et non immigrants) dans un contexte d'éducation des adultes et de formation continue*, Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal.

Statistique Canada (1995). *Après l'école : résultats d'une enquête nationale comportant les sortants de l'école aux diplômés d'études secondaires âgés de 18 à 20 ans*, Ottawa, Ministère de l'Industrie.

Statistique Canada (2010). *Dictionnaire du recensement de 2006*, Ottawa, Ministère de l'Industrie [En ligne], <www.statcan.gc.ca>, consulté le 9 juin 2016.

Suarez-Orozco, M. M. (1987). « Hispanic Americans: Comparative Considerations and the Educational Problems of Children », *International Migration Review*, vol. 25.

Warikoo, N., et Carter, P. (2009). « Cultural Explanations for Racial and Ethnic Stratification in Academic Achievement: A call for a new and improved theory », *Review of Educational Research*, vol. 79, n° 1.

Weber, M. (1959). *Le savant et le politique*. Paris, Plon.

World Bank (2010). *Haiti Remittances Key to the Earthquake Recovery* [En ligne], <www.worldbank.org>, consulté le 10 novembre 2015.

Xie, Y., et Greenman, E. (2011). « The Social Context of Assimilation: Testing Applications of Segmented Assimilation Theory », *Sciences social research*, vol. 40 [En ligne], <www.sciencedirect.com>, consulté le 30 mars 2016.

**POLITIQUES PUBLIQUES, PERCEPTION ET
EXCLUSION SOCIALE: RÉFLEXIONS THÉORIQUES ET
PERSPECTIVE SUR LES DÉFIS LIÉS À L'INTÉGRATION
DES IMMIGRANTS**

DISCOURS DE SÉCURITISATION DE L'IMMIGRATION AU CANADA: ÉTUDE DE LA PRESSE, 1998-2015

Elsa Vigneau, Maîtrise, Études politiques appliquées, Université de Sherbrooke

INTRODUCTION

Au Canada, on observe, depuis la fin de la guerre froide, mais surtout depuis le 11 septembre 2001, une tendance au renforcement des contrôles frontaliers et au resserrement des conditions d'accès à l'asile (Massie, 2005; Bourbeau, 2015; Dufour et Forcier, 2015). L'immigration, auparavant abordée sous un angle économique ou humanitaire – voire identitaire – est de plus en plus appréhendée comme un défi sécuritaire (Ibrahim, 2005; Haince, 2011; Bourbeau, 2013; Antonius, Labelle et Rocher, 2007).

Plusieurs modifications législatives intervenues au courant des dernières années – les plus notables étant la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* de 2002 et la *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada* de 2012 – témoignent en effet d'une volonté de « sécuriser » le Canada face aux menaces que pourraient comporter les migrations internationales.

La présente recherche, reprenant la notion de sécuritisation développée par l'École de Copenhague des études de sécurité, s'intéresse au processus d'émergence et à l'évolution de cette représentation sécuritaire de l'immigration au Canada. Elle entend, par une analyse de contenu essentiellement quantitative, décomposer le discours de trois journaux de masse canadiens – *La Presse*, *The Globe and Mail* et *le National Post* – pour y mesurer la prévalence relative de quatre métarécits sur l'immigration que sont les considérations sécuritaires, économiques, identitaires et humanitaires. Cette communication fait état des résultats préliminaires obtenus pour l'un des quotidiens à l'étude – *La Presse* – pour la période 1998-2015.

Afin de poser les bases – théoriques et méthodologiques – de cette étude, nous définirons dans un premier temps la sécuritisation, pour ensuite introduire les questions et objectifs à la source de notre démarche et présenter notre devis de recherche. Dans un deuxième temps, les résultats empiriques recueillis seront présentés et discutés, en

commençant par les fréquences globales des différents discours-type, puis l'évolution temporelle de ceux-ci.

Les études constructivistes critiques de la sécurité et la notion de sécuritisation

Le champ des études de sécurité, qui s'est institutionnalisé comme un sous-champ des Relations internationales au courant des années 1970, est d'abord dominé par l'approche réaliste et, dans un contexte de guerre froide, s'intéresse principalement aux questions de sécurité nationale et aux enjeux relatifs à la nature des conflits et des guerres (D'Aoust, Grondin et Macleod, 2007). La fin de la guerre froide s'accompagne d'une remise en cause de ce paradigme dominant par les approches constructivistes et critiques, qui, face à la conception essentialiste de la sécurité des approches traditionnelles, vont réaffirmer le caractère construit et relationnel de la sécurité. Dans cette perspective, la gestion sécuritaire d'un enjeu – et par le fait même sa sortie du champ de la politique ordinaire – repose sur une sélection du risque (Dominique-Legault, 2013) qui est en elle-même subjective et politiquement normative (Balzacq, 2011). En effet, parmi l'abondance des menaces potentielles à l'existence humaine, l'importance accordée à une source d'insécurité plutôt qu'à une autre – et la discrimination entre une menace normale et une menace existentielle¹ – est issue d'un processus définitionnel.

D'abord élaborée par Barry Buzan, Ole Waever et Japp De Wild, la sécuritisation désigne le processus par lequel un objet *a priori* sans charge sécuritaire particulière est – via l'exercice d'un acte de langage (*speech act*) – transformé en enjeu de sécurité. Ce faisant, elle emprunte à Austin la notion d'acte de langage :

« Le processus de sécuritisation est ce qui est appelé en théorie du langage un acte de langage. Il n'est pas intéressant comme un signe référant à quelque chose de plus réel; c'est l'énonciation elle-même qui est l'acte. En disant les mots, quelque chose est fait (comme parier, promettre, nommer un bateau) » (Buzan, Waever et De Wild, 1998).

Dans cette perspective, le discours de sécurité est performatif et objective la réalité: il ne fait pas que dire; en disant, il fait. Il s'agit donc d'une définition de la sécurité comme autoréférentielle, au sens où c'est en disant « sécurité » qu'on crée l'objet sécurité, et,

¹ Par menace exceptionnelle, nous entendons ici une menace à la survie de l'objet référent de l'activité de sécurité. Selon les mots de Rita Floyd, “*to present an issue as an existential threat is to say that : "If we do not tackle this problem, everything else will be irrelevant (because it will not be here or we will not be free to deal with it in our own way)"*” (Floyd, 2007). Cette urgence, ou *sense of critically*, est en effet, selon Thierry Balzacq (2011), l'un des éléments centraux de la sécuritisation.

d'autre part, comme le construit d'une relation intersubjective entre un agent et une audience. En effet, pour que l'on puisse dire qu'il y a véritablement eu sécuritisation, la représentation d'un objet comme posant une menace sécuritaire doit avoir été acceptée comme « vraie » par une audience significative. De même, tous les agents ne sont pas également susceptibles de formuler un acte de langage efficace. La sécuritisation est le fait d'agents dits « sécurisateurs », d'agents « investis de la qualité d'énoncer ce qui nous fait peur et la hiérarchie des priorités » en raison du pouvoir symbolique de création du sens qui leur est imparti par leur position d'autorité (Bigo, 1998). De manière générale, on reconnaît trois types d'agents sécurisateurs principaux : les agents politiques, les agents bureaucratiques – ou professionnels de la sécurité – et les agents médiatiques.

En somme, nous retenons ici les contributions d'un courant se revendiquant d'une « théorie sociologique de la sécuritisation » (Balzacq, 2011) et appréhendons la sécuritisation comme le processus discursif et non discursif, intentionnel ou non intentionnel, par lequel un objet – ici l'immigration – vient à être perçu comme constituant une menace existentielle nécessitant le recours à des pratiques de défense et de contrôle (Bourbeau, 2015). En ce sens, nous considérerons le discours, la pratique et le contexte comme les trois éléments constitutifs du processus de sécuritisation.

Questions et objectifs de recherche

La notion de sécuritisation a, depuis la publication de *Security : A New Framework For Analysis*, suscité d'abondants développements théoriques et empiriques. Les études de sécuritisation se sont penchées sur plusieurs thématiques, dont notamment celle de l'immigration. Au Canada, la littérature empirique sur la sécuritisation de l'immigration s'est intéressée autant à étudier les changements intervenus en termes de pratiques sécuritaires (Antonius, Labelle et Rocher, 2007; Nakache, 2013; Silverman, 2014; Haince, 2011; Bourbeau, 2011) qu'au discours les accompagnants, qu'il s'agisse du discours institutionnel (Bourbeau, 2015) ou médiatique (Bauder, 2008b; Bradimore et Bauder, 2010; Ibrahim, 2005; Bourbeau, 2015).

Cette étude, qui s'inscrit dans le cadre plus vaste d'un projet de mémoire de maîtrise, entend apporter une contribution empirique, quantitative et longitudinale à l'étude du processus de sécuritisation de l'immigration à l'œuvre au Canada. Elle adresse les questions suivantes : Quelle place le discours de sécurité occupe-t-il au sein du

discours médiatique canadien sur l'immigration? Les médias écrits canadiens présentent-ils de façon croissante l'immigration comme une préoccupation de sécurité publique pour le Canada? Ce faisant, elle entend d'une part tester la thèse de l'intensification suggérée par la littérature (Antonius, Labelle et Rocher, 2007; Bourbeau, 2011; Tolazzi et Masserati, 2009; Massie, 2005; Ibrahim, 2005), selon laquelle le discours de sécuritisation occuperait, depuis les années 1990, mais surtout depuis 2001², une part relative croissante du discours médiatique sur l'immigration et, d'autre part, questionner le rôle des médias comme agents « sécurisateurs ». Elle porte en outre l'objectif connexe d'observer si la sécuritisation procède davantage d'un processus linéaire ou de moments d'exceptions (Bourbeau, 2014).

Pour ce faire, il s'agira donc de mesurer la part relative occupée par le discours sécuritaire au sein de la couverture médiatique sur l'immigration afin de vérifier s'il y a croissance de celle-ci, et ce, par rapport à celle occupée par les autres candidats au statut de discours dominant que sont les considérations économiques, identitaires et humanitaires (Bauder, 2008b; Buonfino, 2004; Ceysan et Tsoulaka, 2002).

Devis de recherche

Cette recherche opère une analyse de contenu thématique sur l'ensemble des articles publiés par *La Presse* entre 1998 et 2015 ayant pour thème l'immigration à destination du Canada. Elle présente une analyse quantitative de la fréquence de quatre discours-type sur l'immigration, nous permettant de tenir un propos sur la prévalence relative de ceux-ci sur une période chronologique de 18 ans. Pour chaque année de la période étudiée, il s'agit donc de calculer quelle proportion des articles tiennent des propos appartenant au registre de nos quatre discours-type, puis de comparer les années entre elles afin de voir à quels moments le discours de sécurité a vu son importance relative croître, et si, dans l'ensemble, il occupe une portion grandissante du traitement médiatique. Chaque article a été systématiquement lu et codé selon la présence ou l'absence de nos discours-type et des deux formes – positive ou négative – que chacun de ceux-ci peut adopter, sur la base

² On retrouve en effet dans la littérature cette idée que le 11 septembre constitue un moment clé du processus de sécuritisation de l'immigration. Il aurait provoqué une intensification et une accélération du phénomène de sécuritisation; ce serait à partir de 2001 qu'une logique sécuritaire se serait imposée dans le discours comme dans la pratique, supplantant les discours économiques et humanitaires, au détriment de la tradition humanitaire canadienne.

des instructions de codage déclinées dans le Tableau 1. Dans un souci d'assurer la fiabilité et l'uniformité du codage, le codage en cours a été régulièrement confronté au codage fait pour les années précédentes. Un échantillon de 20 articles a par ailleurs été codé indépendamment par deux codeurs différents – l'auteur de cet article et une collaboratrice externe ayant reçu les mêmes instructions. La correspondance intercodeurs, calculée selon la méthode de Krippendorff (2011), était de 0,72³ sur les quatre variables principales, ce qui est satisfaisant étant donné le peu de consignes données.

Tableau 1 : Instructions de codage pour les variables

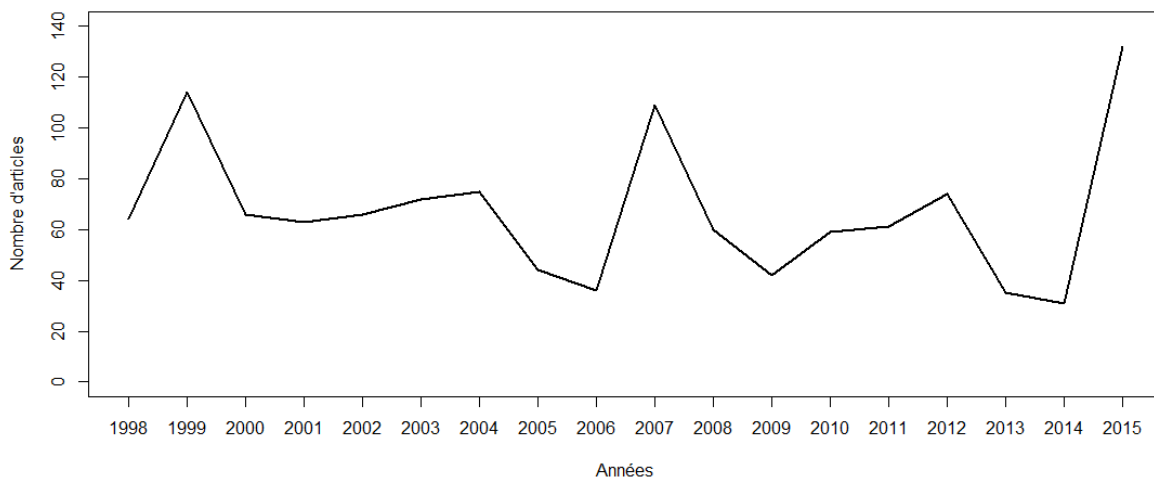
Discours de sécurité publique	L'immigration est-elle abordée sous l'angle de la sécurité publique? Positif Fait-on un lien entre immigration et risque sécuritaire? Est-il question des mesures sécuritaires/coercitives mises en place? Fait-on un lien entre immigration et terrorisme, criminalité ou santé publique? Fait-on le récit de crimes impliquant un ou des immigrants? Utilise-t-on des notions appartenant au registre criminel (détention, arrestation, illégalité, trafic, fraude)? Négatif Y-a-t-il négation explicite du lien entre immigration et insécurité? Les mesures sécuritaires sont-elles présentées comme indésirables ou inefficaces?
Discours économique	L'immigration est-elle abordée d'un point de vue économique? Positif Présente-t-on l'immigration comme un atout économique pour le Canada? Est-il question du marché du travail, de besoin de main-d'œuvre, de croissance, d'expansion de la population active, de démographie, de programmes ou politiques pour attirer des travailleurs ou investisseurs? Négatif Souligne-t-on les désavantages ou difficultés économiques associées à l'immigration? L'immigration est-elle présentée comme un coût ou un fardeau pour les finances publiques? Est-il question de chômage, d'aide sociale, d'économie informelle?
Discours identitaire	L'immigration est-elle appréhendée sous l'angle de l'identité ou de la culture? Positif Présente-t-on le multiculturalisme, la pluralité ou la diversité comme une richesse? Souligne-t-on les apports culturels des immigrants, leur contribution et appartenance à la société canadienne? Négatif L'immigration est-elle présentée comme une menace, un défi ou un problème pour l'identité canadienne ou la cohésion sociale? Est-il question de la mauvaise intégration culturelle des immigrants?
Discours humanitaire	Tient-on un propos humanitaire sur l'immigration? Positif Est-il question des droits et libertés des immigrants? Fait-on mention des risques sécuritaires encourus par les immigrants? Est-il question des guerres, de conflits, de la violence, des crises humanitaires ou de la répression politique dans leur pays d'origine? Y-a-il expression d'une responsabilité morale à l'accueil? Est-il question de compassion, de charité, de solidarité, d'équité ou de justice? Négatif Y-a-t-il négation de l'existence d'un devoir moral ou d'un besoin d'aide réel?

³ Il s'agit ici du degré d'entente moyen, obtenu en calculant la moyenne des coefficients de fiabilité obtenus pour chacune des quatre variables. Sur le même échantillon, l'accord observé (qui correspond au nombre d'unités sur lesquels les codeurs concordent divisé par le nombre total d'unités) était de 86%. Ce dernier ne prend cependant pas en compte l'accord attendu, c'est-à-dire la possibilité que la concordance soit attribuable au hasard. L'alpha de Krippendorff est le coefficient pondéré le plus largement utilisé. Il prend en compte à la fois l'accord observé, l'accord attendu et l'effet de la prévalence variable des valeurs. Selon la convention, 0,67 constitue le minimum pour juger l'accord inter-juges satisfaisant, mais il est généralement désirable d'obtenir un résultat excédant 0,80.

Corpus

Le corpus à l'étude consiste en 1202 articles parus dans *La Presse* entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 décembre 2015 et disponibles en format électronique. Le choix de l'année 1998 comme point de départ, qui repose d'abord sur des considérations d'ordre pratique, notamment sur la volonté de couvrir la période avant et après le 11 septembre 2001 ainsi que de conserver une année contrôle avant le moment fort identifié en 1999, se justifie avant tout parce que c'est en 1998 que s'amorce une période de remise en question en vue d'une réforme de la *Loi sur l'immigration* de 1976 avec la publication du rapport du groupe consultatif sur la révision de la législation en matière d'immigration : *Au-delà des chiffres : l'immigration de demain au Canada*. La discussion publique s'articule autour de l'idée d'une « crise structurelle » du système d'immigration canadien, se caractérisant, entre autres, par de trop longs délais de traitement des dossiers comme de renvoi des personnes jugées inadmissibles. Le choix du journal à l'étude, pour sa part, repose sur des critères de lectorat et de focus, *La Presse* étant le quotidien canadien de langue française le plus lu, avec un tirage hebdomadaire moyen de 1 500 269 exemplaires en 2013 (Journaux canadiens : 2). En outre, même si principalement distribuée au Québec, *La Presse* est accessible dans tout le Canada. Les articles ont été recueillis via la banque de données eureka.cc. Il s'agit de l'intégralité des articles, éditoriaux, chroniques et courriers des lecteurs contenant dans leur titre ou paragraphe introductif les mots clés « migrant-e-s », « migration-s », « immigrant-e-s », « immigration », « réfugié-e-s », « demandeur-s d'asile » et « nouveaux arrivants ». Une lecture préliminaire a ensuite permis d'identifier et de retenir exclusivement les articles traitant effectivement d'immigration à destination du Canada – que ce soit avant, pendant ou après la migration⁴. Les articles de nouvelles internationales ont de ce fait été exclus de l'échantillon final.

⁴ Nous considérerons donc ici comme ayant pour thème l'immigration aussi bien les articles traitant d'immigrants reçus, de réfugiés, de demandeurs d'asile, de travailleurs étrangers temporaires que ceux portant sur les politiques d'immigration canadiennes.



Graphique 1 : Taille de l'échantillon

La taille de la couverture médiatique de l'immigration est variable d'une année à l'autre, la moyenne étant de 67 articles par année, avec un minimum de 31 articles en 2014 et un maximum de 131 articles pour l'année 2015. Pour des fins de comparaison, les fréquences annuelles devront donc être comptabilisées en termes de pourcentage du total des articles retenus, nous permettant de répondre aux questions suivantes : Quel discours-type a été évoqué le plus souvent dans la couverture médiatique sur l'immigration? L'a-t-il été de façon constante sur la période?

Résultats

Discours médiatique sur l'immigration : portrait global

Le corpus étudié comprenait bel et bien nos quatre discours-type. Les questions des contributions économiques des immigrants, de l'impact identitaire de l'immigration, des impératifs humanitaires à l'ouverture des frontières tout comme de l'impératif sécuritaire associé à l'accueil d'immigrants structurent le discours médiatique canadien tel qu'il s'exprime dans les pages de *La Presse*. Le Tableau 2 illustre le nombre et la proportion d'articles abordant chacun de ces récits-type sur l'immigration. Le thème le plus récurrent renvoie aux considérations économiques, suivi de près par le discours humanitaire et le discours sécuritaire, et enfin, moins fréquent, l'enjeu identitaire. La colonne « Aucun » comptabilise le nombre d'articles n'adressant aucun des quatre discours. Les thèmes résiduels les plus saillants sont ceux du partage des compétences entre les paliers de

gouvernance fédéral, provincial et municipal, des modalités de gestion de l'intégration – notamment en ce qui a trait aux programmes de francisation et à la reconnaissance des diplômes professionnels – et, enfin, les enjeux de l'encadrement de la profession de consultant en immigration et du processus de nomination des commissaires de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR).

Tableau 2 : Fréquence totale des quatre discours-type

	<i>Sécuritaire</i>	<i>Économique</i>	<i>Identitaire</i>	<i>Humanitaire</i>	<i>Aucun</i>
Nombre d'articles	342	382	211	357	273
% du total des articles	28,5	31,8	17,6	29,7	22,7 ⁵

Le discours économique, présent dans 31,8% des articles, constitue le discours dominant pour l'ensemble de la période. Celui-ci regroupe plusieurs formes de mise en discours. Le discours d'économisation positive, qui représente 58,3% des articles contenant un discours économique, s'articule autour des questions de l'apport de l'immigration en matière de croissance économique et démographique. Il fait fréquemment mention du Programme d'immigrant-investisseur et du Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET), ainsi que des besoins de main-d'œuvre dans certains secteurs précis. Ce discours est en outre souvent exprimé par des agents économiques tels que des chambres de commerce, des PDG de grandes entreprises ou des banques. La forme négative du discours économique, quant à elle, représente 51,6% du discours économique. Elle s'exprime principalement par la mise en évidence des coûts élevés associés à l'accueil des immigrants et réfugiés, du fardeau qu'ils représentent pour les services publics – principalement de santé – ainsi que de leur dépendance de l'aide sociale. On observe en outre, depuis 2009, la montée d'un discours plus ambivalent faisant la promotion d'un ajustement des niveaux d'immigration selon la conjoncture économique et les besoins à court terme du marché du travail.

Le discours humanitaire est évoqué dans 29,7% des articles parus dans *La Presse* entre 1998 et 2015. Ce discours, qui prend dans la grande majorité des cas (96,4%) une

⁵ Noter que la somme de l'occurrence des différents discours-types excède le nombre total d'articles dans le corpus puisque différents discours-types peuvent être simultanément présents dans le même article.

forme positive en ce qu'il est structuré par les notions de vulnérabilité et de devoir d'accueil, se manifeste généralement via des récits individuels et histoires de vie. Sa forme négative, qui représente seulement 7% du discours humanitaire total, s'articule autour de la notion de « faux réfugiés » et connaît son plus haut niveau en 2012-2013, alors que le discours officiel entourant l'adoption de la *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada* de 2012, relayé par *La Presse*, portait les réfugiés comme des « abuseurs » ou « fraudeurs » potentiels. Il s'accompagne aussi de l'idée que l'accueil de réfugiés relève non pas d'une responsabilité morale ou légale, mais de la « générosité » du pays d'accueil. L'année 1998 nous fournit par ailleurs un bon exemple de discours humanitaire négatif avec un éditorial de Lysanne Gagnon du 7 mars qui affirme que :

« Le système actuel grève les finances publiques, favorise les faux réfugiés au détriment des vrais réfugiés, et fait du Canada la risée de l'opinion internationale. Le Canada, et tout particulièrement le Québec, ont besoin d'immigrants, mais un pays n'est pas un presbytère. Ce qui doit guider un politique d'immigration n'est pas la compassion, mais l'intérêt du pays – exception faite, évidemment, de l'accueil des réfugiés (les vrais) conformément à la Convention de Genève » (Gagnon, 1998).

Le discours sécuritaire, au troisième rang en termes de fréquence globale, est tout de même présent dans plus du quart des articles traitant d'immigration et occupe en ce sens une part non négligeable de la couverture médiatique faite par *La Presse* de l'enjeu migratoire au Canada. Le discours sécuritaire négatif, qui procède à une négation de la nature sécuritaire de l'immigration, ou, de façon localisée, du risque représenté par certains individus ou groupes d'individus, représente 16,4% des articles contenant un discours sécuritaire, alors que le discours sécuritaire positif en constitue la forte majorité avec 87,4%.

Le discours identitaire, qui occupe 17,6% de la couverture médiatique globale de l'enjeu, renvoie principalement à des enjeux propres à la réalité politique québécoise, ce qui nous permet d'appréhender qu'il sera considérablement moins élevé dans les journaux anglophones. À l'image du discours économique, ce type de mise en discours est lui aussi divisé assez également en deux ensembles conceptuels renvoyant à des argumentaires opposés; le discours identitaire positif, qui représente 61,6% de ce sous-ensemble, et le discours identitaire négatif qui en représente 49,2%.

Analyse temporelle : l'évolution du discours

Dans un deuxième temps, nous nous sommes intéressés à la variation dans le temps de la part relative occupée par les différents discours-type, calculée en termes de pourcentage du nombre total d'articles retenus pour chaque année. Une telle démarche permet l'obtention de données annuelles pouvant être aisément comparées entre elles puisqu'exprimées sous forme de ratio. La fréquence absolue comporte néanmoins un intérêt propre et nous y reviendrons ponctuellement, en ce qu'elle permet de tenir compte du niveau d'attention total reçu par l'enjeu.



Graphique 2 : Fréquence relative des discours-type par année

D'abord, pour ce qui est du discours sécuritaire, qui nous intéresse spécialement ici, nous devons dès lors infirmer la proposition selon laquelle il y aurait croissance progressive de la part occupée par celui-ci depuis le 11 septembre 2001. Le 11 septembre a eu une répercussion dans le discours, mais celle-ci apparaît comme assez limitée dans le temps; s'il atteint en 2001 le niveau record de 49,2%, on voit dès 2002 la part occupée par le discours sécuritaire décroître, au profit des discours économique et identitaire. En outre, non seulement l'évolution du discours sécuritaire n'emprunte pas de trajectoire linéaire, mais la tendance globale serait plutôt à une très faible baisse. Il importe aussi de souligner la croissance soutenue de la part occupée par le discours sécuritaire de 1998 à 2001, période pendant laquelle le discours sécuritaire occupe déjà une part considérable du discours sur l'immigration. En termes de nombre absolu, le discours sécuritaire est

d'ailleurs plus élevé en 1999 qu'en 2001. L'année 1999 est en effet marquée par l'arrivée de 599 migrants chinois par bateau, qui sont fortement associés à la criminalité et présentés comme une menace potentielle à la sécurité du Canada. Aussi marquée par l'accueil de 5000 Kosovars, elle illustre bien le traitement différencié que subissent les migrants présélectionnés, qui sont cadrés de façon exclusivement humanitaire et économique, et ceux demandant l'asile après une arrivée irrégulière en sol canadien. L'année 2000 est elle aussi caractérisée par une assez forte présence du discours sécuritaire, notamment avec la publication d'un rapport du Vérificateur général concluant que les contrôles de sécurité représentent un risque pour la sécurité des Canadiens:

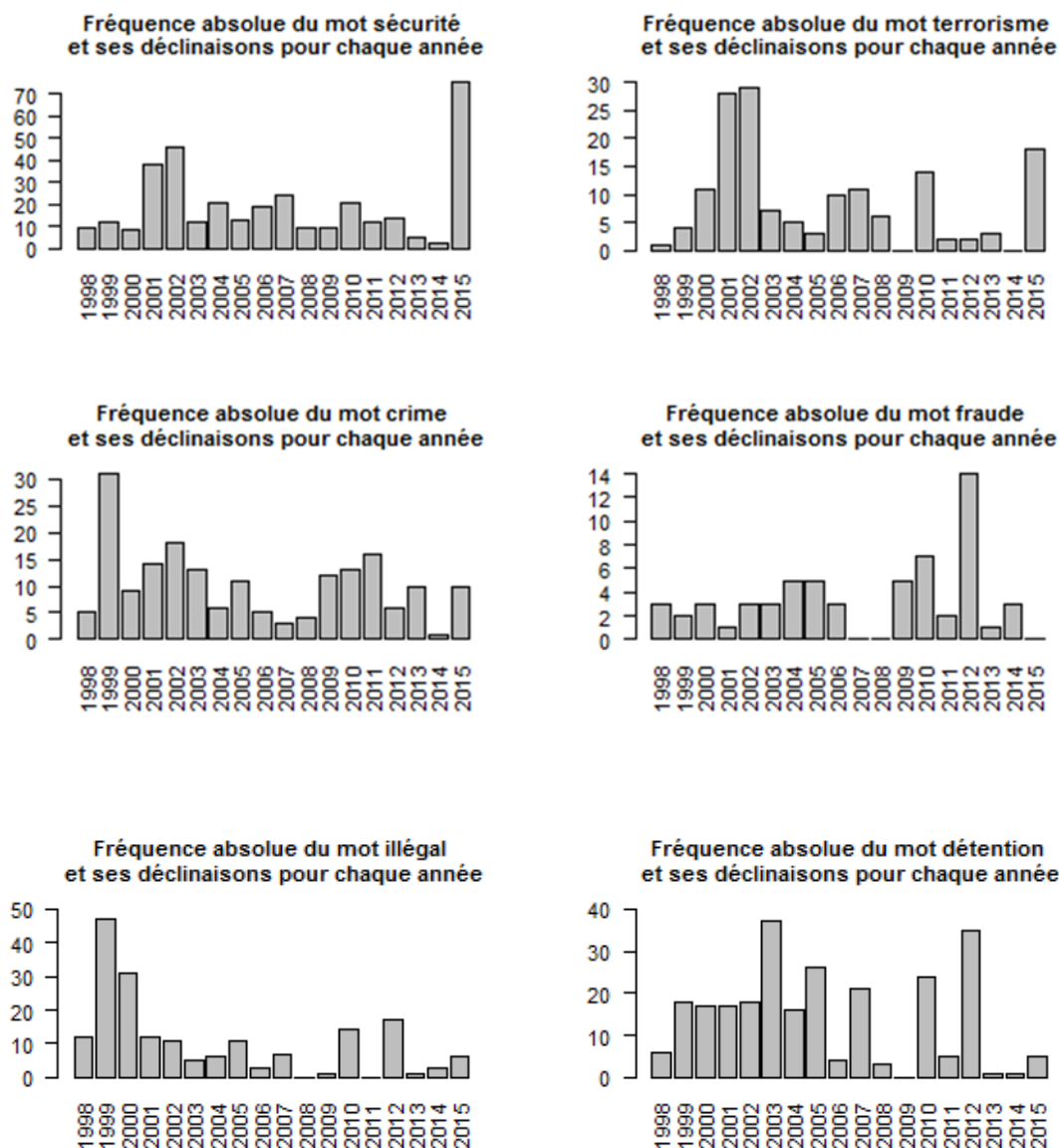
« Les lacunes de l'immigration font aussi courir des risques aux Canadiens, ajoute M. Desautels. D'abord, les contrôles de sécurité sont trop souvent bâclés, quand contrôle il y a. La vérification du passé criminel des candidats est insuffisante et trop souvent basée sur la seule bonne foi des candidats immigrants ou sur des documents de police douteux, révèle le rapport du vérificateur général » (*La Presse*, 12 avril 2000).

Il est aussi question du danger pour la santé publique que pourraient représenter les immigrants, avec la discussion de l'idée d'imposer des tests de dépistages et d'empêcher l'entrée au Canada aux individus ayant le VIH-Sida ou l'hépatite B. Après le sommet atteint en 2001, qui est l'année de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et des attentats du 11 septembre, il faut d'ailleurs attendre jusqu'en 2010 pour voir la part relative du discours sécuritaire dépasser les niveaux de 1999 et 2000, avec une fréquence de 35,6%. Cette hausse temporaire – qui s'ensuit du plus bas niveau en 2011 – est attribuable aux discussions entourant l'arrivée du MV Sun Sea, bateau transportant 490 migrants d'origine sri lankaise qui ont rapidement été dépeints par les autorités – et, incidemment, par les médias – comme des membres potentiels de l'organisation terroriste des Tigres tamouls et par l'annonce d'un projet de réforme du système d'admission des réfugiés porté par une volonté de préserver l'« intégrité » de celui-ci suite à une augmentation présumée des demandes frauduleuses. Cet extrait d'un article du 30 mars 2010, qui combine discours économique négatif et discours sécuritaire positif, illustre bien le discours dominant pour cette période :

« Pour justifier cette réforme, le ministre de l'Immigration, Jason Kenney, a cité hier l'exemple de la Hongrie, d'où proviennent, a-t-il dit, un nombre important de demandes frauduleuses faites dans le but de frauder l'aide sociale au profit du crime organisé. "Notre système est victime d'abus à grande échelle", a-t-il dit hier » (De Grandpré, 2010).

Les événements de 2010 sont aussi l'occasion d'un discours de sécuritisation de l'immigration clandestine, qui est associée à la traite des personnes et dépeinte comme un « crim[e] méprisabl[e], illéga[l] et dangereux » (*La Presse*, 2010). Un nouveau pic s'observe ensuite en 2012 – année d'adoption de *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* – alors que des propos sécuritaires sont tenus dans 40,5% des articles. Il est aussi question de coupes dans le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), qui, bien que dénoncées dans *La Presse*, sont aussi l'occasion d'un discours cadrant les revendicateurs du statut de réfugiés comme représentant un fardeau pour les contribuables canadiens, tout en bénéficiant de meilleurs soins de santé que ceux-ci. Enfin, le discours de sécurité publique peut être identifié dans 34,4% des articles en 2015, année se caractérisant par la mise à l'agenda politique – et médiatique – de la question des réfugiés issus de la guerre civile syrienne. En nombre absolu, c'est d'ailleurs l'année 2015 qui totalise le plus grand nombre d'articles traitant de considérations sécuritaires, mais ceux-ci sont dilués par la forte attention médiatique générée par l'enjeu de l'accueil des réfugiés syriens.

Une analyse lexicométrique, qui nous permet d'observer la fréquence d'occurrence de certains mots au sein de ce corpus de textes, vient appuyer les constats déjà dressés.



Graphique 3 – Occurrence des mots sécuritaires de 1998 à 2015

La répartition des termes sécurité et terrorisme, dont la fréquence est élevée en 2001, 2002 et 2015, témoigne de l'importance prise par les considérations sécuritaires – principalement les menaces d'ordre terroristes – au sein des articles publiés par *La Presse* sur la question de l'immigration canadienne dans les suites immédiates des attentats de 2001 et lors de la « crise » des réfugiés syriens de 2015. Le mot « crime », par sa forte occurrence en 1999, confirme quant à lui l'existence du discours sécuritaire sur l'immigration pré-11 septembre, bien que davantage axé sur les risques associés à la

criminalité transnationale. En plus, la forte occurrence du mot fraude en 2012 illustre bien la teneur du discours précédant l'adoption de la *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada*.

L'occurrence des mots « illégal » et « détention », termes qui font tous deux allusion au registre du droit criminel et procèdent en ce sens, par leur usage répétitif, de ce que Delphine Nakache (2013) qualifie d'une tendance à la « criminalisation » de l'immigration, sont particulièrement significatifs. La caractérisation de certains individus ou groupes comme « illégaux » témoigne d'une transposition du caractère « illégal » de l'arrivée au migrant lui-même, qui a pour effet d'instaurer une présomption de criminalité envers celui-ci. Certains termes peuvent, en outre, par leur charge symbolique forte, induire une perception de dangerosité envers le migrant. C'est le cas de la détention, mentionnée de façon régulière dans les articles traitant de demandeurs d'asile, qui – tout comme le recours à des termes comme « arrêté », « appréhendé », « menotté » et « incarcéré » - évoque un raisonnement circulaire : « les migrants peuvent être des criminels, nécessitant la détention; les migrants doivent être des criminels, parce qu'ils sont détenus » (Mountz, 2013 : 517). Comme en témoigne le Graphique 3, l'usage du terme « illégal » est particulièrement élevé en 1999, 2000, 2010 et 2012 ce qui illustre une posture canadienne plutôt réfractaire aux *boat people*.

Une analyse factorielle sur les quatre variables principales permet en outre d'observer une covariance entre les discours sécuritaire et humanitaire, d'une part, et les discours économique et identitaire de l'autre. Il existe par ailleurs une corrélation moyenne – et positive – entre les discours sécuritaire et humanitaire, que ce soit au niveau des articles ($r = 0,20$) ou des fréquences agrégées par année ($r = 0,49$). Ces deux derniers sont d'autre part corrélés négativement avec les discours identitaire et économique, qui semblent relever de considérations différentes. Ces couples de discours-type sont en effet fréquemment présents conjointement au sein des mêmes articles, où ils tiennent le rôle d'arguments opposés. Ce sont d'ailleurs principalement les demandeurs d'asile – sujets référents par excellence du discours humanitaire – qui sont l'objet du discours – et des pratiques – de sécuritisation de l'immigration au Canada.

CONCLUSION

En somme, les analyses partielles exposées ici nous permettent de dresser plusieurs constats. D'abord, la fréquence du discours de sécurité déjà assez élevée avant le 11 septembre 2001 et l'absence d'augmentation durable de la part relative occupée par celui-ci par la suite contredisent l'hypothèse d'un changement majeur dans le discours après 2001, du moins sur le plan quantitatif. Manifestement, le discours sécuritaire sur l'immigration, tout comme l'association discursive entre immigration et terrorisme, est antérieur au 11 septembre 2001. Nous reprendrons donc ici les mots de Tolazzi et Maserati (2009 : 14), qui rappellent « le danger qu'il peut y avoir à utiliser le 11 septembre comme une grille de lecture universelle ». De plus, contrairement à nos attentes, il ne semble pas y avoir de croissance progressive de la part occupée par le discours de sécurité, même si celui-ci occupe une part considérable du discours médiatique sur l'immigration. En outre, ces résultats préliminaires nous indiquent que, pour ce qui est de *La Presse* à tout le moins, le phénomène de sécuritisation ne semble pas se manifester de façon linéaire. Le discours de sécurité dans les médias suit plutôt une trajectoire saccadée et paraît être fortement dépendant d'éléments contextuels ponctuels. Notre analyse vient en ce sens appuyer les résultats obtenus par Maggie Ibrahim (2005) et Ashley Bradimore et Harald Bauder (2010) en démontrant que les années 1999, 2009 et 2010 – marquées respectivement par l'« été chinois de 1999 » et l'arrivée des deux bateaux tamouls – comportent bel et bien un niveau élevé de sécuritisation en comparaison aux autres années. On peut enfin constater que *La Presse*, tout en favorisant de manière générale un discours favorable à la libéralisation l'immigration, va, en relayant les propos de différents agents, reproduire et diffuser implicitement une représentation sécuritaire de l'immigration et créer, par cette articulation répétée, une association, un « continuum d'insécurité » (Bigo, 2009), entre réfugiés, immigrants « illégaux », criminalité transnationale, risque sanitaire, fraude et terrorisme.

Enfin, on observe – transcendant l'ensemble de la période à l'étude – la permanence d'une opposition dichotomique entre immigrant « désirable » et immigrant « indésirable⁶ » (Bauder, 2008a; Haince, 2011); la variation du discours public

⁶ Chez Haince, cette dichotomie est exprimée par deux catégories polarisées : l'immigrant comme « commodité » et l'immigrant comme « menace ».

s'exprimant par les divers « visages » pris par cet étranger indésirable contre lequel, avant tout, les législateurs tentent de sévir : demandeur d'asile rebouté contestant son expulsion pour profiter du filet social en 1998, il est immigrant « illégal » associé au crime organisé en 1999, terroriste profitant d'un système d'immigration trop laxiste en 2000-2001, criminel de guerre en 2005, opposé aux valeurs canadiennes et menaçant la cohésion sociale en 2007, fraudeur désirant immigrer au Canada pour abuser de l'aide sociale et financer le crime organisé en 2010-2012 et djihadiste caché parmi les réfugiés en 2015. Chinois en 1999, il est Algérien en 2000, Pakistanais en 2002, résolument musulman en 2007-2008, Sri Lankais, Hongrois ou Roumain en 2010-2012 et Syrien en 2015.

BIBLIOGRAPHIE

Antonius, R., Labelle, M. et Rocher, F. (2007). « Canadian Immigration Policies : Securing a Security Paradigm? », *International Journal of Canadian Studies*, no. 36.

Adamson, F. (2006). « Crossing Borders : International Migration and National Security », *International Security*, vol. 31, n° 1.

Balzacq, T. (2003). « Qu'est-ce que la sécurité nationale? », *La revue internationale et stratégique*, no. 52.

Balzacq, T. (2015). « The "Essence" of Securitization : Theory, ideal type, and a sociological science of security », *International Relations*, vol. 29, n° 1.

Balzacq, T. (2005). « The Three Faces of Securitization : Political Agency, Audience and Context », *European Journal of International Relations*, vol. 11, n° 2.

Balzacq, T. (dir.) (2011). *Securitization Theory : How security problems emerge and dissolve*, Londres, Routledge.

Balzacq, T. et Guzzini, S. (2014). « What kind of theory – if any – is securitization? », *International Relations*, vol. 1, n° 29.

Bauder, H. (2008a). « Dialectics of Humanitarian Immigration and National Identity in Canadian Public Discourse », *Refuge*, vol. 25, n° 1.

Bauder, H. (2008b). « Immigration Debate in Canada : How Newspapers Reported, 1996-2004 », *Migration & Integration*, n° 9

Bigo, D. (2009). « Contrôle migratoire et libre circulation en Europe », dans C. Jaffrelot et C. Lesquene, *L'enjeu mondial*, Paris, Presses de Sciences Po « Annuels », p. 165-176.

Bigo, D. et Castel, M. (2007). « De "l'état d'exception" », *NAQD*, no. 24.

Bigo, D. (1998). « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude? », *Cultures & Conflits*, n° 31-32.

Bourbeau, P. (2014). « Moving Forward Together: Logics of the securitization process », *Millennium: Journal of International Studies*, n° 43.

Bourbeau, P. (2015). *The Securitization of Immigration : A Study of Movement and Order*, Londres, Routledge.

Bourbeau, P. (2013a). « Politisation et sécuritisation des migrations internationales : une relation à définir », *Critique internationale*, n° 6.

Bourbeau, P. (2013b). « Processus et acteurs d'une vision sécuritaire des migrations : le cas du Canada », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29, n° 4.

Bourbeau, P. (2013c). « Resiliencism : Premises and promises in securitization research », *Resilience, International Policies, Practices, and Discourses*, n° 1, p. 3-17.

Bourdieu, P. (1991). *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Éditions Fayard.

Bradimore, A. et Bauder H. (2010). « Mystery Ships and Risky Boat People : Tamil Refugee Migration in the Newsprint Media », *Canadian Journal of Communication*, vol. 36, n° 4.

Buonfino, A. (2004). « Between unity and plurality : the politicization and securitization of the discourse of immigration in Europe », *New Political Science*, vol. 26, n° 1.

Buzan, B., Waever, O. et De Wilde, J. (1998). *Security : A New Framework for Analysis*, Londres, Lynne Rienner Publishers.

Campbell, D. (1992). *Writing Security : United States Foreign Policy and the Politics of Identity*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

Caviedes, A. (2014). « An Emerging "European" New Portrayal of Immigration », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 41, n° 6.

Cesari, J. (2012). « Securitization of Islam in Europe », *Die Welt des Islams*, n° 52.

Ceylan, A. et Tsoulaka A. (2002). « The Securitization of Migration in Western Societies : Ambivalent Discourses and Policies », *Alternatives*, n° 27.

Cusson, M., Dupont, B. et Lemieux, F. (2007). « Introduction générale », dans M. Cusson, B. Dupont et F. Lemieux (dir.), *Traité de sécurité internationale*, Montréal, Éditions Hurtubise, p. 29-39.

D'Aoust, A.-M., Grondin, D. et Macleod, A. (2007). « Les études de sécurité », dans Macleod, A. et O'Meara D. (dir.), *Théories des relations internationales. Contestations et résistances*, Montréal, Athéna, p. 351-375.

De Grandpré, H. (2010). « Réfugiés présélectionnés par l'ONU », *La Presse*, Politique, mardi 30 mars, p. A11.

De Swert, K. (2012). *Calculating inter-coder reliability in media content analysis using Krippendorff's Alpha*, Amsterdam, University of Amsterdam [En ligne], <<http://www.polcomm.org/wp-content/uploads/ICR01022012.pdf>>, consulté le 29 avril 2016.

Dominique-Legault, P. (2013). « Le projet de loi antiterroriste canadien : une sélection sécuritaire », *Revue canadienne des études supérieures en sociologie et criminologie*, vol. 2.

Doty, R. L. (2007). « States of Exception on the Mexico-US Border : Security, "Decisions" and Civilian Border Patrols », *International Political Sociology*, vol. 1, n° 2.

Dufour, F. G. et Forcier, M. (2015). « Immigration, néoconservatisme et néolibéralisme après la crise de 2008 : le nouveau régime de citoyenneté canadien à la lumière des trajectoires européennes », *Revue Interventions Économiques*, n° 52 [En ligne], <<https://interventionseconomiques.revues.org/2514>>, consulté le 29 avril 2016.

Favre, P. (1978). « Analyse de contenu et analyse de discours – Sur quelques critères distinctifs », dans Université de Clermont-Ferrand, Faculté de droit et de science politique, *Études offertes au professeur Émérentienne De Lagrange*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, p. 295-328.

Floyd, R. (2007). « Towards a Consequentialist Evaluation of Security : Bringing Together the Copenhagen and the Welsh Schools of Security Studies », *Review of International Studies*, vol. 33, n° 2.

Gagnon, L. (1998). « Immigration : un rapport controversé », *La Presse*, Éditorial, samedi 7 mars, p. B3.

Guay, J.-H. (2014). *Statistiques en sciences humaines avec R*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Grawitz, M. (2001). « Chapitre 2 – Les méthodes et techniques d'étude de documents », dans M. Grawitz, *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, p. 604-636.

Haince, M.-C. (2011). *Au cœur des institutions d'immigration : dispositifs, gestion et contrôle migratoire au Canada*, Thèse de doctorat, Université de Montréal.

H. Black, J. et M. Hicks, B. (2008). « Electoral Politics and Immigration in Canada : How Does Immigration Matter? », *Migration & Integration*, no. 9, p. 241-267.

Huysmans, J. (2002). « Defining Social Constructivism in Security Studies : The Normative Dilemma of Writing Security », *Alternatives* 27.

Ibrahim, M. (2005). « The Securitization of Migration : A Racial Discourse », *International Migration*, vol. 43, n° 5.

Journaux canadiens (2013). *Rapport de tirage des quotidiens* [En ligne], <<http://goo.gl/f2bw7A>>, consulté le 29 avril 2016.

Karyotis, G. et Skleparis, D. (2013). « Qui Bono? The Winners and Losers of Securitizing Migration », *Griffith Law Review*, vol. 22, n° 3.

Karyotis, G. et Patrikios, S. (2010). « Religion, securitization and anti-immigration attitudes : The case of Greece », *Journal of Peace Research*, vol. 47, n° 1.

Krippendorff, K. (2011). *Computing Krippendorff's Alpha-Reliability*, Philadelphia, University of Pennsylvania [En ligne], < http://repository.upenn.edu/asc_papers/43/>, consulté le 29 avril 2016.

Labelle, M., Rocher, F. et Antonius, R. (2009). *Immigration, diversité et sécurité: les associations arabomusulmanes face à l'État au Canada et au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec.

Lupovici, A. (2014). « The Limits of Securitization Theory : Observational Criticism and The Curious Absence of Israel », *International Studies Review*, no. 16.

Macleod, A. (2004). « Les études de sécurité : du constructivisme dominant au constructivisme critique », *Cultures & Conflits*, no. 54.

Marissal, V. (2000). « Le bordel à l'immigration », *La Presse*, mercredi 12 avril, p. B5.

Massie, J. (2005). « Rassurer les États-Unis : le processus de sécurisation au Canada », Notes de recherche du Centre d'étude des politiques étrangères et de sécurité, Montréal, Université du Québec à Montréal, n° 28, 43.

Mérand, F. et Pouliot, V. (2008). « Le monde de Pierre Bourdieu : Éléments pour une théorie sociale des Relations internationales », *Revue canadienne de sciences politique*, n° 41.

Nakache, D. (2013). « La criminalisation de l'immigration », *Criminologie*, vol. 46, n° 1.

Perreault, L.-J. et Amiot, M.-A. (2010). « Un cargo de migrants soulève l'inquiétude », *La Presse*, Actualités, vendredi 13 août, p. A3.

Sabourin, P. (2009). « L'analyse de contenu », dans Gauthier, B. (dir.), *Recherche sociale De la problématique à la collecte des données*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 415-443.

Silverman, S. (2014). « In the wake of irregular arrivals : changes to canadian detention system », *Refugee*, vol. 30, n° 2.

Swarts, J. et Karakatsanis, N. M. (2013). « Challenge to Desecuritizing Migration in Greece », *Journal of Balkan and Near Eastern Studies*, vol. 15, n° 1.

Tastsoglou, E., Moncayo, CC., Keeble, E., Dobrowolsky, A. et Crocker, D. (2007). *Sécurité et immigration – changement et défis : y a-t-il présomption de culpabilité envers les communautés immigrantes et ethniques du canada atlantique?*, Halifax, Saint Mary's University.

Tolazzi, S. et Maserati, C. (2009). « L'impact des attentats du 11 septembre 2001 sur le discours relatif aux immigrants dans la presse canadienne et australienne », *ILCEA*, n° 11 [En ligne], <<http://ilcea.revues.org/76>>, consulté le 29 avril 2016.

ACCÈS AUX SERVICES PÉRINATAUX DANS UN CONTEXTE D'IMMIGRATION: LES DÉFIS LIÉS À L'OFFRE DE SERVICES DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

Julie Massé, Maîtrise, Santé communautaire, Université Laval

En collaboration avec

Marietou Niang, Doctorat, Santé communautaire

Élisabeth Martin, Ph.D.

Nancy Leblanc, Ph.D.

Sophie Dupéré, Ph.D.

INTRODUCTION

Entre 1999 et 2008, le Canada a reçu plus de 2 millions d'immigrants, 1,2 million de demandeurs d'asile et près de 285 000 réfugiés. Au cours de cette même période, la population de femmes immigrantes choisissant de s'établir en territoire canadien a cru de 14%. Parallèlement, au Québec, en 2006, près de 50% des femmes immigrantes avaient entre 20 et 34 ans et près de 20% du nombre total d'enfants nés au Québec l'était de mères nées à l'étranger (ministère de la santé et des services sociaux, 2008). Dans le domaine de la santé, chaque catégorie de migrants se voit imposer des restrictions réglementaires particulières pour avoir accès aux services publics (Gagnon, Dougherty, *et al.*, 2013), ce qui laisse présager des effets sur la santé des mères et des enfants en période périnatale.

Parallèlement, la littérature indique que les femmes immigrantes, de façon générale, sont sujettes à une marginalisation de leurs besoins et de leurs droits tant sur le plan familial, communautaire, législatif qu'institutionnel (Gagnon, Dougherty, *et al.*, 2013; Higginbottom *et al.*, 2013; Higginbottom, Morgan, *et al.*, 2015; Man, 2004; Wang, 2014). Il est d'ailleurs reconnu qu'en période périnatale, l'instabilité socioéconomique et la vulnérabilité qui en découle sont susceptibles d'être exacerbées (Higginbottom *et al.*, 2013; Higginbottom, Morgan, *et al.*, 2015). De plus, le fait d'être femme immigrante est associé dans la littérature à un risque significatif de présenter une condition de santé précaire (Wang, 2014). En regard de ces constats, il s'avère important de s'interroger sur

la capacité du système de santé et de services sociaux à répondre aux besoins de santé périnatale des familles immigrantes.

Il est à cet égard primordial de considérer, dans la définition de la présente problématique, le concept de barrières et ses implications pour les clientèles immigrantes vulnérables. En ce qui concerne spécifiquement les clientèles immigrantes, la littérature statue en effet sur la présence de bon nombre de barrières, sur les plans culturel, linguistique, social et logistique, pouvant potentiellement entraver le parcours de soins des mères dans un contexte périnatal (Gagnon, Carnevale, Mehta, Rousseau et Stewart, 2013; Higginbottom, Morgan, *et al.*, 2015). La présence de ces barrières se répercute, notamment, sur la propension des femmes désavantagées sur le plan socio-économique à recourir aux soins médicaux requis ou aux programmes et services périnataux disponibles (Sword, 1999). La littérature démontre d'ailleurs une relation entre ce non-recours à l'offre de soins et services et certaines problématiques de santé observées chez des groupes immigrants selon leur niveau de vulnérabilité (Merry, Gagnon, Kalim et Bouris, 2011).

Dans le même ordre d'idée, les travaux de Small *et al.* (2014), dans le cadre de leur revue systématique et comparative des écrits sur l'expérience des soins périnataux chez les immigrantes, ont mis en évidence certaines caractéristiques problématiques de l'offre de service destinée aux familles immigrantes. En effet, la communication défailante et les attitudes discriminatoires des professionnels ont été identifiées comme des domaines critiques de préoccupation pour cette clientèle. Sur le plan des enjeux communicationnels, d'autres études ont aussi confirmé que la barrière linguistique est un frein important à l'obtention de soins périnataux appropriés (Binder, Borné, Johnsdotter et Essén, 2012; Gagnon, Carnevale *et al.*, 2013; Higginbottom, Safipour *et al.*, 2015; Small *et al.*, 2014; Yelland, Riggs, Small et Brown, 2015). De plus, la littérature fait aussi état de barrières relatives au racisme et à la discrimination (Higginbottom *et al.*, 2013; Small *et al.*, 2014). En ce sens, Higginbottom *et al.* (2013) expliquent que la discrimination est expérimentée par les femmes immigrantes dans la mesure où elles vivent un stress quotidien lié à leur identité raciale. Dans un tel contexte, par peur d'être jugées ou critiquées, certaines auront tendance à ne pas exprimer leurs besoins de soins (Small *et al.*, 2014).

Autrement, les barrières structurelles liées aux caractéristiques de l'offre de services comme la fragmentation des soins (Small *et al.*, 2014; Yelland *et al.*, 2015), la difficulté à accéder aux services d'un médecin de famille et la complexité de la navigation à travers le système de santé et de services sociaux (Gagnon, Carnevale *et al.*, 2013) sont beaucoup moins documentées, notamment en lien avec les besoins spécifiques des femmes immigrantes en situation de vulnérabilité. Par ailleurs, à ce chapitre, l'étude de Yelland *et al.* (2015), s'intéressant aux effets d'une réforme populationnelle ciblant la continuité des soins périnataux sur le taux de satisfaction des femmes immigrantes allophones quant à leur parcours de soins, appuie la pertinence de favoriser l'adaptation de l'offre de services et d'outiller davantage les décideurs quant aux solutions concrètes à mettre de l'avant pour favoriser l'accès et la satisfaction de la clientèle immigrante en regard de son parcours périnatal.

Dans la région de la Capitale-Nationale, où s'établit un nombre croissant de familles immigrantes (Lazure et Benazera, 2006), on constate que le modèle organisationnel actuel en périnatalité est peu développé quant aux services spécifiques adaptés à cette clientèle. Ainsi, la nécessité pour les femmes immigrantes de la région de cheminer à travers de nombreux points de services laisse présager une trajectoire de soins parsemée d'obstacles et d'interruptions peu favorables à la santé des mères et des enfants. De plus, la revue de la littérature effectuée à cet égard a permis de constater bien que plusieurs études se penchent sur les questions liées à la trajectoire de soins des femmes immigrantes en période périnatale, peu se sont intéressées à ces questions dans le contexte d'agglomérations canadiennes où la diversité culturelle représente une réalité émergente à laquelle les institutions cherchent toujours à s'adapter. En effet, au Québec, la plupart des recherches, des interventions et des outils développés spécifiquement pour cette clientèle proviennent de Montréal, où la réalité immigrante est toute autre. Ainsi, il demeure difficile pour les décideurs de la région de la Capitale-Nationale d'identifier les trajectoires de services à privilégier et d'évaluer leur adéquation avec les besoins et attentes de la clientèle (Lazure et Benazera, 2006) de même qu'avec les préoccupations des professionnels et intervenants sur le plan local. À ce chapitre, la Politique de périnatalité 2008-2018 du Gouvernement du Québec a d'ailleurs reconnu qu'un des défis du réseau de la santé et des services sociaux réside dans l'exportation vers les régions du

Québec de l'expertise interculturelle acquise à Montréal (ministère de la santé et des services sociaux, 2008).

Objectifs de recherche

Les résultats discutés dans le présent document sont issus d'une étude qui avait pour but d'appuyer, par des données probantes propres au contexte, la réflexion d'acteurs du Centre de santé intégré universitaire (CIUSSS) de la Capitale-Nationale sur les caractéristiques éventuelles d'un modèle organisationnel et clinique en périnatalité adapté aux besoins de la clientèle présentant des barrières linguistiques et culturelles. Cette étude voulait comprendre, en utilisant un devis exploratoire qualitatif, l'expérience des professionnels et intervenants du réseau de la santé et des services sociaux et du milieu communautaire œuvrant en périnatalité auprès de cette clientèle dans la région de la Capitale-Nationale. Plus précisément, l'étude avait pour objectif de:

- identifier les principales difficultés rencontrées actuellement par des professionnels et intervenants œuvrant en périnatalité auprès de clientèles ayant des barrières linguistiques et culturelles à l'accès dans la prestation de services et de soins;
- explorer, du point de vue des professionnels et intervenants, les lacunes actuelles dans l'offre de services à Québec pour cette clientèle;
- dégager des pistes de solutions concrètes tant sur le plan clinique qu'organisationnel, pour bonifier ou transformer l'offre de services actuelle.

On voudra ici dresser le portrait des défis reliés à la prestation de services périnataux à la clientèle présentant des barrières culturelles et linguistiques pour conclure par l'énoncé de quelques solutions organisationnelles à considérer dans la réflexion stratégique visant à esquisser un modèle d'organisation des services adapté.

Méthodologie

Cette étude qualitative est de type descriptif et exploratoire. La recherche a été réalisée avec des professionnels et intervenants en périnatalité ayant des expériences de pratiques auprès des familles immigrantes. La recherche a fait appel à un échantillon intentionnel (Cresswell, 2007) et le recrutement a été fait en différentes phases. En premier lieu, l'équipe de recherche a contacté les gestionnaires de la direction générale du CIUSSS de la Capitale-Nationale et les responsables des organismes communautaires. Ces personnes ressources nous ont fourni une liste d'intervenants correspondant aux critères d'inclusion définis. À partir de cette liste, l'équipe de recherche a contacté les intervenants et

professionnels par courriel pour leur expliquer le projet et leur demander de participer à l'étude. Une diversification de l'échantillon (Pires, 1997 : 64) était recherchée selon les critères suivants : lieux de pratique (établissements visés), nombre d'années de pratique, sexe et type de pratique/statut socioprofessionnel.

La collecte des données s'est déroulée de décembre 2015 à mars 2016. Au cours de cette période, treize entretiens individuels semi-dirigés d'une durée d'environ 60 minutes auprès d'une diversité de professionnels et d'intervenants ont ainsi été réalisés (Tableau 1). Ces entretiens se sont déroulés sur le lieu de travail des participants et ont été enregistrés avec leur consentement. Un guide d'entretien a été utilisé, il s'articulait autour des thématiques suivantes: (1) difficultés et éléments facilitateurs rencontrés au quotidien par les intervenants; (2) lacunes actuelles dans l'offre de services à Québec pour la clientèle visée; (3) soins et services cliniques nécessaires en santé physique, psychosociale et mentale; (4) partenaires à identifier pour créer des liens, ainsi que les modes d'organisation à privilégier pour faciliter les interfaces. Pour analyser les données obtenues, tous les entretiens ont été transcrits et chaque verbatim révisé pour s'assurer de la fidélité des propos. Une analyse thématique a été effectuée à l'aide du logiciel QDA Miner.

Tableau 1. Profil des participants

Profession	N=	Milieu de pratique
Infirmière	3	CLSC, Coop de santé
Travailleur social	2	CLSC
Coordonnateur d'organisme	2	Organisme communautaire
Sage-femme	2	Maison de naissance
Psychoéducateur	1	CLSC
Nutritionniste	1	CLSC
Médecin de famille	1	Unité de médecine
Intervenant d'organisme	1	Organisme communautaire
Total	13	

Finalement, notons que la recherche a été approuvée (#2015-2016-05) par le comité d'éthique du CIUSSS de la Capitale-Nationale pour les secteurs CSSS Vieille-Capitale, Québec-Nord, Portneuf, Direction de Santé publique et Jeffery Hale St-Brigid's.

LES DÉFIS RENCONTRÉS PAR LES PROFESSIONNELS ET INTERVENANTS

1. Les défis communicationnels

1.1 La langue

Il nous est possible de déduire, par l'analyse du profil des participants à la présente étude, que l'offre de services en périnatalité dans la région de la Capitale-Nationale est majoritairement francophone. Ainsi, le fait que certaines femmes ne parlent aucune des deux langues officielles est à l'origine de problématiques ayant des répercussions sur leur parcours de soins. Les défis liés aux barrières linguistiques, souvent associées à un faible niveau de littératie en santé, sont d'ailleurs ceux qui ont été les plus spontanément soulevés par les participants à l'étude. Les participants expliquent à ce chapitre que les difficultés à communiquer contribuent à limiter la capacité des individus à établir un lien, à bâtir une relation de soins solide et durable ou une relation d'aide basée sur la confiance mutuelle. Aussi, les problématiques de communication rendent complexes tant la prise de rendez-vous, dont les professionnels et intervenants doivent souvent se charger personnellement, que l'accès même aux ressources du milieu pour la clientèle immigrante.

« [...] les gens, s'ils ne parlent pas français, c'est difficile de les envoyer dans des ressources ou de leur proposer des choses pour pallier un peu à certaines difficultés qu'ils ont. Par exemple, dans mon cas, pour aller dans les banques alimentaires, c'est difficile parce que rendus là, ils ne sont pas capables de s'exprimer, le chemin ils ne le connaissent pas nécessairement » (Nutritionniste).

Aussi, bien que certains professionnels et intervenants expriment leur souhait de faire preuve de créativité pour trouver des moyens efficaces de transmettre l'information requise, d'autres mentionnent faire le choix conscient de ne communiquer que les informations facilement compréhensibles par une clientèle présentant des barrières linguistiques.

« [...] des fois, on est obligés d'escamoter des parties, comme les explications sur la trisomie, c'est comme un peu compliqué, c'est abstrait, c'est... puis quand c'est compliqué au niveau de la langue, c'est difficile de faire une bonne explication » (Médecin).

Ultimement, le défi de la langue peut engendrer un refus de soins.

« J'ai une madame que j'ai suivie justement pendant sa grossesse. Son médecin ne voulait pas la suivre parce qu'il n'y avait pas d'interprète à chaque fois, à chaque rendez-vous. » (Médecin)

1.2 L'interprétariat

Les services d'interprétariat sont d'emblée considérés par les participants comme une stratégie permettant théoriquement de contrer les problématiques communicationnelles existantes dans la prestation de soins et services à la clientèle présentant des barrières culturelles et linguistiques. Par ailleurs, les propos recueillis permettent aussi d'identifier ces services comme la source d'autres défis. En premier temps, l'accès complexe et peu flexible s'avère problématique et décourage souvent le recours à l'interprétariat. Par ailleurs, au-delà de ces barrières du point de vue administratif, la présence de l'interprète n'est pas reconnue par les professionnels et intervenants comme un gage de la qualité de l'information transmise.

« Il y a des interprètes qui maîtrisent moins bien le français, à l'oral ou dans la compréhension. On n'est pas toujours certains des biais qui sont insérés dans la transmission d'informations. Il y en a qui discutent beaucoup pour une simple question. Ça dépend c'est quoi notre attente aussi comme intervenant » (Psychoéducatrice).

Aussi, des répondants signalent que parfois, étant donné la taille restreinte de certaines communautés culturelles installées sur le territoire, les familles elles-mêmes refusent, pour des questions de confidentialité, d'avoir recours aux services d'un interprète issu de leur communauté. Dans ces cas, les conjoints ou les enfants qui, selon les participants, ont souvent une meilleure maîtrise du français, peuvent assurer la traduction. L'interprétariat assuré par les membres de la famille amène les intervenants et professionnels à se questionner non seulement sur des enjeux liés à la confidentialité des soins, mais également sur la difficulté de bâtir une relation de proximité avec la femme et sur la possibilité que se crée un espace de contrôle de l'information.

2. Les défis socioculturels

2.1 Les différences dans les pratiques et les perceptions

Au-delà des facteurs communicationnels, les barrières socioculturelles contribuent, de façon plus ou moins importante selon l'écart de culture, à complexifier la prestation de soins et services. Les professionnels et intervenants témoignent, dans le cadre de leurs interactions avec les familles immigrantes, de fréquentes divergences dans les pratiques et les perceptions notamment sur les plans de l'alimentation pendant la grossesse, des soins au nouveau-né et de l'éducation de l'enfant. Ce constat mène les professionnels et

intervenants, dans une dynamique d'ouverture à l'autre dans sa différence, à considérer l'importance de baser les interventions sur les acquis et connaissances des familles. Tant que la santé périnatale n'est pas compromise, une telle approche contribuera, selon les répondants, à assurer l'acceptabilité des interventions et à bâtir une proximité relationnelle.

« Souvent les gens vont s'attacher, certaines communautés plus que d'autres, s'attacher à leurs façons de manger, leurs habitudes et ça il faut le respecter. Moi je pense à la nourriture halal entre autres. Dans des situations, ça pouvait être très compliqué, suite à des hospitalisations qui duraient, d'avoir une alimentation halal et d'avoir aussi une bonne alimentation, ça amenait la famille à être obligée d'aller porter la nourriture à l'hôpital, ça amenait toutes sortes de complexités » (Travailleur social).

2.2 L'expression du besoin

Dans le même ordre d'idée, l'interventionnisme caractérisant l'offre de services locale pour favoriser le développement optimal de l'enfant a été identifié comme un facteur à l'origine de certains défis. Par exemple, il est reconnu par plusieurs professionnels et intervenants que la clientèle immigrante n'est souvent pas en mesure d'identifier ou de nommer son besoin en termes de ressources sanitaires ou psychosociales. Ainsi, en période postnatale par exemple, les problématiques soulevées par les Centres de la petite enfance (CPE) ou les écoles convergent d'ordinaire peu avec les préoccupations des familles. Conséquemment, les interventions adressées à cette clientèle, développées sur la base de valeurs dominantes, sont souvent peu sensibles à leurs acquis, leurs connaissances et leurs préférences.

« Oui, la famille est capable de nommer son besoin, mais il est rarement celui que nous avons perçu. Le besoin est souvent concret, il est souvent dans une démarche : « peux-tu lire ce papier-là ? », « peux-tu m'aider avec telle démarche ? ». À mon niveau à moi, parce que mon domaine est plus dans le rôle parental en général ou le développement, la clientèle immigrante qu'on a présentement est moins préoccupée par ces composantes-là [...] ils sont moins préoccupés par l'aspect comportemental. Ils ont vraiment plus besoin d'avoir leurs sous à chaque mois, de se trouver un logement, il y a beaucoup de besoins d'aide en termes d'organisation » (Psychoéducatrice).

2.3 Les problématiques financières

Autrement, les problématiques financières sont aussi à la base de défis touchant notamment les clientèles ne détenant pas de couverture assurantielle adéquate (ex. : nouveaux arrivants, étudiants non-inscrits, demandeurs d'asile en procédure d'appel).

Alors qu'on observe un durcissement des barrières administratives limitant la prestation de soins aux clientèles non assurées, parallèlement, les questions financières pourront avoir un effet sur les choix de la clientèle tout au long de la trajectoire de soins. Les préoccupations financières peuvent donc effectivement avoir un effet à la fois sur l'accès, sur l'expérience de soins et ultimement, sur la santé périnatale des mères et des enfants.

« [...] des femmes qui pourraient choisir de ne pas nécessairement faire certains tests ou certains examens. Il y a des situations où ce n'est pas grave, mais il y a des situations où c'est vraiment indiqué, par exemple, si on n'est pas certains de la position du bébé [...] » (Sage-femme).

2.4 Le transport

Le transport demeure aussi une préoccupation d'importance pour les professionnels et intervenants ayant à cœur l'accessibilité, la continuité et la globalité des services offerts à la clientèle présentant des barrières culturelles et linguistiques. En effet, puisque le territoire de desserte du CIUSS de la Capitale-Nationale couvre une importante superficie, les ressources peuvent s'avérer difficilement accessibles pour les femmes qui, souvent, n'ont pas accès à une voiture ou n'ont tout simplement pas de permis de conduire. Ainsi, alors que la distance à parcourir s'avère fréquemment trop importante pour un déplacement à pied, le transport en commun demeure une option peu privilégiée par les femmes. En effet, les intervenants et professionnels expliquent dans un premier temps que ce moyen de locomotion est peu adapté pour les mères socialement isolées ayant à leur charge, au quotidien, plusieurs enfants en bas âge. De plus, on constate que certaines mères craignent de ne pouvoir se débrouiller efficacement à travers le réseau de transport étant donné le peu de connaissance qu'elles en ont ou leur faible niveau de compétence en français.

« Il y a une géographie à tenir compte aussi puis il y a une culture organisationnelle à tenir compte, une culture sociale à tenir compte. C'est que [...] les gens se déplacent habituellement en véhicule, en voiture, en autobus, mais pour le nouvel arrivant qui arrive qui ne connaît pas le réseau et qui a peu de ressources, c'est très difficile pour lui ou pour elle, pour la famille même souvent encore avec des enfants, de déplacer pour aller chercher des services par exemple sur une distance de 10-20 kilomètres, même des fois 30 kilomètres » (Travailleur social).

3. Les compétences interculturelles

Les professionnels et intervenants décrivent un manque généralisé sur le plan des compétences interculturelles¹ dans leur milieu de soins. En effet, malgré les bonnes intentions et la volonté d'aider, plusieurs disent se sentir très peu outillés et peu appuyés dans leurs démarches auprès de la clientèle immigrante. Aussi, ils sont en mesure d'évaluer les impacts de ces lacunes dans leur milieu de soins en termes d'incompréhension, d'intolérance et d'attitudes discriminatoires. Alors que certains pointent du doigt l'historique migratoire de la région qui a généré une faible exposition des intervenants et professionnels aux réalités interculturelles, d'autres mentionnent le peu de formation disponible sur le territoire.

« [...] il manque de connaissances, on n'a pas tant de formations que ça en multiculturel puis quand on en a [...] c'est intéressant là, mais ça [...] ne va pas tellement dans le concret. [...]. Ce serait bien de sensibiliser plus de professionnels en première ligne qui n'ont pas cette expertise-là ou à la limite pas d'intérêt, mais ne sont pas fermés à, pour au moins être capables de couvrir ou d'être plus à l'affût » (Infirmière).

Selon les participants, de meilleures compétences culturelles permettraient une ouverture à l'autre de même que la créativité nécessaire au développement d'outils et d'activités adaptés aux besoins et attentes de la clientèle visée. Il s'agit à leurs yeux des conditions essentielles au développement d'une offre de services dans laquelle la clientèle se reconnaitra et à laquelle elle adhèrera.

4. Le manque de temps

Aussi, les contraintes en termes de temps sont souvent identifiées par les professionnels et intervenants comme des barrières à une prestation de soins adaptée aux clientèles immigrantes. En effet, dans une culture organisationnelle axée sur la performance, le temps est une variable d'importance dans la planification, la gestion et l'évaluation des opérations. Par ailleurs, il est reconnu que transiger avec une clientèle présentant des barrières culturelles et linguistiques demande de façon générale plus de temps. Cette exigence en termes de temps découle d'une volonté des intervenants et professionnels de

¹ Les compétences interculturelles sont définies par l'UNESCO comme « le fait de disposer de savoirs adéquats au sujet de cultures particulières, ainsi que de connaissances générales sur les questions qui peuvent se poser dans les contacts entre les personnes de cultures différentes, de manifester une attitude réceptive qui encourage l'établissement et le maintien de relations avec divers « autres » [...] » (UNESCO, 2013 : 16). L'organisation catégorise ces compétences sur le plan des savoirs (connaissance de la culture), du savoir comprendre (aptitude à l'interprétation), du savoir apprendre (aptitude à l'interaction), du savoir être (curiosité) ou du savoir s'engager (aptitude à la réflexion critique) (UNESCO, 2013).

bien comprendre l'ensemble des enjeux culturels susceptibles d'avoir un impact sur la relation ou la trajectoire de soins; de s'assurer que les conseils soient bien compris et que les démarches nécessaires à la santé physique, mentale et psychosociale des membres de la famille soient bien réalisées. Certains voient d'ailleurs l'augmentation de la charge de travail comme une conséquence inhérente au fait de travailler auprès de la clientèle immigrante.

« [...] la fille du CLSC francophone va dire Madame allez sur Kijiji ou allez à tel endroit pour chercher un lit pour votre bébé. Elle peut le faire parce qu'elle parle français, elle comprend le français, elle est capable de lire les instructions. Moi, je vais être obligée de le faire pour elle souvent parce qu'elle, soit elle n'a pas d'ordinateur ou juste parce que la langue, la langue, la langue, toujours la langue. [...] [A]ller chercher une garderie, une piscine, une piscine intérieure, encore là c'est du temps aussi, trouver quel autobus elle doit prendre [...] » (Infirmière).

Cet extrait illustre aussi bien les exigences reliées à la spécialisation, la pluralité, la dispersion des ressources disponibles sur le territoire. Alors que ces ressources sont souvent mal répertoriées, la recherche d'un service adapté aux besoins d'une famille demande un investissement en termes de temps qui a un effet sur la charge de travail et qui se répercute sur la capacité des professionnels et intervenants à répondre aux autres exigences administratives imposées par le système.

5. La complexité de la trajectoire

En premier lieu, la complexité même de la trajectoire de soins avec ses nombreuses lacunes en termes de continuité a été spontanément identifiée par les participants comme une problématique d'envergure remettant en question la capacité du système à assurer la santé périnatale des clientèles vulnérables. Souvent, cette complexité a été soulevée comme étant problématique chez la clientèle « universelle », mais exacerbée par l'absence de référents culturels et linguistiques chez la clientèle immigrante. Selon les participants, la complexité se traduit pour eux par une inquiétude constante puisque le possible désengagement de la clientèle face à sa trajectoire de soins a le potentiel de nuire au développement optimal des femmes et des familles.

« Les clients étaient, se sentaient souvent perdus, il y avait un phénomène un peu de porte tournante, on disait à un client, quelqu'un qui avait besoin de service « allez à tel endroit », la personne se rendait là puis on disait « ah non, je regrette, vous n'êtes pas au bon endroit, alors allez à cet endroit-là » [...] Et sur un assez grand territoire donc les gens étaient souvent perdus dans le réseau [...] ». (Travailleur social)

Cette complexité historique du système se voit aujourd'hui amplifiée conséquemment aux réformes et aux restructurations des différentes instances du réseau. Alors que certains voient les effets de la restructuration actuelle des services comme une opportunité pour la clientèle de bénéficier des services offerts à l'extérieur de leur territoire de Centre de santé et services sociaux (CSSS), d'autres y voient un défi au niveau du maintien des liens collaboratifs. En effet, alors que plusieurs mentionnent l'importance des liens interpersonnels dans une optique de développement d'un réseau solide favorisant la continuité des soins, les récents changements demandent aux acteurs un lourd exercice de réévaluation de l'offre de services globale et exigent de rebâtir des liens dans un contexte instable. Cette lourdeur et cette complexité peuvent se traduire chez certains intervenants et professionnels par une décision consciente de limiter les collaborations externes.

« Souvent je connais comment ça marche ici, mais sinon tout ailleurs, je trouve que c'est très compliqué, très lourd, puis ça finit qu'on se perd dans tout ça donc pour référer ailleurs qu'ici, je trouve que c'est difficile. C'est sûr que s'il y a des situations particulières je vais m'informer, je vais poser des questions, je vais aller trouver ma réponse, mais c'est quand même une lourdeur je trouve d'avoir à référer ailleurs » (Nutritionniste).

6. La lourdeur administrative

Les barrières administratives font aussi partie intégrante des préoccupations des intervenants et professionnels qui y voient une entrave à leur capacité de répondre adéquatement aux besoins et attentes de la clientèle immigrante. Notamment, la lourdeur inhérente aux processus de développement de plans d'intervention et d'obtention de consentement prend du temps et trouve peu de résonance auprès d'une clientèle qui en comprend mal l'utilité et la portée. Les questions de verticalité des programmes, de rigidité des rôles professionnels et des mandats organisationnels ont aussi été abordées par les participants. Ces enjeux organisationnels sont illustrés par la mise en place de protocoles impliquant une trajectoire normée peu flexible et adaptable aux particularités de certaines clientèles.

« J'ai une famille dont l'enfant a un retard de développement. [...] [T]out ne peut pas s'offrir ici parce qu'il y a une question de trajectoire, puis il y a une question d'âge. Juste pour donner un exemple, cet enfant-là ne peut pas avoir accès aux services en orthophonie ici parce que c'est 3 ans et 11 mois en descendant. Comme c'est un enfant qui a 4 ans et 5 mois, la trajectoire dit, c'est compliqué là, il faut que l'enfant soit vu au CHUL [...] (Travailleur social).

CONCLUSION

L'analyse des résultats nous permet d'identifier trois pôles en constante interaction à l'origine de défis pour les professionnels et intervenants rencontrés : (1) les défis inhérents à la réalité de la clientèle (2) les défis inhérents à la réalité des professionnels et (3) les défis organisationnels. En effet, conformément à ce que nous indique la littérature, les résultats démontrent que les difficultés de communication et le faible accès aux services d'interprétariat dans la région de la Capitale-Nationale induisent des incompréhensions qui peuvent nuire de façon significative à la relation entre la patiente immigrante et sa famille et les professionnels de la santé et à la transmission adéquate d'informations nécessaires à la prise de décision éclairée tout au long du parcours périnatal (Higginbottom, Safipour, *et al.*, 2015; Small *et al.*, 2014; Yelland *et al.*, 2015). Par ailleurs, les résultats nous démontrent que les défis découlant du parcours migratoire vont au-delà de considérations linguistiques. En effet, puisque l'expérience de la migration implique un processus d'adaptation et de rupture identitaire qui en fait une source d'éléments perturbateurs (Dufour-Turbis, 2015), les résultats montrent que l'approche adoptée par les professionnels et intervenants doit s'inscrire dans une dynamique d'ouverture et de créativité, dans le respect des connaissances, des acquis et des préférences de la clientèle. Malgré cela, les professionnels et intervenants font le constat dans leur milieu de soins d'une marginalisation des besoins des familles immigrantes qui correspondent parfois peu aux normes établies en fonction des valeurs dominantes. Cette marginalisation, qui se traduit souvent sur le terrain par une attitude ethnocentrique favorisant l'intolérance et la discrimination, a été définie par Sword (1999) comme une conséquence de la relation de pouvoir qui caractérise souvent le contact des clientèles vulnérables avec les professionnels et le système. Peu formés, peu outillés, peu exposés aux réalités multiculturelles, les professionnels et les intervenants sont malgré tout considérés comme des acteurs clés du développement d'une offre de service adaptée. Il semble finalement que ce manque de soutien au développement de compétences interculturelles s'inscrive dans une culture organisationnelle où le temps s'avère une variable d'importance tant dans la planification, dans la gestion que dans l'évaluation des opérations. Au-delà de la complexité et de la lourdeur administrative inhérentes aux normes organisationnelles, les données du projet démontrent que, pour les

professionnels et intervenants oeuvrant auprès de la clientèle immigrante, bâtir la relation, assurer une prestation de soins et services adéquate, adaptée et culturellement acceptable, développer un réseau de collaborateur solide et diversifié dans une optique de continuité des soins, demandent plus de temps. On en déduit donc la nécessité de démontrer, sur le plan organisationnel, la flexibilité nécessaire au développement d'une offre de services adaptée qui favorisera à la fois un accès facilité aux soins et services, une expérience périnatale positive chez la clientèle immigrante et une diminution du sentiment d'impuissance et de frustration des professionnels et intervenants.

Pour conclure, notons que tant la littérature que les propos des participants à l'étude suggèrent la nécessité de développer un modèle d'organisation des services favorisant un accès de proximité, équitable et adapté, aux familles ayant des barrières linguistiques et culturelles à l'accès aux services périnataux. Ainsi, en regard des différentes barrières dont le constat a été établi par les intervenants et professionnels dans la prestation de services, voici quelques incontournables à considérer dans l'esquisse d'un modèle d'organisation des services périnataux pour la clientèle immigrante présentant des barrières culturelles et linguistiques dans la région de la Capitale-Nationale. Sans prétendre à l'exhaustivité, ces éléments constituent la base d'une réflexion à poursuivre en collaboration avec les intervenants et professionnels, les décideurs et les clientèles concernées.

- Choisir une structure organisationnelle qui favorisera la flexibilité et l'adaptabilité des services;
- Être présent dans les communautés et dans les milieux de vie pour mieux connaître et comprendre la clientèle et faciliter le contact avec les plus isolés;
- Assurer une démarche d'accompagnement intégrée dans une perspective à long terme permettant une meilleure continuité des soins de même que le développement du pouvoir d'agir des femmes et de leur famille sur leur santé périnatale;
- Rendre disponibles aux acteurs les outils nécessaires au développement des compétences favorables à une offre de services basée sur le respect, l'ouverture et la créativité;
- Assurer un arrimage solide avec un réseau de collaborateurs externes dans une optique de globalité, de réactivité et de continuité des soins.

BIBLIOGRAPHIE

Binder, P., Borné, Y., Johnsdotter, S. et Essén, B. (2012). « Shared Language Is Essential: Communication in a Multiethnic Obstetric Care Setting », *Journal of Health Communication*, vol. 17, n°10.

Cresswell, J. W. (2007). *Qualitative Inquiry & Research Design-Choosing Among Five Approaches* (3^e éd.), Thousand Oaks, California, Sage Publications.

Dufour-Turbis, C. (2015). « La première année de vie avec un enfant: le vécu des femmes d'immigration récente de la Ville de Québec », Mémoire présenté à l'Université Laval, Québec [En ligne], <<http://www.theses.ulaval.ca/2015/31452/>>, consulté le 7 juin 2016.

Gagnon, A. J., Carnevale, F., Mehta, P., Rousseau, H. et Stewart, D. E. (2013). « Developing population interventions with migrant women for maternal-child health: a focused ethnography », *BMC Public Health*, vol. 13.

Gagnon, A. J., Dougherty, G., Wahoush, et al. (2013). « International migration to Canada: the post-birth health of mothers and infants by immigration class », *Social science & medicine*, vol. 76, n°1.

Higginbottom, G., Reime, B., Bharj, K., et al. (2013). « Migration and Maternity: Insights of Context, Health Policy, and Research Evidence on Experiences and Outcomes From a Three Country Preliminary Study Across Germany, Canada, and the United Kingdom », *Health Care for Women International*, vol. 34, n°11.

Higginbottom, G., Morgan, M., Alexandre, M., et al. (2015). « Immigrant women's experiences of maternity-care services in Canada: a systematic review using a narrative synthesis », *Systematic reviews*, vol. 4.

Higginbottom, G., Safipour, J., Yohani, S., O'Brien, B., Mumtaz, Z. et Paton, P. (2015). « An ethnographic study of communication challenges in maternity care for immigrant women in rural Alberta », *Midwifery*, vol. 31, n°2.

Lazure, G. et Benazera, C. (2006). *Le parcours des familles immigrantes dans la région de Québec*, Québec: Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale [En ligne], <<http://www.csssvc.qc.ca/telechargement.php?id=166>>, consulté le 24 avril 2016.

Man, G. (2004). « Gender, work and migration: Deskillling chinese immigrant women in Canada », *Women's Studies International Forum*, vol. 27, n°2.

Merry, L. A., Gagnon, A., Kalim, N. et Bouris, S. (2011). « Refugee claimant women and barriers to health and social services post-birth », *Canadian Journal of Public Health*, vol. 102, n° 4.

Québec. Ministère de la santé et des services sociaux (2008). *Politique de périnatalité 2008-2018* [En ligne], <<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2008/08-918-01.pdf>>, consulté le 26 avril 2016.

Pires, A. (1997). « Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique », dans Éditeur Gaëtan Morin (Ed.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal.

Small, R., Roth, C., Raval, M., et al. (2014). « Immigrant and non-immigrant women's experiences of maternity care: a systematic and comparative review of studies in five countries », *Bmc Pregnancy and Childbirth*, vol. 14.

Sword, W. (1999). « A socio-ecological approach to understanding barriers to prenatal care for women of low income », *Journal of Advanced Nursing*, vol. 29, n°5.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2013). *Compétences interculturelles - Cadre conceptuel et opérationnel* [En ligne], <<http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002197/219768f.pdf>>, consulté le 3 mai 2016.

Wang, L. (2014). « Immigrant health, socioeconomic factors and residential neighbourhood characteristics: A comparison of multiple ethnic groups in Canada », *Applied Geography*, vol. 51.

Yelland, J., Riggs, E., Small, R. et Brown, S. (2015). « Maternity services are not meeting the needs of immigrant women of non-English speaking background: Results of two consecutive Australian population based studies », *Midwifery*, vol. 31, n° 7.

LA SÉGRÉGATION SPATIALE D'UN GROUPE RACISÉ COMME POINT CULMINANT DE L'EXCLUSION SOCIALE

Laurie Gagnon Bouchard, Science politique, Université Laval

INTRODUCTION

La ségrégation constitue le processus de distanciation et de séparation imposé à un groupe d'individus en raison d'une caractéristique qui peut être raciale, socio-économique, religieuse, etc. La ségrégation peut prendre plusieurs formes, elle peut être sociale ou physique. Dans ce travail, je me concentre sur la séparation physique que représente la ségrégation résidentielle et spatiale. Au Canada, 49,3 % des autochtones vivent dans les réserves, ce taux qui varie selon chaque province s'élève à 72 % pour le Québec (Gouvernement du Canada, 2013 : en ligne). Les dernières données disponibles sur l'indice de dissimilitude mesurent un taux de ségrégation de 67 % des Afro-Américains aux États-Unis en 2000. Ce constat m'amène à réfléchir aux limites de la démocratie et aux effets de la ségrégation sur un groupe racisé. Labelle définit la ségrégation comme suit :

« La ségrégation tient le groupe racisé à distance. Elle lui impose des espaces propres qu'il ne peut quitter que sous certaines conditions plus ou moins restrictives. Il s'agit ici, de l'espace du minoritaire et du temps du minoritaire, celui des hyperghettos, des réserves autochtones, caractérisées par la pauvreté, le chômage, la misère, la criminalité, l'exclusion » (Labelle, 2006 : 18).

En premier lieu, je dresserai un portrait des conséquences de la ségrégation spatiale. En second lieu, je présenterai deux modèles théoriques qui proposent une solution à la ségrégation, soit la solidarité différenciée d'Iris Marion Young et l'impératif de l'intégration que propose Anderson. Ces deux auteures défendent deux modèles différents décrivant la ségrégation comme un point de départ qui mène à de multiples formes de discriminations et d'injustices. En contraste avec les propositions respectives de ces deux penseuses, je défendrai la thèse selon laquelle la ségrégation résidentielle d'un groupe racisé constitue non pas le point de départ des inégalités raciales, mais bien plutôt le point culminant de leur exclusion sociale. Je démontrerai que les solutions antiségrégationnistes sont difficiles à appliquer dans les faits, puisque l'individu ségrégué, en raison de son appartenance à un groupe racisé, s'est déjà vu refuser le statut de citoyen

à part entière (un déni qui est inhérent à son exclusion sociale). Il sera entendu par groupe racisé la définition suivante :

« La notion de "groupe racisé" nous semble préférable à celles de "groupe racial", de "race" ou de "minorité visible". Le processus de racisation signifie ici "l'extension d'une signification raciale à des relations non-classifiées ou catégorisées en termes raciaux dans une phase antérieure" (Omi et Winant, 1986 : 69). Ainsi, le groupe racisé renvoie aux groupes porteurs d'une identité citoyenne et nationale précise, mais cibles du racisme» (Labelle, 2006 : 14).

Portrait des effets de la ségrégation résidentielle d'un groupe racisé

Compte tenu de l'espace limité qui m'est octroyé dans le cadre de ce papier, je ne pourrai traiter en profondeur des « causes » de la ségrégation. Bien que le phénomène de la ségrégation résidentielle ne s'explique pas seulement de forces extérieures (comme les phénomènes de discrimination dans l'accès au logement), mais aussi de la volonté pour certains individus de se regrouper selon des caractéristiques communes (Anderson, 2010 : 70). La ségrégation s'explique trop souvent par le fait que les individus racisés se voient discriminés dans l'accès aux autres quartiers par les propriétaires et les agents immobiliers. Les effets de la ségrégation résidentielle sont multiples et ils affectent autant la société de manière générale que le groupe racisé visé par la marginalisation spatiale. À cet effet, la ségrégation spatiale d'un groupe est ; (a) fondamentalement antidémocratique, (b) empêche la mobilité sociale du groupe racisé, (c) accentue la stigmatisation en entretenant les stéréotypes et (d) menace l'intégrité physique des individus ségrégés.

- (a) La ségrégation résidentielle est antidémocratique pour trois raisons. Premièrement, elle va à l'encontre d'un principe fondamental de la démocratie, soit la liberté, dans la mesure où elle réduit la liberté dans l'accès au logement pour les individus racisés. Deuxièmement, elle empêche le bon fonctionnement de la démocratie en séparant les individus de différents groupes. La ségrégation rend invisible la condition de l'Autre et constitue un frein à la quête globale du bien commun. Enfin, elle est antidémocratique, car la ségrégation spatiale sépare aussi hiérarchiquement les individus, certains ayant plus accès aux ressources de l'État que d'autres, produisant ainsi des citoyens de seconde classe (Anderson, 2010 : 109).
- (b) La ségrégation résidentielle est un frein à la mobilité sociale. Le cloisonnement des individus à un espace suite à l'exclusion des autres espaces réduit l'éventail des possibilités dans l'accès à la mobilité sociale. Il diminue l'accès à des emplois de qualité puisque les quartiers ségrégés ont souvent un pourcentage de chômage plus élevé. Elle accentue aussi les discriminations dans l'accès au travail puisque l'employeur peut identifier l'individu à un quartier souvent stigmatisé par la société. En plus de réduire l'accès au travail à un individu, les enfants des quartiers ségrégés ont accès à une éducation de moins bonne qualité ce qui encourage la reproduction sociale des injustices de génération en génération (Anderson, 2010 : 27).

- (c) La ségrégation résidentielle accentue la stigmatisation des individus appartenant à un groupe racisé. Il sera entendu par stigmatisation la définition suivante :

« Une relation qu'il appelle stigmatisation et qui lie un "normal" et un "handicapé", c'est-à-dire quelqu'un affecté d'un stigmate, qu'il s'agisse d'un handicap physique ou social, quelqu'un de discrédité ou de "discréditable" socialement. Ce dialogue du « normal » et du « stigmatisé » est en fait une métaphore de la vie sociale. Ce sont des points de vue qui se confrontent. Dans l'interaction, lors de la rencontre entre soi et autrui, chacun cherche à « typifier » l'autre pour l'identifier. Il suffit qu'une différence (de la couleur de peau à l'accent en passant par la démarche) soit traitée en inégalité pour que l'étiquette attribuée à autrui devienne un stigmate » (Universalis, en ligne).

La ségrégation permet de perpétuer et accentuer les stéréotypes historiquement associés à un groupe en réduisant le contact avec les individus faisant partie du groupe racisé. Ce manque de contact a pour effet d'empêcher la déconstruction des stéréotypes. La stigmatisation permet aussi la déculpabilisation pour le groupe dominant insinuant que les marginalisés sont les seuls responsables de leur propre sort (Anderson, 2010).

- (d) La ségrégation résidentielle menace l'intégrité physique. En effet, la ségrégation résidentielle d'un groupe racisé menace l'intégrité physique des individus puisqu'ils ont un accès restreint à des soins de santé de qualité (Anderson, 2010 : 30). De plus, les quartiers ségrégués ont un niveau de criminalité beaucoup plus élevé qu'ailleurs ce qui augmente la proportion de chance d'être victime d'un crime violent. Selon Statistiques Canada, en 2009, les Autochtones étaient au moins deux fois plus susceptibles d'être victimes de violence non conjugale (Statistiques Canada, en ligne, 2009). La plus forte proportion d'être victimes de violence est accompagnée d'un délaissement de ces quartiers par les forces de l'ordre augmentant le sentiment d'insécurité pour les habitants de ces quartiers (Anderson, 2010 : 42). Les individus ségrégués n'étant pas protégés de la même façon par les forces policières sont aussi soumis à du profilage racial accentuant la méfiance face aux représentants de l'État. Ces deux groupes sont surreprésentés dans les prisons dans leur contexte national. En effet, 20,6 % des Afro-Américains iront en prison durant leur vie (Libération, en ligne). De leur côté, le taux d'incarcération des autochtones au Canada est dix fois plus élevé que pour le reste de la population (Gouvernement du Canada, en ligne).

Les conséquences sociales de la ségrégation sont multiples et remettent en question le présupposé démocratique de nos sociétés.

Deux modèles pour remédier à la ségrégation

Pour les politologues Elizabeth Anderson et Iris Marion Young, la ségrégation est une problématique grave qui met en doute l'idéal démocratique d'une société. C'est pourquoi elles proposent deux modèles visant à remédier à la ségrégation résidentielle d'un groupe racisé. Tout d'abord, ces deux auteures critiquent l'intégration assimilationniste, voulant se distancier de ce genre de solution face à la ségrégation. Selon Young, l'intégration assimilationniste demande aux membres des groupes désavantagés de s'intégrer, alors qu'elle ne demande pas de sacrifice de la part du groupe dominant. Selon Anderson, l'intégration assimilationniste n'est pas de la réelle intégration, car elle demande à un groupe de s'assimiler à la culture du groupe dominant.

"The ideal of integration has often been confused with assimilation. Assimilation takes a dominant social group as fixed and demands that other groups join it by abandoning their distinct group identities and conforming to what the dominant group takes to be its defining norms, practices, and virtues" (Anderson, 2010 :114).

Pour Young, les injustices sont surtout d'ordre socioéconomique. Le problème consiste au maintien du privilège matériel des groupes dominants sur les autres par le processus de ségrégation spatiale. De plus, l'intégration (assimilationniste ou pas) néglige la volonté des individus racisés de se regrouper autour d'affinités partagées. Suite aux critiques attribués au modèle de l'intégration, Young met de l'avant son modèle de « solidarité différenciée ». Ce modèle a pour but de revoir le champ de nos obligations de justice. Il permettrait le regroupement tout en empêchant le déni de l'Autre et de ses besoins matériels. Ce modèle d'inclusion (par opposition à assimilation et intégration) souhaite réaffirmer l'interdépendance des citoyens et empêcher que ceux-ci négligent leurs obligations de justice les uns envers les autres en raison de frontières raciales. Elle écrit : *"The ideal of differentiated solidarity specifically recognizes such obligations of collective action to undermine injustice and promote justice among the strangers who dwell together in a region"* (Young, 2000 : 224).

Le modèle politique de la solidarité différenciée met de l'avant la liberté d'association et de regroupement selon certaines affinités, dans la mesure où il n'y a aucune limitation à la liberté d'autrui. La différence la plus importante de son modèle par rapport à celui de l'intégration se situe au niveau de la redistribution des ressources. Iris Marion Young souhaite un réinvestissement massif dans les quartiers ségrégués afin de réduire les inégalités matérielles entre majorité et minorités racisées, ce qui pourrait, sur le long terme avoir des effets considérables sur leur qualité de vie. L'idée n'est pas de déplacer les gens, mais de déplacer les ressources qui vont trop souvent vers les quartiers des groupes privilégiés. Enfin, Young dénonce la non-responsabilité des individus les uns vis-à-vis les autres par la séparation dans différentes municipalités. Pour elle, le champ de la justice de la solidarité différenciée doit s'appliquer à tous les citoyens dont les décisions ont des répercussions sur les autres. Enfin, le modèle politique que Young propose obligerait les différentes petites entités à coopérer entre elles.

Pour Anderson, le modèle de Young ne suffit pas à atteindre l'égalité interethnique. Le déplacement des ressources socio-économiques est imparfait, puisque la ségrégation

ne produit pas seulement une inégalité sur le plan matériel, mais aussi un manque de capital culturel, social, etc. Critiquant le modèle de Young, elle écrit : "*Young's conditions on the moral permissibility of whites self-segregation- that it not exclude others from opportunities- is not satisfied in our society, where whites control most of the gates to opportunity*" (Anderson, 2010 : 188).

De plus, Young elle-même dénonce le problème de la séparation spatiale qui empêche la prise de conscience des membres du groupe privilégié de leur privilège et par le fait même perpétue les inégalités. "*It reinforces whites' alienation from disadvantaged groups, and their own tendencies to self-segregation*" (Anderson, 2010 : 188).

Selon Elizabeth Anderson, le problème le plus grave de la séparation physique des groupes appartenant à différentes identités raciales est qu'elle empêche le contact interethnique. La ségrégation spatiale des individus accentue la formation de stigmates et stéréotypes, ce qui a pour effet d'augmenter les discriminations vécues par ce groupe dans l'accès au travail, au logement, aux biens publics, aux prêts financiers, etc. La ségrégation raciale pose un problème pour la démocratie puisqu'elle engendre la création de citoyens de seconde classe et mine la coopération et les interactions interethniques.

En réponse à ce constat, l'auteure développe un remède aux injustices décrites précédemment qui se présente comme un impératif d'intégration. Cet impératif de justice a pour objectif d'abolir la ségrégation raciale et les injustices qui en découlent. L'intégration aurait pour effet d'arriver à la réelle participation d'individus de tous les groupes en tant qu'égaux dans tous les domaines de la société. Ce remède qui s'applique aux relations interethniques permettrait de déconstruire la stigmatisation des groupes subordonnés et les inégalités entre les groupes raciaux. Le remède à la ségrégation présenté comme l'intégration serait effectif en quatre étapes. Ces quatre étapes forment un processus d'intégration graduelle visant la participation de tous les membres de la société en tant qu'êtres considérés également. Chaque partie du processus place les dispositions nécessaires à l'étape suivante, afin d'intégrer progressivement les membres du groupe ségrégué.

- La première étape représente la déségrégation formelle. La déségrégation formelle se définit comme l'étape où les lois et les politiques accentuant la ségrégation et la séparation raciales seraient abolies. Bien que les Afro-Américains aient un statut légal équivalent devant la loi, certaines discriminations ont toujours lieu. Par exemple, leur liberté de choix est réduite puisqu'ils font face à des discriminations dans l'accès au logement par les propriétaires. À cet effet, la formulation de loi visant l'abolition des discriminations au logement aurait pour effet de donner les dispositions formelles pour l'intégration.
- La seconde étape est la réalisation de l'intégration spatiale. Cette intégration résidentielle a comme objectif d'améliorer le statut socio-économique des membres d'un groupe ségrégué puisque ceux-ci auront accès à des ressources publiques et privées auxquelles ils n'avaient pas accès dans leur quartier. Certains programmes encourageant le déplacement d'individus ségrégués dans des quartiers blancs comme «Moving to opportunity» ont par le passé démontré les effets bénéfiques de l'intégration spatiale. Ce déplacement des personnes racisées permet entre autres la déségrégation des écoles et l'accès à de meilleurs services de proximité. Les effets bénéfiques sont multiples allant de l'accès à une éducation de meilleure qualité, à de meilleurs services municipaux, à des taxes moins élevées ainsi qu'une meilleure protection de l'État. Toutefois, le déplacement géographique des personnes dans les quartiers blancs ne garantit pas nécessairement le contact interethnique et l'intégration sociale.
- C'est pourquoi la troisième étape représente l'intégration sociale formelle, cette étape encourage la coopération et l'interaction entre individus appartenant à différents groupes raciaux. L'intégration sociale formelle représente une étape cruciale selon Anderson afin de renverser la stigmatisation et les stéréotypes. L'intégration sociale formelle se conçoit comme la coopération dans un rapport égalitaire entre deux individus appartenant à deux groupes différents dans des institutions formelles comme l'école ou le travail. Le contact avec des membres de groupes différents permettrait de revoir les idées préconçues associées à ces groupes et ainsi réduire les préjugés à leur égard. À cet effet, Anderson s'appuie sur la thèse des quatre conditions pour que le contact interethnique réduise les préjugés théorisés par Gordon Allport.

“Allport argued that four conditions were required for intergroup interaction to reduce prejudice : contact must (1) be frequent enough to lead to personal acquaintance, (2) be cooperative, in pursuit of shared goals, (3) be supported by institutional authorities, and (4) take place among participants of equal status (equal roles within the organization)” (Anderson, 2010 :123).

Cette déconstruction de la stigmatisation entourant les membres d'un groupe permettrait de les considérer en tant que pairs.

- Enfin, la quatrième étape, c'est l'intégration sociale informelle soit l'intégration dans des relations d'amitié et de confiance entre membres appartenant à des groupes raciaux différents. Cette dernière étape serait le point culminant du processus global de déségrégation et de relations égalitaires interethniques.

Ce modèle de l'intégration visant à enrayer la ségrégation met principalement de l'avant l'hypothèse du contact qui a été soutenue par plusieurs penseurs et qui est l'idée au fondement de l'action positive. Mais est-ce que la mise en oeuvre du contact par l'intégration graduelle du groupe racisé est suffisante pour enrayer la ségrégation et parvenir à une justice interethnique ? À cet effet, des chercheurs ont vérifié la thèse des contacts interraciaux par des études psychologiques et en sont arrivés à la conclusion qu'il y a une portée dans la réduction de préjugés envers un groupe racisé, lorsque les contacts interethniques se font plus fréquemment. (Kelly, Faucher et Machery,

2015 : 179) De plus, si les conditions d'Allport exposé précédemment sont remplies, cela accentue les effets réducteurs des préjugés envers les autres groupes. Toutefois, deux réserves ont été émises par ces chercheurs. La première concerne les données insuffisantes et le questionnement sur l'applicabilité hors laboratoire de ces résultats du contact. La seconde concerne les limites de l'efficacité du contact.

« En effet, si l'on a pu régulièrement constater l'impact des interactions entre membres de différents groupes raciaux sur la réduction des préjugés — qui renvoient à la dimension affective du racisme —, leur effet sur l'affaiblissement des stéréotypes racistes est moins nettement perceptible. Comme indiqué précédemment, le contact peut aussi avoir l'effet inverse de celui recherché : les interactions entre membres de différents groupes raciaux, en réalité, peuvent réduire la motivation des individus à faire reculer les inégalités raciales, ce qui pourrait nuire à l'ensemble des tentatives d'en finir avec le racisme » (Kelly, Faucher et Machery, 2015 : 186).

Bien que le contact ait un effet positif sur les relations interethniques, les deux réserves émises par les chercheurs remettent en question l'efficacité de l'impératif de l'intégration défendu par Anderson qui mise trop sur le contact pour enrayer les injustices découlant de la ségrégation.

Critique des deux modèles

À mon sens, les deux modèles ne sont pas satisfaisants pour remédier à la ségrégation résidentielle. Toutefois, ils ne sont pas à rejeter complètement puisque chacun met en lumière un aspect important des injustices découlant de la ségrégation. Tout d'abord, le chapitre de Young sur la ségrégation résidentielle élucide de façon assez éloquente la façon dont la séparation permet d'ignorer la condition de l'Autre et pose de graves problèmes pour la communication politique. La séparation des gens permet aux privilégiés d'ignorer leur condition de privilège et encourage la perpétuation des inégalités. Young réussit surtout à démontrer comment le privilège matériel et socio-économique des gens privilégiés est maintenu à l'encontre des gens désavantagés (racisés) par la ségrégation résidentielle. Toutefois, comme décrit précédemment dans les effets de la ségrégation résidentielle raciale, le cloisonnement d'un groupe dans un espace n'a pas seulement des conséquences socio-économiques. Bien que le réinvestissement dans ces quartiers permette probablement un meilleur accès à la santé, à des services publics de qualité, des emplois et une éducation de meilleure qualité, les tensions entre les représentants de l'État et les membres du groupe ségrégué ne sauraient s'expliquer uniquement par un manque de ressources économiques. Si ce sont les membres des

groupes privilégiés qui sont principalement représentés dans les institutions gouvernementales, comment penser que ceux-ci seront sensibles aux conditions des individus dans les quartiers plus défavorisés ?

De son côté, le modèle d'Anderson est très intéressant puisqu'il met l'accent sur le manque d'interaction interethnique qui encourage la stigmatisation et la formation de stéréotypes. Bien que l'impératif d'intégration ignore la volonté des individus des groupes racisés de se regrouper, il n'est pas à rejeter complètement puisque l'hypothèse des contacts a bel et bien des effets dans la réduction des préjugés. Cependant, comme les chercheurs l'ont soulevé, le contact est insuffisant pour enrayer totalement le racisme. Ainsi, le contact a pour effet de déconstruire les préjugés et minimalement les stéréotypes, mais il n'empêche pas que des relations de domination puissent se créer. Dans le processus de l'impératif d'intégration présenté par Anderson, j'ai du mal à concevoir le moment où les individus racisés vont être considérés en tant qu'égaux. Lorsqu'Anderson aborde le point de l'intégration formelle, elle s'appuie sur les conditions d'Allport dont celle de se poser entre deux personnes ayant un statut égal. Si on considère que l'intégration spatiale et l'égalité formelle n'assurent pas un statut social égal, rien ne garantit que dans des organisations comme le milieu du travail ou les salles de classe le contact se fera sur un pied d'égalité permettant la déconstruction des préjugés. Le fait de travailler dans la même institution ayant des prérogatives similaires n'enraye pas nécessairement la domination dans les interactions. Dans le cas où il y a bien déconstruction de préjugés, les préjugés ne permettent pas non plus d'expliquer totalement le racisme systémique dans une société.

Le problème qui rend acceptable socialement que la vie de certains citoyens est moins importante que celle des citoyens de la majorité est plus profond que le maintien des préjugés. Si socialement il est accepté qu'un groupe soit ségrégué et qu'en raison de cette ségrégation ces gens aient accès à moins de possibilités de poursuivre une vie considérée socialement comme étant bonne, la ségrégation résidentielle raciale n'est pas seulement le point de départ des injustices. Selon moi, les deux remèdes proposés passent à côté de ce que je considère comme être l'injustice première et ainsi, n'apportent pas de solution qui soit satisfaisante ou prometteuse. L'injustice première réside dans un manque

de considération pour la vie et l'égalité des chances de l'Autre, peu importe son appartenance raciale.

Thèse

Pour ma part, je soutiens la thèse que la ségrégation résidentielle fait partie du processus d'exclusion sociale d'un groupe racisé. J'entendrai par exclusion sociale cette définition :

"The indefinite chains of temporal and spatial conditions that reproduce and magnify the lack of access to social resources reveal social exclusion as a set of not only multifaceted but also cumulative processes. The spatiality of social exclusion is often identified with the spatial distribution of the 'excluded'. Social exclusion tends to be considered as an attribute of this or that place, in what Samers (1998), among others, calls 'spatial fetishism', a psychosocial equivalent to spatial determinism, i.e. the idea that poverty is created for the most part within the neighborhood (Gough et al., 2006). It also establishes a familiar dual way of thinking in which the excluded live in their deteriorating spaces, filled with unemployment, poor education skills, disorganisation, despair and anomie, in sharp contrast with the places inhabited by the 'included' society. Real life situations are much more complicated and the challenge is to regard space not merely as a reflection but as one of the factors that shape social exclusion, through the complex socio-spatial dialectics" (Kandylist, 2015, en ligne).

Dans cette définition, l'espace est décrit comme l'un des facteurs de l'exclusion sociale. L'espace souvent associé à des caractéristiques socio-économiques (chômage, pauvreté) alimente la dialectique de l'exclusion. Pour ce travail, j'argumente que la ségrégation d'un groupe racisé n'est pas seulement l'un des facteurs, mais le « symptôme le plus déterminant » de ce processus d'exclusion. À mon sens, si les individus racisés sont discriminés en raison de leur racisation dans l'accès à la plupart des autres quartiers, c'est qu'ils ont déjà été identifiés par la majorité comme non désirables. La différence entre la ségrégation spatiale socio-économique et la ségrégation spatiale racisée est que la restriction aux autres quartiers ne découle pas seulement d'un statut socio-économique, mais d'un « racisme systémique ».

"One might think that the patterns of residence can be sufficiently explained by the fact that blacks have a lower income; Massey and Denton show, however, that many higher-income Blacks also live in racially concentrated communities. As I will discuss later, class structure intersects with residential racial segregation, but it seems clear that income cannot entirely account for patterns of racial concentration" (Young, 2002 : 199).

De surcroît, la ségrégation résidentielle d'un groupe racisé me semble être le point culminant de l'exclusion puisqu'il permet de rendre invisible ce groupe. L'injustice réside dans l'identification des membres d'un groupe comme des citoyens de seconde

classe n'ayant pas droit à la même qualité de vie. Je pense qu'il est faux de dire que les gens ignorent complètement les conditions des quartiers ségrégués. Les élites gouvernementales ont accès à l'information nécessaire pour comprendre l'ampleur de la problématique. Au contraire, la ségrégation résidentielle permet de rendre invisibles les injustices que vivent ces individus et d'ignorer les conditions de vie de ceux que l'on considère comme Autres.

À cet effet, la théorie d'Axel Honneth sur le déni de la reconnaissance permet de mieux saisir le processus plus profond qui sous-tend la ségrégation raciale résidentielle et qui exclut socialement un groupe. Selon Axel Honneth, le déni de la reconnaissance traduit le mépris dans lequel les membres de la société majoritaire emprisonnent les personnes racisées. Ce mépris peut prendre 3 formes.

- Tout d'abord, la forme la plus élémentaire de mépris, selon lui, est la négation de la liberté d'agir. Cette forme se présente comme une violence qui menace l'intégrité physique de la personne l'empêchant de disposer librement de son corps.

« Ce qui est nié ici, c'est la capacité même du sujet à disposer librement de son propre corps, telle qu'elle s'est constituée au cours des expériences affectives dont dépend le processus de socialisation » (Honneth, 2010 : 163).

Ce genre de mépris aurait pour effet de détruire la confiance élémentaire d'une personne en le monde extérieur et en elle-même.

- La seconde forme de mépris constitue l'exclusion juridique. Le sujet membre de la société est victime de ce déni de reconnaissance lorsqu'il est structurellement exclu n'ayant pas accès à certains droits. Si ces droits lui sont niés, c'est que la société ne le considère pas comme un être ayant le même degré de responsabilité morale que les autres membres.

« La particularité de ces formes de mépris, telles qu'elles se manifestent dans la privation de droits ou dans l'exclusion sociale, ne réside pas seulement dans la limitation brutale de l'autonomie personnelle, mais aussi dans le sentiment corrélatif qu'éprouve le sujet de ne pas avoir le statut d'un partenaire d'interaction à part entière, doté des mêmes droits moraux que ses semblables ; se voyant débouté d'exigences juridiques socialement admises, l'individu est blessé dans son attente intersubjective d'être reconnu comme un sujet capable de former un jugement moral. [...] Cette forme de mépris représente néanmoins une grandeur historiquement variable, dans la mesure où le contenu de la notion de « responsabilité morale » s'est modifié avec l'évolution des rapports juridiques : c'est pourquoi l'expérience de la privation de droits ne se mesure pas seulement au degré d'universalisation, mais aussi à l'étendue matérielle des droits institutionnellement garantis » (Honneth, 2010 : 164).

La citation précédente exprime la manière dont l'exclusion juridique doit se comprendre comme la négation du statut de pair de l'individu dans la société et par le fait même, son exclusion. Cette négation du statut de pair se conçoit aussi comme le déni de certains droits et/ou le refus de donner à certains individus les ressources matérielles garanties par l'État à ses citoyens.

- Enfin, la dernière forme de mépris représente une atteinte au statut de la personne. C'est la dévalorisation et l'évaluation négative de la valeur sociale d'un individu ou d'un groupe. Cette forme de déni de reconnaissance se conçoit comme la hiérarchisation sociale d'individus en fonction des valeurs et des convictions qu'ils prônent ou symbolisent. Ici, c'est l'approbation sociale à l'individu dans son autoréalisation au sein de la communauté qui lui est refusée. Les effets sur le sujet sont la perte de l'estime de soi ainsi que l'impossibilité pour lui de se réaliser pleinement au sein de la société.

Or, selon moi, la ségrégation résidentielle d'un groupe racisé et ses effets recouvrent les 3 formes de mépris. Premièrement, refuser à un individu certains quartiers à cause d'une caractéristique liée à son identité démontre l'évaluation négative et la hiérarchisation des individus en fonction de certaines caractéristiques; race, ethnicité, etc. Ensuite, la restriction de la liberté de choix à certains individus pour le logement et le quartier revient à restreindre la liberté qui est pourtant un droit partagé par tous les citoyens. L'exclusion à un droit partagé par tous les citoyens est inhérente à l'exclusion sociale, puisqu'elle démontre que ceux exclus ne sont pas considérés comme des citoyens à part entière. Enfin, le cloisonnement à un espace où les chances d'être victime de crime sont beaucoup plus élevées démontre que la ségrégation résidentielle est aussi une menace pour l'intégrité physique de ces personnes (Anderson, 2010 : 87). Elle réduit leur liberté d'agir. Je pense que la théorie du déni de la reconnaissance est la plus juste pour saisir la situation des individus racisés qui se retrouvent dans les quartiers ségrégués. Elle permet aussi de comprendre les relations de tension qui se créent entre les individus méprisés et le monde extérieur. Cette théorie justifie aussi pourquoi les Afro-Américains revendiquent la reconnaissance que leurs vies sont importantes notamment à travers le mouvement *Black Lives Matters*, et non pas simplement l'intégration où la possibilité de disposer de plus de ressources socio-économiques. En effet, la ségrégation résidentielle n'est pas simplement le début de multiples injustices, mais la réalité du mépris appliqué à leur endroit qui nie à ces personnes la même humanité. À cet effet, le concept de déshumanisation présenté par Naïma Hamrouni semble appuyer et renforcer la notion de mépris d'Axel Honneth exposé précédemment. Examinant la théorie de la justice raciale, qui traite de la question de la déshumanisation, faisant ainsi écho aux dénonciations des mouvements sociaux comme *Black Lives Matter*, elle propose ici que la déshumanisation dénoncée par ce mouvement implique :

- a) l'entretien d'une perception sociale d'une personne comme un être inférieur, ou non autonome ;
- b) un traitement concret consistant à l'évacuer de la communauté morale et à lui rappeler son statut de second ordre, traitement impliquant le plus souvent une forme de violence physique et/ou psychologique ;
- c) un dénigrement et une banalisation de son vécu expérientiel de même qu'un discrédit de la voix qui en fait état. » (Hamrouni, 2015 : 123)

Le concept de déshumanisation est selon moi très pertinent pour parler de l'injustice vécue par les individus racisés. Ce concept de déshumanisation explique une sorte d'indifférence de la majorité face aux inégalités vécues par ceux considérés comme Autre. Selon moi, le mépris et la déshumanisation sont les causes profondes de la ségrégation. *"If segregation signifies that the excluded group is regarded as inferior, the segregation constitutes an expressive harm to excluded. In the standard case, de facto segregation would carry this meaning because it came about systematic discrimination"* (Anderson, 2010 : 84). Dans la citation précédente, Anderson exprime elle-même que si la ségrégation résidentielle raciale prend source dans la conception de l'Autre comme étant inférieur, ce processus de séparation vise d'une certaine façon à exclure. Bien qu'Anderson ait identifié cette cause profonde de la ségrégation raciale, elle omet complètement d'y remédier dans l'impératif de justice qu'est l'intégration. En effet, elle ne responsabilise pas les individus du groupe majoritaire dans le déni de reconnaissance du statut de pair des individus ségrégués. C'est là tout mon argumentaire. La ségrégation résidentielle raciale est le point culminant de l'exclusion sociale puisque si un tel processus est possible, c'est que ces individus sont en premier lieu victimes de mépris et de déshumanisation. Le mépris et la déshumanisation des membres du groupe racisé soutiennent l'exclusion sociale dans l'indifférence générale. Or, les solutions que Young et Anderson proposent sont difficilement applicables une fois le groupe considéré comme inférieur. Il est primordial, selon moi, d'identifier les biais que nous avons. Les solutions ne peuvent être appliquées sans que l'identité du groupe méprisé ne soit revalorisée et qu'il y ait reconsidération de l'humanité qui nous lie. Reconsidérer l'humanité qui nous lie n'implique pas l'effacement des différences; c'est plutôt une façon d'empêcher la déshumanisation et de rappeler que la vie d'un individu racisé est importante. Si la vie de ces personnes était considérée également que celle des privilégiés, les processus ségrégationnistes causant plusieurs injustices ne seraient pas tolérés dans une société démocratique. La disparition de centaines de femmes autochtones et la violence sexuelle vécue par celles-ci dans l'indifférence de l'État démontrent le statut de second

ordre de ce groupe racisé et historiquement ségrégué au Canada. De même que les violences policières à l'endroit de jeunes afro-américains non armés démontrent le climat de tension interraciale. Comment pouvons-nous adopter une solution sans nous attaquer aux causes profondes qui rendent une société et ces individus indifférents au sort de leurs concitoyens en raison d'une frontière raciale artificielle ?

CONCLUSION

Dans ce texte, j'ai premièrement dressé un portrait des effets néfastes de la ségrégation raciale résidentielle en les regroupant dans quatre grands axes. La ségrégation raciale résidentielle est fondamentalement antidémocratique, elle représente un frein à la mobilité sociale, elle accentue les stéréotypes et la stigmatisation et elle constitue une menace pour l'intégrité physique des individus ségrégués. Ensuite, j'ai exposé deux modèles de deux philosophes voulant remédier à la ségrégation qui, pour elles, s'avère le point de départ à de multiples injustices. Le premier modèle de la solidarité différenciée de Young exige un réinvestissement massif dans les quartiers ségrégués, autorisant ainsi l'autoségrégation ou le regroupement, tout en empêchant que les individus négligent leurs obligations de justice. L'impératif de l'intégration d'Anderson mise en revanche sur l'idée d'intégrer, de manière non assimilationniste, et d'encourager le contact interethnique. L'intégration aurait pour effet d'arriver à la réelle participation d'individus de tous les groupes en tant qu'égaux dans tous les domaines de la société.

Après avoir examiné dans cet article les forces et faiblesses de ces deux modèles, j'ai soutenu que les remèdes proposés par les auteures étudiées passent à côté de ce que je considère comme être l'injustice première et, ce faisant n'apportent pas de solution qui soit satisfaisante ou prometteuse. Je soutiens que la ségrégation raciale résidentielle constitue le point culminant de l'exclusion sociale du groupe racisé, et non pas son point de départ. Les membres du groupe racisé sont ségrégués parce qu'ils sont avant tout, victimes de déshumanisation et de mépris de la part de la société. La déshumanisation et le mépris sont inhérents à l'exclusion sociale par le processus de ségrégation. Nous devons tâcher de comprendre ce qui perpétue l'idée selon laquelle, les membres de certains groupes méritent d'être limités à une citoyenneté de seconde zone. Dans mes recherches futures, j'aimerais explorer la responsabilité sociale que nous avons tous dans la perpétuation de cette déshumanisation et du mépris qui justifient l'exclusion sociale des groupes racisés.

BIBLIOGRAPHIE

- Anderson, E. (2010). *The imperative of integration*, Princeton, Princeton University Press.
- Dubar, C., Encyclopaedia Universalis (2016). *Goffman Erving- (1922-1982)* [En ligne], <<http://www.universalis.fr/encyclopedie/erving-goffman/>>, consulté le 8 avril 2016
- Fraser, N. Ferrarese, E (trad). (2005). *Qu'est-ce que la justice sociale?*, Paris, La Découverte.
- Gouvernement du Canada. Bureau de l'enquêteur correctionnel (2013). *Document d'information : Délinquants autochtones – Une situation critique* [En ligne], <<http://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/oth-aut/oth-aut20121022info-fra.aspx>>, consulté le 29 mars 2016.
- Hamrouni, N. (2015). « Malreconnaissance, déni des droits, déshumanisation : en quels termes penser l'injustice faite aux femmes racisées? », dans H. Hamrouni, N et C. Maillé (dir), *Le sujet du féminisme est-il blanc?*, Montréal, Les éditions remue-ménage.
- Honneth, A. (2010). « Identité personnelle et mépris. Les atteintes à l'intégrité physique, juridique et morale de la personne humaine », *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Passages.
- Kandylist, G. (2015). « Levels of segregation, lines of closure: The spatiality of immigrants' social exclusion in Athens », *Sage journals* [En ligne], 8 octobre, <<http://lec.sagepub.com.acces.bibl.ulaval.ca/content/30/7/818.full>>, consulté le 10 avril 2016.
- Kelly, D. Faucher, L. Machery, E. (2015). « En finir avec le racisme : trois propositions à l'épreuve des faits psychologiques », dans M. Bessone et D. Sabbagh (dir), *Race, Racisme, Discriminations : Anthologie des textes fondamentaux*, France, Herman.
- Labelle, M. (2006). *Un lexique du racisme : Étude sur les définitions opérationnelles relatives au racisme et aux phénomènes connexes, réalisée en partenariat avec l'UNESCO*, Rapport présenté à l'UNESCO.
- Le Monde Diplomatique (2015). *Pour les Afro-Américains, amer bilan d'une présidence noire* [En ligne], <<http://www.monde-diplomatique.fr/2015/01/KING/51972>>, consulté le 20 mars 2016.
- Manço, U (dir) (2004). *Reconnaissance et discrimination. Présence de l'islam en Europe occidentale et en Amérique du Nord*, Condé-sur-Noireau, L'Harmattan.
- Omi, M. Winant, H. (1986). *Racial Formation in the United States*, New York, Routledge et Kegan Paul.

Paré, S. (2000). « L'accès à la transaction immobilière : un des mécanismes du processus de ségrégation résidentielle ethnique », *Recherches sociographiques*, vol. 41, n° 3.

Statistiques Canada (2011). *Les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits* [En ligne], <<https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.cfm>>, consulté le 28 mars 2016.

Young, I.M. (2002). « Residential Segregation, Regional Democracy », *Inclusion and Democracy*, New York, Oxford University Press.

Young, I.M. (2013). « Structure as the Subject of Justice », *Responsibility for Justice*, New York, Oxford University Press.

BIOGRAPHIE DES AUTEUR.E.S

Noémie Trosseille, candidate M.SC. Anthropologie, Université de Montréal

Candidate à la maîtrise en anthropologie à l'Université de Montréal, Noémie Trosseille a déposé son mémoire au mois de janvier 2016. Elle est actuellement auxiliaire d'enseignement pour le cours « Occident : représentations et idéologies » au département d'anthropologie. Les impacts que les représentations sociales peuvent avoir sur la santé des populations sont au cœur de ses intérêts de recherche.

Elle a consacré sa maîtrise aux enjeux de l'accès aux soins de santé pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, à Montréal. Mais contrairement aux nombreux travaux qui interrogent les intervenants en santé sur la question, elle a choisi de leur donner la parole, trop souvent oubliée, afin de documenter les trajectoires de quête de soins mais également d'aller sonder de potentielles alternatives. Remettant en question le prérequis de la vulnérabilité caractérisant leur personne, elle a mis en lumière les facteurs favorisant la résilience. La quête de reconnaissance sociale est l'une de ces alternatives, le sujet principal de son intervention dans ce panel.

Marie-Jeanne Blain, Doctorat, Anthropologie, Université de Montréal

La thèse doctorale de Marie-Jeanne Blain porte sur les trajectoires d'intégration de médecins diplômés à l'étranger, les ressources et les stratégies mobilisées. Elle a été chargée de cours à l'Université de Montréal pour le cours « anthropologie urbaine » et le séminaire pluridisciplinaire « migrations, ethnicité et diversité urbaine ». Sensible aux enjeux de la pratique en employabilité et plus largement en première ligne, elle est également formatrice pour les conseillers en emploi et les intervenants auprès de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (la TCRI) et pour le Service d'éducation et d'intégration interculturelle de Montréal (SEIIM).

Marie-Jeanne travaille depuis plus d'une dizaine d'années comme professionnelle de recherche au sein d'équipes dirigées par Deirdre Meintel ou Sylvie Fortin, touchant les thèmes de l'immigration et la diversité, les ressources de soutien ou la rencontre clinique en milieu médical. À travers une démarche qualitative et sensible, elle vise à poursuivre des recherches engagées. Elle collabore actuellement à une recherche-action exploratoire sur l'employabilité des personnes réfugiées, du point de vue des intervenants et des personnes réfugiées (financée par l'équipe de recherche Erasme et dirigée par la TCRI). Pour plus de détails : <https://umontreal.academia.edu/MarieJeanneBlain>.

Adèle Garnier, postdoctorante, Centre Interuniversitaire de Recherche sur la Mondialisation et le Travail (CRIMT), Université de Montréal

Adèle Garnier est stagiaire postdoctorale au CRIMT et à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal depuis septembre 2014 sous la direction de France Houle. Politologue de formation, elle est titulaire d'un diplôme de premier cycle à Sciences Po Paris (2002), d'une maîtrise en science politique à l'Université de Leipzig (Allemagne) (2006) et d'un doctorat en science politique en cotutelle à l'Université de Leipzig et Macquarie University (Australie) (2012). Entre l'obtention de son doctorat et son postdoctorat, elle a été chargée de cours dans plusieurs universités australiennes.

Ses recherches adoptent une approche institutionnaliste pour explorer les convergences et divergences entre politiques migratoires du niveau local au niveau global. Elle travaille actuellement sur les liens entre l'admission de différentes catégories de réfugiés au Canada et leur intégration au marché du travail de la région de Montréal. Sa thèse de doctorat portait sur les politiques australienne et britannique d'admission des réfugiés et mettait en évidence les difficultés de ces politiques d'atteindre leurs objectifs de plus en plus restrictifs. Elle a également travaillé sur la promotion de la réinstallation des réfugiés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Laura Chéron-Leboeuf, Maîtrise, Travail social, Université du Québec à Montréal

Laura Chéron-Leboeuf a complété son Baccalauréat en Relations internationales et droit international à l'UQAM et est présentement inscrite à la maîtrise en travail social à l'UQAM. Dans le cadre de sa propédeutique, elle a effectué un stage de six mois au Centre des travailleurs immigrants (CTI). Lors de ce stage, elle a été grandement sensibilisée aux difficultés rencontrées par les travailleurs temporaires au Canada et c'est durant cette période qu'elle s'est intéressée aux aides familiales philippines et aux programmes fédéraux d'immigration les concernant. Elle a été sensibilisée aux contraintes de ces programmes et aux impacts de ceux-ci sur la vie des travailleuses migrantes. Laura Chéron-Leboeuf a été témoin de mouvements de mobilisation en côtoyant notamment les militantes de l'organisation Pinay qui s'impliquent activement pour la défense des droits des travailleuses domestiques philippines.

Djénéba Traoré, Maîtrise, Travail social, Université du Québec à Montréal

Titulaire d'un bac en Droit privé en Côte d'Ivoire (2004), Djénéba Traoré a entamé une propédeutique en Travail social à temps partiel à l'UQAM. Elle travaille déjà comme intervenante communautaire dans Côte des neiges pour la Table de Concertation Jeunesse depuis 2008. Aujourd'hui à la maîtrise, elle a choisi de s'orienter vers la recherche en optant pour le profil mémoire. Ainsi, en février 2015, à la suggestion de sa directrice de recherche, elle participe à la réalisation d'une capsule vidéo destinée à sensibiliser les intervenants et les étudiants dans le champ de la pratique sociale sur les réalités des rites et pratiques funéraires des personnes immigrantes dans le pays d'accueil. Cette capsule s'intitule "Chez nous, les morts ne sont jamais morts" (Projet CRSH des professeurs Lilyane Rachédi et Catherine Montgomery, MÉTISS/SHERPA). Djénéba Traoré est impliquée dans plusieurs organismes en lien avec ses intérêts pour l'interculturel dont la clinique transculturelle de l'hôpital Jean-Talon où elle exerce à titre de co-thérapeute clinicienne bénévole depuis juin 2015.

Manuel Salamanca Cardona, Doctorat, Éducation-Sociologie, McGill

Candidat au doctorat de la Faculté d'éducation de l'Université McGill, Manuel Salamanca Cardona a une spécialisation et une maîtrise en méthodologies de recherche et une maîtrise en sciences sociales et éducation de la Faculté Latinoaméricaine de Sciences sociales (FLACSO). Il a enseigné au niveau du baccalauréat et de la maîtrise des cours d'épistémologie et de méthodologies de recherche (qualitatif et quantitatif) à l'Université San Simon de Cochabamba, Bolivie. Sa carrière académique combine l'activisme, l'art, la recherche et la production de connaissances critiques depuis la perspective des immigrants et des autres groupes vulnérables de Montréal. Il participe activement comme bénévole au Centre des travailleurs immigrants, dans l'Association des Travailleurs et Travailleuses d'Agence de Placement. Il a notamment participé au projet de recherche financé par le Conseil de recherche en sciences humaines « Le rôle de la recherche activiste des organisations non gouvernementales pour la production de connaissance pour l'action sociale » dirigé par le professeur Aziz Choudry. Présentement, Manuel Salamanca Cardona est assistant de recherche financé par le Conseil de recherche en sciences humaines sur le projet « Les agences de placement et de recrutement : des partenaires silencieux dans l'emploi des personnes migrantes » dirigé par Jill Hanley, professeure de l'École du Travail social.

Chloé Reiser, Maîtrise, Géographie, Université d'Ottawa - École normale supérieure de Lyon

A la suite de deux années de classes préparatoires littéraires en France, Chloé Reiser a obtenu le concours de l'École Normale Supérieure de Lyon en juin 2011 et est devenue élève-professeur stagiaire en géographie pour quatre ans. Après un premier travail de recherche de master 1 mené en 2013 sur l'accès à l'alimentation et la justice alimentaire dans les bidonvilles de Buenos Aires au sein du CONICET (Argentine) et plusieurs stages dans le domaine de l'aménagement du territoire à Paris et en Nouvelle-Calédonie, elle a obtenu l'agrégation de géographie en juin 2014. Pour sa dernière année comme élève de l'ENS, elle effectue un échange universitaire comme étudiante post-graduée à l'Université d'Ottawa et prépare un travail de recherche de master 2 portant sur l'accès au logement abordable des familles immigrantes francophones à Ottawa-Gatineau. Elle vient d'obtenir une bourse de recherche pour réaliser une thèse de géographie sur ce sujet en élargissant son terrain d'étude à Montréal et Toronto.

Venus Darius, Doctorat, Science de l'éducation, Université Laval

Venus Darius a réalisé successivement, à l'Université d'État d'Haïti, des études de premier cycle en philosophie (École normale supérieure), en communication sociale (Faculté des sciences humaines) et des études de deuxième cycle en sciences du développement (Faculté d'éthologie). Il a présenté et soutenu en 1999 un mémoire ayant pour titre : « l'image de la police nationale dans la presse écrite » en vue de l'obtention du grade de licencié en communication sociale et un autre travail de recherche en 2005 qui s'intitule : « la police nationale d'Haïti et la lutte contre l'analphabétisme » pour le grade de maître en sciences du développement.

Il a obtenu depuis le printemps dernier son diplôme de doctorat (Ph.D.) en administration et évaluation en éducation au département des fondements et pratiques en éducation de la

Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval. Sa thèse s'intitulant : « la persévérance scolaire des immigrants haïtiens de première génération au Québec et à New York » a été dirigée par Yamina Bouchamma, professeure titulaire à ladite faculté.

Yamina Bouchamma, Ph.D. est professeure au département des fondements et pratiques en éducation, Université Laval

L'enseignement de Yamina Bouchamma, sa recherche et ses publications portent sur : sur l'inclusion des élèves issus de l'immigration, les compétences de gestionnaires d'établissement d'enseignement dans un contexte de reddition de compte et de diversité.

Elsa Vigneau, Maîtrise, Études politiques appliquées, Université de Sherbrooke

Après avoir complété un baccalauréat en études politiques appliquées avec cheminement en relations internationales à l'Université de Sherbrooke, Elsa Vigneau entreprend actuellement une maîtrise avec cheminement en recherche appliquée sous la direction de M. David Morin. Elle participe en outre, en tant qu'auxiliaire de recherche, aux travaux du programme de recherche « Élections et diasporas comme facteur explicatif de la politique étrangère », dirigé par M. Stéphane Roussel dans le cadre d'une subvention CRSH pour la période 2015-2018. Dans ce cadre, Elsa Vigneau effectue une recherche documentaire sur le discours de politique étrangère canadienne sur Israël et les diasporas juives canadiennes dans les circonscriptions électorales fédérales. De plus, de juin 2014 à mai 2015, elle a travaillé comme auxiliaire de recherche sous la direction de MM. Hugo Loiseau et Khalid Adnane à l'élaboration d'une simulation politique synthèse s'inscrivant dans un projet d'innovation pédagogique visant à enrichir la formation offerte en troisième année de baccalauréat en études politiques appliquées d'un nouveau cours permettant l'intégration des compétences acquises au long du baccalauréat.

Julie Massé, Maîtrise, Santé communautaire, Université Laval

Julie Massé est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires dans le cadre duquel elle a effectué deux sessions d'étude à la *European Business School London*, en Angleterre, dans le cadre du programme d'échanges internationaux de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval. Elle a ensuite poursuivi son parcours en complétant, en 2004, un MBA en Management à l'Université Laval dans le contexte duquel elle a réalisé un essai s'intéressant à l'analyse de l'évolution du modèle québécois en matière de développement économique régional. Ce parcours académique l'a menée vers une carrière dans les domaines du développement des collectivités et de la philanthropie. Aussi, pendant les 12 années passées sur le marché du travail, Julie Massé a réalisé à temps partiel un certificat sur la diversité culturelle, programme proposé par le Département d'anthropologie de l'Université Laval. De retour à temps plein sur les bancs d'école depuis septembre 2015, elle complète actuellement une maîtrise en santé communautaire à l'Université Laval. Ses intérêts de recherche portent sur les déterminants environnementaux de la santé des populations vulnérables, notamment les femmes et les immigrants.

Laurie Gagnon Bouchard, Science politique, Université Laval

Titulaire d'un baccalauréat en science politique, Laurie Gagnon Bouchard s'intéresse principalement à la question de la gestion étatique du religieux, aux discriminations subies en fonction de l'appartenance religieuse et à la racialisation du religieux. Au cours de la dernière année, elle a entre autres produit des travaux sur le multiculturalisme et sur le dilemme antiraciste ou antisexiste qui a été soulevé en 2013-2014 au Québec lors du débat entourant le projet de loi n° 60. Pendant le baccalauréat, elle a approfondi ses connaissances quant aux questions liées à la gestion de l'immigration et aux fondements de l'islam. Ayant un fort intérêt pour les questions de justice raciale, elle suit un séminaire de projet de recherche sous la supervision de Mme Naïma Hamrouni. Dans ce projet dirigé, ses recherches portent sur la ségrégation spatiale et sur les modèles de justice qui permettraient d'enrayer les injustices découlant de cette séparation géographique en fonction d'une appartenance à un groupe ethnique et/ou religieux.